

## CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du 27 juin 2022



### PROCES-VERBAL

Le Conseil départemental s'est réuni à l'Hôtel du Conseil départemental le 27 juin 2022 sous la présidence de Monsieur Christian POIRET, Président du Conseil départemental.

La séance est ouverte par Monsieur le Président à 11 heures 10.

*Nombre de membres en exercice : 82*

*Etaient présents : Martine ARLABOSSE, Barbara BAILLEUL, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Valentin BELLEVAL, Pierre-Michel BERNARD, Stéphanie BOCQUET, Anne-Sophie BOISSEAUX, Frédéric BRICOUT, Josyane BRIDOUX, François-Xavier CADART, Yannick CAREMELLE, Loïc CATHELAIN, Régis CAUCHE, Marie CHAMPAULT, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC, Barbara COEVOET, Valérie CONSEIL, Laurent DEGALLAIX, Frédéric DELANNOY, Sylvie DELRUE, Agnès DENYS, Claudine DEROEUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Carole DEVOS, Stéphane DIEUSAERT, Monique EVRARD, Soraya FAHEM, Marie-Laurence FAUCHILLE, Isabelle FERNANDEZ, Maël GUIZIOU, Mickaël HIRAUX, Jacques HOUSSIN, Simon JAMELIN, Sylvie LABADENS, Nicolas LEBLANC, Vincent LEDOUX, Michel LEFEBVRE, Sébastien LEPRETRE, Valérie LETARD, Didier MANIER, Françoise MARTIN, Elisabeth MASSE, Anne MIKOLAJCZAK, Luc MONNET, Laurent PERIN, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Marie-Paule ROUSSELLE, Caroline SANCHEZ, Marie SANDRA, Céline SCAVENNEC, Frédérique SEELS, Sébastien SEGUIN, Nicolas SIEGLER, Marie TONNERRE-DESMET, Patrick VALOIS, Aude VAN CAUWENBERGE, Jean-Noël VERFAILLE, Philippe WAYMEL, Karima ZOUGGAGH.*

*Absents représentés : Grégory BARTHOLOMEUS donne pouvoir à Pierre-Michel BERNARD, Benjamin CAILLIERET donne pouvoir à Soraya FAHEM, Gérald DARMANIN donne pouvoir à Doriane BECUE, Christine DECODTS donne pouvoir à Françoise MARTIN, Jean-Luc DETAVERNIER donne pouvoir à Patrick VALOIS, Jean-Claude DULIEU donne pouvoir à Isabelle CHOAIN, Julien GOKEL donne pouvoir à Frédéric DELANNOY, Michelle GREAUME donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Maryline LUCAS donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Charlotte PARMENTIER-LECOCQ donne pouvoir à Luc MONNET, Anne VANPEENE donne pouvoir à Patrick VALOIS, Roger VICOT donne pouvoir à Didier MANIER, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON donne pouvoir à Michel LEFEBVRE.*

Le quorum étant atteint, le Conseil départemental peut valablement délibérer (le quorum étant ensuite vérifié à l'ouverture de la discussion de chaque délibération).

*(La séance est ouverte le lundi 27 juin 2022 à 11 heures 10, sous la présidence de Monsieur Christian POIRET, Président du Conseil départemental du Nord.)*

**M. le Président.**- Mes chers collègues, je vous souhaite la bienvenue pour cette plénière.

Je demande à Maël GUIZIOU de faire l'appel.

*(Appel nominatif des conseillers départementaux par Maël GUIZIOU)*

**M. le Président.**- Merci.

Je vous propose l'ordre de passage des groupes lors de cette plénière :

- 1 : Groupe Union pour le Nord.
- 2 : Groupe Socialiste Radical et Citoyen.
- 3 : Groupe Communiste et Républicain : Pour l'Humain d'Abord.
- 4 : Groupe Écologiste Europe Écologie Les Verts Génération.S.

Quelques informations.

Je voulais féliciter Benjamin CAILLIERET – il n'est pas là, mais vous lui transmettez, j'en suis persuadé – qui s'est récemment marié et lui présenter tous nos vœux de bonheur.

À la suite des élections qui se sont passées dans ce beau pays qu'est la France, Je tiens également à féliciter l'ensemble des députés qui siègent dans notre hémicycle : Paul CHRISTOPHE, Gérald DARMANIN qui ne peut être là aujourd'hui, son suppléant Vincent LEDOUX qui est dans l'hémicycle, Christine DECODTS, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Charlotte PARMENTIER-LECOCQ et Roger VICOT.

Je suis un président heureux d'avoir dans cet hémicycle du Département autant de parlementaires, ainsi que la Vice-présidente du Sénat Valérie LÉTARD, Madame GREAUME sénatrice. C'est comme cela que nous pouvons travailler ensemble, dans l'intérêt des Nordistes. Je compte sur eux pour faire descendre à Paris nos souhaits, pour que le Nord soit bichonné lors de la mandature à venir.

Depuis notre dernière assemblée plénière, nous avons pris une décision importante avec Marie TONNERRE, avec l'ensemble de l'exécutif et du groupe majoritaire, celle de travailler sur un plan d'action pour la protection de l'enfance. Je voulais vous en parler, parce que c'est vraiment très stratégique et nécessaire pour ce département du Nord. Je pense que nous aurons l'occasion d'échanger tout à l'heure, peut-être à l'occasion des questions d'actualité.

Il s'agit de la création de 450 places au total pour nos jeunes :

- 150 places en établissement, avec des objectifs : 50 % avant septembre 2022 et le solde sur décembre 2022.
- 300 places en accueil familial. Les assistants familiaux souhaiteront peut-être avoir deux enfants au lieu d'un, il faut qu'on regarde les agréments, il faut que l'on regarde les personnes qui ont des agréments et qui n'ont pas obligatoirement été employées par le Département, pour pouvoir créer 300 places pour nos jeunes. Nous avons aujourd'hui des jeunes qui ne sont pas protégés, nous l'assumons complètement, c'est un constat, il a fallu qu'on y travaille, et on fait avancer les choses. C'est stratégique.

Il s'agit également de la création de 100 mesures d'intervention renforcée auprès des familles. C'est important aussi pour éviter que, demain, les enfants soient obligés de quitter leurs parents, se retrouvent dans une autre famille ou en établissement.

Un deuxième gros chapitre important concerne nos collaborateurs, avec la limitation à 30 du nombre de situations par travailleur social enfance. On est aujourd'hui à 35, il faut redescendre à 30 et il faut que ceux qui arrivent chez nous soient à 25, qu'ils puissent prendre la mesure du poste et monter petit à petit à 30 enfants à suivre, ce qui permettra de les garder au sein de notre collectivité.

Je n'irai pas dans le détail au niveau des conférences familiales, des groupes d'analyse et de pratiques, mais, globalement, nous allons créer 29 postes pour l'enfance. Nous en avons besoin.

Je souhaite que l'État fasse également sa partie de chemin. Nous avons 125 enfants qui relèvent de l'ITEP ou des IME. Ce sont des postes à ouvrir par l'ARS. Aujourd'hui, il faut des décisions, on ne peut pas attendre. Ces 125 enfants perturbent l'ensemble de nos équipes parce que vous les mettez un jour dans un établissement, vous les mettez un autre jour dans une famille d'accueil, cela ne tient pas longtemps, il faut les mettre autre part. Leur place n'est pas là, leur place est dans un IME ou dans un ITEP. L'État doit nous entendre, l'ARS doit nous entendre sur ce point. Nous avons besoin de 125 places sur le territoire du Nord et, une fois que nos équipes pourront constater que ces enfants sont bien soignés dans les ITEP et les IME, cela changera également le travail et la pression sur nos équipes.

Cette décision est importante, elle n'a jamais été prise jusqu'à maintenant, mais nous faisons ce qu'il faut dans ce Département. Après cela, j'entends que ce n'est pas 450, qu'il faut 1 000, 1 200, 1 300 places. On va arrêter. J'ai aujourd'hui 292 enfants qui sont véritablement en difficulté et que nous souhaitons protéger avec Marie. On ouvre 450 places, on se donne des possibilités d'avoir des difficultés supplémentaires. Nous payons les répercussions de la crise Covid également à ce niveau-là, du fait des violences intrafamiliales.

Je voulais vous informer de cela, parce que c'est une décision forte, mais que nous allons porter et que nous allons réaliser. Ce n'est pas de la communication, c'est pensé en amont. Il nous a fallu quelques mois pour bien définir ce plan et définir également comment nous le finançons. Il est financé.

Voilà, mes chers collègues, les informations que je voulais vous donner en début de séance.

Je vous propose de passer à l'ordre du jour de notre plénière.

#### **DÉCLARATION D'URGENCE D'UN RAPPORT**

**M. le Président.**- Un rapport concernant le mécénat a été ajouté à l'ordre du jour. Il s'agit d'un rapport pour la création de la Fondation du Nord sous l'égide de la Fondation de France.

Cela ne pose de problème à personne que l'on passe la délibération ? On peut déclarer l'urgence ?

L'urgence sur la mise à disposition du rapport n° 4 est approuvée à l'unanimité.
--

#### **RETRAIT D'UN DOSSIER DE L'ORDRE DU JOUR**

**M. le Président.**- Nous avons un retrait de dossier : la signature de la convention de soutien à la politique de réserve mise en œuvre par le ministère des Armées, dossier qui reviendra prochainement.

Le rapport n° 1.1 est retiré de l'ordre du jour.
--

#### **POINTS PRINCIPAUX**

- 0.1. Compte administratif 2021 – Budget principal**
- 0.2. Compte administratif – Budget annexe Laboratoire départemental**
- 0.3. Compte de gestion 2021 – Budget principal**
- 0.4. Compte de gestion 2021 – Budget annexe Laboratoire départemental**

**M. le Président.**- Je vais demander à Loïc de me rejoindre pour nous présenter le compte administratif 2021 de notre budget.

Ensuite, chaque groupe pourra s'exprimer comme il le souhaite, avec un maximum de 15 minutes. Si nos conseillers départementaux non-inscrits souhaitent un temps de parole, il n'y a pas de soucis, vous nous le demandez.

Loïc, tu as la parole. Je ne ferai pas d'introduction, mais plutôt la conclusion.

**M. CATHELAIN.**- Merci, Monsieur le Président.

Mes chers collègues, nous sommes au troisième temps fort de l'année sur le plan budgétaire avec la présentation de ce compte administratif 2021 qui est le résultat comptable de l'année précédente.

C'est un exercice, comme en 2020, qui est atypique, avec un retour à la normale sur certaines valeurs budgétaires et, a contrario, un effet retard dû à la Covid sur d'autres lignes.

Nous avons néanmoins réussi à améliorer nos ratios par rapport à d'autres départements, notamment sur le RSA. Cela montre que les choix politiques qui sont faits portent de véritables choix de société et ont des impacts réels.

On commence par le récapitulatif des grands équilibres financiers.

Le chiffre le plus impressionnant pour ce compte administratif est celui de notre taux de réalisation. En fonctionnement, ce taux est à 99,7 % et, en investissement, il est quasiment à 99 %. C'est assez important pour être souligné. Tout cela a été rendu possible grâce à la planification et à une gestion exemplaire de nos finances, un travail conséquent des services, notamment en fin d'année pour boucler les titres. Je tiens à remercier notre chef d'orchestre, Sophie BLANQUART qui, avec ses services, a fait un travail exceptionnel, notamment en fin d'année où ils ont quelquefois travaillé très tard.

On continue également à améliorer nos ratios. Vous voyez que la capacité de désendettement est réduite à 3,4 ans. Ceci est possible grâce à la hausse conséquente de l'épargne nette qui a augmenté de 187 %, une épargne nette qui est majorée de 130,55 M€. C'est essentiellement dû à la progression des DMTO, mais aussi à la culture de la recette qui existe aujourd'hui ici et à une maîtrise de nos dépenses de fonctionnement. Il faut savoir que cette épargne nette est dans la moyenne des autres départements. On revient à la normale.

#### Recettes de fonctionnement

Sur le volet fonctionnement, les recettes s'élèvent à 3,92 Md€. Elles proviennent essentiellement de la fiscalité indirecte qui revient au Département. Celle-ci est portée par la dynamique des DMTO qui ont été en hausse de presque 25 % en 2021.

Aujourd'hui, vous le savez aussi, on n'a qu'une très faible influence sur nos recettes. Là où nous avions autrefois des recettes dont nous pouvions modifier le taux, comme la taxe foncière sur les propriétés bâties, nous dépendons aujourd'hui des compensations de l'État et de la conjoncture économique.

2021 est par ailleurs la première année de suppression de la taxe foncière sur les propriétés bâties et elle a été remplacée par la fraction de TVA.

Dans l'ensemble, les recettes de fonctionnement augmentent de 185 M€, soit une hausse de 6,4 % par rapport au précédent compte administratif. Cette hausse est permise par différents facteurs que nous ne maîtrisons pas et qui nous sont favorables cette année, mais aussi par la bonne gestion des finances du Département, il faut le souligner.

En premier lieu, les DMTO (les droits de mutation à titre onéreux) augmentent de 91 M€ par rapport à 2020. Ils constituent donc près de la moitié de ces recettes supplémentaires. Vous le savez, après le confinement, le marché immobilier a particulièrement été dynamique, les Nordistes cherchant à s'installer dans des maisons avec jardin ou des appartements avec balcon, ce qui explique cette augmentation de nos DMTO. Dans la région, le département du Nord est celui dont les DMTO ont le plus augmenté avec l'Oise. Ils ont augmenté respectivement de 25,3 % et de 25,6 %.

Sur les premiers mois de 2022, la dynamique reste similaire avec 2021, même si un ralentissement est à prévoir d'ici la fin de l'année concernant les DMTO.

La seule baisse de recette que nous ayons connue concerne les recettes nettes de péréquation horizontale. Au mandat précédent, un important travail avait été mené par mon prédécesseur pour que nous puissions percevoir la péréquation DMTO qui était reversée au Département en fonction du nombre d'allocataires RSA. Vous comprenez que, avec moins de foyers allocataires du RSA, nous percevons 16 M€ de moins de cette péréquation. C'est néanmoins un signal complètement positif parce que le travail sur l'insertion qui est mené par ma collègue Doriane BÉCUE porte ses fruits.

À l'inverse, nous avons perçu une recette sur la fraction de TVA exceptionnellement élevée, puisque nous avons perçu deux fonds de TVA cette année. En effet, si 2021 est la première année de mise en place de la fraction supplémentaire de TVA pour compenser la taxe sur le foncier bâti, le Gouvernement, en raison de la Covid, a maintenu le fonds de stabilisation qu'elle devait remplacer en raison des incertitudes liées à la Covid. Nous bénéficions donc cette année d'une recette de 47 M€, dont 22 M€ qui ne seront pas reconduits par conséquent cette année.

Enfin, la hausse des recettes sociales, qui est quand même assez importante, est à relativiser puisqu'elle correspond à plusieurs dépenses, que ce soit sur le plan Taquet, le plan pauvreté, ou encore l'avenant 43.

Nous savons aussi que certaines politiques comme l'APA, en raison de l'évolution démographique, sont en hausse constante – je vous en parlerai ensuite.

### Dépenses de fonctionnement

Elles sont principalement axées sur le social : 27 % sont alloués à l'insertion, 27 % à l'autonomie et 19 % à l'enfance. Ces dépenses sociales représentent tout de même trois-quarts de nos dépenses.

Dans la logique d'améliorer nos ratios financiers, nous parvenons en 2021 à maîtriser les dépenses de fonctionnement, avec une hausse tout de même de 2,3 %. C'est certes une augmentation, mais cela reste largement raisonnable. 22,5 M€ ont été dépensés en plus par rapport à 2020 et la baisse du RSA nous permet de réinjecter 24 M€ sur d'autres politiques, sans pour autant réduire nos actions en faveur de l'insertion, bien au contraire.

La politique volontariste du Département en matière de retour à l'emploi permet de réduire fortement le nombre de foyers allocataires du RSA et donc le montant annuel d'allocations versé par le Département. Cela nous permet de réorienter une partie de cet argent sur l'insertion sociale et professionnelle, en développant davantage notre accompagnement. Ainsi, 2,3 M€ supplémentaires ont été investis sur les actions d'insertion, pour amplifier notamment le retour à l'emploi.

Par ailleurs, nous avons pu renforcer également nos dépenses sur d'autres secteurs, comme l'enfance – notre Président vient de nous en parler. En 2021, c'était déjà le cas, dans le cadre de nos dispositifs de contractualisation. Ainsi, 9,3 M€ ont été alloués en plus à cette politique.

Dans le secteur de l'autonomie, nous avons également pu répondre à l'augmentation des dépenses liées à l'APA de 4,1 % par rapport au CA 2020, en lien avec la gérontocroissance de notre population.

Le Département a aussi dépensé 8,6 M€ supplémentaires dans le cadre de la mise en œuvre de l'avenant 43. En tout, 16 M€ ont été dépensés en plus pour nos aînés, dont 10 M€ d'APA. Pour les personnes en situation de handicap, les dépenses ont elles aussi augmenté de 6,4 M€.

Toutes ces politiques sont mises en œuvre par nos agents. C'est pourquoi nous avons aussi renforcé les moyens humains de 2,8 % hors assistantes familiales. Si des efforts avaient dû être faits au mandat précédent, notre santé financière nous permet aujourd'hui de recruter à nouveau dans les secteurs en tension.

### Équilibre et investissement

Cette bonne gestion nous permet aussi de dégager une épargne suffisante pour autofinancer notre investissement. C'est assez exemplaire pour le souligner.

En 2021, l'épargne brute s'élève à 344 M€ pour 200 M€ d'épargne nette. C'est grâce à cette épargne nette que nous pouvons investir davantage. On peut dire aussi que nous revenons de loin puisque, au CA 2015, l'épargne nette était négative (-15 M€), ce qui nous imposait à l'époque de recourir intégralement à l'emprunt pour financer nos investissements.

En parallèle, nous sommes revenus à une dette stable et saine, dont le stock est constant, à 1,175 Md€.

Comme nous l'avons annoncé au BP, nous gardons la possibilité de monter à 1,2 Md€ dans les années à venir. On ne s'interdit rien mais, pour l'instant, sur 2021, le stock est maintenu, puisque nous avons remboursé autant que nous avons emprunté, soit 144 M€.

Il faut le savoir, le Nord a une dette par habitant assez faible de 446 €, là où les Départements millionnaires sont en moyenne à 597 €. Cette dette est saine, avec des taux faibles, à prédominance fixe. Nous n'avons donc aucun intérêt aujourd'hui à rembourser davantage.

Tout cela nous a permis de relancer une politique d'investissement forte, en augmentation de CA à CA de 10 % pour nos dépenses d'équipement. L'année dernière, nous avons atteint les 297 M€ et nous étions à 270 M€ au CA 2020, soit 27 M€ supplémentaires en 2021. Dans les années à venir – nous l'avons voté au BP –, nous irons au-delà, puisque nous avons déjà prévu 337 M€ en 2022.

À l'inverse du fonctionnement, la majorité des investissements se font sur les solidarités territoriales. On retrouve ainsi en tête les dépenses pour les collèges à 79,8 M€ et les infrastructures à 75,6 M€. C'est assez conséquent et assez important pour être souligné.

Derrière ces chiffres et ces tableaux que je vous présente, il y a du concret :

- La réalisation des travaux des collèges Paul Duez à Cambrai, Chasse Royale à Valenciennes.

- De grands projets structurants qui sont financés dans les territoires : par exemple, le contournement nord de Valenciennes.
- Cela nous permet aussi d'agir sur le patrimoine départemental pour l'améliorer, le renouveler, comme c'est le cas, par exemple, avec l'UTPAS d'Hazebrouck, située dans un bâtiment neuf à côté de la passerelle de la gare et de ce pôle mobilités qui profite à la fois à nos agents et aux Nordistes.
- Nous investissons d'ailleurs dans les projets de territoire grâce aux ADVB et PTS, en hausse en 2021 de 14,5 M€.

Pour conclure, je dirai que c'est un compte administratif atypique, comme je vous l'ai dit dans mon propos liminaire, parce que cette crise Covid est toujours là et il y a des effets retard sur certaines lignes. Il est également exemplaire parce qu'il fallait tenir le cap dans un contexte aussi complexe et difficile que 2021, il est exemplaire grâce à cette épargne nette en augmentation qui nous a permis d'investir davantage, une épargne qui est somme toute dans la moyenne des autres départements, avec un investissement en hausse, avec des dépenses sociales en forte augmentation et une dette contenue.

Les efforts menés depuis 2015 vont nous permettre d'investir davantage pour les Nordistes et de répondre aux décisions annoncées au niveau national comme la revalorisation du point d'indice ou le Ségur de la Santé.

Tout cela nous permet aussi de faire face aux difficultés qui s'annoncent, vous l'avez compris. On parle beaucoup aujourd'hui d'inflation, d'augmentation du coût de l'énergie et aussi de la pénurie des matériaux. Tous les chiffres sont à la hausse, nous donnons une liberté d'action que nous avons déjà engagée lors de notre budget primitif.

J'en ai terminé, Monsieur le Président.

**M. le Président.** - Merci, Loïc.

Je vous propose de passer au débat.

Je vais laisser la parole dans un premier temps à Régis CAUCHE et ensuite à Paul CHRISTOPHE pour le Groupe Union pour le Nord.

**M. CAUCHE.** - Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Président, Monsieur le Vice-président, mes chers collègues,

Le compte administratif que vous nous présentez aujourd'hui, Monsieur le Vice-président est, comme vous l'avez souligné, un compte administratif exemplaire et de transition.

Il fait le lien entre la mandature précédente et celle que nous avons entamée il y a presque un an jour pour jour. Il fait la jonction entre un compte administratif 2020 marqué par la crise sanitaire et une année 2021 encore impactée par la Covid dans une moindre mesure et marquée par le retour de l'inflation.

Malgré ce contexte, il présente un excédent de 173 M€, soit plus de 100 M€ par rapport à 2020. Comme vous l'avez indiqué, Monsieur le Vice-président, cet excédent s'explique par une forte augmentation de l'épargne brute, portée essentiellement par l'augmentation à la hausse exponentielle des droits de mutation à titre onéreux versés lors des transactions immobilières. En quête d'espace, les Nordistes ont acheté de nouveaux logements, rendant le marché immobilier très dynamique sur toute l'année 2021.

De manière générale, tous les départements bénéficient de cette hausse des DMTO qui permet d'ailleurs à l'échelon départemental de présenter une meilleure santé financière que les autres échelons au sortir de cette crise sanitaire, selon l'observatoire des finances et de la gestion publique locale. Dans notre département, les DMTO ont augmenté de plus de 25 % par rapport à 2020 qui, rappelons-le, était déjà une année exceptionnelle, tout comme l'était également l'année 2019.

L'année 2022 semble démarrer sous les mêmes auspices : une enquête flash menée par l'ADF sur 51 départements évoque une hausse nationale encore de 10 % sur le premier trimestre 2022.

Cependant, cette recette étant si volatile, nous sommes en droit de nous demander jusqu'à quand cela va durer. Depuis le début de l'année, le contexte économique s'est dramatiquement détérioré et devrait impacter à un moment ou à un autre le marché de l'immobilier. Ce dernier demeure une valeur refuge, mais la hausse annoncée des taux d'intérêt, la hausse des coûts des matières premières, l'inflation, le contexte politique national sont autant de facteurs qui pourraient peser à l'avenir sur cette ressource dynamique et la transformer en peau de chagrin.

Ce compte administratif est aussi le premier compte administratif à ne plus bénéficier de la part de la taxe foncière sur les propriétés bâties transférée à l'échelon communal pour compenser la suppression de la taxe d'habitation. Cette nouvelle recette s'élève à 479,9 M€ en 2021, elle demeure équivalente aux produits de la taxe foncière perçue en 2020, mais supérieure à celui de 2019.

Cette première année ne permet donc pas d'analyser la dynamique des bases de la TVA par rapport à celle de la taxe foncière.

Cependant, avec la clause de garantie, notre Département est assuré de percevoir *a minima* cette somme – 2021 étant l'année de référence. Cette part de TVA fait désormais partie de nombreux dispositifs de compensation versés par l'État. Ces aides sont stables pour l'année 2021 mais nous gardons en tête que la dette publique nationale a un coût et que les collectivités seront sans nul doute appelées à mettre la main au pot.

Comme le « quoi qu'il en coûte » n'existe pas dans nos collectivités, nous devons avoir une gestion minutieuse des deniers des Nordistes. La culture de la recette, chère à notre Président et inculquée à nos vice-présidents, permet d'assurer et de rechercher des financements nationaux ou européens sur l'ensemble de nos politiques et de respecter ce sacerdoce financier : ne pas dépenser l'argent que nous n'avons pas.

Parmi les chiffres de ce compte administratif, je retiendrai enfin celui de l'épargne brute qui augmente de 123 M€ en 2021 et s'élève à 344 M€. Cette forte hausse portée par le niveau exceptionnel des DMTO mais aussi la gestion des deniers publics est le fruit des efforts consentis pour contenir la dette.

En 2021, 85 % des dépenses d'équipement ont été financées sans recourir à l'emprunt. La dette stabilisée depuis plusieurs années permet au Département d'afficher une capacité de désendettement sur 3,4 années, bien loin des 13 années alarmantes en 2015. Cette bonne santé financière est rassurante à l'aune des défis qui nous attendent cette année et dans les années à venir. La crise en Ukraine, la flambée des prix des matières premières, du coût de l'énergie, la hausse annoncée des taux d'intérêt sont sources d'inquiétude mais n'apparaissent pas dans le compte administratif 2021. Conscients que ces crises dureraient, elles ont été prises en compte dans la mesure du possible dans le budget prévisionnel 2022 et auront des conséquences sur le CA 2022. Cette gestion sérieuse offre surtout de nouvelles marges de manœuvre en matière de dépenses sur lesquelles je laisse notre collègue Paul CHRISTOPHE revenir plus en détail.

Il est cependant des dépenses sur lesquelles je tenais à vous remercier, Monsieur le Président. Ce sont celles liées au SDIS. En 2021, le Département a augmenté la subvention de fonctionnement afin de compenser l'augmentation de la prime de feu accordée à nos sapeurs-pompiers professionnels. Le vice-président aux finances du SDIS que je suis vous remercie pour le soutien sans faille que vous accordez à nos sapeurs-pompiers professionnels et volontaires.

Merci, Monsieur le Président.

**M. CHRISTOPHE.**- Monsieur le Président, Monsieur le vice-président, mes chers collègues,

Comme l'indiquait notre collègue Régis CAUCHE, la bonne santé financière de notre collectivité est le fruit d'une gestion fine de nos finances. J'en prendrai pour preuve le taux de réalisation de nos dépenses programmées, 99 % des dépenses prévues au budget ont été réalisées aussi bien en fonctionnement qu'en investissement, preuve notamment au niveau des investissements et ce, malgré la Covid, que nos dispositifs répondent aux besoins constatés. Notre majorité, sous votre impulsion, cher Président, a fait le choix de booster sa politique d'investissement en la portant à près de 300 M€ dès votre prise de fonction en juillet 2021.

La moitié des investissements financés par le Département concernent le développement des équipements des territoires. Les finances saines permettent au Département d'investir dans les grands projets structurants, mais aussi de s'inscrire comme le premier partenaire des communes et intercommunalités pour financer les infrastructures. Ce haut niveau d'investissement offre au quotidien des perspectives de développement, de rayonnement et d'attractivité à l'ensemble de nos territoires.

Au niveau des dépenses, notre majorité reste fidèle au principe de ne pas dépenser l'argent qu'elle n'a pas, comme vient de le rappeler Régis CAUCHE. De fait, en plus des recettes supplémentaires évoquées précédemment, nous nous retrouvons les manches pour déceler les économies qui peuvent être réalisées. J'en conviens, la tâche confiée à notre exécutif n'est pas aisée mais il est un domaine dans lequel il nous faut maintenir le cap, c'est celui du retour à l'emploi des allocataires du RSA.

Au 31 décembre 2021, le Département comptait 97 404 allocataires du RSA après être passé symboliquement sous la barre des 100 000 allocataires début 2021. Cette importante baisse du nombre d'allocataires a permis de réduire nos dépenses de 24 M€ sur une année, sans pour autant réduire le budget sur les moyens mis en œuvre ou le retour à l'emploi des allocataires. Nous savons que les efforts consentis ne sont pas vains. La baisse se confirme sur le premier trimestre 2022. Notre majorité est fière de voir que cette dépense décroît année après année car elle permet avant tout à des Nordistes de retrouver le chemin de l'emploi, certes, mais aussi de retrouver la dignité de l'autonomie financière.

Cette économie profite aussi aux autres politiques sociales. Elle permet de mener des politiques volontaristes en faveur des personnes âgées, des personnes en situation de handicap, des enfants confiés à la protection de l'enfance, des victimes de violences intrafamiliales, de nos collégiens, publics qui n'ont pas été épargnés par la crise sanitaire et que nous nous devons de soutenir.

Il nous faut d'autant plus être attentifs à nos dépenses que celles-ci sont régulièrement impactées par des décisions nationales dont l'État ne vient pas compenser entièrement l'effort financier. Régis CAUCHE a évoqué la revalorisation de la prime de feu versée aux sapeurs-pompiers professionnels. Je citerai également l'aide accordée au SAAD, dans le cadre de la mise en application de l'avenant 43 destiné à revaloriser les salaires des aides à domicile. Ces augmentations sont de bonnes nouvelles pour celles et

ceux qui en bénéficient, et encore plus dans ce contexte inflationniste, mais elles sont souvent un casse-tête financier pour nos collectivités. L'annonce du dégel du point d'indice des agents de la Fonction publique ou la revalorisation du RSA, dont on devrait connaître l'effet dans les jours à venir, en sont d'autres exemples.

Comme vous l'avez souligné, Monsieur le Vice-président, ce compte administratif 2021 marque la transition. Il est encore impacté par la crise Covid, mais dans une bien moindre mesure. Il est le premier de la nouvelle mandature et donne le ton pour les années à venir. Il est enfin celui qui ne prend pas encore en compte la période que nous traversons actuellement et qui n'est guère favorable aux comptes publics.

Depuis le début de l'année, il faut reconnaître que les nuages s'amoncellent au-dessus de l'embellie entrevue sur l'année 2021. La guerre en Ukraine a clairement assombri nos perspectives économiques pour l'année 2022, elle a totalement rebattu les cartes des prévisions économiques. La hausse du coût des matières premières, de l'énergie, que subissent de plein fouet les Nordistes, aura aussi des conséquences sur nos dépenses. Notre collectivité ne sera pas épargnée ; le coût des fluides dans nos bâtiments, celui des denrées alimentaires nécessaires à la préparation des repas dans nos restaurations collectives pèseront, par exemple, dans nos prochains rendez-vous budgétaires. Enfin, dernière ombre qui est venue s'ajouter au tableau, la longue séquence électorale que nous venons de traverser et qui, malheureusement, a ajouté un peu de turbulence au contexte incertain.

Monsieur le Président, Monsieur le Vice-président, la majorité départementale salue le travail accompli de cette première année de mandat afin de présenter un compte administratif excédentaire. Nous saluons les services qui ont œuvré à ces bons résultats.

Dans ce contexte international incertain et national inédit, je m'en remets à un de mes illustres prédécesseurs, député de la circonscription de Bergues et poète, Alphonse de Lamartine, qui disait : « *Je lis dans l'avenir la raison du présent* ». Alors, sachons apprécier le présent tout en préparant l'avenir.

Je vous remercie.

**M. le Président.** - Merci, Régis. Merci, Paul.

Je vais laisser la parole à Bertrand RINGOT, pour le Groupe Socialiste Républicain et Citoyen.

**M. RINGOT.** - Merci, Monsieur le Président.

Mes chers collègues,

2021, et cela a été rappelé, était une année électorale et politique avec les élections départementales et le renouvellement de notre assemblée au mois de juin, une année charnière entre deux mandats du Conseil départemental du Nord, le mandat de votre prédécesseur, 2015-2021, et votre mandat actuel 2021-2027.

Ce compte administratif 2021 est donc pour moitié le reflet du bilan de l'ancien exécutif de votre prédécesseur et pour moitié le bilan de votre nouvelle majorité départementale, Monsieur le Président.

Nous convenons également que c'est une année particulière, « atypique », comme vous l'avez dit, Monsieur le Vice-président, post-Covid-19, du moins pour partie.

Je ferai tout d'abord une observation positive sur la forme.

Nous avons noté à la lecture du rapport une évolution du style entre les deux documents budgétaires, dont nous nous félicitons. Je dirai qu'il est plus objectif, complet et sincère. En effet, le compte administratif de l'exercice 2020, examiné en séance plénière du 17 mai 2021, était – campagne électorale oblige – particulièrement laudateur pour l'exécutif de l'époque. Le rapport de présentation constituait ainsi un véritable plaidoyer pour l'action de la majorité départementale sortante avec des éléments de langage *pro domo* sur le redressement des comptes du Département, la baisse du nombre d'allocataires du RSA, le désendettement et ce, disons-le, malgré l'historique faiblesse du montant des investissements réalisés lors de la mandature précédente. Ce compte administratif de cette année est bien plus modeste dans sa rédaction. C'est donc une bonne chose.

La situation nationale et internationale pousse, il est vrai, à une forme d'humilité. Nous savons que les Départements, dans leur santé financière, sont très sensibles à la conjoncture économique et sociale et les événements actuels, du moins à ce stade, ne sont guère rassurants : forte poussée de l'inflation attendue en moyenne à 5,5 % en 2022 – j'entendais 6 % ce matin –, du jamais vu depuis 1985, et s'établissant en 2021, pour l'exercice que nous examinons, à 1,6 % contre 0,5 % en 2020 ; renchérissement des crédits immobiliers à l'emprunt ; ralentissement de la croissance ; crise énergétique majeure impactant le pouvoir d'achat des ménages. Les signaux à venir ne sont donc pas vraiment totalement au beau fixe et doivent, c'est vrai, nous interpeller.

Pour autant, disons-le, les finances départementales sont loin d'être dans une situation précaire. Sous forme de boutade, Monsieur le Président, je dirai que nous sommes passés du prétendu « mourant » à l'athlète de haut niveau préparant les jeux



olympiques, et ce, en quelques années seulement.

Pour le Département du Nord, les résultats, du moins financiers, sont exceptionnellement bons, avec des recettes en forte hausse, de 184,8 M€, soit +6,4 % par rapport à 2020. Beaucoup de collectivités aimeraient enregistrer une telle hausse de leurs recettes de fonctionnement.

Nous le devons pour moitié environ à des recettes des droits de mutation à titre onéreux, en forte hausse de 91,2 M€, soit +24,9 % – c'est considérable – par rapport à l'exercice précédent. Cela, nous vous l'avions d'ailleurs annoncé par anticipation lors d'interventions antérieures.

Notre groupe se félicite d'ailleurs d'avoir en son temps courageusement augmenté ces taux – vous vous en souvenez, Monsieur le Président, vous étiez déjà dans cette assemblée. Il n'est pas facile d'augmenter les taux. Vous l'avez fait pour la taxe foncière. Nous l'avons fait pour les DMTO, les faisant évoluer de 3,8 % à 4,5 %. Je crois que cela contribue également à constituer une partie de l'évolution positive de ce résultat.

L'exercice 2021 se caractérise également par la mise en place de la réforme fiscale, transférant la part départementale de la taxe foncière bâtie aux communes, compensée par une fraction de TVA nationale, générant une augmentation de 24,2 M€ positive par rapport à la situation antérieure de 2020, à hauteur de +9,8 M€. Pour l'instant, nous ne sommes donc pas perdants sur la dynamique du produit enregistré.

Côté endettement, vous indiquez un ratio de seulement 3,4 ans – là aussi, je crois que c'est historique pour la collectivité –, contre 5,31 ans en 2020 ; le seuil d'alerte étant fixé à 12 années.

Vous soulignez également la forte augmentation de l'épargne brute. Elle se chiffre ainsi à 344 M€ en 2021, soit +123 M€ et +55,6 % par rapport à 2020, c'est beaucoup plus que conséquent.

Vous avez donc des moyens en hausse pour agir et envisager, dans ce contexte, tout en étant prudent tout de même, l'avenir plutôt sereinement. Or, à ce stade, nous constatons que vous conservez tout de même les mêmes réticences à débloquer de nouveaux moyens financiers supplémentaires pour de nouvelles opérations, et ce, malgré des besoins économiques et sociaux de notre Département qui ne sont plus à démontrer sur de nombreux domaines. L'objectif de votre majorité est-il donc de solder à terme la dette et de l'amener à zéro ? Cela peut être un choix ; je connais des collectivités qui ont fait ce choix, je considère que ce n'est pas des plus opportuns.

Votre gestion semble donc, du moins à ce stade, rester la même avec des objectifs identiques.

Le premier objectif est la maîtrise absolue des dépenses de fonctionnement. Selon le compte administratif, elles n'ont évolué en 2021 que de 22,5 M€, soit +0,8 %, avec un taux d'inflation à 1,6 %. C'est donc qu'elles ont baissé en valeur. Parallèlement, les recettes ont progressé de 6,4 %, comme indiqué précédemment.

Deuxième objectif : le recours prépondérant à l'autofinancement pour l'investissement. En 2021, vous avez donc, une fois encore et vous l'avez revendiqué, largement privilégié l'autofinancement. Notre collectivité a financé 85 % de ses dépenses sans recours à l'emprunt. Nous l'avions dit à l'époque, c'est une stratégie à contre-courant compte tenu des taux fixes exceptionnellement bas (entre 0,33 % et 0,65 %) qui ne vont pas durer et qui étaient en vigueur pour l'année 2021, avec des crédits par conséquent quasiment gratuits. Cela est d'ailleurs en train de remonter.

D'importantes collectivités dans lesquelles j'ai le plaisir et l'honneur de siéger, comme la Communauté urbaine de Dunkerque par exemple, vont emprunter massivement et réaliser des investissements d'avenir de l'ordre de 250 M€ pour les cinq ans à venir, en complément de notre PPI déjà établi à 350 M€, et ce, pour les raisons que je viens d'évoquer, dans le domaine des infrastructures et des bâtiments, afin de réduire par exemple la facture énergétique de nos bâtiments qui, nous le savons également, va exploser si les choses restent en l'état. Nous devons donc agir, je crois, au sein de notre collectivité de la même façon et ce, maintenant rapidement, afin de ne pas rater le virage de la transition énergétique et environnementale.

Troisième objectif : le désendettement. Je l'évoquais en introduction, celui-ci est passé de 5,3 ans en 2020 à 3,4 ans, pour un montant total de dettes s'établissant à 1,175 Md€, équivalent à 2020 car vous avez emprunté strictement autant que ce que vous avez remboursé, à savoir 144 M€.

En 2021, le Nord a ainsi investi plus, c'est vrai, 297 M€ contre 270 M€ en 2020. C'est certes une augmentation de 10 %, mais dans la moyenne des autres collectivités départementales, avec une reprise des dépenses d'investissement des Départements à hauteur de 8,8 % au niveau national en moyenne. Il n'y a donc pas de rattrapage nordiste. 297 M€ représentent certes une progression, dont il faut se féliciter, mais encore très en deçà des investissements réalisés par le passé. Rappelons-le, en 2012, ils se chiffraient à 387 M€, 331 M€ en 2013, avant l'explosion du RSA liée la hausse du taux de chômage qui nous avait malheureusement contraints à regret à réduire la voilure.

Votre document aurait pu mentionner les résultats d'autres Départements, notamment sur le plan de l'investissement. Vous l'avez indiqué dans la présentation. J'ai noté pour ma part qu'en 2021, la Gironde avait investi 310 M€ contre 297 M€ pour le Nord. La Gironde, avec son 1,6 million d'habitants, a donc investi 191 € par habitant quand le Nord en a investi 115 € par habitant. Je précise

au passage que la Gironde a une capacité de désendettement similaire à la nôtre de seulement 3,2 petites années.

Des progrès sont donc encore à fournir, Monsieur le Président, pour rejoindre le peloton de tête des Départements qui investissent et préparent l'avenir. En cela, il serait pertinent à mon sens d'établir un plan pluriannuel d'investissement 2022-2028, afin d'avoir une visibilité et un débat entre conseillers départementaux sur les priorités, en complément de ce qui est fait sur les territoires dont il faut se féliciter, mais nous devons aussi, je pense, avoir une approche plus globale.

Sur le plan du fonctionnement, vous vous félicitez de la baisse ou de la moindre hausse des dépenses liées aux allocations individuelles. Dont acte.

- La dépense RSA, qui est en baisse de 24 M€ sur un an, est donc réinjectée dans les dépenses de fonctionnement et donc symétrique au taux de chômage.
- La dépense APA en hausse de 10 M€, à hauteur de 255,8 M€, en hausse de 4,1 %, qui tient bien sûr en compte l'évolution du nombre de personnes âgées dans le Département.
- La dépense PCH en baisse, à hauteur de 800 000 €.

Vous nous dites dans votre document budgétaire que la baisse du RSA a permis d'abonder les crédits des politiques d'intervention du Département du Nord. Ce n'est pas tout à fait ce que nous constatons à la lecture des chiffres. Les dépenses d'intervention qui permettent le déploiement des politiques départementales n'augmentent pas véritablement et, pour certaines, subissent quelques baisses pour lesquelles nous aimerions avoir des précisions :

- -0,2 % pour le logement et l'habitat alors que les besoins en termes de transition énergétique et d'isolation thermique de nos logements sont majeurs.
- -2,3 % pour la prévention et le soutien à domicile des personnes âgées.
- +0,1 % seulement pour la protection de l'enfance, cœur de métier du Département et sujet sur lequel nous sommes tous régulièrement interpellés.
- Enfin, -2,6 % pour la culture, en raison, selon votre rapport, d'événements annulés pour cause de crise sanitaire, de 12,8 à 12,5. Symboliquement, nous pensons que nous aurions pu maintenir ces subventions à l'instar de ce qui a été fait dans d'autres départements qui ont choisi de soutenir leurs structures culturelles face à la Covid – nous l'avions demandé lors du précédent mandat – afin de mieux préparer le rebond post-Covid.

Nous constatons donc que le Département ne s'est pas mobilisé davantage en 2021 alors qu'il en avait les moyens. Nous sommes d'une prudence qui risque, si nous n'y prenons garde, de nous amener à l'immobilisme.

Nous espérons que 2022 vous permettra d'impulser votre politique, une nouvelle politique et d'incarner une ambition nouvelle, globale, pour les Nordistes.

Lors des questions d'actualité, ma collègue Soraya FAHEM évoquera le secteur en crise de la protection de l'enfance et ma collègue Valérie CONSEIL interviendra sur le dispositif Territoires zéro chômeur de longue durée. Ces dossiers sont au cœur de la mission de notre Département.

Je pense également au secteur des personnes âgées. Un Département, pour reprendre celui que je citais tout à l'heure, en l'occurrence la Gironde, vient de recruter en 2021 12 postes supplémentaires, dont 10 pour mieux contrôler et accompagner les EHPAD de son territoire. Là aussi – chacun a pris connaissance de l'actualité –, le Nord doit répondre présent afin de rassurer les familles des Nordistes en EHPAD.

Concernant la politique d'insertion et de retour à l'emploi, les chiffres évoqués dans votre rapport font état d'une baisse du nombre d'allocataires du RSA. Vous valorisez dans votre rapport sur le compte administratif 2020 – je cite – *« une politique ambitieuse mise en place par le Département permettant d'agir et d'orienter rapidement tous les bénéficiaires du RSA grâce à une offre d'insertion professionnelle et sociale, qualitative et diversifiée »*.

Cette politique, qui aurait, selon votre rapport, bien fonctionné en 2021, subit cependant en 2022 une baisse du budget. En effet, la délibération de ce jour sur le nouvel appel à projets insertion et emploi 2022-2025 acte la diminution à hauteur de 3,8 M€ par an des crédits dédiés aux partenaires qui accompagnent quotidiennement sur le terrain les personnes exclues de l'emploi, de 24,8 M€ à 21 M€. Cela nous interpelle également. Peut-être pouvez-vous nous éclairer sur cette baisse importante d'accompagnement des partenaires qui œuvrent sur ce terrain ô combien difficile de l'insertion des personnes exclues de l'emploi.

Il y a donc parfois un écart entre le volontarisme affiché et la réalité de l'évolution à la baisse de certains crédits pour le financement des acteurs de l'insertion.

Nous sommes sur le même écart concernant les services d'aide et d'accompagnement à domicile pour les personnes dépendantes, un secteur en grande souffrance, en grande fragilité – je le constate régulièrement en tant que président d'une structure associative. Les mesures prises jusqu'à présent n'ont pas permis de rétablir l'équilibre de leur compte et le soutien départemental a été un peu

tardif, avec fort heureusement la délibération qui passe cet après-midi en commission permanente pour organiser le versement d'avances aux structures en difficulté de trésorerie. Nous pensons que notre Département du Nord aurait pu davantage être présent aux côtés de ces partenaires nordistes. Il en avait les moyens, vous l'avez clairement démontré.

Nous constatons un écart entre ce document budgétaire qui présente un résultat positif excédentaire exceptionnel pour les finances départementales et la réalité des difficultés sur le terrain dans le domaine de l'action sociale que nous constatons parfois par manque de soutien et de financement.

Ce compte administratif aurait donc pu présenter un bilan encore plus volontariste. Vous le dites d'ailleurs vous-même dans le préambule, les Départements ne sont pas en concurrence les uns avec les autres mais ils montrent que différentes stratégies conduisent à différents résultats.

**M. le Président.**- Je vous demande d'aller à votre conclusion, si cela ne vous dérange pas.

**M. RINGOT.**- Je termine, Monsieur le Président.

Nous pouvons encore faire de véritables choix de société et surtout mieux préparer l'avenir. Une collectivité comme le Département du Nord peut choisir d'investir davantage contre les inégalités territoriales, contre les déserts médicaux, sujets évoqués de manière récurrente par nos populations, pour le cadre de vie, le logement, les infrastructures et les mobilités douces.

Un département comme le Nord peut aussi choisir de mettre davantage de moyens contre la précarité énergétique avec le fonds de solidarité logement, davantage de moyens pour la culture, les associations, davantage de moyens pour l'environnement que l'on ne retrouve pas dans ce rapport.

Malgré des possibilités financières réelles, vous n'avez pas fait ce choix en 2021 ; dont acte. Nous espérons que cet exercice restera un exercice de transition entre deux mandatures avant une nouvelle impulsion que nous espérons voir se mettre en œuvre au sein de votre Département.

Pour toutes ces raisons, nous voterons en cohérence avec notre position sur le BP 2021 contre ce rapport.

Je vous remercie de votre attention.

**M. le Président.**- Je vais laisser la parole à Charles BEAUCHAMP pour le Groupe Communiste et Républicain Pour l'Humain d'Abord.

**M. BEAUCHAMP.**- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Président, chers collègues,

*« Ce compte administratif est l'occasion d'affirmer nos convictions, nos différences, nos réussites. Nous pouvons être fiers de le présenter aux Nordistes. »*

C'est en ces termes que vous introduisez ce document budgétaire. Nous sommes dubitatifs quant à cette fierté affichée, tant elle semble en contradiction avec ce que vivent et ce que disent les agents départementaux, les usagers nordistes, les professionnels des structures partenaires, les opérateurs et associations du territoire.

Vos choix financiers ont des impacts sociaux et humains qui appellent à plus de modestie, voire de remise en question.

Pour nous, ce compte administratif est l'occasion de démontrer que de bons ratios budgétaires ne sont pas synonymes de bons résultats en matière de service public, car, au-delà d'être de bons gestionnaires financiers, les élus doivent se confronter avec franchise aux répercussions de leurs décisions sur la vie des gens.

Ce compte administratif est révélateur de ces choix, en premier lieu celui d'imposer à la collectivité des contraintes budgétaires qui n'ont pas lieu d'être.

En 2021, un excédent budgétaire de 173 M€ est dégagé, c'est deux fois plus qu'en 2020 et en 2019. Ces marges de manœuvre n'ont pas été utilisées alors même que cela était possible. En effet, nous n'avons plus en 2021 cette obligation imposée par l'État de limiter l'évolution de nos dépenses de fonctionnement puisque, je le rappelle, les contrats de Cahors ont été suspendus en lien avec la crise sanitaire. C'était donc l'occasion de dépenser là où les besoins étaient le plus criant. Au lieu de cela, vous vous êtes imposé le carcan financier que l'État avait alors relâché. Mais comment s'en étonner finalement, puisqu'une partie de votre majorité partage le programme politique de Monsieur MACRON, en particulier le rationnement de la dépense publique ? Preuve en est : le

redressement des comptes publics qui est à l'ordre du jour au lendemain des élections présidentielles. L'ardoise totale s'élèverait à 20 Md€ d'économies et les acteurs locaux seraient mis à contribution à hauteur de 10 Md€.

Nous en revenons toujours au même problème : l'effort exigé des collectivités locales est sans commune mesure avec leur empreinte réelle dans les comptes publics. Leur poids dans la dette n'est que de 8 % et leur part dans la dépense publique de 20 % seulement.

Votre majorité, Monsieur le Président, compte de nombreux élus affiliés au parti présidentiel. Aussi, c'est à se demander dans quelle mesure vous ne contribuez pas vous-même à l'appauvrissement des moyens financiers de notre collectivité.

Ce sont d'ailleurs ces mêmes amis politiques qui ont confirmé la suppression de la CVAE en 2023. Cet impôt local, qui fait partie des impôts de production, a représenté une recette de 150 M€ pour le Nord en 2021. Avec sa suppression totale, c'est un nouveau coup de rabot aux finances locales qui, sur le fond, interroge quant à la contribution des entreprises au développement des territoires. Là encore, nous demandons aux membres du parti présidentiel présents dans cette assemblée : jusqu'où irez-vous dans la casse de l'autonomie financière et fiscale du bloc local ? Comment pouvez-vous à la fois afficher la défense des intérêts de notre Département quand, d'une autre main, vous soutenez la confiscation par le Gouvernement de la fiscalité locale ?

Mais, avant même ce débat sur les ressources futures, nous pouvons avoir un débat sur les recettes actuelles, celles de 2021. Les prévisions budgétaires que vous aviez faites font la preuve d'un manque de discernement ou, pire, d'un manque de sincérité. La prudence brandie comme argument lors du budget primitif s'avère bel et bien exagérée, comme nous l'avions alors dénoncé. Entre le prévisionnel et le réalisé, il y a 157 M€ d'écart pour les recettes de fonctionnement. En particulier, nous vous reprochons d'avoir volontairement sous-estimé le niveau des DMTO ; nous en percevons 20 % de plus que l'envisageait le budget primitif. Même si les DMTO sont volatiles, les prévisions nationales affichaient des résultats exceptionnellement élevés pour 2021.

J'espère que nous serons épargnés de la réponse éculée selon laquelle vous n'avez pas de boule de cristal. En tout cas, cela confirme nos interrogations concernant la provision pour risque de 40 M€ de DMTO que vous avez décidée. Cette mise en réserve s'apparente surtout à une cagnotte dormante.

Nos recettes de fonctionnement en 2021 connaissent donc une embellie : 185 M€ de plus qu'en 2020. Mais les dépenses de fonctionnement ne bénéficient pas de cette situation favorable, ne progressant que de 62 M€. C'est un non-sens. En 2021, les recettes sont meilleures qu'attendues, mais on ne les dépense pas. C'est un non-sens, car que nous direz-vous en 2022 et 2023 si la situation se dégrade pour les finances locales ? Que nous ne pouvons pas dépenser l'argent que nous n'avons pas ? D'accord, mais, dans ce cas, comment expliquer que vous ne dépensiez pas non plus lorsque la situation budgétaire le permet ?

Nous avons pour mission de garantir un niveau élevé de solidarité humaine et ce compte administratif 2021 n'en témoigne pas. L'enfance protégée, le handicap et les aînés sont des secteurs en souffrance. Il convient qu'ils monopolisent désormais votre attention, même si nous avons bien compris votre appétence plus particulière pour la politique d'insertion des allocataires du RSA.

En termes de résultats budgétaires, l'enfance-famille-jeunesse enregistre +9 M€ par rapport à 2020. Une progression qui s'explique exclusivement par les financements découlant des stratégies « lutte contre la pauvreté » et « protection de l'enfance ». Si ces financements sont toujours les bienvenus, ils posent la question fondamentale de leur signification.

Alors que la protection de l'enfance aurait besoin de financements rehaussés sur le très long terme, les stratégies nationales n'offrent que des financements temporaires. Que fera le Département du Nord si, demain, l'État décide d'y mettre fin ? Il arrêtera lui aussi de financer les actions et dispositifs qui auront été lancés ? C'est en substance le message que vous martelez, Monsieur le Président : si l'État ne met pas d'argent, le Département n'en mettra pas.

Si l'État est défaillant, ce que nous dénonçons à vos côtés, cela n'est pas une raison pour lui emboîter le pas et devenir nous aussi défaillants. Ajouter au désengagement de l'État le désengagement du Département serait terrible, car nous suivons des publics parmi les plus vulnérables. Il faudrait que vous puissiez affirmer : le Département est là, même quand l'État n'est plus là.

Je ne doute pas, Monsieur le Président, Madame la Vice-présidente, que vous vous empresserez de me répondre par les dix mesures pour la protection de l'enfance annoncées par Monsieur le directeur général des services dans un mail il y a une semaine. Nous accueillons ces mesures favorablement, mais nous n'irons pas jusqu'à vous applaudir.

Le CA 2021 démontre que ce secteur fragile et prioritaire qu'est la protection de l'enfance a dû s'appuyer sur la béquille instable des financements stratégie pauvreté et plan Taquet. D'ailleurs, sur les postes de dépenses 100 % Département, il est surprenant de constater qu'en 2021, l'accueil et l'accompagnement en établissement, de même que l'accueil familial, sont moindres qu'en 2020. Pourtant, le manque de places d'hébergement et de solutions d'accueil est récurrent. C'est bien la preuve qu'en 2021, vous n'aviez toujours pas pris la mesure du problème. Vous avez attendu que la situation devienne explosive et, pourtant, les alertes ne datent pas d'hier.

En 2019, une mission d'information et d'évaluation était déjà censée répondre à l'urgence des besoins. Les 122 préconisations sont restées lettre morte depuis.

Ces dernières années et ces derniers mois, des alertes sérieuses ont émergé, par exemple dans les équipes ASE de Lille-Vauban et Roubaix. Tout récemment, l'équipe de Maubeuge a révélé la profondeur du malaise : sur 11 agents, 10 sont en arrêt de travail. Leur signal d'alarme en début d'année n'avait abouti qu'à l'octroi d'un poste en plus ; et encore, un poste temporaire, comme si le problème n'était que ponctuel.

Ces 10 mesures contraintes et forcées par la situation intenable prévoient enfin de créer des places et des postes. Elles commencent seulement à réparer les dégâts que vous avez vous-même causés sous le précédent mandat. Par la force des choses, vous devez reconstruire ce que vous avez cassé.

Nous regrettons que vos décisions aient jusqu'à présent été majoritairement destructrices pour la protection de l'enfance, car cela laisse des traces d'un point de vue humain. Comme pour les EHPAD, le manque de personnel et de temps à consacrer aux personnes a conduit à des formes de maltraitance institutionnelle.

Et j'ai bien peur de renouveler ces remarques en ce qui concerne le handicap. Si les dépenses augmentent par rapport à 2020, ce n'est que pour financer l'arrivée en établissement de personnes handicapées jusque-là accueillies en Belgique. Pas de renforcement ou de développement de politique publique, pas d'effort volontariste, juste une mise en adéquation des financements avec le nombre d'usagers concernés. D'ailleurs, vous n'êtes pas sans savoir que nos établissements nordistes ont vocation à accueillir dans les années à venir un nombre croissant de personnes handicapées qui reviendront des établissements belges. Nous attendons dans vos prochains documents budgétaires une prospective sur ce sujet qui devrait concerner plusieurs centaines de personnes en situation de handicap et impacter, cela va sans dire, les budgets des établissements.

Une stabilité de la PCH est observée en 2021. Là encore, nous nous interrogeons : y a-t-il moins de bénéficiaires de la PCH qu'en 2020 ? Nous ne le savons pas.

Pourtant, sur l'insertion, vous ne vous privez pas de nous communiquer le nombre de foyers allocataires du RSA. Surtout, n'hésitez plus à en faire autant pour les bénéficiaires de la PCH et de l'APA. Nous attendons ces chiffres dans vos prochains documents budgétaires.

Vous expliquez cette stabilisation par la mission PCH. La volonté d'harmonisation pose toujours question pour une allocation censée apporter une réponse individualisée à des besoins par nature spécifiques.

Les équipes pluridisciplinaires ont une analyse fine des situations. Il faut leur laisser les mains libres et ne pas faire peser votre souci de maîtrise budgétaire sur leur analyse.

Nous constatons que l'accès au droit des personnes handicapées a plutôt tendance à se durcir et nous nous inquiétons des directives imposées aux équipes dans l'instruction des dossiers. Les temps d'intervention prévus dans les plans d'aide PCH doivent respecter l'humain ; la toilette, l'habillage, le repas ne peuvent pas être expédiés à des rythmes effrénés. Nous insistons donc, Monsieur le Président, pour que le Nord cesse de tirer vers le bas ces temps d'intervention. Nous ne sommes pas obligés de nous contenter des minimums légaux. Nous pouvons décider d'adopter une approche plus humaine.

En matière d'autonomie des seniors, ce compte administratif est peu bavard. Nous vous alertons en tout cas sur la situation des services d'aide à domicile. L'ensemble des collègues de la MIE APA, quel que soit leur bord politique, je crois, ont compris que le secteur de l'aide à domicile était proche de la rupture. Il faut agir sur le volet financier en garantissant que le Département verse sa part sur l'avenant 43. Il s'y est engagé. Les trésoreries des associations sont exsangues, il faut pourtant bien qu'elles paient leurs salariés et l'ensemble de leurs charges, sinon c'est la clé sous la porte qui nous attend, et cela n'arrangera personne si les usagers ne peuvent plus être accompagnés à leur domicile.

Puisque votre majorité compte de nombreux amis politiques de Monsieur MACRON, pesez dans le débat, Monsieur le Président, pour obtenir des garanties fermes avec des financements clairs, transparents, prévisibles. Ce serait une façon plus responsable d'assumer nos responsabilités. Se contenter de répondre « l'État ne met pas, on ne met pas » ne nous mènera pas loin.

En conclusion, la transition que vous proposez dans ce compte administratif nous semble contenir une ambition assez pauvre.

Les compétences de solidarité humaine ne se réduisent pas à la politique de retour à l'emploi des allocataires du RSA. Il est grand temps maintenant de s'intéresser aux autres politiques départementales, celles dont j'ai parlé tout au long de cette intervention. Les usagers, mais aussi les professionnels du social et du médico-social ne cessent de nous alarmer, de vous alarmer. Il faut rectifier le tir, à la fois dans la gouvernance avec une meilleure écoute de ce qu'ont à dire les structures et établissements partenaires et à la fois dans la gestion budgétaire avec un sursaut qui implique de ne plus mégoter lorsqu'il s'agit de financer avec force les secteurs en grande fragilité.

Par ailleurs, il n'est plus question non plus de mégoter sur l'investissement dans les années à venir. Comme nous le disons à chaque fois, le niveau d'investissement nordiste reste inférieur à la normale, si l'on compare avec les autres départements millionnaires. Votre choix est toujours de privilégier le remboursement de la dette plutôt que l'investissement réel. S'il est plus élevé en 2021 qu'en 2020, il ne vient que compenser l'énorme ralentissement imposé sous le mandat précédent.

Nous attendons avec impatience les décisions budgétaires modificatives au budget 2022. Avec l'excédent budgétaire 2021, nous avons les moyens de redonner de l'air à nos politiques de solidarité humaine. C'est d'autant plus urgent que la solidarité est un pilier de la République et que celle-ci est menacée. La montée de l'extrême droite, représentée par le Rassemblement national aux législatives, en est un signe évident.

En tant que chef de file des solidarités, notre Département doit faire bouclier social. C'est un enjeu d'affirmation des valeurs républicaines.

Nous voterons contre ce compte administratif.

**M. le Président.**- Je vais donner la parole à Laurent PERIN pour le groupe Europe Écologie Les Verts Génération.S.

**M. PERIN.**- Monsieur le Président, chers collègues, Monsieur le Vice-président,

Vous introduisez la présentation de ce compte administratif 2021 en insistant sur le caractère atypique de cette année 2021 avec, notamment, les effets de la crise Covid.

Même si nous comprenons que la crise sanitaire ait eu des conséquences évidentes, il est clair aussi que l'année 2021 est la première année où le budget départemental est impacté par différentes réformes de la fiscalité locale avec le transfert de la part de la taxe foncière aux communes et le versement d'une part de la TVA. Ces réformes réduisent le pouvoir fiscal des Départements, mais, surtout, les recettes sont plus difficiles à prévoir à long terme, la TVA étant beaucoup plus dépendante de la conjoncture économique. D'où l'importance d'un pilotage budgétaire plus réactif.

En septembre dernier, quand vous nous présentiez le budget supplémentaire pour 2021, vous aviez une vision assez claire à cette époque de l'augmentation des droits de mutation à titre onéreux. Vous pouviez faire des choix ambitieux, mais vous avez préféré affecter 40 M€ à la création d'une provision pour risque. À l'heure des urgences, vous préférez la prudence.

Comment pouvez-vous justifier aujourd'hui un résultat net 2021 excédentaire de 173 M€, ce qui représente près de 5 % des recettes globales du Département, alors que les besoins en termes de solidarité humaine, notamment sur la protection de l'enfance où les besoins se font cruellement sentir, et les besoins en investissement pour faire face à l'urgence climatique et environnementale sont si nombreux ?

Nous considérons aujourd'hui que le Département du Nord manque d'ambition en matière d'investissement et n'est clairement pas à la hauteur des enjeux.

Pour preuve, la section d'investissement dégage un bénéfice de plus de 9 M€ alors que celle-ci est logiquement une section déficitaire. La capacité de désendettement en 2021 était à un niveau très bas, trop bas peut-être, à 3,4 ans.

En matière d'investissement, vous savez que nous avons un sérieux problème, puisque vous refusez malgré plusieurs demandes de nous présenter le plan pluriannuel d'investissement. Quand je dis « nous », ce sont les élus du Groupe écologiste, mais c'est « nous » aussi pour l'ensemble des élus du Département et aussi pour l'ensemble des Nordistes. Le PPI, vous le savez, permet de disposer d'une vision globale des projets d'investissement du Département et, c'est bien normal, de le fournir à l'ensemble des élus, mais également de le porter à la connaissance des citoyens et citoyennes.

Sur les investissements, nous pointons donc le manque d'ambition, c'est un fait, mais nous contestons aussi leur nature.

Concernant les dépenses d'investissement 2021 dans les solidarités territoriales, près de la moitié de ces dépenses (75,6 M€) vont aux infrastructures et réseaux. Cela devrait une fois encore vous interroger sur le coût financier très élevé que représente la création de nouvelles routes, y compris par la suite en termes de dépenses de fonctionnement induites.

Concernant les investissements dédiés à la solidarité humaine, une rapide comparaison avec des éléments publics avec les autres Départements montre le retard accumulé entre 2015 et 2020 par le Département du Nord. En effet, la moyenne annuelle des dépenses d'équipement collège par collégien sur la période pour le Département du Nord s'élève à 635 € ; en dessous de la moyenne nationale à 654 € et surtout bien loin de Départements comme le Val de Marne ou les Côtes d'Armor, avec respectivement 1 270 €, soit le double du Département du Nord, et 1 139 € par an d'investissement par collégien.

Une gestion saine, ou en bon père de famille comme vous aimez à le dire, ce n'est pas renoncer à des investissements. Au contraire, bon nombre d'investissements sont indispensables pour pouvoir répondre aux urgences écologiques et sociales. Par exemple, investir dans la rénovation énergétique du patrimoine et notamment les collèges du Nord, c'est une bonne décision pour faire baisser la facture énergétique et donc avoir une gestion plus saine.

Concernant les dépenses de fonctionnement, vous titrez cette partie – je cite – « *les actions sur le RSA permettent des actions volontaristes de la collectivité* ». Vous considérez la politique de remise à l'emploi comme un simple outil budgétaire, mais

permettez-moi de vous dire que derrière les chiffres, il y a la vie des gens, notamment des plus précaires.

Les dépenses de fonctionnement ont bien été marquées en 2021 par une baisse de 24 M€ du RSA, conséquence de votre politique du retour à l'emploi, mais avec quelle mise en œuvre, dans quelles conditions, avec quels types d'emploi ? Cela se fait notamment au détriment de l'accompagnement social des allocataires et cela se confirmera, comme nous le verrons cet après-midi, avec la délibération relative à l'appel à projet « insertion emploi 2022-2025 ».

Je termine par une question plus précise que nous avons posée en commission concernant les fonds européens. Vous mentionnez une recette d'ingénierie financière pour 10,4 M€, relativement stable entre 2020 et 2021. Au vu des projets et des politiques menées par le Département, n'y a-t-il pas là des marges de manœuvre, de progression dans ce domaine ?

Ce compte administratif confirme malheureusement les éléments déjà présentés ces derniers mois, et notamment le manque d'ambition et de vision dans les politiques proposées.

Pour toutes ces raisons, Monsieur le Président, chers collègues, le Groupe Écologiste, Europe Écologie Les Verts, Génération.S votera donc contre ce compte administratif 2021 et l'ensemble des délibérations budgétaires, le budget annexe et le compte de gestion présentés aujourd'hui.

Je vous remercie.

**M. le Président.**- Je vais laisser la parole à Loïc pour faire un petit point et, ensuite, j'aurai l'occasion de rajouter quelques commentaires.

**M. CATHELAIN.**- Je vais revenir sur plusieurs points, sachant que des choses similaires ont été dites.

Sur les recettes liées aux droits de mutation à titre onéreux, vous le savez, vous l'avez dit vous-même, Monsieur BEAUCHAMP, on n'a pas de boule de cristal, c'est vrai et on le regrette. Les DMTO, par essence, sont malheureusement une recette particulièrement volatile. Je vous donne juste quelques chiffres pour vous le rappeler : entre 2007 et 2009 – c'était la fameuse crise des *subprimes* –, nos DMTO ont baissé de 32 %, ce qui était colossal, une très forte baisse ; cela a été à nouveau le cas entre 2011 et 2014 où les banques avaient restreint leurs conditions d'accès au marché bancaire. Vous voyez comme moi la conjoncture, on peut malheureusement craindre que, sur la fin d'année qui arrive, avec la restriction d'accès à l'emprunt, il y ait une baisse des DMTO. Nul ne peut le dire avec certitude, mais on peut tout de même s'y attendre.

Certains ont parlé également du résultat budgétaire particulièrement important. Je rappelle juste quelques chiffres. Je ne connais pas tous les comptes administratifs 2021 de tous les Départements, mais, dans le Nord, notre résultat budgétaire s'élève donc à 173 M€ et, si on le rapporte aux recettes, cela représente 5,1 % des recettes. Par rapport au compte administratif de la Gironde, c'est 4 % des recettes et, par rapport à celui des Hauts de Seine, c'est 19,4 % des recettes. Si on regarde les comptes administratifs 2020, par exemple, dans le Pas-de-Calais, le résultat ramené aux recettes représentait 6,4 %. On est en dessous. On est dans la moyenne, c'est assez correct, on n'est ni mieux, ni pire. On est revenu à une situation qui est normale.

Concernant les dépenses sociales, j'ai également entendu vos remarques. Vous dites qu'il y a un résultat et qu'il fallait faire plus de dépenses sociales. Je rappellerai simplement qu'on en a déjà fait beaucoup en 2021 puisqu'on a augmenté nos dépenses sur l'enfance de 9,3 M€. On a également augmenté nos dépenses pour les aînés de 16 M€, celles pour les personnes en situation de handicap de 6,4 M€. On a également augmenté nos moyens humains hors assistantes familiales de 2,8 %, ce qui n'est pas rien, ce qui est même assez important.

De plus, vous le savez comme moi, il ne suffit pas de dire que, comme il y a un excédent en 2021, il faut faire davantage de dépenses sociales. S'il y a moins en 2022 ou 2023, qu'allons-nous dire aux Nordistes ? Qu'on arrête ? Ce n'est pas possible. Il y a une hausse, elle est constante, et on souhaite bien évidemment amplifier et faire mieux.

Concernant l'investissement, j'entends les uns et les autres parler de la faiblesse des investissements. On n'a pas dû voir les mêmes chiffres. L'investissement est tout de même en nette augmentation et, au BP, nous en avons voté encore davantage. De mémoire, on passe de 270 M€ en 2020 à 297 M€ en 2021 et on prévoit 337 M€ pour l'instant au BP. Voilà un investissement qui est au contraire très en forme. Je rappellerai que l'investissement avait commencé à fortement diminuer entre 2012 et 2014 où, sur ces deux années, il a baissé de 100 M€, ce qui est quand même assez important. Aujourd'hui, on a retrouvé une bonne trajectoire qui nous permet d'investir davantage dans les territoires.

Enfin, sur le RSA, vous le savez, la conjoncture n'explique que partiellement l'évolution positive du RSA. S'il est vrai qu'elle a contribué à une stabilisation, voire une diminution du nombre de demandeurs, je rappelle juste quelques chiffres. La tendance dans le Nord est beaucoup plus marquée que dans le reste de la France. Au niveau national, entre 2016 et 2020, le nombre de foyers allocataires a augmenté de 7 % en France métropolitaine alors qu'il a diminué de 2 % dans le Nord. C'est quand même quelque chose d'assez important, de colossal et cela souligne tout le travail qui a été fait et qui continue d'être fait par notre collègue Doriane

BÉCUE et par notre Président. C'est quelque chose de très important.

Voilà tout simplement les points que je voulais évoquer, Monsieur le Président.

**M. le Président.** - Merci beaucoup, Loïc.

Je m'attendais à vos interventions de ce jour. Je comprends que vous soyez frustrés. Plus de 170 M€... Vous n'avez jamais réussi à le faire. Nous, on réussit à le faire et on fait encore plus pour les Nordistes, on leur rend leur dignité.

J'ai été surpris, mais vraiment surpris par Charles BEAUCHAMP : les allocataires du RSA, est-ce un scandale de leur redonner la dignité ? J'ai entendu X fois « les allocataires du RSA ». C'est notre priorité, nous voulons leur redonner la dignité. Ils vont travailler. Vous ne pouvez pas dire que ce n'est pas une bonne politique. C'est la colonne vertébrale, on l'assume tous ensemble et on l'assumera encore plus. Je peux vous dire qu'on fait le marketing avec les chefs d'entreprise, on ne lâche rien, et je ne suis pas près de lâcher sur ce point-là.

Encore un tout petit point, Monsieur BEAUCHAMP, ne nous parlez pas d'amis politiques et compagnie. Il y a encore huit jours, vous étiez dans une mouvance politique qui s'appelait... je ne sais plus comment, parce qu'on l'a déjà presque tous oublié, mais j'ai regardé sur mon téléphone, cela s'appelait la NUPES, dans laquelle vous étiez tous amis politiques. Vous êtes amis politiques et, le lendemain des élections, chacun repart à sa maison. Il faudra nous expliquer. Soyez sérieux !

Là, vous avez des élus qui veulent travailler pour les Nordistes. Mais nous, on veut bosser ! On ne fait pas pour essayer de planter les autres. Après, vous vous retrouvez, vous vous comptez et vous dites : « on s'est peut-être fait avoir, parce qu'il y en a quelques-uns qui ont pris beaucoup plus de postes que nous. On ne s'y attendait pas. Le parti communiste n'a pas ce qu'il faut, ce sont plus les Insoumis ».

Ne nous donnez pas de leçon. Là-dessus, on n'a pas de leçon à recevoir. Nous sommes allés aux élections, nous avons travaillé ensemble. Nous avons ici une volonté de travailler pour les Nordistes, que ce soit au niveau humain, que ce soit au niveau structure avec tout ce qui est investissement.

Monsieur PERIN, je vais vous répondre. Pour l'instant, vous n'êtes pas dans la majorité, vous pouvez peut-être y venir. Si jamais vous quittez la NUPES, que vous repartez par Les Verts et que vous arrivez à l'Union pour le Nord, vous pouvez venir dans la majorité. À ce moment-là, vous aurez la possibilité de parler du PPI. C'est nous qui décidons le PPI. Nous partageons ce plan pluriannuel d'investissement. Vous ne l'aurez jamais, je vous le dis, vous ne serez pas associés au PPI. C'est ceux qui sont majoritaires qui donnent le tempo et qui avancent dans ce Département. Vous avez la réponse et, comme cela, on n'aura plus la question.

*(Applaudissements)*

Monsieur RINGOT, quand vous avez dit que le document était beau, j'étais content. Quand vous avez dit « Le document est intéressant, il est bien structuré », je me suis dit : Bertrand RINGOT est parti sur de bonnes bases. D'un seul coup, vous nous dites : « Vous n'investissez pas assez. Il faut investir beaucoup plus. Regardez ce que l'on fait dans la CUD, on va investir 250 M€ en plus. » Mais avez-vous regardé le taux de désendettement de la CUD ? 9,6 années. Et vous allez remettre 250 M€. Est-ce que vous ne croyez pas que cela va faire lourd ? J'ai anticipé ; gérer, c'est anticiper. 9,6 années ! Le Président de la CUD fait ce qu'il veut, le conseil de la CUD fait ce qu'il veut, mais, au Département, on gère. Je n'irai pas à 9,6 années, ni rajouter 250 M€.

Ne pensez pas que nous allons désendetter. Ce n'est pas le but de l'opération. On est à 1,175 Md€ depuis trois ans et on reste à 1,175 Md€. C'est très clair. On maîtrise à ce niveau-là.

Vous dites ensuite : « Regardez la Gironde. » Super département, il est millionnaire. Combien a-t-il d'allocataires du RSA ? Il en a 43 898. Nous en avons 93 000 et cela représente 300 M€. Je prends l'engagement : on arrive à 43 000, je rajoute 300 M€ en investissement. Je pense que tout le monde sera d'accord, cela ne posera pas de problème et on aura encore des marges de manœuvre pour le fonctionnement.

Je pense qu'il faut regarder jusqu'au bout. Il faut comparer des choses comparables. Je pense que les Nordistes ont besoin de transparence.

Cette année, nous avons travaillé, nous avons géré, nous avons développé nos politiques dans de nombreux domaines et nous continuons à les développer. Je pense qu'il faut regarder tout cela.

De plus, le crédit n'est pas gratuit. Il faut toujours payer le capital, comme j'ai déjà eu l'occasion de le dire.

Je vais vous dire, Charles BEAUCHAMP, il serait bien de mettre en adéquation les interventions avec les messages qu'on passe,



par exemple, sur l'enfance-famille. Cela ne sert à rien de dire qu'à l'enfance-famille, il n'y a pas assez de personnels et compagnie. On vous a dit ce que l'on faisait. Cela ne sert donc à rien, tout va bien dans le meilleur des mondes. On va travailler. On est conscient, on travaille, il n'y a pas de souci particulier.

Vous parlez du handicap. Il n'y a pas de pression sur le handicap. J'ai même eu l'occasion d'aller présider une COMEX. Le handicap, on le gère et on fait ce qu'il faut, il n'y a aucun problème particulier à ce niveau-là.

Ensuite, vous prenez le budget des ASFAM de 2020 et vous dites que, par rapport à 2021, il a baissé. Non, il n'a pas baissé. C'est simplement parce que, en 2020, il y a eu les primes Covid que nous avons dû payer. Il faut comparer des choses comparables. D'un côté, il y a eu les primes Covid et on ne va pas les payer toutes les années.

À ce niveau-là, il faut que vous soyez bien conscients de la façon dont on travaille, que vous voyiez comment on évolue et comment on voit l'avenir. Aujourd'hui, tout le monde se dit : « on a un compte administratif à +170 M€, tout va bien dans le meilleur des mondes, on aurait dû dépenser la totalité, on aurait dû faire plus tout de suite ». Vous allez m'expliquer comment on paye le point d'indice demain quand cela va être 12 M€. Sur l'APA, avec l'argent qu'il va falloir mettre, si la CNSA ne met pas les 3 € tout de suite, vous m'expliquerez comment on va faire. Au niveau du Ségur, si l'État n'y vient pas, sur les 7,2 M€, vous me direz comment on va faire. Avec l'évolution du RSA de ce matin de 4 %, est-ce que l'État va compenser ? On va devoir mettre 30 M€. On est obligé de prévoir le coût de l'énergie. Sur le coût des marchés au niveau des voiries entre autres, on est à +25 %, +28 %. Quand on achète quelque chose de façon générale, nous avons l'inflation. Si je vous présentais un compte administratif à 10 M€, on ne tiendrait pas, on irait dans le mur comme cela s'est passé par le passé.

Sur la protection de l'enfance, on y va, c'est décidé. Aujourd'hui, nous avons traité nos emprunts, mais il y aura une évolution importante des taux d'intérêt dans les semaines qui viennent. De ce fait, les DMTO vont baisser dans les mois qui viennent ou l'année suivante.

Aujourd'hui, je peux dire aux Nordistes que, quoi qu'il arrive, on sera là et le Département est là, on pourra assumer toutes les difficultés que nous avons devant nous. C'est ce qui est important.

On doit faire rentrer l'argent qui doit venir dans ce Département. C'est la culture de la recette – et je remercie mes deux collègues Paul et Régis pour leurs interventions –, on sait bien comment on fonctionne, mais on doit prévoir demain pour pouvoir dépenser et donner à ceux qui en ont besoin.

Les MDIE Jeunes... Vous ne vous en êtes pas aperçus, mais nous avons quand même plus de 40 000 personnes de 25 à 35 ans au RSA. Est-ce qu'on les garde jusqu'à 65 ans au RSA ou on leur permet d'avoir la dignité ?

Aujourd'hui, vous dites : « Vous baissez le RSA de 25 %. » Je comprends que cela vous fasse mal, vous augmentiez de 54 M€ par an, c'était la politique « guichet ouvert, on ne sait pas qui est inscrit ou pas inscrit à Pôle Emploi et on distribue ». C'est ce qu'on a vécu, ici. Maintenant, on ne le vit plus comme cela. Nous ne serons pas distributeur automatique de billets. Nous avons d'un côté les chefs d'entreprise qui cherchent de la main-d'œuvre, pas obligatoirement qualifiée, et nous avons des allocataires du RSA qui peuvent travailler.

Certains ne peuvent pas travailler. Ceux-là, on les gardera au RSA jusqu'à 65 ans et jusqu'à ce qu'ils soient à la retraite. C'est ce que nous sommes capables de faire. Mais ceux qui peuvent aller travailler, il faut qu'on leur donne la dignité, il faut qu'ils aillent travailler, qu'on les aide. On en a 30 ou 40 %. On s'y emploie avec Doriane et on ne va rien lâcher là-dessus.

Vous le voyez, on a une vision de maîtrise, on maîtrise les chantiers de ce Département. Nous ne sommes pas encore au bout de nos chantiers. Cela fera un an dans quelques jours que nous sommes sur cette nouvelle assemblée. Nous avons encore des chantiers à faire avancer. Ne vous inquiétez pas, ces chantiers sont bien notés dans mon bureau, sur mon *paper board* et on sait où on doit avancer.

Nous avons encore avancé pour ne pas dépenser inutilement, mais pour bien dépenser pour ceux qui en ont besoin. C'est notre volonté.

Ne me dites pas qu'on a un manque d'ambition sur l'investissement. 297 M€ et on prévoit 337 M€. Tout à l'heure, je vous ai fait la liste de ce que cela allait coûter, avec l'inflation et les circonstances actuelles, c'est 80 M€. Au niveau des investissements, on rajouterait 20 à 30 M€.

Si on ne peut pas les ajouter, Monsieur PERIN, si on n'avait pas les moyens, on serait obligé de diminuer notre PPI, on ne pourrait pas faire tout ce qu'on doit faire comme investissements, parce que les prix ont évolué. On en tient compte.

Quand vous dites que, derrière les chiffres, il y a des gens, là, je ne peux absolument pas être d'accord avec vous parce que, pour moi, il y a des gens avant les chiffres. C'est comme cela qu'on voit les choses et c'est comme cela qu'on est sur le terrain pour aller voir les gens, pour aller voir les territoires, pour aller voir comment les gens vivent. Le bureau est une prison et je préfère être sur le terrain. C'est comme cela qu'on peut avoir la détermination et savoir comment avancer ensemble, avec l'ensemble de l'exécutif, avec l'ensemble des élus, des conseillers départementaux. Quand je suis sur vos cantons, quelles que soient les sensibilités, vous

savez qu'on a la volonté de travailler ensemble.

Je voudrais dire simplement aujourd'hui aux Nordistes qu'ils peuvent avoir confiance dans le Département du Nord. Toutes les collectivités ne sont pas comme cela, je le sais, que ce soient des plus grandes, des plus petites, que ce soit l'État. Aujourd'hui, nous gérons. J'espère pouvoir continuer à gérer de cette façon-là dans l'intérêt des Nordistes, mais ils peuvent dormir tranquilles, on sera là.

Merci.

Je vais laisser la place à Doriane pour passer au vote.

*(Le Président sort de la salle du conseil)*

**Mme BÉCUE.-** Sur le compte de gestion du budget principal

Qui est pour ? *(Le groupe Union pour le Nord, le Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen, le Groupe Communiste et Républicain : pour l'Humain d'Abord et les conseillers non-inscrits).*

Qui est contre ? *(Le Groupe Écologiste, Europe Écologie Les Verts, Génération.S).*

Qui s'abstient ? *(Personne).*

Les propositions du rapport correspondant au Point Principal n° 3 sont adoptées à la majorité (Les membres des Groupes Union Pour le Nord - Socialiste, Républicain et Citoyen - Communiste et Républicain : Pour l'Humain d'Abord !, ainsi que Mesdames BAILLEUL, DERCEUX et Monsieur RENAUD, non inscrits, votent pour. Les membres du Groupe Ecologiste Europe Ecologie Les Verts Génération.s votent contre).

Pour le compte de gestion du budget annexe,

Qui est pour ? *(Le groupe Union pour le Nord, le Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen, le Groupe Communiste et Républicain : pour l'Humain d'Abord et les conseillers non-inscrits).*

Qui est contre ? *(Le Groupe Écologiste, Europe Écologie Les Verts, Génération.S).*

Qui s'abstient ? *(Personne).*

Les propositions du rapport correspondant au Point Principal n° 4 sont adoptées à la majorité (Les membres des Groupes Union Pour le Nord - Socialiste, Républicain et Citoyen - Communiste et Républicain : Pour l'Humain d'Abord !, ainsi que Mesdames BAILLEUL, DERCEUX et Monsieur RENAUD, non inscrits, votent pour. Les membres du Groupe Ecologiste Europe Ecologie Les Verts Génération.s votent contre).

Sur le compte administratif du budget principal

Qui est pour ? *(Le Groupe Union pour le Nord et les conseillers non-inscrits).*

Qui est contre ? *(Le Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen, le Groupe Communiste et Républicain : pour l'Humain d'Abord et le Groupe Écologiste, Europe Écologie Les Verts, Génération.S).*

Qui s'abstient ? *(Personne).*

Les propositions du rapport correspondant au Point Principal n° 1 sont adoptées à la majorité (Les membres du Groupe Union Pour le Nord, ainsi que Mesdames BAILLEUL, DERCEUX et Monsieur RENAUD, non inscrits, votent pour. Les membres des Groupes Socialiste, Républicain et Citoyen - Communiste et Républicain : Pour l'Humain d'Abord ! - Ecologiste Europe Ecologie Les Verts Génération.s votent contre).

Le compte administratif du budget annexe

Qui est pour ? (*Le groupe Union pour le Nord, le Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen, le Groupe Communiste et Républicain : pour l'Humain d'Abord et les conseillers non-inscrits*).

Qui est contre ? (*Le Groupe Écologiste, Europe Écologie Les Verts, Génération.S*)

Qui s'abstient ? (*Personne*).

Les propositions du rapport correspondant au Point Principal n° 2 sont adoptées à la majorité (Les membres des Groupes Union Pour le Nord - Socialiste, Républicain et Citoyen - Communiste et Républicain : Pour l'Humain d'Abord !, ainsi que Mesdames BAILLEUL, DERÇEUX et Monsieur RENAUD, non inscrits, votent pour. Les membres du Groupe Ecologiste Europe Ecologie Les Verts Génération.s votent contre).

Merci.

*(Retour du Président dans la salle du conseil)*

Monsieur le Président, bravo, le compte administratif est adopté. Félicitations !

**M. le Président.** - Merci.

Il est 12 h 52. Nous nous retrouvons à 14 heures 15. Je vous souhaite un bon appétit.

*(La séance, suspendue à 12 heures 52, est reprise à 14 heures 30.)*

**M. le Président.** - Nous allons reprendre les débats de cette plénière et passer au point suivant, en commission 4.

Je vais laisser la parole à Nicolas SIEGLER pour la présentation du rapport concernant les ADVB, les PTS et les couches de roulement pour cette année 2022.

## **POINT PRINCIPAL**

### **0.5. Attribution de subventions dans le cadre du dispositif soutien aux projets d'investissement communaux (ADVB/PTS) Programmation 2022**

**M. SIEGLER.** - Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, mes chers collègues,

C'est avec beaucoup de fierté, je dois le dire, que je me fais le porte-fort de la politique que le Département du Nord s'enorgueillit d'avoir pour nos communes et nos intercommunalités, c'est-à-dire au bénéfice de l'ensemble des Nordistes ; une forme de fierté sur cette délibération d'attribution de subventions pour les dispositifs d'aide départementale aux villages et bourgs, son volet voirie et l'actualisation des soutiens en termes des projets territoriaux structurants.

Je rentrerai davantage par la suite sur le détail de cette délibération, mais un chiffre est probablement à retenir, celui de 54 M€, quand notre budget prévisionnel prévoyait 44 M€ de crédits sur cette politique ; signe, s'il en est, à la fois de la bonne gestion du Département du Nord et de son volontarisme – l'un n'empêche pas l'autre, au grand dam de certains de mes collègues –, un niveau jamais atteint qu'il convient de souligner.

Avant d'évoquer ce que nous attendons tous, à savoir le chiffrage plus précis de cette belle programmation, je rappellerai quelques éléments saillants de cette délibération, pour que chacune et chacun comprenne bien que, derrière ces montants extrêmement importants, il y a beaucoup de travail et de méthode.

Il y a bien sûr le travail des maires et des présidents d'intercommunalité qui doivent répondre aux critères de notre délibération

cadre. Le premier critère, qui est commun aux trois dispositifs, est bien sûr la maturité du projet déposé. J'insiste à nouveau sur la nécessité de déposer des projets matures, notamment parce que cette maturité permet, au vu des règles qui sont les nôtres, d'activer le paiement des subventions allouées. Ce n'est pas un critère technique, c'est un critère qui nous permet, nous Département du Nord, de nous assurer de l'effectivité de la consommation des crédits que nous décidons d'allouer aux territoires. Cela signifie tout simplement que, derrière, ce sont des marchés publics attribués, des entreprises qui sont au travail, des Nordistes qui peuvent travailler grâce à l'effet levier de cette politique.

C'est important de le redire, ces arbitrages qui sont nécessairement opérés se font sans considération d'ordre politique partisane et toutes les communes et toutes les intercommunalités peuvent bien sûr être éligibles à ces dispositifs.

Il nous faut encore être un peu plus précis en ce qui concerne cette programmation d'aide départementale aux villages et bourgs en 2022, puisqu'elle concerne désormais les communes de moins de 5 000 habitants – ce qui était déjà le cas – ainsi que six communes rurales qui ont des charges de centralité que nous avons reconnues lors de notre délibération du 24 janvier dernier. Ce sont donc près de 800 000 Nordistes qui résident dans ces communes éligibles à l'ADVB, pour des projets de construction, des projets de rénovation, d'entretien, d'aménagement du patrimoine communal, d'espace public qualitatif, mais aussi du soutien aux équipements importants pour le cadre de vie en milieu rural (maisons d'assistantes maternelles, relais d'assistantes maternelles), des projets qui sont chers à beaucoup de nos maires.

Ces projets déposés doivent être supérieurs à 8 000 € HT et le montant maximum attribué à 300 000 €. Notre participation peut aller jusqu'à 50 % pour les équipements inférieurs à 70 000 € – ce qui est considérable – et jusqu'à 50 % (40 % ou 30 % selon le *scoring* en fonction des richesses de la commune) pour les projets supérieurs à 70 000 €.

L'appel à projets a lieu tous les ans, une aide est possible tous les deux ans et – c'est une nouveauté voulue par le Président –, la collectivité qui se retrouve dans le périmètre de l'Engagement pour le renouveau du bassin minier ou le Pacte SAT peut déposer tous les ans une demande d'ADVB.

Autre nouveauté en 2022 et pas des moindres, il a été introduit un bonus Nord durable pour les projets qui répondent aux objectifs de développement durable et de transition écologique, tels que nous les avons fixés. Ces critères ont pu être déterminés en lien avec Patrick VALOIS.

Nouveauté également, l'acompte passera à 75 % des transmissions de l'ordre de service et la caducité de démarrage de travaux est fixée à 12 mois, d'où la nécessité d'avoir des projets prêts à démarrer.

Pour l'ADVB voirie communale, l'aide est de 50 % pour les projets compris entre 8 000 € et 150 000 €. Elle s'adresse aux communes de moins de 3 000 habitants. Monsieur le Président m'a demandé de regarder à ce que le seuil soit relevé l'année prochaine. J'y travaille, Monsieur le Président. Je souligne que le seuil était l'année dernière de 2 500 habitants.

Enfin, s'agissant des projets territoriaux structurants – et je réponds en cela à quelques échanges que j'ai pu avoir en commission avec mes collègues –, les PTS répondent à des enjeux stratégiques clairs, ceux que les territoires, les présidents d'intercommunalité ont définis eux-mêmes – il y a quelques années certes – et que le Département du Nord a reconnu comme étant prioritaires. Ce sont donc nécessairement des PTS qui doivent répondre aux enjeux stratégiques tels qu'ils ont été identifiés par nous et avec eux en 2016, rayonner à l'échelle de plusieurs communes ou du territoire communautaire, être matures et viables économiquement et intégrer les clauses d'insertion dans la réalisation du projet, ce qui est absolument nécessaire dans cette programmation et toutes celles qui viendront.

Enfin, les PTS à enjeux stratégiques départementaux répondent à trois volets structurants spécifiques : le volet mobilité, le volet éducation et le volet amélioration de l'accessibilité des services publics, tel que nous l'avons défini dans notre schéma départemental.

Le montant minimal diffère selon le type de projet : minimum 500 000 € pour une rénovation ; pour une construction neuve, il y a des seuils en fonction de la typologie de la commune ou de l'EPCI, mais ce seuil nous emmène jusqu'à 1 M€.

Le montant maximum de subvention est de l'ordre de 3 M€ aux termes de notre politique et de 300 000 € pour les PTS à enjeu départemental.

Ce taux de subvention maximum est de 40 % pour les travaux et 50 % pour les études.

L'appel à manifestation d'intérêt a lieu tous les deux ans, c'est l'actualisation de l'appel à projets 2021-2022 que je vous soumettrai dans quelques minutes au terme des PTS.

Toutes ces informations sont bien sûr complètement à la disposition des élus et de leurs services qui déposent sur la plateforme Aster l'actualisation ou les nouveaux projets, cette année du 1<sup>er</sup> février au 15 avril 2022.

En PTS, 67 projets ont été actualisés par 57 maîtres d'ouvrage et plus de 50 M€ ont été sollicités.

Sur cette demande, il est proposé 59 subventions d'investissement au titre des PTS pour un montant de près de 24 M€ qui génèrent 172 M€.

La répartition par arrondissement est la suivante :

- 2,6 M€ pour l'arrondissement d'Avesnes,
- 1,9 M€ pour l'arrondissement de Cambrai,
- 5 M€ pour l'arrondissement de Douai,
- 7 M€ pour l'arrondissement de Lille,
- 4 M€ pour l'arrondissement de Dunkerque,
- 3,2 M€ pour l'arrondissement de Valenciennes.

Parmi ces dossiers, il est possible de souligner certains engagements :

- Par exemple, l'engagement du Département du Nord sur les espaces publics des cités minières : Schneider à Escaudain, Lourches, Rœulx, Saint-Pierre à Condé, Agache à Fenain, Heurteau à Hornaing. 1,5 M€ en plus pour un projet phare à Somain consistant à la réhabilitation de la chapelle Sainte-Barbe en espace d'insertion sociale et professionnelle.
- Sur la thématique mobilité, six dossiers aidés à hauteur de 3,5 M€, comme par exemple la création d'une voie verte ou encore la mise en œuvre du schéma vélo.
- Sur la construction, l'aménagement, la réhabilitation d'équipements sportifs, 15 dossiers soutenus, à hauteur de 7 M€.
- Sur le champ culturel, 13 dossiers aidés à hauteur de 3 M€, comme le soutien à la création d'un pôle culturel ou la réhabilitation et l'extension d'école de musique, etc.

En matière d'aides départementales villages et bourgs, 368 dossiers ont été déposés pour un montant sollicité de 33,7 M€. Il est proposé au vote 277 subventions d'investissement au titre des ADVB, pour un montant de 26,4 M€, auquel s'ajoute l'enveloppe complémentaire Nord durable, c'est-à-dire 51 projets qui sont soutenus, bonifiés, parce qu'ils correspondent à la politique Nord durable que nous voulons pour le département du Nord.

Là encore, une répartition par arrondissement est intéressante à examiner, signe de la nécessité et de l'impact de cette politique dans les territoires :

- Arrondissement d'Avesnes : 77 dossiers pour 6 M€.
- Arrondissement de Cambrai : 59 dossiers pour 4,8 M€.
- Arrondissement de Douai : 28 dossiers pour 3,5 M€.
- Arrondissement de Lille : 36 dossiers pour 4,8 M€.
- Arrondissement de Dunkerque : 29 dossiers pour 2,8 M€.
- Arrondissement de Valenciennes : 48 dossiers pour 5,2 M€.

Il est possible de souligner encore à cet instant la place qu'occupe la préservation du patrimoine dans les politiques départementales :

- 11 églises verront demain des travaux de réhabilitation ou de mise en conformité mis en œuvre parce que le Département du Nord les soutient.
- 40 écoles ou groupes scolaires verront demain leur situation s'améliorer parce que le Département du Nord est aussi un partenaire fiable.
- Plus de 60 projets font mention de réhabilitation thermique, de changement de chaufferie, de réseau de chaleur, de passage de l'éclairage public en LED, projets que nous soutiendrons.

En matière d'ADVB sur son volet voirie communale, 97 dossiers ont été déposés pour une sollicitation à hauteur de 3,4 M€, ce sont 96 dossiers pour 3,1 M€ que je vous proposerai tout à l'heure de voter.

Bref, au total, c'est une aide à 432 projets pour l'attribution de 54 M€, qui génèrent l'équivalent de 267 M€ de travaux.

En ce qui concerne les périmètres géographiques, bien sûr, le Pacte SAT et l'ERBM ont été privilégiés au sens de l'engagement qui est le nôtre. Ils représentent près de 26 M€ de subvention en PTS, ADVB, ADVB Voirie, soit près de la moitié du total des investissements du Département pour la programmation 2022. C'est dire que le Département est un partenaire fiable de ses territoires.

Une enveloppe spécifique de 5 M€ par an a été fléchée sur ces territoires en renouveau. Vous m'aviez interpellé en commission thématique sur ce sujet et je tenais à le préciser.

Sur l'ERBM : 5 PTS pour 1,6 M€, 10 dossiers d'ADVB pour des communes ayant eu plus de 60 000 € d'ADVB, qui n'auraient pas dû être retenues au titre de nos anciens critères et qui l'ont été cette année pour un montant de plus de 800 000 €.

Sur le Pacte SAT : 12 PTS pour 2,6 M€, 8 dossiers d'ADVB pour des communes ayant eu plus de 60 000 € d'ADVB en 2021, qui ont été retenues pour plus de 600 000 € de subventions.

Soit un total de près de 5,7 M€.

Le Président le rappelle souvent, l'aménagement du territoire permet l'amélioration du cadre de vie des Nordistes, une attractivité accrue dans nos territoires et de faire de notre département un département plus beau, plus fort et plus sûr.

L'aménagement du territoire a aussi un impact sur le tissu économique local, il crée des opportunités en termes d'activité, d'emploi ou de retour à l'emploi pour la politique que mène Doriane BÉCUE.

Sept référents territoriaux accompagnent les communes et les intercommunalités dans leurs projets. Je tiens ici à les remercier particulièrement ainsi que Monsieur le directeur général des services, Monsieur le directeur général adjoint et l'ensemble des services de sa délégation pour la qualité de cet accompagnement, ce travail au long cours, cet investissement dont font preuve les équipes au quotidien, bien avant le lancement de l'appel à projets, pendant l'appel à projets et surtout après le lancement de l'appel à projets.

Plus globalement et pour conclure, le Département réaffirme sa volonté d'être un partenaire des communes et intercommunalités. Le Département s'adapte aux besoins des collectivités en fléchant un financement spécifique sur les périmètres dédiés de l'ERBM et du Pacte SAT, ou en augmentant par exemple le seuil d'éligibilité pour la réfection des voiries communales et encore le plafond d'aide pour les églises. Il adapte sa politique aux enjeux sociétaux, stratégiques, en introduisant dans la programmation un bonus Nord durable. Nous poursuivrons la recherche d'amélioration continue de ces dispositifs pour renforcer la stratégie d'aménagement qui est la nôtre, en faveur de toutes les collectivités et de tous les Nordistes.

Chers collègues, cette programmation 2022 atteint un niveau record et produira, j'en suis convaincu, un effet levier important pour l'amélioration de la qualité de vie des Nordistes.

Je tiens à remercier le Président pour sa confiance, le Groupe Union pour le Nord pour son soutien et la qualité de nos échanges, l'ensemble des élus qui, en commission, nourrissent nos débats, Monsieur le directeur général des services et, à travers lui, l'ensemble des agents du Département qui œuvrent à cette magnifique, importante et attendue politique au bénéfice de l'ensemble des Nordistes.

Voilà, Monsieur le Président, la présentation de mon rapport.

**M. le Président.**- Merci beaucoup, Nicolas, de la présentation très précise de cette politique et des engagements du Département.

Je vous propose de passer au débat.

Je vais laisser la parole pour l'Union pour le Nord à Luc MONNET et Nicolas LEBLANC.

**M. MONNET.**- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Président, Monsieur le Vice-président, chers collègues,

Aujourd'hui, il nous appartient de voter une délibération attendue par de nombreux territoires, des maires et des Nordistes.

La solidarité territoriale compte parmi les grandes compétences volontaristes exercées par notre Département. Elle s'exprime dans notre politique d'aménagement du territoire au travers de plusieurs dispositifs de soutien aux projets des communes et des intercommunalités : fonds de soutien aux projets territoriaux structurants, aide aux villages et bourgs, son volet spécifique « voirie communale ». Le Département du Nord propose un panel de dispositifs d'aides à destination de tous les territoires, qu'ils soient urbains ou ruraux.

Malgré un contexte macro-économique chamboulé posant de nombreuses interrogations, cette année encore, notre Département sera au rendez-vous en proposant un haut niveau d'investissement pour nos territoires.

En mars dernier, 44 M€ étaient inscrits dans l'autorisation de programme afférente en 2022 pour ces trois dispositifs. Aujourd'hui, plus de 54 M€ d'aides sont proposés pour cette programmation annuelle, un niveau record. En comptant l'enveloppe complémentaire de 5 M€ pour les périmètres de l'Engagement pour le renouveau du bassin minier et la Sambre-Avesnois-Thiérache, nous renforçons notre soutien financier de 10 M€ pour ces projets qui font rayonner nos territoires et offrent un cadre de vie plus agréable à l'ensemble des Nordistes.

Nous avons deux ambitions claires : réduire les inégalités territoriales et renforcer l'attractivité des territoires.

Si nous pouvons nous féliciter de cette enveloppe conséquente, nous savons qu'elle est le fruit d'une gestion financière

responsable menée depuis de nombreuses années. Notre exécutif avance avec sérieux en subventionnant des projets mûrs et viables économiquement. C'est une politique ambitieuse et réaliste, en adéquation avec la situation financière de notre collectivité. Je rappelle que l'enveloppe des crédits alloués est votée annuellement, ce qui permet d'envisager l'avenir sereinement.

Depuis son lancement, le soutien financier de notre Département pour ces dispositifs est en évolution croissante. Quelques chiffres pour alimenter mon propos : en 2016, l'engagement financier du Département du Nord en ADVB/PTS était d'environ 29 M€ ; en 2021, de 42,7 M€ ; il est pour cette année à plus de 54 M€. Preuve significative de la réussite de ces dispositifs, de leur portée et du soutien indéfectible de notre collectivité dans les projets que vous portez localement.

Ainsi, 364 communes, soit plus de la moitié des communes du Nord, et neuf intercommunalités seront soutenues. C'est une fierté. Comme vient de l'évoquer notre vice-président, Nicolas SIEGLER, cela représente au total 432 subventions pour cette programmation 2022. Plus que jamais, le Département est là, aux côtés des Nordistes.

Seuls, nous allons certes plus vite, mais ensemble, nous allons plus loin. Notre politique « aménagement du territoire » se construit et se forge aux côtés des élus locaux, acteurs essentiels ayant la connaissance du terrain. À ce titre, notre Président Christian POIRET, accompagné des vice-présidents, a pris le temps d'organiser un cycle de conférences territoriales. L'objectif était double : d'une part la présentation de nos dispositifs d'aide et, d'autre part, des temps d'échanges avec les maires et adjoints, présidents d'intercommunalité, afin d'identifier et partager les enjeux de chaque territoire.

Nous sommes conscients des difficultés que rencontrent les petites communes de nos cantons. Parmi leurs préoccupations, sont en outre ressorties lors des rencontres territoriales les difficultés financières pour mener à bien leur projet d'investissement et maintenir un socle minimum de service public.

Par ailleurs, nous en sommes tous lucides, les dépenses augmentent, les entreprises répercuteront les hausses de prix des matières premières, de l'énergie et des carburants sur les devis qu'elles proposeront aux collectivités. Partenaire idéal, fidèle et régulier, parfois même le seul, notre Département continuera d'être aux côtés des 648 communes de notre département.

Ce partenariat est réalisé au plus près des territoires, au plus près des préoccupations locales. À l'écoute des élus locaux, nous n'avons cessé de perfectionner nos dispositifs :

- Ouverture de l'aide aux villages et bourgs à toutes les communes identifiées comme rurales, dont la commune de Templeuve-en-Pévèle.
- Augmentation du seuil d'éligibilité aux communes de moins de 3 000 habitants sur le volet « voirie communale » de l'ADVB.
- J'ajouterai également la possibilité pour les petites communes ayant reçu une subvention inférieure à 60 000 € de pouvoir redéposer un dossier l'année suivante.

Autant d'ajustements répondant à la réalité du terrain. Nous travaillons en tenant compte de la spécificité de tous les territoires avec équité et souci d'accompagner des projets de proximité si importants pour nos territoires ruraux – ils le méritent.

J'évoquerai aussi l'impérieuse nécessité d'agir face aux changements climatiques. Pour y répondre, nous nous sommes engagés dans l'expérimentation de la bonification Nord durable sur l'aide aux villages et bourgs. C'est une réussite. Performance climatique des bâtiments, intégration d'énergies renouvelables, 51 projets ont reçu une enveloppe complémentaire pour un montant total de 721 684 € de bonification. Je vous en donne une illustration sur mon canton : la commune de Cappelle-en-Pévèle recevra une bonification de 12 668 € sur son projet de construction d'un nouveau bâtiment des services techniques intégrant des caractéristiques durables sur un montant total de subvention de 266 027 €.

Notre majorité départementale agit concrètement, en soutenant financièrement les communes et intercommunalités qui s'investissent dans la politique Nord durable.

Chers collègues, depuis son lancement et jusqu'en 2021, plus de 213 M€ ont été attribués aux communes et EPCI au titre de l'ADVB et des PTS.

Durant la commission thématique qui s'est tenue la semaine dernière, j'ai quelque peu été surpris de la mauvaise foi de certains de nos collègues de l'opposition. « Ce n'est pas bien réparti », « ce n'est pas assez », « pas de critère ou des critères subjectifs d'attribution », « politique de guichet ».

Comment pouvons-nous ne pas féliciter cette politique ambitieuse et responsable, avec – j'insiste sur le montant – une enveloppe renforcée de 10 M€ au bénéfice de tous les territoires ?

Nous le savons, les investissements d'aujourd'hui sont les profits de demain et les emplois d'après-demain. Nous portons l'ambition de faire de notre Département un Département entreprenant, innovant et tourné vers la croissance et l'emploi.

Au nom de la majorité départementale Union pour le Nord, je tiens à saluer le travail engagé par l'ensemble de l'exécutif, par notre Président Christian POIRET, notre Vice-président Nicolas SIEGLER et tous les agents, Monsieur le directeur général des

services, qui ont travaillé à l'élaboration de cette délibération, contribuant à façonner un avenir durable pour notre Nord et que nous voterons avec enthousiasme.

Monsieur le Président, je vous remercie.

**M. le Président.**- Merci.

Nicolas LEBLANC.

**M. LEBLANC.**- Monsieur le Président, Monsieur le Vice-président, chers collègues,

Je dirai quelques mots également pour appuyer cette délibération, auxquels j'associerai les élus de notre majorité départementale du bassin minier et de la Sambre-Avesnois.

Comme vous le savez, le Département est pleinement investi dans les dispositifs contractuels en faveur de nos deux territoires :

- Le Pacte Sambre-Avesnois-Thiérache d'une part, avec plus de 120 M€ de 2022 à 2024, comportant notamment la phase 1 du contournement de Maubeuge ;
- Et, d'autre part, l'Engagement pour le renouveau du bassin minier à travers le financement en 2022 des contrats « initiative emploi » dans le Valenciennois et le Douaisis.

Et nous avons fait le choix d'aller plus loin dans l'accompagnement des projets de nos communes et intercommunalités de ces deux territoires en abondant de 5 M€ annuels sur trois ans l'enveloppe qui leur est dédiée dans le cadre des PTS et de l'ADVB.

Cet effort accru de solidarité territoriale que nous avons décidé en séance en mars dernier se traduit dans cette délibération consacrée aux projets soutenus en 2022 puisque, comme l'a souligné le Vice-président SIEGLER, sur 54 M€, 26,4 M€ vont aller au bassin minier et à la Sambre-Avesnois, soit près de 50 %, permettant de financer des projets différents comme : dans les écoles, avec, à Roost-Warendin, la construction d'une salle d'évolution sportive dans le groupe scolaire Roger-Salengro ; ou encore, dans la préservation du patrimoine avec, dans le canton de Maubeuge, la sécurisation de l'église de Mairieux.

L'investissement public local est une part essentielle de l'attractivité de nos territoires et c'est pourquoi nous saluons cet investissement renouvelé du Département en faveur du bassin minier et de la Sambre-Avesnois.

Merci.

**M. le Président.**- Merci, Nicolas.

Je vais laisser la parole à Pierre-Michel BERNARD pour le Groupe Socialiste Républicain et Citoyen.

**M. BERNARD.**- Monsieur le Président, Monsieur le Vice-président, chers collègues,

Nous avons déjà eu l'occasion de le souligner au sein de cet hémicycle, notre groupe est bien évidemment plus que favorable à cette politique de soutien à l'investissement du bloc communal. Le Département du Nord doit évidemment être au rendez-vous des solidarités territoriales et de la relance économique.

Nous avons déjà salué, lors de la présentation du budget 2022 au mois de mars, la volonté d'étendre le dispositif ADVB Voirie aux communes de moins de 3 000 habitants et nous sommes d'autant plus heureux d'avoir entendu vos propos, Monsieur le Président, selon lesquels on travaillait déjà sur une extension, si je puis dire, de ce périmètre d'intervention.

Nous avons également regretté à l'époque la disparition de l'ADVB Relance, car, comme le soulignait le groupe UPN, la situation reste fragile, le contexte économique reste difficile avec les conflits que l'on connaît et le Département aurait peut-être pu effectivement maintenir cette participation exceptionnelle cette année.

Concernant les remarques qui avaient été faites par mon collègue lors de la commission thématique, Monsieur Grégory BARTHOLOMEUS, je suis heureux de voir que Monsieur le Vice-président a quasiment répondu à la totalité des questions qui avaient été posées. Il avait effectivement été évoqué des petits soucis de transparence notamment sur Nord durable puisqu'on n'avait pas de visibilité sur le document qui avait été donné, on ne voyait pas quel était le delta. Là, on arrive à se rendre compte et je pense que c'est un élément en plus. Il s'agissait pour nous uniquement d'avoir des informations complémentaires, il ne faut pas le prendre à chaque fois pour une critique sur ce qui a été mis en place.



Concernant Nord durable, nous sommes bien évidemment favorables à ce dispositif. On pourrait également se poser la question – mais il y a bien sûr toujours une enveloppe budgétaire – en disant que, sur l'ADVB c'est bien, mais, sur les PTS, il serait intéressant bien évidemment que Nord durable intervienne également sur ces projets.

Vous avez également répondu sur la répartition géographique. Il reste que, lorsqu'on prend la lecture des différentes subventions, il est vrai que, parfois, on a quand même du mal à voir des différences notables de financement entre certains projets. Lors de cette commission, il avait été dit que des critères spécifiques intervenaient, notamment le potentiel financier des communes, mais, même en prenant ce critère, il y a parfois des deltas qu'on a un peu de mal à comprendre et c'est là-dessus que l'on aurait voulu éventuellement avoir quelques explications spécifiques.

Quoi qu'il en soit, nous allons bien évidemment voter avec enthousiasme cette délibération, puisque nous sommes là pour apporter notre soutien à notre territoire, à nos habitants et à tous les élus de ce territoire qui se battent tous pour que le Nord soit reconnu à sa juste valeur.

Merci.

**M. le Président.**- Merci beaucoup.

Pour le Groupe Communiste, Madame CHOAIN, vous avez la parole.

**Mme CHOAIN.**- Monsieur le Président, chers collègues, chaque année,

Chaque année, nous rappelons notre attachement à la politique d'aménagement du territoire. Nous sommes de fervents défenseurs d'un aménagement du territoire envisagé comme un levier qui permet d'agir rapidement et concrètement en faveur d'une reprise économique grâce à notre capacité d'investissement, cet investissement des collectivités qui, quand elles en ont les moyens, peut contribuer à stopper l'hémorragie et à encourager une relance de l'activité des entreprises du bâtiment et des travaux publics.

Cet aménagement du territoire, quand il est équitablement mis en œuvre, permet de répondre aux besoins des populations rurales. Par une politique volontariste dans ce domaine, nous pouvons corriger les inégalités de territoires et atténuer les concurrences territoriales qui se développent actuellement, d'autant que les communes rurales souffrent plus encore des restrictions financières et sont en attente de notre intervention financière.

Lors de la crise Covid, nous étions intervenus afin qu'un budget supplémentaire dit « plan d'urgence » au profit des communes rurales soit mis en place, afin de les aider à réaliser leurs projets au bénéfice de leurs concitoyens et pour soutenir concrètement les entreprises en leur attribuant des commandes publiques leur permettant ainsi de passer la crise et de contribuer à la défense de l'emploi local non délocalisable. Nous avons été entendus et avons immédiatement constaté l'ampleur des besoins locaux, puisque les 5 M€ initialement prévus pour ce plan d'urgence sont montés à 9 M€. Je rejoindrai mon collègue, Pierre-Michel BERNARD, quant à l'abandon de ce dispositif « plan de relance ».

L'an dernier, ce montant fut reconduit avec le même succès. Lors du budget primitif 2022, nous avons exprimé notre inquiétude devant la non-reconduction de ces 9 M€. Vous nous avez rassurés en déclarant que, si nécessaire, le budget initial serait augmenté. Une nouvelle fois, les demandes de subventions locales sont au rendez-vous, démontrant tout d'abord que nous avons raison lors de l'élaboration du budget primitif, et démontrent, s'il en était encore besoin, tout le dynamisme des communes avec leurs très nombreux projets.

Le montant total des subventions attribuées à ce jour est en augmentation de 10 M€ par rapport au budget primitif. Nous nous en félicitons au regard de nos demandes régulières que je viens de rappeler.

Certes, certaines insatisfactions s'expriment ici et là ; nous les avons relayées lors de la commission la semaine dernière. Nous remercions le Vice-président pour son écoute et comptons sur lui pour corriger ces quelques cas particuliers.

Nous voterons donc cette délibération.

Je vous remercie, Monsieur le Président, chers collègues.

**M. le Président.**- Merci à vous.

Je vais laisser la parole à Maël GUIZIOU.

**M. GUIZIOU.**- Monsieur le Président, mes chers collègues,

Nous avons déjà exposé ici nos réserves sur cette politique.

Concernant le fond, l'essentiel des projets subventionnés aujourd'hui nous apparaissent pertinents, même si les financements de parkings ou de caméras de surveillance peuvent nous interroger.

Concernant la méthode, nous regrettons toujours l'absence de transparence sur les modalités de sélection des dossiers. Cette politique relève pour nous d'une logique de guichet – nous le maintenons – qui s'apparente à un saupoudrage court-termiste. Nous pensons qu'une contractualisation à moyen terme, avec une vision stratégique de développement local serait plus pertinente.

Outre ces questions de méthode et de fond que nous avons déjà évoquées, le bilan de la bonification Nord durable nous interroge. D'après nos calculs, 51 projets sur 277 ont été bonifiés « Nord durable », soit seulement 18,5 %. Et quand on s'intéresse aux montants, le bilan s'assombrit très fortement ; la bonification ne représente que 5 % du budget d'ADVB/PTS, ce qui la rend relativement anecdotique.

Or, pour influencer les décisions des collectivités dans le sens de Nord durable et dans le sens de la politique que vous avez promise, la bonification doit représenter un critère central de financement des projets. Ce n'est pas le cas aujourd'hui.

Les mécanismes de bonus/malus peuvent être des outils puissants pour orienter les décisions si nous nous saisissons de leur potentiel.

En cohérence avec nos votes précédents, nous nous abstenons.

Je vous remercie.

**M. le Président.**- Je vais laisser la parole à Monsieur le Vice-président, Nicolas SIEGLER, et je dirai peut-être ensuite deux ou trois mots.

**M. SIEGLER.**- Merci, Monsieur le Président.

Il est heureux de noter que les dysfonctions du compte administratif ne s'appliquent pas quand il s'agit d'ADVB, de PTS. C'est pourtant le même budget, Monsieur le Président, Monsieur le Vice-président aux finances, c'est la même majorité départementale. Ce matin, il n'était pas possible de voter nos politiques, mais, pour celle-là, c'est possible de le faire et je m'en réjouis.

Je m'en réjouis parce que 54 M€, ce n'est possible que parce que cette majorité départementale gère cette collectivité « en bon père de famille » – ou en un terme autre que vous choisirez de prononcer. Et ce n'est pas de la flagornerie. Bien gérer les budgets de fonctionnement de notre collectivité permet de dégager des marges pour investir pour l'avenir. Pour savoir cela, il faut être en responsabilité ; il faut avoir été maire, il faut avoir été président d'intercommunalité pour savoir que c'est à partir d'une bonne gestion de son budget de fonctionnement que l'on peut dégager des marges de manœuvre pour l'avenir. C'est le cas du compte administratif qui a été adopté ce matin, c'est la politique que le Groupe Union pour le Nord va voter avec enthousiasme et je remercie Luc MONNET pour son propos.

Effectivement, le Département du Nord et la majorité départementale sont des acteurs de proximité. Le Département en particulier, mais les conseillers départementaux au premier chef sont des acteurs de proximité qui sont là pour écouter les besoins des territoires, écouter les besoins des maires, écouter les besoins des présidents d'intercommunalité et leur répondre avec enthousiasme que le Département du Nord est là. Le Département du Nord est là pour eux, il est là pour toutes les parties de notre territoire et pour tous les Nordistes.

Ce Département n'a qu'une parole – c'est ce que vient de rappeler mon collègue Nicolas LEBLANC – lorsqu'il s'engage avec d'autres partenaires pour améliorer encore plus de choses dans les territoires de la Sambre-Avesnois-Thiérache ou dans l'Engagement pour le renouveau du bassin minier. Il n'a qu'une parole quand, dans d'autres temps, sous d'autres cieux, des Premiers ministres – Monsieur CAZENEUVE peut-être – venaient en territoire promettre des choses qui ne se sont jamais produites. Mais le Département du Nord, lui, n'a qu'une parole.

Nicolas, Luc, merci de votre soutien.

J'ai noté avec gourmandise – je vous remercie, cher collègue BERNARD – que le groupe socialiste allait voter avec enthousiasme cette délibération. Je m'en réjouis. Je dois dire que Monsieur BARTHOLOMEUS est parmi les interlocuteurs de qualité qui permettent d'avancer sur les sujets et notamment les incompréhensions.

J'ai bien entendu également votre *satisfecit* presque global, mais encore les points que vous vouliez voir améliorer, et notamment à travers le *scoring* financier. C'est la prise en considération qu'il y a des communes qui sont plus riches que d'autres, et, par conséquent, le Département du Nord soutiendra plus fortement les communes les moins riches par rapport à d'autres. Ce *scoring* est

dans la délibération, c'est-à-dire que notre soutien, en fonction de la richesse de la commune, va de 30 % à 50 % et plus notre soutien est élevé, plus cela signifie que le territoire est en besoin et en demande.

Je vous remercie, ma chère collègue Isabelle CHOAIN pour vos propos et votre vote favorable.

Je reviendrai un instant sur les propos du groupe Europe Écologie Les Verts. Je remercie son porte-parole d'indiquer qu'il considérait que, globalement, les choses étaient pertinentes, même si des interrogations demeuraient, mais je ne peux pas souscrire à la méthode, mon cher collègue. Vous reprochez à cette programmation de ne représenter que 18 % de la programmation sur le bonus Nord durable et, en même temps, vous reprochez le saupoudrage. Je veux bien, je peux saupoudrer encore plus. Il n'y a pas de saupoudrage, mon cher collègue, il y a des dossiers pertinents, éligibles, qui correspondent à nos critères de Nord durable et il y a des dossiers qui ne sont pas éligibles à la bonification Nord durable. Cela dit, comme il n'y a pas et il n'y aura jamais de cogestion, mon cher collègue, je vous invite simplement, même si je prends note de votre abstention, à gagner les élections départementales la fois prochaine pour changer cette politique.

Voilà, Monsieur le Président, les éléments de réponse que je pouvais apporter.

**M. le Président.**- Merci beaucoup, Nicolas. C'est pragmatique.

Juste avant de conclure, Bernard BAUDOUX souhaite dire un petit mot.

Tu as la parole, Bernard.

**M. BAUDOUX.**- Monsieur le Président, je voulais tout simplement vous remercier parce que je me rappelle d'une discussion que nous avons eue ensemble dans l'hôtel de ville de Maubeuge où nous avons une réunion pour le Pacte territorial. Je suis allé vous voir pour vous dire : « Président, attention, il se pourrait que, malheureusement, nous ne puissions pas consommer les crédits du Pacte parce que les communes n'auront pas les capacités à mettre l'argent qu'elles devaient mettre dans le paquet cadeau – si je puis m'exprimer ainsi. » Vous avez, avec Nicolas, répondu présent à cette demande qui va permettre à de nombreuses petites communes de pouvoir effectivement réaliser un certain nombre de travaux et accéder aux crédits du Pacte Sambre-Avesnois-Thiérache.

En effet, le grand danger aujourd'hui est que nous n'arrivions pas à consommer les crédits parce que les communes ne pourraient pas mettre leur part. J'ai donc voulu vous sensibiliser sur cette question et, aujourd'hui, vous avez effectivement, au travers cette délibération, abondé dans ce sens.

Je voudrais dire à Nicolas en toute amitié que je suis dans cette maison depuis 25 ans, que toutes les oppositions ont toujours voté cette délibération, même quand elles ne votaient pas le budget, et je crois que je n'ai pas besoin d'expliquer à tous ceux qui font de la politique pourquoi.

**M. le Président.**- Merci, Bernard.

Mes chers collègues, je voudrais simplement vous dire qu'on a pris un engagement et qu'on le tient. On le tient dans l'aménagement du territoire. Si on veut que le Nord rayonne, il faut que toutes les communes rayonnent et il faut leur donner les moyens de rayonner.

Je comprends que les élus lillois d'Europe Écologie Les Verts n'ont pas la même sensibilité. Quand je vais, comme samedi, dans une commune comme Jenlain, quand je vais à Orsinval (553 habitants) et que l'on vient à 50 % sur l'aire de jeu pour les enfants, cela a une certaine valeur, on voit la cohésion sociale parce que les habitants sont là, les élus qui ont les mains dans le cambouis sont là également, cela permet de faire la fête, cela permet de donner la joie de vivre. On a mis dans cette opération 23 000 € ou 25 000 €. Que le Président du Département vienne avec les conseillers départementaux, c'est aussi important. Vous ne pouvez pas ressentir ce bonheur-là. J'espère qu'un jour vous pourrez le ressentir, mais je peux vous dire que c'est un véritable bonheur.

Je voudrais dire aussi que le Nord durable, ce n'est pas anecdotique. Pour moi, 800 000 €, cela n'a jamais été quelque chose de banal. Cela représente tout de même 800 000 €.

Pour répondre à Pierre-Michel BERNARD, nous serons sur les PTS également l'année prochaine, nous serons sur l'appel à projets 2023-2024, Nord durable sera donc présent. En 2022, nous étions sur la finalité de 2021-2022, c'est pourquoi nous n'étions pas sur Nord durable, parce que l'instruction n'avait pas été faite dans ce sens-là. Nous serons donc présents.

J'ajoute une toute petite chose, mes chers collègues. On aurait pu faire de la politique politicienne. J'aurais pu vous dire qu'on allait mettre 44 M€ et qu'avec toute l'équipe on allait mettre 10 M€ en plan de relance, cela faisait 54. Je n'ai pas souhaité qu'on le fasse. L'année dernière, on a mis 44 M€ et on fait le plan de relance. Là, je vous dis : « banco, 54 tout de suite ». Je pense que le résultat est le même, ce sont 54 M€ injectés dans les communes.

Le plan de relance, c'est bien, cela a été fait à une époque parce que c'était nécessaire, cela n'avait pas été prévu au départ. Là, d'emblée, on met 54 M€. Voilà pourquoi on n'additionne pas. C'est transparent entre nous.

Mes chers collègues, je vous propose de passer au vote de cette belle délibération.

Qui est pour ? (*Le Groupe Union pour le Nord, le Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen, le Groupe Communiste et Républicain : pour l'Humain d'Abord*).

Qui s'abstient ? (*Le Groupe Europe Écologie Les Verts*)

Les propositions du rapport correspondant au Point Principal n° 5 sont adoptées à l'unanimité (Les membres des Groupes Union Pour le Nord - Socialiste, Républicain et Citoyen - Communiste et Républicain : Pour l'Humain d'Abord ! votent pour. Les membres du Groupe Ecologiste Europe Ecologie Les Verts Génération.s s'abstiennent).

Merci beaucoup. Merci, Nicolas et merci à toutes les équipes.

Mes chers collègues, nous passons à la délibération suivante.

## DOSSIERS DU PRÉSIDENT

- **Rapport 1 - Concession de service public pour la mise à disposition de mobiliers urbains publicitaires, comprenant l'installation, l'entretien, l'exploitation commerciale ainsi que la mise en place de campagnes d'affichage institutionnel : approbation du concessionnaire**

**M. le Président.**- Il vous est proposé de retenir ClearChannel pour cette opération.

C'est une opération que nous souhaitons faire depuis longtemps, depuis plus de trois ans. À un moment, elle n'a pas abouti. Je souhaite vraiment qu'elle aboutisse parce que je regarde également ce qui se fait dans les autres départements et, quand je vois le Département du Pas-de-Calais qui fait cela très bien en termes de communication depuis une dizaine d'années, je pense que, dans le Nord, on a également besoin de cette proximité.

500 panneaux fixes de 2 m<sup>2</sup> non éclairés seront installés dans 126 communes. Des mobiliers digitaux de 2 m<sup>2</sup> seront installés dans six agglomérations (Cambrai, Douai, Dunkerque, Lille, Valenciennes et Maubeuge), 50 % des faces et 50 % du temps d'affichage digital revenant au Département.

Que ce que soit clair, c'est sur nos politiques départementales, ce n'est pas sur de la politique institutionnelle. C'est le marketing pour que nos habitants s'approprient le Département du Nord, qu'ils sachent ce que fait le Département du Nord, où ils peuvent aller pousser la porte et où ils peuvent par exemple aller dans un musée.

Les implantations seront bien sûr réalisées avec les acteurs locaux. C'est clair, ce n'est pas le Département qui va arriver, qui va se positionner. Il faut qu'il y ait un partenariat.

Les critères environnementaux ont pesé pour 25 % dans l'analyse des offres, avec du papier recyclé, des imprimés avec des encres végétales.

Sur les panneaux qui seront éclairés, sur les plus grands, il y aura également un réglage automatique de la luminosité.

Il est prévu globalement 15 campagnes par an pour mettre en avant les services publics à destination des usagers.

Le souhait est que les premiers panneaux soient installés en début 2023.

J'ouvre le débat. Je vais laisser la parole à Valérie CONSEIL.

**Mme CONSEIL.**- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Président, chers collègues,

Lors de la séance plénière du 22 novembre dernier, notre groupe avait émis de nombreuses réserves sur le lancement de cette concession, sans pour autant, je le précise, être hostile à son principe de nécessité pour la communication institutionnelle.

Vous nous présentez aujourd'hui les modalités de contrat de délégation de service public prévues avec la société retenue, ClearChannel, société la mieux-disante sur le plan financier et la plus satisfaisante sur l'ensemble des quatre autres critères de sélection de l'appel d'offres.

À la lecture de ce rapport, nous réitérons plusieurs réserves.

La première est relative au manque de garantie sur les lieux d'implantation de ces panneaux qui, je le rappelle, diffuseront simultanément communication institutionnelle et publicité commerciale. En effet, les emprises départementales proposées pour leur installation incluent la proximité des bâtiments départementaux, dont les collèges que nous considérons comme des espaces à préserver de toute publicité.

Il n'est également rien précisé de la taille de ces panneaux publicitaires. Or, nous ne sommes pas favorables à de grands affichages que de nombreuses communes tendent d'ailleurs à interdire.

Enfin, le contrat de concession précise, sans aucun développement, que l'entreprise s'engage à ne pas faire cohabiter des messages publicitaires susceptibles de nuire à l'image et aux politiques publiques du Département du Nord. Autrement dit, il n'est pas garanti de réelle cohérence entre les campagnes d'informations institutionnelles et les campagnes publicitaires commerciales.

Pour l'ensemble de ces raisons, notre Groupe Socialiste Républicain et Citoyen s'abstiendra sur cette délibération et profite de ce vote pour réitérer son souhait, Monsieur le Président, de voir présenter les thématiques de campagne de communication en conférence des présidents.

Je vous remercie de votre attention.

**M. le Président.**- Je vais laisser la parole au Groupe Communiste Pour l'Humain d'abord.

**M. BEAUCHAMP.**- Monsieur le Président.

Le Groupe Communiste, au précédent débat sur le même sujet, s'est abstenu pour des raisons environnementales et nous maintenons cette position.

Nous ne sommes absolument pas contre l'affichage des politiques départementales. Arleux est limitrophe au Pas-de-Calais, donc à moins d'un kilomètre de chez moi, j'ai effectivement un panneau qui affiche régulièrement les politiques du Pas-de-Calais et je peux vous dire que c'est fortement intéressant pour la population de découvrir justement cette politique. À une époque où il y a beaucoup d'interrogations sur l'existence du Département, c'est sans doute un plus en matière de connaissances institutionnelles.

**M. le Président.**- C'est noté.

Je vais laisser la parole à Anne MIKOLAJCZAK.

**Mme MIKOLAJCZAK.**- Monsieur le Président, chers collègues,

Sans surprise, nous sommes toujours opposés à ce projet de concession de service public pour la mise à disposition de mobiliers publicitaires, comme l'avait déjà affirmé mon collègue Maël GUIZIOU en novembre dernier.

Le choix de la société ClearChannel va renforcer la présence de la publicité dans l'espace public au travers de panneaux publicitaires traditionnels, mais aussi de panneaux digitaux particulièrement énergivores.

Le critère de la qualité des mesures environnementales est loin d'être atteint et la note obtenue par la société choisie nous surprend. Nous aurions préféré un critère de sobriété énergétique.

Nous vous le rappelons, la publicité déjà omniprésente dans notre société favorise une société de consommation à outrance, loin des impératifs d'urgence climatique.

Non, le rôle d'un Département n'est pas de rajouter de la publicité dans l'espace public, mais bien de protéger le cadre de vie des Nordistes.

Ce choix de société, qui nous engage dans une impasse jusqu'en 2036, n'est pas le nôtre. C'est pourquoi le Groupe écologiste votera contre cette délibération. Les Nordistes ont besoin d'un avenir durable, pas de pollution visuelle et lumineuse supplémentaire.

Merci de votre attention.

**M. le Président.**- Mes chers collègues, nous avons des visions différentes, je pense qu'on ne va pas changer le monde. Vous souhaitez vous abstenir, je respecte complètement vos choix.

Cela se fera vraiment en accord avec les élus locaux. Il n'y a aucun souci.

Je suis un peu désolé pour la métropole européenne de Lille. Damien CASTELAIN m'a proposé l'ensemble de ses panneaux publicitaires si, de temps en temps, je souhaitais faire de la communication dans la métropole européenne de Lille. Vous verrez donc encore un peu plus de « Département » dans la métropole européenne de Lille.

On ne peut pas avoir deux discours, dire qu'il faut que le Département existe, qu'il faut garder le Département, qu'il faut que le Département soit présent, que l'État doit prendre en considération le Département et, d'un autre côté, ne pas faire le marketing pour ce Département et ce que l'on fait. Nous avons fait ce choix-là, nous irons donc au bout de notre choix et vous verrez que les Nordistes seront contents d'apprendre qu'il y a telle politique, qu'il y a telle chose, c'est de la communication directe.

Le Pas-de-Calais fait cela très bien. Vous avez quelques amis dans le Pas-de-Calais et, parfois, vous les prenez comme référence. Pour une fois, je prends le Pas-de-Calais en référence. J'admire ce qu'ils font ; quand je passe à Noyelles-Godault, pas loin de Douai, je me dis : « Là, ils ont encore fait un truc super bien et ils ont fait passer leur message. » S'ils le font, nous sommes capables de le faire.

Qui est pour ? (*Le Groupe Union pour le Nord et les conseillers non-inscrits*)

Qui s'abstient ? (*Le Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen et le Groupe Communiste et Républicain : pour l'Humain d'Abord*).

Qui vote contre ? (*Le Groupe Écologiste, Europe Écologie Les Verts, Génération.S*).

Les propositions du rapport n° 1 sont adoptées à la majorité (Les membres du Groupe Union Pour le Nord, ainsi que Mesdames BAILLEUL, DERCEUX et Monsieur RENAUD, non inscrits, votent pour. Les membres du Groupe Ecologiste Europe Ecologie Les Verts Génération.s votent contre. Les membres des Groupes Socialiste, Républicain et Citoyen - Communiste et Républicain : Pour l'Humain d'Abord ! s'abstiennent).

Merci beaucoup.

Je vous propose de passer au point suivant.

## ▪ **Rapport 2 - Convention de partenariat entre le Département du Nord et la Métropole européenne de Lille (MEL)**

**M. le Président.**- C'est un point important.

Dans ce département du Nord, tous les arrondissements sont importants, la métropole est importante également. On doit donc travailler avec tout le monde. Les 1 200 000 Nordistes de la métropole doivent avoir aussi les aides du Département et, dans l'autre sens, la Métropole apporte également beaucoup de richesses à ce Département. Je suis donc très heureux de ce partenariat avec Damien CASTELAIN. L'ensemble des équipes, que ce soit au niveau de la direction générale ou au niveau des cabinets, ont bien travaillé, ils ont travaillé vite. Ils ont eu une commande il y a moins d'un an, cela s'est vite fait et cela a été écrit.

Aujourd'hui, cette convention et ce partenariat sont légitimes. Nous devons être partenaires. On peut développer ensemble ce que l'on fait sur la métropole européenne de Lille, on y a tout intérêt.

Sur le tram, l'État est venu pour 120 M€. On a tout intérêt à ce que le Département du Nord dise que, pour les 10 années qui viennent, il sera présent pour 50 M€. Après être intervenu sur le métro, sur lequel tout le monde était d'accord à l'époque, on pourra maintenant intervenir sur les trams et sur la mobilité. On ne peut pas dire que l'on veut moins de voitures dans la métropole européenne de Lille et ne pas être partenaires de la Métropole européenne de Lille.

Également, je ne vois pas pourquoi on pourrait travailler avec toutes les intercommunalités et ne pas travailler avec la MEL sur des projets structurants pour 1 200 000 Nordistes. Par exemple, demain, un grand centre aquatique au niveau olympique se fait sur le territoire de la MEL, on doit être présent au niveau du Département du Nord.

Ce partenariat entre la Métropole européenne de Lille et le Département du Nord, c'est également l'image du Nord. On est

complémentaire : la MEL rayonne, le Nord rayonne. On ne peut pas être chacun d'un côté. Il va y avoir de grands événements sportifs dans les mois et les années qui viennent, le Nord doit à côté de la MEL. Par exemple, au niveau du rugby, on sera à côté et j'espère que vous verrez deux poteaux avec la MEL et deux poteaux avec le Nord. On peut aussi voir les choses comme cela. Sur le Tour de France également, on sera présent.

Il y a d'autres points sur lesquels on sera présent avec d'autres partenaires qui sont dans la Métropole européenne de Lille, mais là, on est vraiment dans notre partenariat avec la MEL. Cela ne se fait pas sans réciprocité, sans intelligence, sans volonté réciproque. Je veux faire équipe avec Damien CASTELAIN et Damien CASTELAIN veut faire équipe avec moi.

Par exemple, quand la flamme olympique est dans le Nord, dans le stade de Lille – on s'y emploie, c'est une opération qui coûte un peu d'argent, 180 000 € TTC –, il est important que le Nord soit présent à ce niveau-là. Le jour d'un match du LOSC, cela peut être sympa. Il reste au directeur de cabinet et au directeur général des services d'organiser cela, mais c'est notre commande.

Lille et la Métropole seront aussi à côté du Département. Sur la maison Charles de Gaulle qui va s'agrandir, la MEL viendra. Jamais la MEL n'est venue sur ces projets-là. Maintenant, elle sera à nos côtés et nous allons faire la promotion de la Métropole européenne de Lille et du Nord en même temps.

Même chose sur le Forum des sciences, au niveau du planétarium. Plus de 200 000 personnes viennent par an dans ce Forum des sciences, c'est aussi du développement économique, c'est aussi du rayonnement de la Métropole européenne de Lille. Là aussi, la MEL sera à nos côtés dans ce sens-là.

Le Département a besoin de la MEL et des chefs d'entreprise de la MEL. J'ai besoin, avec Doriane, que l'on puisse parler avec les chefs d'entreprise et avec les clubs d'entreprises, que l'on puisse faire partie de toutes ces enceintes-là pour que l'on puisse expliquer aux chefs d'entreprise que nous avons des personnes allocataires du RSA et que l'on peut financer les CIE à 47 %. On doit pouvoir communiquer. Les élus de la MEL dans leur globalité et leur Président en tête sont importants pour nous. Ce sont véritablement les relais du monde économique et on sait que le monde économique à la MEL est énorme.

Nous avons donc intérêt à faire équipe ensemble, dans l'intérêt de la Métropole européenne de Lille et dans l'intérêt du Département du Nord.

Je suis très content et très heureux de ce partenariat. Je tiens ici à remercier le Président de la MEL, Damien CASTELAIN, avec qui c'est clair. Quand on se dit quelque chose, on n'a qu'une parole, la parole est tenue de chaque côté et on peut avancer. Les métropolitains seront parties prenantes et entières de ce Département du Nord.

Je voulais vous présenter cette délibération un peu avec mes tripes quand même, parce que je considère que ce sont 1 200 000 Nordistes pour qui le Département va être là, et avec, bien sûr, quelques panneaux publicitaires entre deux.

Y a-t-il des prises de parole ?

Sébastien LEPRÊTRE.

**M. LEPRÊTRE.**- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Président, chers collègues,

C'est effectivement, vous l'avez très bien exposé, un beau mariage auquel nous convient le Département et la MEL avec cette convention de partenariat. Je dis « beau mariage », parce qu'avec cette convention, nous tournons d'abord la page de relations intermittentes, distantes et parfois même un peu tendues entre nos deux collectivités pourtant majeures pour le quotidien de nos concitoyens.

Avec cette convention, nous tournons aussi le dos à quelques poncifs éculés du type : « chacun dans sa chacunière ». Je pense à un autre poncif selon lequel la MEL serait « le parent riche de notre département », alors que nous savons bien ici que la MEL compte en son sein des poches de grande pauvreté économique, sociale et culturelle.

Enfin, avec cette convention, nous ouvrons le ban d'un mariage d'ambition et d'efficacité, un mariage volontaire et volontariste, qui est, on s'en souvient, aux antipodes du mariage forcé auquel le pouvoir central a vainement tenté de nous contraindre en 2018 – chacun s'en souvient, évidemment.

C'est donc un partenariat à la fois inédit, nécessaire et inspirant que nous portons aujourd'hui sur les fonts baptismaux.

Inédit car, a priori, il n'a pas de précédent sur territoire national et qu'il est porté – excusez du peu – par le premier département de France et la quatrième métropole de notre pays.

Inédit aussi du point de vue des champs d'action concrets qu'il embrasse en termes d'attractivité, de lutte contre la pauvreté, de transition écologique et de gestion patrimoniale et foncière.

Je ne vais pas les détailler ici, vous l'avez fait, Monsieur le Président, mais je veux juste partager avec notre assemblée quelques sujets, quelques thèmes auxquels je suis particulièrement sensible, et ce, à deux titres.

D'abord, en tant que Vice-président de la Métropole européenne de Lille, en charge des mobilités et des transports collectifs, je ne peux évidemment que me féliciter de voir notre Département participer au tour de table financier du SDIT et apporter son obole qui n'est pas modeste (50 M€) à ce tour de table, étant rappelé que l'État apporte pour l'instant – on espère que ce n'est qu'un premier jet – 120 M€.

Ensuite, en tant que représentant de notre Département au conseil d'administration de la maison natale Charles de Gaulle, je me réjouis bien naturellement de voir la Métropole s'engager à cofinancer l'extension de ce bel édifice historique qui rencontre un formidable succès populaire depuis sa réouverture.

Notre partenariat avec la MEL est aussi nécessaire. Il est nécessaire pour affronter non seulement la concurrence entre les territoires – et il y a une concurrence entre les territoires à l'échelle nationale mais aussi au-delà –, mais aussi et surtout pour affronter les multiples crises qui menacent et qui mettent au défi nos collectivités : crise du pouvoir d'achat, crise sociale, crise de l'énergie, crise climatique, crise des finances publiques, crise de la dette, crise du marché de l'emploi... et j'en passe. Pour faire face à toutes ces crises qui sont autant de défis, nous n'avons pas d'autres choix, vous l'avez exprimé, Monsieur le Président, que ceux de la transversalité et de la mutualisation, mutualisation de nos efforts dans un accord gagnant-gagnant.

Je terminerai mon propos par un vœu, celui que le partenariat entre le Département et la MEL soit inspirant ; inspirant peut-être pour d'autres couples Département/Agglomération en France ; inspirant aussi pour la Région Hauts-de-France dont personne n'imagine ici qu'elle restera à quai à regarder passer le train de notre partenariat, auquel elle est naturellement appelée à se joindre.

Vendredi dernier, intervenant sur le même sujet au conseil de la Métropole, ma voisine et binôme Élisabeth MASSE a conclu son propos par le proverbe africain qu'a utilisé aussi notre collègue Luc MONNET tout à l'heure : « *Tout seul, on va plus vite ; ensemble, on va plus loin.* » Pour ma part, c'est à Henry Ford que j'emprunterai ma conclusion : « Se réunir est un début ; rester ensemble est un progrès ; travailler ensemble est la réussite. » Aujourd'hui, nous pouvons nous réjouir de voir le Département et la MEL s'engager ensemble sur le chemin de la réussite collective.

Je vous remercie.

**M. le Président.**- Merci, Sébastien.

Je vais laisser la parole à Didier MANIER.

**M. MANIER.**- Merci, Monsieur le Président.

Nous évoquons la question de la coopération entre le Département du Nord et la Métropole de Lille. C'est évidemment un sujet d'importance pour le métropolitain que je suis, pour ceux qui le sont et y compris évidemment pour les Nordistes. En effet, comme vous l'avez dit, le poids de la MEL dans notre département est d'importance, puisque, sur 2 600 000 habitants de notre département, 1 200 000 habitent la MEL ; si je fais une règle de trois, cela fait à peu près 46 %. Ce n'est donc pas anecdotique.

Pour autant, je me dois de dire que le partenariat avec la MEL n'est pas tout à fait nouveau, il existait déjà. Depuis ce matin, j'ai entendu vos propos par rapport au compte administratif, j'ai entendu tout à l'heure notre collègue Nicolas SIEGLER, nous avons bien entendu que nous sommes passés de l'ombre à la lumière, nous l'avons compris. Nous avons également compris que, parce que nous étions numériquement minoritaires, nous avons politiquement tort. Nous avons compris le discours. Pour autant, permettez-nous de rappeler quelques événements. Les relations existaient entre le Département du Nord et la MEL. Je vous accorde que ce n'était pas formalisé sous la forme d'une convention, mais j'ai en mémoire des partenariats que nous avons sur Lille3000, j'ai en mémoire des partenariats que nous avons par exemple sur le championnat d'Europe de basket, j'ai en mémoire des partenariats que nous avons sur d'autres événements sportifs, sans parler des partenariats et des mutualisations que nous avons accompagnés les uns et les autres en bonne intelligence lorsqu'il a fallu appliquer la loi MAPTAM et des transferts de compétences du Département vers la MEL.

Par conséquent, nous nous félicitons de ce nouveau partenariat, parce que nous pensons que, effectivement, il est très important que l'on puisse institutionnaliser toute une série de partenariats. Pour ces raisons, il n'est pas question que nous soyons opposés à cette convention qui est pleine de bonnes intentions, il est important que le Département et la MEL puissent travailler main dans la main, en bonne intelligence, de manière concertée sur les grands enjeux de notre territoire.

Pour autant, je l'avais évoqué en commission, j'ai un grand regret sur la question du tourisme. La question du tourisme relève de l'attractivité de notre département, c'est un peu évoqué dans l'axe 1 de la présente convention. Je pense que, aujourd'hui, alors que l'on s'apprête malheureusement à réinternaliser la politique touristique dans nos services, il aurait été pertinent, à l'occasion de cette convention, de trouver une ambition commune avec la MEL sur la question, notamment pour assurer plus de visibilité à un secteur



qui ne relève pas que des loisirs mais aussi de l'économie pour notre collectivité et pour la MEL. Je tiens à rappeler qu'avant la Covid, le tourisme représentait plus de 20 000 emplois dans le département du Nord, dont la moitié concentrée précisément sur les territoires de la MEL. Il me semble donc que cela devrait nous inciter à être beaucoup plus volontaristes concernant à la fois la visibilité, la communication portée par le Département en lien avec la MEL qui est, en la matière, un partenaire incontournable. Je regrette donc qu'à cette occasion, on ait vraiment loupé ce projet.

Enfin, je le dis sur le ton de la boutade – quoique –, j'espère que les deux nouvelles lignes de tramway et les deux nouvelles lignes de bus, auxquelles le Département va participer pour 50 M€ sur 10 ans, seront réalisées avec plus de rapidité que le doublement de la ligne 1 du métro, projet que nous avons financé pour un montant similaire mais qui semble encore loin d'être terminé. Je le dis d'autant plus tranquillement que j'étais en son temps chargé des transports et de la voirie au Département du Nord.

En conséquence, Monsieur le Président, nous voterons des deux mains favorablement cette délibération, mais resterons bien entendu vigilants sur ses développements et l'organisation de sa gouvernance qui, je l'espère, nous sera précisée en temps utile.

Je vous remercie de votre attention.

**M. le Président.**- Merci.

Je vais laisser la parole à Charles BEAUCHAMP.

**M. BEAUCHAMP.**- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Président, chers collègues,

Comme l'a indiqué Monsieur le directeur général des services quand il a présenté ce projet de convention en commission finances, c'est un document important, la première convention de ce type entre le Département et la MEL, convention qui s'articule autour de cinq axes et 14 actions phares.

Nous regrettons que cette convention, dans son chapitre Mobilités n'incite pas à la gratuité à l'accès aux transports publics.

Notre Département compte 2 600 000 habitants, dont 1 200 000 sur le territoire de la MEL. Il est donc logique que nous travaillions ensemble dans le cadre de compétences respectives ou conjointes à définir des politiques pour les habitantes et les habitants de ce territoire.

Le redécoupage des cantons a renforcé le nombre d'élus du territoire de la MEL dans notre assemblée. Certains y verront un juste équilibre. D'autres diront que la sur-représentativité des secteurs ruraux garantissait le rôle péréquateur du Département. Effectivement, le premier rôle de notre collectivité de proximité – et il doit le rester – est bien de travailler à rétablir l'équité lorsqu'il y a des inégalités territoriales et, s'il y a une inégalité territoriale, il y a une inégalité sociale.

La mise sous tutelle financière de l'État des Départements décidée par Monsieur MACRON n'y aide pas. C'est d'ailleurs l'une des raisons pour lesquelles nous devons reconquérir notre autonomie financière.

Autre aspect que nous devons garder en mémoire, la volonté de Monsieur MACRON sous le quinquennat précédent d'engager frontalement la suppression de l'échelon départemental en fusionnant Métropoles et Départements.

Ceci dit, le Groupe communiste votera cette délibération, mais nous disons : attention à ne pas remettre en cause notre fonction de péréquateur.

**M. le Président.**- Merci.

Je vais laisser la parole à Céline SCAVENNEC.

**Mme SCAVENNEC.**- Merci, Monsieur le Président.

Chers collègues,

Cette convention vise à renforcer le partenariat entre la MEL et le Département du Nord. En effet, depuis les lois NOTRe et MAPTAM et les transferts de compétences qui ont suivi, la voie naturelle des relations entre la MEL et le Département ne peut être que celle du renforcement. Certains territoires vont même tellement loin dans le renforcement qu'ils fusionnent Métropole et Département, à l'instar de la Métropole de Lyon, mais nous n'en sommes pas encore là. Ici, on s'engage donc à renforcer.

Bien sûr, on y est favorable, mais on devra se contenter de ces cinq axes sur lesquels vous vous êtes mis d'accord avec le président

de la MEL.

Vous l'avez rappelé récemment, Monsieur le Président, le territoire de la métropole abrite 50 % des habitants du Nord – c'est ce que vous avez dit dans un tweet hier ou avant-hier –, mais le développement de la métropole impacte bien évidemment tous les Nordistes et même, au-delà, tous les habitants de l'aire métropolitaine dans leur vie quotidienne et en grande partie de la région.

Sur le territoire de la MEL, les compétences départementales se déploient en articulation étroite avec un acteur institutionnel majeur qui dispose d'un budget annuel de près de 2 Md€, quand le Département pèse 3,6 Md€. Comment faut-il dès lors travailler ensemble et, plus précisément, sur quoi devons-nous porter l'effort dans l'intérêt, bien sûr, des habitants de la métropole et des Nordistes ?

Sur un engagement commun de lutte contre la pauvreté – c'est l'axe 2 de cette convention –, bien évidemment, nous soutenons clairement ces actions en matière de politique de la Ville, y compris à travers les PTS, c'est une très bonne chose. On a parlé d'inégalités sociales, d'inégalités de territoire, et de nombreux quartiers prioritaires de la politique de la Ville dans la métropole doivent faire l'objet aussi d'un renforcement et d'une solidarité collective. C'est d'ailleurs dans les quartiers prioritaires de la politique de la Ville que se concentrent les enjeux portant sur une grande partie de nos compétences : le logement, l'inclusion, l'emploi, la prévention, la jeunesse, la santé, etc.

Sur une collaboration en matière de foncier/patrimoine, cela tombe sous le sens – c'est un autre axe de cette convention.

Sur la gouvernance, nous y sommes très attentifs, mais la convention n'est malheureusement pas très précise à ce stade – notre collègue Didier MANIER l'a rappelé. En tout cas, en tant qu'élus départementaux de la Métropole, nous y serons très vigilants. Et puisqu'il nous est souvent rappelé ici que nous sommes Lillois, comme si c'était un problème, sachez que nous sommes à votre disposition pour participer à cette gouvernance ou, plus exactement, nous serions surpris d'en être exclus.

J'en viens maintenant à deux axes de la convention qui nous interrogent.

L'axe 3 sur la transition écologique et la protection de l'environnement est très insuffisant. Les deux actions qui sont indiquées sont essentielles : la mobilité et l'agriculture. Mais, ce qui saute aux yeux, c'est le silence de la convention sur l'adaptation de nos villes aux conséquences du changement climatique. La semaine dernière, nous avons connu encore une période de canicule. Nous savons tous désormais que nos villes ne sont pas du tout adaptées à ce phénomène : pas ou peu d'arbres, pas d'ombre, pas d'eau, du béton qui renforce les îlots de chaleur et augmente les risques sanitaires. Il y a urgence à agir pour adapter les zones urbaines au réchauffement du climat.

Je terminerai par l'axe 1 sur le rayonnement du territoire, qui est manifestement celui qui suscite le plus d'engouement, car il est le plus précis dans les actions qui sont proposées.

C'est une convention. Nous n'allons donc pas vous demander un vote séparé sur certains points, mais, si vous le permettez, je voudrais juste pointer deux projets.

L'accueil de la flamme olympique, pour 180 000 €. De nombreux Départements ont dénoncé ce gaspillage en arguant du fait notamment qu'il n'y a aucune retombée économique dans cet événement, à la différence par exemple du Tour de France – ce n'est pas moi qui le dis, ce sont les économistes du sport. Quoique l'on pense du Tour de France, il est indéniable que c'est un événement qui génère du chiffre d'affaires pour les acteurs de l'hôtellerie-restauration, etc., c'est objectivement démontré, mais pas la flamme olympique.

En plus, il s'agit de profiter d'un match de foot pour montrer la flamme au stade Pierre-Mauroy. Le foot est un sport très populaire, certes, mais un sport business par excellence, à mille lieues des valeurs de l'olympisme. Nous trouvons que c'est vraiment ambigu en termes de message.

Le deuxième projet est la piscine olympique de Saint-Sauveur. Ce projet ne fait pas consensus, vous le savez. Notre groupe à la Ville de Lille, à la MEL et ici encore s'oppose à l'implantation de cet équipement sur ce site.

Le Département, s'il souhaite intervenir en soutien aux projets lillois, devrait les choisir en cohérence avec les grands objectifs de notre Département, objectifs de solidarité humaine et solidarité territoriale.

Vous avez rappelé que vous faites équipe avec le Président de la MEL, mais, en regardant vers la flamme olympique avec le Président de la MEL, Monsieur le Président, vous regardez ailleurs, pendant que les quartiers prioritaires de la métropole brûlent.

En conclusion, nous nous abstenons sur cette convention.

**M. SIEGLER.**- C'est honteux ! Ce que vous dites est honteux, Madame ! C'est dogmatique !

*(Monsieur SIEGLER sort de la salle du conseil)*

**M. le Président.** - C'est dommage. Vous avez une façon de réduire les choses. C'est vraiment très restrictif. La convention, pour vous, c'est la flamme. On a parlé de la flamme, parce que les habitants des quartiers en politique de la Ville qui vont voir cette flamme vont aussi se faire plaisir, ils vont aussi être heureux, ils vont aussi la filmer et faire des photos. On a le droit de rendre les gens heureux. C'est peut-être la différence entre nous. Nous souhaitons rendre les gens heureux et vous êtes dans un dogmatisme « cela, on ne fait pas ».

Nous avons besoin que les gens roulent sur les routes. Désolé ! Il faut bien qu'ils roulent pour aller travailler et qu'ils aillent gagner leur vie. Vous ne souhaitez pas faire des contournements, vous ne souhaitez pas faire des routes. C'est votre choix. Tout va bien dans le meilleur des mondes. Cela ne va pas me changer la vie.

Vous ne voulez pas des piscines. Il ne faut pas que les petits sachent nager. Le jour où ils iront à la mer et qu'il leur arrivera un accident, cela ne gênera personne. Je dis que l'on doit apprendre aux enfants à nager et que, lorsqu'ils arrivent en sixième, ils doivent savoir nager.

Tout cela est très clair. Vous êtes dans votre monde. Eh bien, restez dans votre monde. Nous avons envie de faire rayonner le Nord et nous avons envie de faire rayonner le Nord avec la Métropole !

Monsieur Didier MANIER, je réponds sur le tourisme. Il y a un début avec le tourisme et on va aller plus loin. La remarque est très justifiée. On doit faire équipe également sur le tourisme. Si on veut faire rayonner le Nord, on fera rayonner le Nord par la Métropole et il n'y a pas de frontières. On peut aller à Valenciennes faire du tourisme, par exemple, il y a de bons hôtels à Valenciennes, on peut aller après dans la métropole, on peut aller dans l'Avesnois. Je défends l'Avesnois quand j'y vais, j'y vais même à titre personnel le week-end, il y a de beaux endroits. On peut aller également à la plage. On peut aller dans la Flandre. On peut aller dans le Douaisis. C'est cela le Nord. Le Nord, c'est le *package*. On doit aller dans les étangs de l'Arleusis, on peut aller dans une base de loisirs. Cela, c'est pour nos habitants, c'est pour les Nordistes !

Ce partenariat est pour tout le monde. Rendons les gens heureux ! Excusez-moi ! Rendons les Nordistes heureux ! Cela peut être simple, la vie !

*(Applaudissements)*

Je vais vous demander de passer au vote.

Qui est pour ? (*Le Groupe Union pour le Nord, le Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen, ; le Groupe Communiste et Républicain : pour l'Humain d'Abord et les conseillers non-inscrits*).

Qui s'abstient ? (*Le Groupe Écologiste, Europe Écologie Les Verts, Génération.S*).

Les propositions du rapport n° 2 sont adoptées à l'unanimité (Les membres des Groupes Union Pour le Nord - Socialiste, Républicain et Citoyen - Communiste et Républicain : Pour l'Humain d'Abord !, ainsi que Mesdames BAILLEUL, DERCEUX et Monsieur RENAUD, non inscrits, votent pour. Les membres du Groupe Ecologiste Europe Ecologie Les Verts Génération.s s'abstiennent).
--

Merci.

Vive le Nord ! Vive la MEL !

Nous passons au point suivant.

▪ **Rapport 3 - Rapport de la Chambre régionale des comptes sur la gestion de la société publique locale « Euralille »**

**M. le Président.** - Avez-vous des remarques sur cette délibération ? (*Aucune*).

Nous prenons acte.

Le Conseil départemental donne acte.
--------------------------------------

Merci.

- **Rapport 4 - Création de la Fondation du Nord sous égide de la Fondation de France : convention portant création, convention relative à l'attribution d'une subvention sous forme de prestation en nature**

**M. le Président.**- Vous savez qu'au niveau du mécénat, nous avons une autre fondation support qui a rencontré quelques difficultés.

Aujourd'hui, nous vous proposons de nous tourner vers la Fondation de France, avec une gouvernance renouvelée autour d'un COMEX, de six personnalités qualifiées, d'un collège de donateurs qui sera élargi vers les PME et les territoires, et d'un comité consultatif composé d'experts institutionnels où siègeront les deux représentants du Département du Nord.

Après discussion avec les présidents de groupe, je vous propose que les deux représentants du Département du Nord soient Didier MANIER et Valérie LÉTARD, sachant que le Président y est également.

Je demande à Doriane si elle veut bien être suppléante de Valérie.

Il nous faudra également un suppléant pour Didier MANIER.

Aujourd'hui, nous intervenons uniquement en matière grise, en assistance. Cette fondation fonctionne bien. Les membres du conseil d'administration sont : la Compagnie générale de construction, le Département du Nord, l'EDF, Lesaffre, Rabot-Dutilleul, Ramery, Renault Electricity, Vilogia et Vinci.

Nous souhaitons élargir nos mécènes dans le cadre de cette fondation qui vient aider les personnes en difficulté, les pépites qui créent des entreprises, des associations qui se développent, l'économie sociale et solidaire. Il y a de multiples domaines dans lesquels nous souhaitons travailler.

Avez-vous des remarques sur le fait de passer dans ce cadre-là ? (*Aucune*).

Nous passons au vote.

Qui est pour adopter cette délibération ?

Les propositions du rapport n° 4 sont adoptées à l'unanimité.
---

Merci beaucoup.

Je vais laisser la parole à Loïc CATHELAIN pour nous présenter les emplois, en souhaitant un bon rétablissement à Jean-Luc DETAVERNIER qui s'est blessé accidentellement au niveau du talon d'Achille et qui se repose.

Tu as la parole, Loïc.

#### **DOSSIERS RELEVANT DE LA 1<sup>re</sup> COMMISSION**

- **Rapport 1-2 - Emplois de catégorie A, B ou C susceptibles d'être pourvus par des agents contractuels**

**M. CATHELAIN.**- Merci, Monsieur le Président.

Il s'agit d'une délibération qui a été présentée par Jean-Luc DETAVERNIER, qui était avec nous en visio, lors de la commission Finances Ressources humaines. C'est une délibération qui est assez habituelle.

Il s'agit d'autoriser le recrutement d'agents contractuels pour 12 postes qui sont détaillés dans la délibération lorsque le recrutement d'agents titulaires n'aura pas été possible. Ce sont notamment des postes au sein de la DGA Sol. Je ne les énumère pas tous, s'il n'y a pas de question.

**Mme FAHEM.**- Monsieur le Président, j'aurais aimé que Jean-Luc DETAVERNIER soit parmi nous aujourd'hui, parce qu'il va

penser que, comme il n'est pas là, je vais faire plaisir à Loïc CATHELAIN et cela risque de jaser.

*(Rires)*

Exceptionnellement, Monsieur le Président, nous voterons pour cette délibération. C'est à souligner.

On connaît les très grandes difficultés de recrutement dans le secteur de la protection de l'enfance, l'ASE, et plusieurs postes concernent ce secteur.

Cela concerne aussi un poste de chargé de mission qui va travailler sur les violences intrafamiliales. Nous avons voté à l'unanimité la dernière fois ce plan départemental de lutte contre les violences intrafamiliales. Il nous semblait donc cohérent de voter pour la délibération.

Merci.

**M. le Président.**- Merci.

Charles BEAUCHAMP.

**M. BEAUCHAMP.**- Monsieur le Président, le Groupe communiste ne vous surprendra pas. Nous voterons contre cette délibération, comme traditionnellement ce genre de délibération qui fait appel à des contractuels.

**M. le Président.**- Y a-t-il d'autres positions de vote ? *(Aucune)*.

Nous passons passer au vote.

Qui est pour cette délibération ? *(Le Groupe Union pour le Nord, le Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen et les conseillers non-inscrits)*.

Qui s'abstient ? *(Le Groupe Écologiste, Europe Écologie Les Verts, Génération.S)*.

Qui est contre ? *(Le Groupe Communiste et Républicain : pour l'Humain d'Abord)*.

Les propositions du rapport n° 1.2 sont adoptées à la majorité (Les membres des Groupes Union Pour le Nord - Socialiste, Républicain et Citoyen, ainsi que Mesdames BAILLEUL, DERCEUX et Monsieur RENAUD, non inscrits, votent pour. Les membres du Groupe Communiste et Républicain : Pour l'Humain d'Abord ! votent contre. Les membres du Groupe Ecologiste Europe Ecologie Les Verts Génération.s s'abstiennent).

Merci.

Nous poursuivons. Je vais laisser la parole à Doriane.

#### **DOSSIERS RELEVANT DE LA 2<sup>e</sup> COMMISSION**

- **Rapport 2-1 - Engagement du Département du Nord dans la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté - Avenants financiers pour l'année 2022**

**Mme BÉCUE.**- Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais vous dire d'abord avant de présenter les rapports que je suis à la fois heureuse et malheureuse. Heureuse, parce que j'ai trois beaux rapports avec de belles propositions pour les Nordistes, mais malheureuse, car, après sept ans de relations sur l'insertion, je perds mon binôme Roger VICOT. Il n'est pas là pour que je lui fasse un gros bisou, mais vous lui ferez de ma part.

*(Rires)*

Je suis assez triste de le perdre dans cet hémicycle.

**M. MANIER.**- On essaiera de le remplacer dignement.

**Mme BÉCUE.**- Il faut être à la hauteur, parce que Roger était vraiment à la hauteur.

Je cesse de plaisanter et je passe aux rapports.

Engagement du Département dans la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté. Je tenais vraiment à remercier l'État, puisque sur la partie « insertion », c'est 1,840 M€ supplémentaires pour vraiment permettre au Département de développer ses actions : sur le déploiement des maisons départementales de l'insertion spéciales jeunes (les 25-35 ans), la poursuite des opérations « réussir sans attendre », le déploiement des clubs d'entreprises inclusives et la mobilisation très forte que nous avons avec Pôle Emploi sur l'accompagnement global.

**M. le Président.**- Y a-t-il des remarques sur cette délibération ? (*Aucune*).

Qui est pour l'adopter ?

Les propositions du rapport n° 2.1 sont adoptées à l'unanimité.

Merci.

▪ **Rapport 2-2 - Partenariat au titre de l'insertion professionnelle des allocataires du RSA : Avenant 1 à la Convention Annuelle d'Objectifs et de Moyens 2022 entre le Département du Nord et l'État relatif aux Contrats Initiatives Emplois**

**Mme BÉCUE.**- Vous savez que l'on a mis en place les CIE sur le bassin minier. Il s'agit donc de permettre aussi avec cet avenant de signer des CIE pour moins de 35 heures.

**M. le Président.**- Pas de soucis sur cette délibération ?

Je n'ai pas de demande de parole.

Qui est pour l'adopter ?

Les propositions du rapport n° 2.2 sont adoptées à l'unanimité.

Merci.

▪ **Rapport 2-5 - Partenariat au titre de l'insertion professionnelle des allocataires du RSA : attribution de subventions aux opérateurs de l'appel à projets Insertion et Emploi 2023-2025**

**Mme BÉCUE.**- Ce troisième rapport, qui est le plus important, porte sur l'insertion et le retour à l'emploi des allocataires du RSA.

Avant de vous le présenter, j'aimerais vraiment remercier l'ensemble des présidents de CTIP et les services qui ont travaillé pour que l'on puisse présenter ce rapport aujourd'hui.

Vous le savez, l'insertion, le retour à l'emploi des allocataires du RSA sont la priorité du Département. Nous y arrivons puisque le nombre d'allocataires du RSA a fortement baissé, nous sommes à 93 000 allocataires. Nous avons une politique très forte sur les entrants avec nos maisons départementales de l'insertion qui permet à chaque allocataire qui fait une demande d'allocation d'être accompagné et reçu en moins d'un mois par un agent du Département, cela lui permet d'avoir un accompagnement renforcé avec des rendez-vous chaque semaine.

Nous avons, en parallèle, un accompagnement très important et un partenariat avec Pôle Emploi. Les équipes se rencontrent chaque mois et nous travaillons vraiment main dans la main. Nous avons également développé l'accompagnement global qui permet à un allocataire qui a des difficultés d'être accompagné socialement par un travailleur social du Département et un collaborateur de Pôle Emploi sur les questions d'emploi.

Il reste tout de même des personnes qui sont en difficulté sociale sur notre département. Il est important d'avoir un accompagnement vraiment spécifique pour ce type de public et surtout un parcours sans coutures. Pour cela, nous lançons un nouvel appel à projets qui est différent des autres appels à projets, puisqu'il demande un accompagnement plus intensif des allocataires du RSA, mais surtout, de permettre à des structures de travailler ensemble et de mettre en place des parcours et des plateaux avec des équipes pluridisciplinaires. Je vous donne un exemple très concret : en regroupant un CCAS avec un PLIE et avec des centres sociaux, on arrive vraiment à avoir des travailleurs sociaux, des conseillers d'insertion professionnelle qui vont lever toutes les difficultés et permettre à des allocataires du RSA de retrouver plus rapidement un travail. C'est vraiment notre objectif. On part du principe que personne n'est inemployable, on peut avoir des difficultés mais on a aussi aujourd'hui des postes et des emplois qui sont adaptés pour ce type de public et il faut vraiment les mobiliser.

L'enveloppe est de 21 M€ par an, ce qui est extrêmement important.

En plus des maisons départementales de l'insertion jeunes 25-35 ans que nous déployons en parallèle – et les premières seront ouvertes cet été –, on a exactement 441 actions qui sont retenues pour 299 opérateurs et 65 % de notre offre est retenue sur des parcours intégrés.

Quand on regarde l'ensemble des places, l'ancien appel à projets proposait 36 460 places. Avec notre nouvelle offre, on intensifie vraiment notre investissement sur l'accompagnement intensif puisque nous proposons 32 227 places + 5 000 places pour les MDIE jeunes et + 4 468 places booster qui sont le petit coup de pouce pour les modes de garde ou pour les difficultés de mobilité.

Vous le voyez, le Nord est présent aux côtés des allocataires du RSA les plus fragiles. Je pense qu'il ne faut pas voir cet appel à projets comme une simple offre, mais vraiment regarder tout ce qui est proposé sur l'insertion et le retour à l'emploi. Aujourd'hui, nous proposons une offre vraiment globale pour permettre à chaque allocataire, en fonction de sa situation personnelle, d'avoir vraiment un accompagnement adapté.

**M. le Président.**- Merci beaucoup, Doriane, pour la présentation de cette belle délibération.

Je vais laisser la parole à Josyane BRIDOUX.

**Mme BRIDOUX.**- Merci, Monsieur le Président.

Chers collègues,

Cette délibération nous interroge pour plusieurs raisons. D'une part, dans le précédent appel à projets, l'enveloppe globale était de 24,8 M€ par an. Dans l'appel à projets sur lequel nous sommes amenés à délibérer, l'enveloppe globale passe à 63 M€, soit 21 M€ par an.

Vous nous avez expliqué en commission que ces moyens étaient redéployés sur les maisons départementales de l'insertion et de l'emploi des jeunes. Pour autant, ce sont des moyens en moins pour les structures d'insertion. Il y a donc des choix drastiques qui sont faits sur les projets pour des raisons budgétaires.

Par ailleurs, la forme de l'appel à projets a beaucoup évolué et de très nombreuses structures nous ont dit avoir peiné à comprendre ce qu'on attendait précisément d'elles.

En outre, dans un contexte de raréfaction des ressources, les critères étant stricts, notamment sur les sorties positives à l'emploi, les structures qui proposent des parcours aux Nordistes les plus éloignés de l'emploi sont lésées puisqu'elles accueillent les personnes les plus en difficulté, des personnes qui ont donc besoin de plus de temps, de plus d'accompagnement pour se stabiliser, ce qui induit parfois des résultats différés.

Depuis 2015, effectivement par la voix de Roger VICOT, nous dénonçons le fait que les publics les plus éloignés de l'emploi sont laissés sur le côté.

Enfin, sur certains secteurs, depuis le précédent appel à projets de nouvelles structures se sont créées. De fait, elles entrent en concurrence avec celles implantées de longue date, provoquant une forme de concurrence et amenant un saupoudrage de la participation départementale.

Au regard de ces critères financiers et surtout humains, on peut se demander si l'appel à projets est bien en adéquation avec la politique affichée du Département concernant les allocataires du RSA dont vous avez fait le fil rouge de votre mandat.

Pour ces raisons, nous ne voterons pas cette délibération.

**M. le Président.**- Je vais laisser la parole à Michel LEFEVBRE.

**M. LEFEVBRE.**- Monsieur le Président, à la dernière séance, vous avez dit : « Si les opérateurs d'insertion ont des résultats, ils peuvent dormir tranquille. S'ils ne font pas de résultat... ». Vous vous êtes arrêté là et nous avons compris. Eh bien, en réalité, je crois que ces opérateurs d'insertion ont bien d'autres motifs de ne pas dormir tranquille.

Déjà, ce nouvel appel à projets est bien moins doté que les précédents – 21 M€ par an contre 25 M€ précédemment. Or, comme l'a démontré le compte administratif 2021, nous avons très largement les moyens de maintenir cette enveloppe dédiée aux opérateurs d'insertion. 24 M€ ont été économisés sur les dépenses de RSA en 2021 et plus encore si l'on regarde l'excédent budgétaire 2021. Il est clair que les moyens financiers étaient là pour rester sur les 25 M€ annuels, et vous l'avez rappelé ce matin.

En parallèle de cette enveloppe amoindrie, vous augmentez les exigences de résultat imposées aux opérateurs sélectionnés. « Faites mieux avec moins », leur dites-vous en substance. Mais ces exigences de résultat que votre majorité impose aux opérateurs sont aveugles aux réalités vécues, car purement comptables. L'efficacité d'un accompagnement social ne se mesure pas seulement à l'aune de la sortie du dispositif RSA dans un temps restreint. Votre vision de l'inclusion sociale est bornée. Elle conduit à sanctionner des opérateurs d'insertion qui travaillent bien mais qui ne font pas de chiffre – je parle selon vos termes.

Il y a peut-être d'autres questions à se poser pour mesurer la qualité du travail des opérateurs. Ont-ils aidé des allocataires à recouvrer de la confiance en soi ? Ont-ils accompagné vers des solutions de soins physiques ou psychiques ceux qui en avaient besoin ? Ont-ils ouvert des perspectives à ceux dont la santé est fragile ? Toutes ces questions passent à la trappe. Seul le nombre de sorties du RSA est scruté pour décider de maintenir ou couper les financements aux opérateurs.

L'argent public doit être utilisé à bon escient. Monsieur le Président, nous ne disons pas qu'il faut le distribuer sans contrôle. La fixation d'indicateurs chiffrés n'a rien de scandaleux. Ce qui est scandaleux, en revanche, c'est que ce soit l'unique prisme de la réflexion. Il existe des personnes, vous le savez, qui perçoivent le RSA et qui sont brisées par la vie, cassées physiquement par un emploi antérieur, limitées par des problèmes de santé. Il y a des personnes usées et déqualifiées, des personnes isolées et désocialisées, des personnes ayant des troubles psychiques lourds ; bref, des personnes dont on ne peut pas expédier l'accompagnement comme si elles étaient des travailleurs en forme, confiants et armés pour la reprise d'emploi ou de formation. Certaines situations sociales imposent un accompagnement, un soutien et un suivi sur le temps long. C'est ainsi.

Soit dit en passant, l'usage des fonds publics à bon escient ne s'applique pas à tous, semble-t-il. Quand le Gouvernement de Monsieur MACRON a versé des millions d'euros à des entreprises privées, il ne s'est guère embarrassé de toutes ces considérations sur le bon usage de l'argent public. Contreparties sociales et environnementales n'ont été que des vœux pieux. Comme quoi, nous avons affaire à des paradoxes.

Pour en revenir à cet appel à projets, il faut quand même admettre qu'il fait l'unanimité mais contre lui. Nous avons tous au sein de l'opposition, et sans doute aussi chez nos collègues de la majorité, je le sais, été interpellés par de très nombreux opérateurs d'insertion : des associations, comme par exemple Poinfor et le Capep, des CCAS comme celui de Somain ou encore des centres sociaux, des centres socioculturels. Bref, quel que soit leur statut, ils sont insatisfaits et inquiets et ils ont de quoi.

Nous vous avons interrogé en commission permanente du 30 mai sur le programme « culture et insertion ». En place depuis 2000, ce dispositif qui fait de la culture un vecteur de l'inclusion sociale est aujourd'hui clairement abandonné. Une dizaine d'opérateurs vous ont écrit sous la forme d'un plaidoyer à ce sujet. Et pourtant, ces actions font l'objet d'avis positifs dans les instructions techniques menées par les services. Nous souhaitons une réponse claire sur ce point. Pourquoi ce choix sur la médiation culturelle ? Comment le justifiez-vous ?

En résumé, pour les opérateurs d'insertion, ces décisions d'attribution de financement sont à la baisse voire supprimées, ce qui va conduire à des licenciements au sein de plusieurs associations.

Nous demandons de revenir à un état d'esprit plus humain et social qui doit présider à la politique d'insertion et de ramener l'enveloppe budgétaire à minima au même niveau que le précédent appel, soit 25 M€ par an. Les possibilités existent.

Nous vous demandons de revoir les modalités de conventionnement et de financement de cet appel à projets afin que celles-ci soient plus compréhensibles et plus justes et de faire que les objectifs fixés aux opérateurs soient réalistes et atteignables.

Enfin, nous demandons la réintégration dans ce plan départemental d'insertion du dispositif de médiation culturelle.

En l'état, nous voterons évidemment contre cette délibération.

Je vous remercie.



**M. le Président.**- Je vais laisser la parole à Stéphanie BOCQUET.

**Mme BOCQUET.**- Monsieur le Président, Madame la Vice-Présidente, chers collègues,

Dès novembre dernier, nous déplorions que l'appel à projets Insertion et Emploi 2022-2025 soit trop axé sur du coaching et sur une seule logique d'insertion professionnelle, sans distinction avec l'insertion sociale. Depuis, nous voyons bien que l'exécutif de cette assemblée est dans une logique comptable et gestionnaire qui, de fait, privilégie le retour à l'emploi des allocataires du RSA qui en sont près aux dépens de celles et ceux qui en sont éloignés. On constate ainsi une baisse de 4,6 M€ dans le soutien aux partenaires par rapport à l'appel à projets précédent, ceci allié à une politique de contrôle strict et de radiation qui permet de faire des économies budgétaires et de la communication politique, en montrant des chiffres en baisse. Or, les sorties vers l'emploi se font le plus souvent vers des emplois précaires.

Il est vrai que l'accompagnement social demande plus de temps sur lequel il est difficile de faire de la com' pol'. L'accompagnement social est pourtant au cœur des compétences du Département.

Madame la Vice-présidente, en commission, lundi dernier, vous disiez que le Département du Nord ne supprimait pas de places, que c'était le nombre d'allocataires qui baissait. À nouveau cette question : quelles dispositions comptez-vous mettre en place pour renforcer la lutte contre le non-recours au RSA ? Comment allons-nous accompagner les personnes au profil très social ? Les objectifs imposés aux partenaires seront-ils atteignables pour ce public ?

Nous demandons des points d'étape réguliers quant à la mise en œuvre des actions et de ne pas attendre 2025 pour un bilan.

De plus, la logique de réinternalisation de l'accompagnement social via les MDIE et coachs emploi au détriment des partenaires locaux qui interviennent au quotidien dans la proximité, partenaires locaux que vous appelez « opérateurs » et que sont les associations, les acteurs de l'insertion par l'activité économique, les missions locales ou encore les PLIE et qui ont un réel capital d'expériences engrangées, cette logique vient impacter l'avenir même de ces structures, vient les mettre en difficulté financière. Certaines vont devoir licencier et/ou vont devoir quitter un territoire.

S'il n'y avait qu'un seul exemple à donner, ce serait le démantèlement de l'insertion par la culture. Resterait aujourd'hui quatre postes de médiateurs sur 11 postes encore hier.

Cette volonté de diminuer le nombre d'opérateurs, de restructurer au profit de plus gros acteurs pour mieux contrôler leur action, démontre un manque de confiance à leur égard. Ils participent pourtant d'un véritable service public territorial de l'accompagnement et de l'accès à l'emploi durable.

Et tout ceci, à bas bruit. Aucune instance collégiale d'instruction des réponses à cet appel à projets n'existe et nous le déplorons.

Nous avons demandé les projets non retenus. Madame la Vice-présidente, vous nous avez répondu que cela créerait trop de travail aux services. J'ai alors juste demandé la liste des projets non retenus et pas les dossiers ; j'ai eu une réponse toujours négative ce matin par mail à 10 h 27.

Monsieur le Président, parce que nous ne sommes toujours pas convaincus que cette délibération porte une volonté de justice sociale, mais qu'au contraire elle va accentuer la casse sociale et déclencher un plan de licenciement invisible sur notre territoire, le Groupe écologiste votera contre cette délibération.

Je vous remercie.

**M. le Président.**- Doriane.

**Mme BÉCUE.**- Quelque chose me choque. En l'occurrence, l'appel à projets a été conçu pour les Nordistes et, en fait, quand j'entends les différentes interventions, j'ai l'impression que votre souhait est que l'on puisse construire un appel à projets pour les structures. En fait, on n'a pas du tout le même objectif.

Ce que l'on veut, c'est permettre aux allocataires du RSA de retrouver un travail, une formation, de retrouver une dignité, d'avoir un emploi pour avoir un salaire et de mieux vivre au quotidien. Vous, depuis tout à l'heure, vous ne me parlez pas des allocataires du RSA, vous évoquez les structures. Mais ce n'est pas l'objectif du Département. L'objectif du Département est de lutter contre la précarité et la pauvreté. Donc, ce n'est pas en faisant l'appel à projets pour les directeurs de structure qu'on va s'en sortir. Franchement, je suis plutôt choquée par vos interventions !

De plus, Madame BOCQUET, qui êtes-vous pour dire que l'on fait une politique du chiffre ? Est-ce que vous nous avez

accompagnés dans les structures ? Est-ce que vous êtes allée voir les gens, les allocataires du RSA qui se font accompagner par les travailleurs sociaux ? Très sincèrement, vos propos sont juste inacceptables ! De plus, c'est un manque de considération pour nos agents dans les UT, aux CCAS, dans les centres sociaux ou chez Pôle Emploi. Si vous étiez un peu plus présents dans les structures, vous verriez le travail qui est accompli par l'ensemble des collaborateurs et vous verriez à quel point ils sont investis et ils trouvent des solutions pour les plus fragiles et ceux qui sont très en difficulté sociale.

Vous évoquez les différentes structures très sociales. Je tiens à remercier l'UDCCAS qui a vraiment accompagné les CCAS qui ont répondu à l'appel à projets, puisque beaucoup de CCAS ont répondu à cet appel à projets ; la Fédération des centres sociaux, on a eu je ne sais combien de réunions avec Thierry COULOMB qui nous a vraiment aidés, qui a mis en lien les centres sociaux sur les communes pour qu'elles puissent répondre à cet appel à projets et créer ces plateaux pluridisciplinaires.

Sur les MDIE Jeunes, vous devriez être contents et vous réjouir de voir que le Département va internaliser l'accompagnement. Sur 93 000 allocataires, on a 40 000 allocataires entre 25 et 35 ans ; est-ce que c'est normal ? Quel souhait a-t-on pour notre jeunesse ? Quelle ambition a-t-on ? On voit que les MDIE fonctionnent très bien. On s'est dit avec le Président, l'exécutif et l'ensemble des conseillers départementaux de notre majorité que l'on pouvait faire exactement la même chose de manière très renforcée sur les jeunes allocataires. Je suis sûre qu'on va y arriver, qu'on va trouver des solutions.

Aujourd'hui, de multiples entreprises recrutent. Brico Dépôt recherche des jeunes en apprentissage ou à l'embauche en CDI, ils proposent même un 16<sup>e</sup> mois (??). Auchan : 50 CDI. C'est la même chose dans l'industrie. Des solutions, il y en a, il faut juste qu'on propose un accompagnement intensif.

Sur les personnes les plus fragiles, on n'arrête pas de vous le dire, votre discours est très caricatural. Bien évidemment, si quelqu'un a un cancer ou d'autres pathologies, s'il est en situation de handicap, s'il a de gros troubles psy, on ne va pas lui demander de reprendre un travail du jour au lendemain, on va l'accompagner, on va l'orienter, il y a des structures qui sont spécifiques, que ce soit dans les centres hospitaliers ou d'autres structures.

Je suis vraiment déçue de votre discours qui est très caricatural. Je pense qu'on n'a pas du tout la même ambition. Notre équipe est vraiment au service des Nordistes et nous ferons le maximum pour les sortir cette précarité.

Vous évoquez la politique du chiffre sur les accompagnements. C'est totalement faux !

Je vais vous prendre un exemple : La Cravate solidaire, que l'on finance dans le cadre de l'appel à projets, permet d'avoir une tenue convenable pour un entretien d'embauche. Il n'y a pas de politique du chiffre. Comment voulez-vous que l'on puisse aujourd'hui dire à La Cravate solidaire « donnez-nous vos résultats et vous serez financés en fonction de cela » ? Vous savez très bien que ce n'est pas ce que l'on fait. De multiples autres structures de ce type sont financées et on ne va pas regarder combien de personnes ont retrouvé un travail grâce à cette association. C'est la même chose sur les associations de mobilité ou de garde d'enfants.

Nous resterons sur cette politique-là. Nous allons tester les MDIE Jeunes. Je suis persuadée que nous aurons de très bons résultats et que cela nous permettra vraiment de diminuer ces difficultés sociales.

L'appel à projets, Monsieur le Président, c'est tout de même 235 ETP de travailleurs sociaux. Je tenais à le souligner.

En tout cas, merci à toute l'équipe départementale et à la majorité pour son soutien sur ce projet.

**M. le Président.**- Merci beaucoup, Doriane, et merci beaucoup de ton investissement et celui de l'ensemble de ton équipe parce que cet appel à projets n'est pas du tout évident à mettre en place.

Je rejoins complètement ce que vient de dire la première vice-présidente. Votre discours est vraiment « protéger les associations, payer des postes », c'est ce qui est important pour vous. Non. Nous avons fait le choix d'être proches des Nordistes, de leur donner la possibilité de travailler.

Quand on parle de 21 M€ par rapport à 24,8 M€ précédemment, il faut savoir que nous avons embauché 45 coachs dans les MDIE et que nous avons pris des bâtiments que nous louons, sans compter les fluides, etc. Ce n'est que la différence entre les 24,8... On s'est mis d'accord avec Doriane, on s'est dit que, les 24,8 M€, c'est du direct, c'est du coaching, on fait le travail pour permettre aux Nordistes qui sont au RSA d'avoir un emploi et on travaille également avec les chefs d'entreprise pour que cela matche ensemble. C'est seulement cela, on n'a rien baissé. On est encore plus fort comme cela.

C'est vrai qu'on n'a pas la volonté de payer des postes pour des postes. Quand des personnes viennent me voir en me disant « j'ai deux postes de RSA dans mon association, mais on y va doucement. S'ils ne viennent pas, on ne dit rien à personne parce qu'on ne voudrait pas qu'ils viennent nous retourner notre bureau ». Je me dis que cela ne risque pas de les remettre au travail. J'ai des exemples concrets. Vous voyez ce que l'on peut entendre. C'est du vécu et je sais que vous l'avez tous vécu.

Je vous propose de passer au vote.

**Mme BRIDOUX.**- Monsieur le Président, je ne peux pas vous laisser dire qu'on ne parle que des structures et des postes. Nous aussi, nous voulons que l'on s'occupe des gens qui sont cassés, des gens qui ne peuvent pas travailler, des gens qui n'ont pas de quoi vivre. Or, on a l'impression qu'on s'en occupe beaucoup moins !

**M. le Président.**- On ne discute pas du fait qu'il faudra toujours aider 30 ou 40 % des personnes qui sont allocataires au RSA, qu'il faudra toujours leur tendre la main. Jusqu'à 65 ans, tant qu'elles en auront besoin, on fait ce qu'il faut pour elles.

**Mme BRIDOUX.**- Ce n'est pas notre impression.

**M. le Président.**- Si ! Il y a quand même 21 M€, dont une partie pour cela. Il y en a une partie pour insérer et il y a les MDIE pour amener au travail. Vous voyez quelle est notre stratégie. On a vraiment les trois plans.

Pour les personnes qui sont en difficulté, on n'est pas des vilains. Sans jeu de mots, c'est l'humain d'abord...

*(Rires et brouhaha)*

J'assume. J'ai réfléchi avant de le dire.

*(Rires)*

Il faut bien voir les différents pans de la stratégie.

Mes chers collègues, je vous propose de passer au vote de cette délibération de 21 M€.

Qui est pour l'adopter ? *(Le Groupe Union pour le Nord et Barbara BAILLEUL)*.

Qui s'abstient ? *(Claudine DEROEUX)*.

Qui est contre ? *(Le Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen, le Groupe Communiste et Républicain : pour l'Humain d'Abord et le Groupe Écologiste, Europe Écologie Les Verts, Génération.S)*.

Les propositions du rapport n° 2.5 sont adoptées à la majorité (Les membres du Groupe Union Pour le Nord, ainsi que Madame BAILLEUL, non inscrite, votent pour. Les membres des Groupes Socialiste, Républicain et Citoyen - Communiste et Républicain : Pour l'Humain d'Abord ! - Ecologiste Europe Ecologie Les Verts Génération.s votent contre. Madame DEROEUX, non inscrite, s'abstient).

Chacun sa stratégie, on verra les résultats et les Nordistes jugeront.

Merci, Doriane.

Je vais laisser la parole à Marie TONNERRE pour le soutien du Département du Nord à la recherche scientifique sur l'enfance, la famille et la jeunesse.

▪ **Rapport 2-6 - Soutien du Département du Nord à la recherche scientifique sur l'enfance, la famille et la jeunesse**

**Mme TONNERRE.**- Je souhaite commencer mes propos en vous rappelant les chiffres caractérisant notre département en matière de protection de l'enfance. On en a parlé ce matin, près de 22 000 enfants nordistes sont concernés par des mesures de protection et 2 400 agents œuvrent pour la politique d'aide sociale à l'enfance, auxquels viennent s'ajouter nos indispensables assistants familiaux au nombre de 2 600.

En France, près de 100 000 enfants entrent dans le dispositif de la protection de l'enfance chaque année. Et pourtant, la France produit peu de données scientifiques relatives à la protection de l'enfance, malgré un intérêt croissant des pouvoirs publics.

À titre de comparaison, le budget de recherche concernant les enfants porteurs de troubles autistiques s'élève à 5 M€, pour 8 000 situations nouvelles par an. Il faut bien évidemment s'en réjouir. En protection de l'enfance, pour 100 000 enfants arrivant par an

dans le dispositif de la protection de l'enfance, seulement 100 000 à 150 000 € sont fléchés en direction des laboratoires de recherche.

Ces moyens ne sont pas à la hauteur des enjeux auxquels les acteurs du dispositif de protection de l'enfance, mais surtout les enfants et les familles font face.

Notre territoire peuplé de 2 600 000 d'habitants est, en outre, marqué par de plus fortes vulnérabilités. La population est plus jeune et plus pauvre que sur l'ensemble du territoire. Le taux d'intervention en protection de l'enfance s'élève à 2,8 % en 2020 contre 2,2 % en France métropolitaine.

Malgré des besoins accrus, la démographie médicale est faible, plus encore s'agissant de l'accès à nos soins en pédopsychiatrie.

En sillonnant le territoire depuis un an, je constate l'investissement, le professionnalisme et l'engagement de nos agents face à des situations de plus en plus violentes, traumatisantes, complexes. Il est donc crucial de pouvoir former et accompagner nos agents. C'est pourquoi, plus qu'ailleurs, nous ne pouvons nous passer des savoirs académiques pour agir au plus près des besoins des enfants et des familles.

C'est pour ces raisons que le Département du Nord, dans sa feuille de route relative à la protection de l'enfance votée en novembre 2020, s'est engagé dans le développement de la recherche, la diffusion de ses connaissances actualisées auprès des professionnels de première ligne.

Dès septembre dernier, un comité scientifique, composé d'une quinzaine de chercheurs d'horizons disciplinaires variés, a été installé. Il est animé par Julie CHAPEAU, conseillère scientifique que je remercie pour son travail remarquable. Ainsi, différents séminaires, formations, supports d'interface entre professionnels et chercheurs, groupes d'adaptation des connaissances relatives aux 1 000 premiers jours ont été mis en place.

Il vous est proposé aujourd'hui de poursuivre notre engagement et de soutenir six projets de recherche dans l'année 2022, dans le cadre de la stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance, en finançant aujourd'hui deux premiers projets pour un montant de 10 250 €, l'un pour le parcours de résilience, ressource et vulnérabilité des parents d'enfants placés, et l'autre sur les assistants familiaux et la participation des enfants placés.

Je vous remercie.

**M. le Président.**- Merci, Marie.

Y a-t-il des demandes de parole sur cette délibération ? (*Aucune*).

Nous passons au vote.

Qui est pour adopter cette délibération ?

Les propositions du rapport n° 2.6 sont adoptées à l'unanimité.
---

Merci beaucoup.

Je vais laisser la parole à Sylvie CLERC sur la délibération de principe pour le renouvellement de la délégation de service public de la téléassistance.

▪ **Rapport 2-3 - Délibération de principe pour le renouvellement de la délégation de service public de la téléassistance**

**Mme CLERC.**- Monsieur le Président, chers collègues,

C'est une délibération que je partage avec ma collègue Frédérique SEELS. En effet, depuis 1986, le Département du Nord a offert à ses habitants un service de téléassistance. La première délégation de service public a été contractualisée le 26 juillet 2010. Depuis 2013, elle a été renouvelée à deux reprises. Aujourd'hui, en fait, nous proposons un renouvellement avec cette nouvelle délégation de service public.

Je vous donne quelques chiffres au niveau de la satisfaction de ce système de prévention.

On relève 91,75 % de recueils favorables.

Il y a 3 742 installations chez les nouveaux abonnés, 3 469 retraits de matériel, souvent pour des causes de décès ou des entrées en institution.

Nous avons 18 908 abonnés répartis comme suit : 3,697 % des abonnés ont plus de 60 ans, 73,09 % des abonnés ont entre 80 et 94 ans et il y a 110 centenaires.

L'objet de cette délibération est de relancer ce renouvellement pour une échéance en juillet 2023.

**M. le Président.**- Merci, Sylvie.

Y a-t-il des demandes d'intervention ? (*Aucune*).

Qui est pour adopter cette délibération ?

Les propositions du rapport n° 2.3 sont adoptées à l'unanimité.
---

Merci.

Je vais laisser la parole à Barbara COËVÈT pour les aides financières pour la formation des infirmiers en pratique avancée.

▪ **Rapport 2-4 - Aides financières pour la formation des infirmiers en pratique avancée**

**Mme COËVOËT.**- Merci, Monsieur le Président.

Chers collègues,

Il s'agit ici de vous proposer une aide financière pour la formation des infirmiers en pratique avancée (IPA).

Notre Département dispose d'une moyenne de 94,1 médecins généralistes pour 100 000 habitants, pour une moyenne nationale qui, elle, est de 96,5 %. D'importantes disparités persistent au sein de notre département. Par exemple, dans l'Avesnois, nous comptons 47,6 médecins pour 100 000 habitants, là où nous en comptons 107,5 pour 100 000 habitants sur la métropole européenne de Lille.

Dans le cadre de l'étude menée actuellement pour la mise en place d'actions innovantes pour l'amélioration de l'accès à l'offre de santé, cinq axes de travail ont été identifiés, dont l'accompagnement des professionnels de santé pour l'amélioration de l'accès à l'offre de santé des publics et des territoires prioritaires du Département.

Lors de nos rencontres avec les organisations de santé locales, les maisons de santé et les CPTS, certains ont exprimé des besoins concernant la formation des infirmiers en pratique avancée.

Les IPA disposent de compétences élargies à l'interface de l'exercice infirmier et de l'exercice médical. L'objectif des IPA est double : augmenter l'attractivité du territoire en proposant une prise en charge coordonnée et améliorer l'accès aux soins ainsi que la qualité du parcours des patients en réduisant la charge de travail des médecins sur des pathologies bien ciblées.

Nous vous proposons donc ici de subventionner les IPA en formation à hauteur de 10 000 € par étudiant et par formation, avec un effet rétroactif aux IPA entrés en formation en septembre 2021.

**M. le Président.**- Merci.

Y a-t-il des demandes de parole ?

Charles BEAUCHAMP.

**M. BEAUCHAMP.**- Monsieur le Président, merci.

Monsieur le Président, chers collègues,

Nous allons voter sans difficulté aucune cette délibération. Une simple question : si les personnes pour lesquelles nous participons au financement de la formation partent du département, que se passe-t-il ?

**M. le Président.**- Je laisse Barbara répondre, même si je connais la réponse.

**Mme COËVOËT.**- En fait, nous avons une convention qui est plus un engagement moral pour ces infirmiers en pratique avancée d'exercer dans le département du Nord, soit dans les maisons de santé pluridisciplinaire, soit dans les CPTS, mais, légalement parlant, on ne peut absolument pas contraindre qui que ce soit à exercer à tel ou tel endroit.

**M. le Président.**- Ce sont souvent des infirmières qui sont installées et qui vont plus loin dans la démarche. Ce n'est pas comme les jeunes ingénieurs qui font leurs cours avec l'École des Mines sur le territoire et qui, ensuite, repartent d'où ils venaient. Là, ils sont du territoire. Les probabilités de les garder sur le territoire sont fortes.

Qui est pour adopter cette délibération ?

Les propositions du rapport n° 2.4 sont adoptées à l'unanimité.
---

Merci.

Je vais laisser la parole à Martine ARLABOSSE, pour la médiathèque départementale du Nord.

#### **DOSSIERS RELEVANT DE LA 3<sup>e</sup> COMMISSION**

- **Rapport 3-1 - Médiathèque départementale du Nord - Bibliothèque numérique de référence (BNR) - Critères et modalités d'octroi de la subvention d'informatisation initiale des bibliothèques**

**Mme ARLABOSSE.**- Merci, Monsieur le Président.

Le rapport concerne les critères et modalités d'octroi de la subvention d'informatisation initiale des bibliothèques.

Afin d'offrir un service culturel de proximité à chaque habitant du Nord, le Département, via la médiathèque départementale, engage une démarche ambitieuse pour encourager l'informatisation de 110 bibliothèques communales, majoritairement en zone rurale.

Cette subvention d'informatisation initiale permettra de prendre en charge les dépenses suivantes :

- Les composants matériels et logiciels : le système d'informatisation et de gestion de bibliothèques, le portail web, l'ordinateur à usage professionnel, l'ordinateur à usage du public, une imprimante, un lecteur de code-barres.
- Les prestations de gestion et suivi de projet par le prestataire.
- Les prestations d'installation par le prestataire.
- Les prestations de formation par le prestataire.

La demande de subvention se fera bien sûr à partir de devis détaillés et le versement de la subvention s'effectuera sur facture acquittée.

Le montant de l'aide est conditionné au respect des critères. Pour 2022, 36 000 € du budget BNR sont dédiés à l'informatisation initiale des bibliothèques partenaires ayant signé le contrat d'objectifs.

Je vous demande d'approuver ces critères et les termes de la convention annexés au présent rapport.

**M. le Président.**- Merci, Martine.

Je n'ai pas de demande de parole.

On peut passer au vote.

Qui est pour adopter cette délibération ?

Les propositions du rapport n° 3.1 sont adoptées à l'unanimité.

Merci.

Je laisse la parole à Marie CIETERS sur la programmation 2022 des gros travaux d'entretien.

▪ **Rapport 3-2 - Programmation 2022 de travaux de gros entretien, renouvellement dans les collèges**

**Mme CIETERS.-** Merci, Président.

Chers collègues,

Il s'agit d'une délibération importante pour moi, mais pour vous aussi, je pense. C'est la première pour ce mandat dans la programmation des travaux.

Je rappelle que la majorité du budget d'investissement est consacrée à la maintenance, à l'entretien, à l'amélioration dans nos collèges. Cette programmation était le fruit d'un travail de proximité et en concertation. Depuis mon arrivée, nous avons visité plus de 60 collèges et cette programmation est le fruit de ces échanges avec les équipes de direction, les équipes éducatives, les collégiens et vous-mêmes, chers collègues.

Ces visites ont permis de prioriser les chantiers à mener. Plus de 12,5 M€ sont en programmation sur 58 collèges. Vous avez la liste dans vos dossiers.

Les thématiques retenues sont : le collège durable, le collège inclusif, la sécurité et le bien-vivre au collège.

Cette programmation va venir alimenter les travaux d'été qui vont démarrer prochainement dans 92 collèges pour 20,5 M€.

**M. le Président.-** J'ai une demande de parole.

Anne MIKOLAJCZAK.

**Mme MIKOLAJCZAK.-** Madame la Vice-présidente, Monsieur le Président, chers collègues,

Dans le département du Nord, ce sont donc 201 collèges qui sont concernés par des travaux d'entretien, un grand nombre par un besoin de travaux thermiques pour faire face aux enjeux de la transition écologique et énergétique. Il est en effet urgent d'agir. Nous voterons donc pour cette programmation 2022.

Pour autant, 12,5 M€, cela paraît être une somme importante, mais « paraît » seulement. Cela représente moins de 10 % du résultat excédentaire 2021.

Ce budget ne permet que de régler les urgences de manière curative et pas d'agir de manière préventive. Comme le rappelait notre collègue, Laurent PERIN, il s'agit d'un sous-investissement chronique. Quel dommage !

De plus, seul un quart est consacré au collège durable, soit 4 M€. Ce budget nous semble dérisoire par rapport aux enjeux climatiques. Du saupoudrage ! À ce rythme, la rénovation thermique sera terminée quand il sera déjà trop tard. Et pourtant, les économies d'énergie nous permettraient d'avoir moins de dépendance par rapport aux énergies fossiles et de défendre les projets des collégiennes et des collégiens.

Nous notons aussi qu'aucun projet n'est consacré à la débitumisation des cours de collèges alors que les collégiens et les collégiennes ainsi que les membres de l'équipe éducative souffrent de la chaleur lors des épisodes de canicule de plus en plus fréquents et intenses.

Comme le proposait notre motion relative à l'urgence climatique, nous vous invitons à accélérer la mise en œuvre de la stratégie Nord durable pour réellement faire de nos collèges des démonstrateurs de la transition. Les collégiennes et les collégiens du Nord

ont besoin d'ambition et d'un environnement serein et sain pour leur cadre d'études.

Je vous remercie.

**M. le Président.-** Marie, as-tu quelque chose à ajouter ?

**Mme CIETERS.-** Je voudrais préciser qu'il s'agit d'une délibération qui s'ajoute à la délibération Nord durable. De plus, il y a aussi tous les travaux qui ne sont pas mis dans des programmations mais dont les budgets ont été votés et qui sont faits régulièrement.

Pour les cours d'école, c'est pareil, ce n'est pas forcément dans ces GER, mais c'est dans d'autres programmations. Tout cela est bien pris en compte.

Effectivement, on pourrait toujours en demander plus. Si on avait encore plus de budget, on pourrait en faire plus, mais nous n'avons pas que cette délégation éducation collèges à prendre en charge pour les Nordistes.

**M. le Président.-** Merci, Marie.

Globalement, sur cet été, 92 collèges auront des interventions pour un montant de 20 602 291 €.

Un travail important de visites des collèges a été fait pour peser véritablement ce qui était nécessaire.

Mes chers collègues, qui est pour adopter cette délibération ?

Les propositions du rapport n° 3.2 sont adoptées à l'unanimité.
---

Merci beaucoup.

On continue, Marie.

▪ **Rapport 3-3 - Subventions d'investissement pour travaux dans les collèges privés 2022 - Caducité des conventions de financement 2017, 2018 et 2019**

**Mme CIETERS.-** Ce rapport a pour objet de définir les montants de subventions d'investissement pour les travaux attribués aux collèges privés au titre de l'année 2022, et de permettre aux collèges privés sous contrat, dont les conventions de financement signées en 2017, 2018 et 2019 sont caduques, de percevoir les subventions ou soldes restant dus.

Pour l'attribution des subventions au titre de l'année 2022, 32 collèges ont déposé un dossier pour lesquels ils sont susceptibles de bénéficier d'une aide financière.

Concernant la caducité, quatre conventions de financement signées en 2017, 2018 et 2019 sont devenues caduques : deux conventions dont la demande de mise en paiement est parvenue tardivement au Département et deux conventions pour lesquelles les travaux ont démarré avant la date de délibération du Conseil départemental.

Pour pouvoir procéder au paiement de ces subventions, il convient de passer une nouvelle convention. C'est ce que je vous invite à faire aujourd'hui.

**M. le Président.-** 1 M€ en 2019, cela a été modifié. Avant, c'était 500 000 €.

Y a-t-il des demandes de prise de parole ? (*Aucune*).

Qui est pour adopter cette délibération ?

Les propositions du rapport n° 3.3 sont adoptées à l'unanimité.
---



Merci, mes chers collègues.

Je vais laisser la parole à Sébastien SEGUIN sur la délégation de service public du ValJoly où nous étions il n'y a pas très longtemps.

▪ **Rapport 3-4 - Délégation de service public pour la gestion de la station touristique du ValJoly - Avenant 3 au contrat**

**M. SEGUIN.**- Merci, Président.

Chers collègues,

Je vais vous proposer d'intégrer à la délégation de service public pour la gestion de la station touristique du ValJoly l'avenant n° 3, les dispositions renforçant l'égalité des usagers devant le service public et veillant tout particulièrement au principe de laïcité et de neutralité du service public (loi n° 2021 du 24 août 2021).

**M. le Président.**- Y a-t-il des remarques ? (*Aucune*).

Qui est pour cette délibération ?

Les propositions du rapport n° 3.4 sont adoptées à l'unanimité.
---

Merci.

On passe à la délibération cadre relative à l'évolution de la politique touristique départementale.

▪ **Rapport 3-5 - Délibération cadre relative à l'évolution de la politique touristique départementale**

**M. SEGUIN.**- Ce rapport concerne les bases de la nouvelle politique touristique départementale et l'évolution du mode de gestion de la compétence tourisme par le Département.

Il y a quelques mois, la crise sanitaire frappait notre pays. Toutes les crises permettent une résilience. Les acteurs touristiques ont été poussés à se réinventer, mais cela a surtout permis aux Nordistes de découvrir la beauté et la diversité de notre département.

Du plus grand lac au nord de Paris, qui est le ValJoly, ses hébergements en pleine nature et ses nombreuses activités de plein air, à la plage de Malo-les-Bains en passant par l'Avesnois, notre petite Venise du Nord, ou encore le Cambrésis, avec une visite au célèbre musée départemental Matisse, le Douaisis avec la découverte du beffroi de Douai haut de 54 mètres qui est inscrit au patrimoine mondial de l'Unesco, le Valenciennois avec son patrimoine issu de l'ancien bassin minier et son parc naturel régional Scarpe-Escaut créé en 1968 et regroupant quatre forêts domaniales, la métropole lilloise et ses différents musées départementaux comme la maison natale du Général de Gaulle et la villa Cavrois, les Flandres et notamment la commune de Cassel élue village préféré des Français en 2018, où une simple promenade suffit à comprendre pourquoi de ses ruelles pavées au sommet de son mont de 176 mètres qui offre une vue panoramique magnifique sur la Flandre ; une terre pleine de richesses, une terre que nous voulons continuer à faire découvrir aux Nordistes, aux habitants de la région, mais également à nos amis transfrontaliers.

Pour cela, nous devons nous donner les moyens de pouvoir mener une politique touristique volontariste. C'est la volonté impulsée par notre Président et l'exécutif : remettre la promotion touristique au cœur de notre politique tourisme.

Nous souhaitons promouvoir la diversité et les richesses touristiques de notre département, être un véritable partenaire des offices de tourisme du Nord afin d'animer le maillage de tous ces offices pour que nous puissions ensemble créer des synergies et travailler les uns avec les autres pour faire de notre département un lieu touristique incontournable.

Nous souhaitons également faire du tourisme un levier pour les autres politiques départementales. À l'instar de Nord durable, qui est une politique transversale, nous devons faire du tourisme à travers toutes les compétences départementales :

- en matière de culture, avec nos équipements départementaux, comme nos musées, à faire connaître et à dynamiser ;
- en matière de mobilité douce, avec le développement du cyclotourisme, les réseaux Points-nœuds, les voies vertes et le développement de nos axes cyclables ;
- en matière de ruralité avec nos espaces naturels qui doivent gagner en visibilité et permettre de sensibiliser les citoyens au respect de l'environnement ;
- en matière d'insertion et de handicap, avec l'idée de pousser nos allocataires du RSA vers les métiers du tourisme et de permettre également l'accès aux personnes à mobilité réduite ou en situation de handicap dans tous nos équipements.

Notre volonté est de venir sublimer ces différentes compétences départementales grâce à notre forte ambition en matière touristique.

La promotion touristique passera par une présence accrue dans les salons, permettant de mettre en valeur notre département.

Cela passera également par la création d'une marque « Le Nord », afin de bien identifier notre département.

Cela passera par la création d'une route des bières afin de faire découvrir notre patrimoine gastronomique et culturel et ainsi, mettre en avant toutes les micro-brasseries du Nord qui foisonnent d'inventivité.

Cela passera par la publication d'un guide touristique en partenariat avec une marque connue dans le monde du tourisme français, afin de mettre notre département dans les destinations incontournables des Français.

Cela passera enfin par la création d'une équipe tourisme internationalisée qui travaillera collectivement à la réussite de cette promotion touristique.

Concernant La Tangente, en 2020, le choix de la précédente majorité était de faire du Comité départemental du tourisme une agence tournée vers l'innovation touristique avec plusieurs axes, comme la veille sur les nouvelles pratiques et tendances, l'accompagnement de porteurs de projet dans les territoires et l'accompagnement de la transformation numérique du Nord.

Le problème concernant cette agence est le fait qu'elle fasse finalement aujourd'hui beaucoup d'accompagnement auprès des entrepreneurs dans le milieu du tourisme. Or, le développement économique est une compétence des Intercos ou de la Région, le Département n'a pas cette vocation. Je tiens à saluer le travail mené par La Tangente et ses collaborateurs. C'est un travail sur lequel nous nous sommes appuyés pour établir les grandes lignes de la nouvelle politique en matière de tourisme du département comme le fait de garder la veille des évolutions touristiques et des attentes clientèles à porter à la connaissance des acteurs départementaux et des territoires.

Nous nous sommes engagés avec Loïc CATHELAIN à trouver une solution pour chaque employé de La Tangente. Nous ne laisserons personne sur le bord de la route. Je me rendrai d'ailleurs cette semaine dans leurs locaux afin de leur présenter cette délibération.

Le fait de réinternaliser la compétence tourisme va nous permettre la mutualisation des services ressources, une meilleure articulation avec les différentes politiques départementales, la valorisation des interventions et investissements départementaux et une transversalité facilitée.

La réinternalisation ne sera cependant pas synonyme de repli sur soi. Nous continuerons à travailler avec nos partenaires et notamment les structures touristiques comme l'Accueil paysan, Les Gîtes de France, l'Association des Paralysés de France. Nous continuerons à nous réunir afin que chacun puisse témoigner et apporter la richesse à notre démarche.

Avec la future équipe tourisme du Département du Nord, nous allons promouvoir le Nord. Vous pouvez compter sur nous !

**M. le Président.**- Merci beaucoup, Sébastien.

Je vais laisser la parole à Marie-Hélène QUATREBOEUF pour l'Union pour le Nord.

**Mme QUATREBOEUF.**- Monsieur le Président, Monsieur le Vice-président, mon cher Sébastien, mes chers collègues,

Je crois que nous savons tous ici le plaisir et la chance que nous avons d'habiter dans ce beau département qu'est le Nord. Ses richesses culturelles, sa gastronomie, ses paysages variés et hauts en couleurs sont autant de raisons de s'y attarder et d'en profiter au mieux.

Malheureusement, ces deux dernières années, nos offres culturelles et touristiques ont subi de plein fouet les effets de la crise sanitaire. Le Département du Nord a su être au rendez-vous et montrer son indéfectible soutien en accompagnant les acteurs touristiques et en choisissant d'en faire de véritables fers de lance de l'attractivité de notre territoire.

C'est dans ce contexte que nous évoquons les enjeux et l'évolution du tourisme au sein du Département à travers la délibération cadre qui nous est présentée aujourd'hui. Il s'agit ici de réfléchir à ce nouveau départ, car les Nordistes et nos amis frontaliers ont su redécouvrir le Nord et, quel que part, suite à la crise, ils souhaitent voyager autrement.

C'est pour faire face à cette demande de proximité que le Département du Nord souhaite redéfinir ses axes d'intervention touristique. C'est d'ailleurs le cœur même de cette délibération cadre qui propose un mode de gestion de la politique touristique départementale mieux adapté aux besoins des Nordistes.

Déjà en place avec succès dans de nombreux départements, l'internalisation de la compétence tourisme permet de promouvoir notre patrimoine, qu'il soit, comme souligné précédemment, culturel, gastronomique ou paysager, ce que La Tangente ne permettait plus.

Certaines missions de La Tangente, comme la veille sur les nouvelles pratiques ou encore le *benchmarking* pour voir ce qui se fait dans les départements voisins, sont maintenues et nous savons que les professionnels étaient attachés à ces missions. La Tangente va disparaître, certes, mais nous savons pouvoir compter sur notre vice-président, Sébastien SEGUIN, et sur le président de La Tangente, Loïc CATHELAIN, qui veilleront à ce qu'une solution soit proposée à chaque salarié.

Vous l'aurez donc compris, à cette réinternalisation, notre volonté est de faire connaître le Nord aux Nordistes, bien sûr, mais aussi aux habitants de la région et à nos voisins transfrontaliers pour commencer et, pourquoi pas, aux touristes venant de bien plus loin par la suite.

Notre département mérite d'être visité, il mérite d'être connu et nous savons pouvoir compter sur nos services pour mettre tout en œuvre afin de valoriser nos atouts touristiques. Comme notre majorité le fait déjà sur d'autres thématiques, le tourisme travaille aussi en transversalité avec les différentes délégations du Département. Je pense bien évidemment à la culture avec la promotion de nos musées, à l'insertion dans les métiers du tourisme, au handicap avec le partenariat avec la structure APF France Handicap pour rendre plus inclusifs nos gîtes, nos équipements départementaux, ou encore à la communication pour mettre en avant le tourisme dans le Nord.

Cette délibération cadre permettra également de renforcer l'attractivité touristique dans une démarche vertueuse, à l'image de la feuille de route Nord durable.

Au sortir de la crise, la vie touristique n'était clairement plus tout à fait la même. Et là, nous avons avancé, parce que nous nous coordonnons toujours plus, nous échangeons toujours plus avec les prestataires touristiques, les acteurs du tourisme et les Nordistes, Et cela, c'est la direction que souhaite prendre notre majorité.

Je terminerai donc par vous dire toute l'ambition de cette délibération qui n'est pas l'aboutissement d'une démarche mais bien l'évolution d'un travail engagé pour les années à venir, avec pour seul but de faire rayonner davantage notre beau territoire et de pouvoir partager ses richesses avec le plus grand nombre.

Au nom du Groupe Union pour le Nord, je tiens donc à saluer le travail engagé par l'ensemble de l'exécutif et par notre vice-président au tourisme, Sébastien SEGUIN, pour cette délibération cadre pertinente valorisant notre Département et répondant aux besoins touristiques des Nordistes.

Je vous remercie.

**M. le Président.**- Merci, Marie-Hélène.

Je vais laisser la parole à Pierre-Michel BERNARD.

**M. BERNARD.**- Monsieur le Président, Monsieur le Vice-président, chers collègues,

Notre objectif est bien évidemment le même, celui de mettre en valeur ce beau département et de le faire connaître à nos habitants mais bien évidemment au-delà de ce département.

Vous actez aujourd'hui notamment la réinternalisation de la politique touristique. Monsieur SEGUIN a voulu nous rassurer sur le devenir des salariés de La Tangente qui doivent, pour celles et ceux qui le souhaitent, rejoindre les services départementaux. Cependant, au-delà de la question des ressources humaines et de l'accompagnement des personnels, la réinternalisation pose à nos yeux quelques questionnements.

Quelle synergie désormais ?

Pour rappel, le Département, selon le Code du tourisme, se coordonnait avec les autres collectivités territoriales. Didier MANIER a déjà évoqué lors d'une question précédente le lien fort avec la MEL.

Quel est vraiment l'objectif de cette réinternalisation, même si on a eu un peu plus d'informations ce jour ?

La volonté du Département est-elle vraiment de piloter seule cette politique qui nous semble être transversale avec d'autres acteurs du territoire ?

Quel positionnement stratégique ?

La valeur ajoutée d'un service touristique départemental se pose par rapport aux autres niveaux territoriaux.

Compte tenu de ces quelques points de réserve, nous nous abstenons sur cette délibération cadre.

Je vous remercie de votre écoute.

**M. le Président.**- Merci.

La parole est à Charles BEAUCHAMP.

**M. BEAUCHAMP.**- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Président, chers collègues,

Nous rejoignons les interrogations de notre collègue et, par conséquent, nous nous abstenons.

**M. le Président.**- C'est noté.

Je vais laisser la parole à Simon JAMELIN.

**M. JAMELIN.**- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Vice-Président chargé du tourisme, Monsieur SEGUIN, on conviendra que tous les très beaux exemples que vous venez de donner, dont la route de la bière – j'y suis favorable –, ne figurent pas dans cette délibération aujourd'hui et on ne les votera pas.

Ces dernières années, c'est La Tangente, l'agence d'innovation touristique du Nord, qui assurait la politique tourisme du Département en s'appuyant sur la mise en réseau des offices de tourisme, des structures touristiques.

Cette capacité à mettre en relation les acteurs du tourisme se retrouve jusque dans son conseil d'administration, composé de représentants du Département, de représentants de structures institutionnelles du tourisme et des représentants des organisations associatives.

La Tangente, c'est une expertise qui est déjà reconnue dans le milieu de l'innovation touristique, une connaissance fine du territoire du Nord et de son dynamisme. C'est un travail exhaustif de compilation des données. Ce sont des dizaines de structures accompagnées sur tout le territoire.

En mai dernier, vous avez annoncé en vouloir la dissolution parce que vous n'étiez pas d'accord avec les décisions prises par l'exécutif de Jean-René LECERF. Depuis, vous avez largement eu le temps et l'opportunité de préciser vos raisons. Vous ne l'aviez pas fait jusqu'alors. Nous cherchons donc toujours à savoir où vous voulez réellement en venir en réinternalisant la politique départementale du tourisme.

Avant la création de La Tangente, c'était le Comité départemental du Tourisme, aussi appelé Nord Tourisme, qui assurait les missions de promotion du territoire. Une étude préalable à la création de La Tangente pointait le faible taux d'efficacité du CDT, mais vous avez tout de même décidé de revenir à un modèle semblable. Pourtant, à notre connaissance, il n'existe pas aujourd'hui de diagnostic du travail de La Tangente.

Par ailleurs, dans cette délibération, vous affirmez, pour justifier votre décision, que de nombreux Départements font le choix de réinternaliser la compétence tourisme. Je n'en ai pas trouvé beaucoup. En réalité, la dynamique semble inverse et s'oriente vers la création d'agences d'innovation et de promotion.

Vous aviez l'occasion de continuer à être pionniers en matière de promotion touristique. Vous préférez revenir un peu en arrière.

Pourquoi une telle précipitation ? Ne pouvions-nous pas prendre le temps d'effectuer un diagnostic des réussites mais aussi des faiblesses de La Tangente et, surtout, lui laisser le temps de développer son activité ? Madame QUATREBOEUFs l'a rappelé, La Tangente est née en même temps que la crise de la Covid. Vous avez largement expliqué son impact sur le tourisme. Dès lors, on

peut se demander pourquoi on ne leur laisse pas le temps puisque, malgré cette crise, ils ont quand même mené de nombreux chantiers avec réussite.

Pourtant, d'autres pistes auraient dû être explorées. On aurait pu imaginer de permettre à La Tangente de se concentrer sur son travail de veille, de prospective, de poursuivre le travail de soutien indirect aux structures touristiques tout en réinternalisant le volet promotion du tourisme du Nord. On aurait pu envisager aussi la création d'une SCIC afin d'associer plus étroitement les habitants et les professionnels du tourisme institutionnel et associatif.

Si les objectifs de cette délibération semblent intéressants, d'autres pistes plus ambitieuses auraient pu être explorées : soutien au tourisme low-tech, développement des partenariats avec les associations pour aider au départ en vacances des personnes précaires, développement du tourisme d'accueil écologique solidaire et responsable dont notre Département peut être un formidable ambassadeur.

Mon sentiment à la lecture de cette délibération est que, à l'heure de la communication ciblée, vous souhaitez vous réorienter vers une bonne vieille campagne de communication en 4 par 3, en espérant que cela permettra d'attirer les touristes de l'extérieur du département. Si c'est le cas, cela ne marchera pas. En plus d'être coûteux, ce serait oublier que la majeure partie du public potentiel se trouve déjà dans notre département ou dans son voisinage. Ce serait aller contre le besoin des Nordistes d'un tourisme de proximité.

J'aimerais conclure sur la manière un peu cavalière avec laquelle vous avez procédé.

Vous nous assurez dans cette délibération que vous mettez en place une conférence des partenaires. Vous avez rappelé, Madame QUATREBOEUF, le lien qu'il y avait avec les structures touristiques et les partenariats possibles. Pour autant, à ma connaissance, ils n'ont pas été associés à cette délibération et aucun d'entre eux ne l'avait par ailleurs reçu au préalable.

Plus cavalier encore, nous votons cette délibération aujourd'hui, alors même que l'assemblée générale de La Tangente, qui doit se prononcer sur son avenir, n'a pas encore eu lieu.

Je vous le répète, j'ai déjà eu l'occasion de vous le dire au précédent conseil, pour réussir, nous devons aider celles et ceux qui font vivre le Nord, nous devons les écouter pour prendre les décisions. Toute initiative, aussi bonne soit-elle, ne pourra jamais se faire sans les personnes concernées.

Je vous remercie.

**M. le Président.**- Je laisse la parole à Bertrand RINGOT.

**M. RINGOT.**- Merci, Monsieur le Président. Mon intervention n'était pas prévue, mais il s'avère qu'ayant présidé le Comité départemental de tourisme du Nord, je me sens un peu concerné.

Je trouve que c'est une bonne chose, qu'il y a vraiment une volonté de piloter la politique touristique. Cela dit, sur la forme, faut-il internaliser ou avoir recours au CDT ? Nous avons quand même eu à un moment donné un des CDT les mieux structurés de France, nous étions pilotes. Après, d'autres choix ont été faits sur lesquels je ne reviens pas, mais nous avions quand même un bel outil.

C'est vrai qu'entre-temps, la loi a institué la promotion touristique à l'échelle des intercommunalités, mais il faut quand même coordonner ces intercommunalités. Nos voisins du Pas-de-Calais ont gardé un CDT qui travaille d'ailleurs étroitement avec le Conseil départemental.

Je sens donc qu'il y a quelque chose à faire. En plus, le tourisme est transversal, cela touche aussi à l'accueil en milieu agricole... il y a de multiples transversalités. Et puis, on ne peut pas être qu'un département agricole et industriel ; la dimension tourisme, c'est l'attractivité. On voit ce que font nos voisins belges.

Cela dit, il est vrai que notre groupe s'interroge, comme cela a été dit, sur l'aspect interne, parce qu'il faut quand même associer beaucoup de prestataires et il faut aussi les faire participer financièrement. À un moment donné, la forme interne n'est peut-être pas la plus judicieuse.

C'était une petite réflexion dont je voulais vous faire part.

**M. le Président.**- Réflexion intéressante, sur laquelle nous nous sommes posés également.

Je vais laisser la parole à Sébastien.

**M. SEGUIN.**- Dans un premier temps, je tiens à vous rassurer pour le personnel. On nous a reproché d'agir de façon un peu

précipitée. Je crois, Loïc, que cela fait à peu près un an que l'on travaille là-dessus, on prend donc vraiment le temps et ce n'est pas terminé.

Le service RH va se déplacer lundi pour faire des propositions à chaque personne de La Tangente – c'est donc une promesse tenue –, des propositions cohérentes et adaptées à chacun. Il y a déjà eu différentes rencontres. Pour le personnel, vous pouvez vous rassurer.

Lors de la séance du 26 septembre, nous créerons de manière officielle un comité afin de mettre tous nos partenaires autour de la table. Encore une fois, cela a été une promesse lors de nos discussions, je voulais absolument associer chaque partenaire, Les Gîtes de France, l'Accueil paysan, APF Handicap, les offices du tourisme, les élus départementaux des différents groupes aussi, pour éviter de travailler seuls dans notre coin. L'objectif est de continuer à écouter le terrain pour apporter des solutions rapides sur les différents sujets.

Nous n'avons pas de grosses difficultés avec La Tangente, c'est vrai, ils faisaient un excellent travail, mais, encore une fois, tourné plus sur le développement économique, ce qui n'est pas notre compétence et nous voyons les choses différemment.

Ce qui est très sympathique aujourd'hui, c'est que tous les groupes s'intéressent au tourisme. C'est très bien, mais nous, nous agissons, nous avons décidé de mettre des moyens avec une équipe pour répondre à toutes les questions du territoire.

**M. le Président.**- Merci, Sébastien.

Notre volonté est vraiment de développer le tourisme. C'est un outil en termes de développement économique et on a besoin de le développer. Si on souhaite l'internaliser, c'est pour lui donner les moyens et également pour le porter politiquement. Le tourisme, cela se porte politiquement. Une association, c'est bien, mais, aujourd'hui, c'est sorti un peu beaucoup de chez nous et tout le monde ne se l'approprie pas. Il faut que l'on puisse se l'approprier et le porter politiquement. Je dis souvent que le Nord est beau, que c'est le plus beau département de France, qu'on aille de Dunkerque à l'Avesnois, on doit faire le marketing. Et en interne, on va faire ce marketing.

Notre volonté est de développer le tourisme, ce n'est pas de se recroqueviller sur nous, mais vraiment de le développer. Je pense qu'il faudra juger sur pièce.

Mes chers collègues, je vous propose de passer au vote.

Qui est pour cette délibération ? (*Le Groupe Union pour le Nord et les conseillers non-inscrits*).

Qui s'abstient ? (*Le Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen, le Groupe Communiste et Républicain : pour l'Humain d'Abord et le Groupe Écologiste, Europe Écologie Les Verts, Génération.S*)

Les propositions du rapport n° 3.5 sont adoptées à l'unanimité (Les membres du Groupe Union Pour le Nord, ainsi que Mesdames BAILLEUL, DERCEUX et Monsieur RENAUD, non inscrits, votent pour. Les membres des Groupes Socialiste, Républicain et Citoyen - Communiste et Républicain : Pour l'Humain d'Abord ! - Écologiste Europe Écologie Les Verts Génération.s s'abstiennent).

Merci, mes chers collègues.

Je vous propose le dernier point avant les questions d'actualité, la mise en place d'un avenant à la convention de partenariat du Département du Nord en matière d'intervention dans le domaine agricole.

Je vais laisser la parole à Patrick VALOIS.

#### **DOSSIERS RELEVANT DE LA 5<sup>e</sup> COMMISSION**

- **Rapport 5-1 - Mise en place d'un avenant à la convention de partenariat entre le Département du Nord et la Région Hauts-de-France en matière d'intervention dans le domaine agricole pour une aide exceptionnelle aux maraîchers touchés par la tempête Eunice**

**M. VALOIS.**- Merci, Monsieur le Président.

Mes chers collègues,

Effectivement, le Département a souhaité mettre en place un dispositif de soutien aux maraîchers suite à la tempête Eunice de février de cette année qui a provoqué des dégâts importants dans les serres et qui a provoqué, par voie de conséquence également, des déficits en matière de production.

Pour ce faire, nous avons souhaité adopter un dispositif qui soit le plus réactif possible, parce que les maraîchers ont besoin de pouvoir reprendre une activité normale au plus vite. Notre choix s'est porté sur un dispositif qui s'appelle le « pass'Agri filières » qui est un dispositif régional.

Ce dispositif se décompose en deux niveaux d'intervention :

- Un premier niveau pour les investissements qui se situent entre 2000 € et 4 000 € HT. Pour cette catégorie, nous allons participer à hauteur de 40 % pour l'agriculture conventionnelle et à hauteur de 60 % pour l'agriculture biologique. Cinq producteurs hors territoire de la MEL sont concernés par ce dispositif. Je dis « hors territoire de la MEL », parce que la MEL dispose de ses propres moyens d'intervention et de ses propres outils sur son territoire pour pouvoir aider ses maraîchers.

- Une deuxième tranche d'investissements qui se situent de 4 000 € à 30 000 € HT. Pour cette tranche d'investissements, le Département interviendra à hauteur de 10 % en agriculture conventionnelle et biologique et de 5 % en agriculture sous signe de qualité.

Pourquoi ces taux ? Parce qu'ils correspondent tout simplement aux taux maximums auxquels le Département peut intervenir dans le cadre du Pass'Agri filières. Ce ne sont pas des taux qui ont été choisis au hasard, les choses sont très cadrées.

Il vous est proposé ici une enveloppe de 35 000 €.

Comme le Département ne peut pas intervenir dans le cadre de l'action économique, ce rapport vous propose de mettre en place un avenant à la convention qui lie le Département à la Région et qui nous permettra donc d'intervenir dans les meilleurs délais auprès de ces maraîchers.

**M. le Président.**- Merci, Patrick.

J'ai une demande de prise de parole : Céline SCAVENNEC.

**Mme SCAVENNEC.**- Merci, Monsieur le Président, Monsieur le Vice-président, chers collègues,

Lors du conseil départemental du 21 mars dernier, notre collègue Maël GUIZIOU avait posé une question d'actualité sur ce sujet au nom de notre groupe concernant la crise de la filière maraîchère dans le Nord suite au passage des tempêtes Eunice et Franklin qui avaient durement touché les agricultrices et agriculteurs maraîchers du Nord.

Nous appelions de nos vœux la mise en place d'une aide exceptionnelle de soutien aux maraîchers. C'est chose faite à travers cette délibération, même si on peut regretter le temps que cela a pris entre l'événement et la réponse.

On s'étonne aussi – mais Monsieur VALOIS vient d'apporter des éléments de réponse – du retrait de la MEL de cette convention de partenariat. Comme cela a été dit, c'est parce que la MEL intervient avec son propre dispositif, mais pourquoi ne le fait-elle pas conjointement avec la Région et le Département ?

En tout cas, à travers cette question d'actualité, nous rappelions l'importance de la filière maraîchère locale pour satisfaire les objectifs de Nord durable et de la loi Egalim en matière d'approvisionnement en produits locaux de la restauration collective, en particulier dans les cantines des collèves.

J'ai d'ailleurs eu l'immense plaisir la semaine dernière, d'accompagner Madame la Vice-présidente, Madame CIETERS, à la cérémonie de remise des prix Approlocal avec la Chambre d'agriculture au collège Boris-Vian de Lille-Fives qui est premier cette année des collèges du Nord en matière d'approvisionnement local à la cantine. C'est bon pour les collégiens, c'est bon pour les agriculteurs du Nord et c'est bon pour la planète.

Nous voulions donc, à travers cette intervention, remercier tout particulièrement notre collègue, Monsieur Patrick VALOIS, pour les réponses qu'il avait apportées à notre question d'actualité, saluer le travail accompli puisque les attentes des professionnels de cette filière ont bien été entendues.

Je vous remercie.

**M. le Président.**- Merci à vous.

Je vous propose de passer au vote.

Qui est pour adopter cette délibération ?

Les propositions du rapport n° 5.1 sont adoptées à l'unanimité.

Merci beaucoup.

Je vous propose, mes chers collègues, de passer aux questions d'actualité.

## QUESTIONS D'ACTUALITÉ

**M. le Président.-** Je vais passer la parole à Carole DEVOS.

### ▪ Mesures en faveur de la protection de l'enfance

**Mme DEVOS.-** Monsieur le Président, Madame la Vice-présidente, mes chers collègues,

Ma question porte sur la situation du service d'aide sociale à l'enfance de l'antenne de Maubeuge-Hautmont dont une partie de l'équipe s'est mise en arrêt maladie face aux difficultés rencontrées dans leurs missions et, plus globalement, sur la situation de l'ensemble de notre département.

Chef de file de la protection de l'enfance, le Département du Nord accompagne les enfants et leur famille. Sa politique doit garantir à l'enfant sa sécurité affective, physique et matérielle pour favoriser une enfance épanouie et conduire les jeunes vers l'autonomie. C'est une politique très sensible, elle est parfois lourde émotionnellement.

Les professionnels agissant sur notre territoire souffrent également de ne pas pouvoir répondre correctement à certaines situations ô combien dramatiques.

Dans un contexte de sortie des confinements successifs, le nombre d'enfants confiés par la justice est en augmentation. Parmi eux, et ils sont nombreux, des enfants sont en attente d'un placement alors qu'une mesure de justice a été prononcée.

Monsieur le Président, vous avez présenté un plan d'actions de 10 mesures de moyens humains et financiers comprenant la création de 450 places d'accueil supplémentaires et le recrutement de travailleurs sociaux. Ainsi, face à l'urgence et pour assurer un accueil de qualité aux enfants, pouvez-vous nous détailler le calendrier et le montant des moyens qui seront déployés par le Département, notamment en termes de recrutements, de parution des offres d'emploi et de soutien aux travailleurs sociaux en poste ?

Je vous remercie.

**M. le Président.-** Merci beaucoup.

Je vais laisser la parole à Soraya FAHEM pour la question suivante qui est dans la même lignée.

### ▪ Tensions dans le secteur de l'aide sociale à l'enfance et annonce d'un plan d'action

**Mme FAHEM.-** Je serai très rapide, puisqu'en fait, nous avons les mêmes interrogations.

Monsieur le Président, chers collègues,

Ma collègue Françoise MARTIN avait déjà interpellé et posé une question d'actualité sur la situation de la protection de l'enfance dans notre département à l'occasion de la séance plénière du mois de mai. C'est vrai que, depuis, plusieurs articles de presse en ont fait l'écho, nous ont rappelé les tensions, les difficultés du secteur de l'aide sociale à l'enfance, certains médias évoquant des témoignages édifiants.



Nous savions aussi, vous en avez pris conscience également et c'est une conscience collective que je tiens à saluer, que les équipes étaient en effet sous une pression inimaginable. Ce matin, vous nous avez communiqué les grandes inscriptions du plan d'actions pour la protection de l'enfance préparé au sein des services départementaux. Il prévoit des mesures fortes que nous demandions et appelions de nos vœux depuis un certain temps : la création de 300 places chez les assistants familiaux, la création de 100 mesures renforcées auprès des familles, la création de 450 places d'hébergement, la création de 29 postes de travailleurs sociaux dans le domaine de l'enfance. Nous ne pouvons que nous en réjouir collectivement, cela permettra une meilleure politique de suivi des enfants en grande difficulté et un suivi plus qualitatif.

Et puis, comme vous l'évoquiez aussi en début de séance, l'État doit aussi faire plus, doit aussi faire son chemin sur le nombre de places en IME et ITEP. En effet, le compte n'y est pas, vous le souligniez ce matin, il manque toujours aujourd'hui près de 125 places dans ces établissements.

Je me tourne vers nos collègues parlementaires, quels que soient les groupes de notre assemblée départementale, nul doute que nous pourrions compter sur nos collègues parlementaires pour se faire l'écho et appuyer, faire remonter ces demandes de places qui sont aujourd'hui d'une nécessité absolue.

Merci de votre écoute.

**M. le Président.**- Merci.

Je vais laisser la parole à Marie TONNERRE.

**Mme TONNERRE.**- Merci pour ces questions. Si vous le permettez, je vais faire une réponse groupée.

Je voudrais d'abord vous dire, Madame FAHEM, que, dans votre intervention, vous faites une petite erreur : c'est 450 places d'hébergement au total, c'est-à-dire 150 places en structure d'hébergement et 300 places chez les assistants familiaux.

Comme le soulignait notre Président ce matin, nous prenons pleinement la mesure des difficultés rencontrées par nos agents et, par conséquent, de l'impact sur les familles du Nord. Le nombre d'enfants confiés au Département du Nord est historiquement haut, nous multiplions les actions de prévention, les soutiens à la parentalité et la présence de proximité des travailleurs sociaux dans les quartiers et collèges. Nous expérimentons tous les champs des possibles pour répondre de façon adaptée aux différentes situations et cela, depuis bien évidemment de très longs mois. Nous mobilisons l'ensemble de nos partenaires, et ils sont nombreux, pour mieux répondre aux besoins des enfants depuis leur plus jeune âge.

Pour autant, le nombre de placements augmente, les histoires de ces enfants sont de plus en plus préoccupantes. Nos professionnels, dont nous saluons l'engagement et l'investissement, toujours plus mobilisés face aux situations de danger, mieux formés, sensibilisés, sont aussi démunis face à l'aggravation des vulnérabilités et l'augmentation des situations de souffrance chez les tout-petits et les adolescents.

Usure professionnelle, absentéisme, postes vacants, souffrance au travail, sont autant de termes utilisés par les agents que nous rencontrons depuis un an.

Aux côtés du Président POIRET, du Vice-président Jean-Luc DETAVERNIER, nous avons annoncé dix mesures phares pour amplifier les efforts et faire face à l'aggravation des difficultés. Je ne vais pas les redétailler, mais je tiens à insister sur le calendrier : notre volonté, notre objectif, notre but est d'apporter des réponses concrètes dans les plus brefs délais, le Président a d'ailleurs annoncé ce matin le calendrier.

Pour votre information, nous lançons dès aujourd'hui, une vaste campagne de recrutements des travailleurs sociaux, mais aussi des médecins. Les candidatures sont ouvertes à l'interne, à l'externe, à destination des titulaires comme des contractuels. Les équipes RH sont mobilisées pleinement sur le sujet, et croyez bien qu'avec un président et deux vice-présidents aussi investis, les résultats sont attendus.

Évidemment, ces postes seront répartis dans toutes les directions territoriales. Une analyse des besoins a été faite par territoire et nous les adapterons autant que de besoin.

Avec ces recrutements, c'est un effet de cascade que nous espérons en limitant le nombre de dossiers par référent : 30 pour les plus expérimentés, 25 pour les jeunes recrutés. Un temps plus qualitatif sera alloué à chaque enfant. Ils seront aussi plus disponibles pour leurs collègues, les assistants familiaux, encore trop souvent seuls face aux enfants en difficulté.

Nous poursuivons aussi nos efforts pour mieux intégrer les assistants familiaux dans les équipes « enfance » pour mieux les soutenir dans leurs missions complexes, en particulier quand ils accueillent seuls des enfants en situation de handicap, sans accès aux soins. Ce sont ces enfants sans solution en attente de place en établissement spécialisé.

Pour faire face à l'augmentation des situations de danger, Monsieur le Président l'a dit, nous continuons et amplifions nos projets de création de places en établissement et chez les assistants familiaux.

En parallèle de ce plan, nous poursuivons nos efforts à destination des autres professionnels, notamment les médecins. Avec Barbara COËVËT et Jean-Luc DETAVERNIER, nous avons eu l'occasion de les rencontrer et ils ont pu nous sensibiliser aux difficultés qu'ils rencontrent. Un travail est en cours par le service RH, notamment sur l'attractivité des métiers dans la collectivité pour les médecins mais aussi les travailleurs sociaux, les psychiatres, et nous travaillons à la formalisation d'une convention avec l'université de médecine pour rendre plus attractifs les services départementaux auprès des étudiants en médecine.

Qui plus est, le Président l'a rappelé et vous le rappelez à l'instant, notre discussion avec l'ARS va se poursuivre pour qu'elle exécute ses missions : accueillir les cas complexes. Ces 125 enfants ne peuvent s'épanouir dans nos structures, nos professionnels sont experts dans le domaine social, mais pas en soins médicaux.

Nous souhaitons également renforcer l'accompagnement et le soutien aux assistants familiaux. Plusieurs mesures sont à l'étude, comme, par exemple, l'intégration une journée ou une demi-journée de ces assistants familiaux, pour qu'ils aient accès à nos relais d'assistants maternels. Cela permettrait aux assistants familiaux de lutter contre le sentiment d'isolement ressenti par certains, que ce soit un lieu de ressources et d'échange de bonnes pratiques et permettrait aux jeunes professionnels d'avoir un relais de proximité. Cela ne coûte rien et c'est facile à appliquer. Nous sommes en train de voir comment le mettre en place.

Enfin, sous l'impulsion du Président, nous renforcerons d'ici peu le partenariat avec les missions locales pour les plus de 18 ans. L'idée est de favoriser la meilleure des sorties pour ces jeunes et de mobiliser les financements adéquats.

Voilà quelques chantiers sur lesquels nous travaillons actuellement et nous exploiterons toutes les pistes pour que chaque travailleur social puisse contribuer au bien-être et à l'émancipation des jeunes confiés au Département.

Bref, vous l'aurez compris, et je reprends les mots du Président, ce plan n'est pas de la communication, c'est la concrétisation des propositions émises depuis notre prise de fonction. Nous le réaliserons et nous le dépasserons.

Merci pour votre intérêt.

**M. le Président.**- Merci beaucoup, Marie, et merci pour ton engagement.

Nous poursuivons.

Agnès DENYS.

#### ▪ **Quelle politique départementale du handicap ?**

**Mme DENYS.**- Monsieur le Président, Madame La Vice-présidente, chers collègues,

Nous attachons une grande importance à la question du handicap et nos précédentes interventions le démontrent. C'est pourquoi nous voulons de nouveau vous alerter sur la situation des structures du handicap et des CPOM.

Comme annoncé par Madame la Vice-présidente en charge du handicap, les discussions des nouveaux contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens ont débuté en lien avec les associations et structures concernées.

Cependant, lors des discussions, ne sont pas prises en compte les décisions du Ségur de la Santé, ni l'augmentation du tarif des fluides. Si ces éléments ne sont pas intégrés dans les débats, cela mettra en péril les structures. Par conséquent, nous souhaitons que ces éléments soient pris en compte dans la renégociation des CPOM.

Dans cet esprit, les professionnels regrettent l'absence de politique départementale et d'une vision à long terme du handicap, ainsi que l'abandon du Département pour les structures de ce secteur.

Nous nous interrogeons également sur la gestion du personnel. Vous n'êtes pas sans savoir que plusieurs cadres ont démissionné de la DGA Sol. Sur le terrain, les salariés de ce secteur sont également fatigués et excédés. Ils contestent une grille d'évaluation de la CNSA jugée inhumaine, avec seulement 10 minutes pour réaliser une toilette, 15 minutes pour prendre son repas et 10 minutes pour le change. Il est à préciser que cette grille est indicative et que notre Département peut ne pas la suivre. Malheureusement, il semblerait que cette grille soit la règle. Nous le regrettons et nous souhaitons que le Département prenne en compte nos remarques et remette en cause ces temps jugés impossibles à honorer.

Dans un autre domaine du handicap, l'inclusivité prend une place de plus en plus importante. Or, les AESH ne sont pas formés, les enseignants non plus, entraînant une réelle difficulté à inclure entièrement les enfants.

Autre élément que je voudrais porter dans le débat, c'est ce chiffre : 14 000. C'est le nombre de Nordistes qui, soit sont en Belgique, soit ont des suivis non pérennes, avec, par exemple, un enfant qui a seulement une heure d'accompagnement par semaine.

Monsieur le Président, cette situation n'est plus tenable. Le tout aboutit à des démissions de plus en plus fréquentes ou des arrêts maladie pour cause de burn-out de plus en plus récurrents.

Pour toutes ces raisons, et parce que nous sommes en devoir au regard de nos compétences de répondre à la colère des associations, Monsieur le Président, nous demandons l'audition rapide des représentants de l'Union départementale du Nord des Papillons blancs en commission, permettant ainsi à tous les élus d'entendre les difficultés rencontrées par les professionnels du secteur.

Dans un second temps, si, après l'audition des représentants, les alertes se confirment, nous solliciterons la mise en place d'une mission d'information et d'évaluation sur la politique du handicap du Département pour 2023.

Nous espérons, Monsieur le Président, que vous prendrez en compte les demandes de notre groupe, dans l'intérêt des personnes en situation de handicap et du monde professionnel.

Je vous remercie de votre attention.

**M. le Président.-** Sylvie CLERC.

**Mme CLERC.-** Ma chère collègue, je vais essayer de reprendre un par un l'ensemble des points que vous avez soulevés dans votre question.

Le premier point concernait les CPOM, les contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens. Il faut savoir que, lors des derniers CPOM, il y a eu une politique descendante qui a été mal perçue en tout cas par les structures. Suite à cela et eu égard à la mission que m'a donnée le Président du Département du Nord, j'ai fait six réunions de concertation pour les CPOM sur les territoires, réunions auxquelles l'ensemble des porteurs de projet et l'ensemble des représentants associatifs ou organismes gestionnaires étaient invités afin de pouvoir voir la feuille de route du Département.

La feuille de route de ces CPOM leur a été présentée avec six axes. Lors de ces six axes, des négociations qui ont été menées, on a soulevé leurs questionnements et on leur a demandé deux choses. On leur a demandé un CPOM à moyens constants, puisqu'ils avaient eu une baisse les années précédentes. On leur a également indiqué que les CPOM seraient pour une durée de cinq ans, et non de trois ans comme c'était le cas, afin qu'il puisse y avoir un point d'étape à mi-chemin. On leur a également demandé un CPOM avec un point d'innovation qu'ils voudraient voir apporter.

Les dialogues de gestion ont commencé, l'ensemble des services ont rencontré les organismes gestionnaires. L'échéance sur laquelle je dois apporter une vision sur ces CPOM est septembre. J'avais l'intention de faire un retour à l'issue de cela.

Aujourd'hui, ils nous disent effectivement qu'il y a une augmentation des flux.

Ils mettent en exergue également le Ségur de la Santé. Je pense que, dans la négociation de ces CPOM, c'est un peu comme l'avenant 43, il y a à la fois les CPOM et ces choses qui nous incombent, qui nous viennent de l'État et sur lesquelles nous devons statuer. Si on fait l'amalgame des deux, à un moment donné, on va s'y perdre et on n'aura pas de vision à long terme. Voilà pour les CPOM.

Ensuite, sur les discussions concernant le Ségur, je pense que Monsieur le Président a répondu ce matin en disant qu'on attendait les prérogatives de l'État. Nous y réfléchissons mais, pour l'instant, nous attendons ces prérogatives et de savoir à quelle hauteur sera la compensation. Le Président a fait un courrier auprès de la CNSA pour connaître les critères et le cheminement en vue de cette vision pour les mois à venir.

Sur la politique départementale, vous dites qu'il y a un abandon des structures par le Conseil départemental. En fait, il n'y a pas d'abandon de structure. Aujourd'hui, comme je le dis toujours, nous sommes là pour qu'il y ait une solution pour l'ensemble des Nordistes à un moment donné. Je ne veux pas que l'on mette en lien ou en opposition les dispositifs et les structures, le milieu institutionnel. Aujourd'hui, on a de plus en plus d'inclusion scolaire, on a de plus en plus de dispositifs, on a de plus en plus d'équipes mobiles. Or, tout cela ne nous incombe pas forcément à nous, Département du Nord, puisque ce sont souvent des choses qui sont en cogestion avec l'Agence régionale de la Santé. Par ailleurs, il y a aussi, par exemple, les instituts médicoéducatifs qui sont vraiment de la prérogative de l'ARS et de la Sécurité sociale.

C'est donc toute cette concertation que nous devons avoir. Nous ne travaillons pas tout seuls au Département du Nord, nous travaillons avec l'ARS, avec l'Éducation nationale, avec l'État. Non, nous n'abandonnons pas les structures.

Ensuite, sur la politique d'investissement, nous avons également un investissement, que nous devons voir d'une manière

pluriannuelle. Des structures se sont déjà manifestées. En tout cas, nous en avons déjà fléché quelques-unes, que nous accompagnerons dans l'investissement et dans la rénovation. Aujourd'hui, nous en dénombrons trois qui seront accompagnées et qui seront soumises à arbitrage.

Sur la grille d'utilisation de la CNSA, nous avons effectivement un guide-barème. Suite à la mission PCH dont vous avez parlé ce matin, nous nous sommes axés également sur cette grille de la CNSA qui nous donne des indications. Certes, on s'en inspire, mais dire qu'on n'y déroge jamais, ce n'est pas vrai. Je peux prendre à témoin la Présidente de la commission de la CDAPH qui est Sylvie DELRUE, nous nous rencontrons avec les vice-présidents de la CDAPH pour en parler tous les trois mois et, lorsque des difficultés sont remontées en réunion CDAPH et de manière collégiale, les choses sont revues mais toujours au plus juste dans l'idée qu'on s'en fait.

Concernant le problème des AESH, c'est la MDPH qui donne des notifications, certes, après examen des dossiers. Des enseignants référents sont mis à disposition par l'Éducation nationale au sein de la MDPH et nous travaillons en concertation avec le représentant de ces AESH au sein de l'Éducation nationale, mais en aucun cas le Département n'a la main sur la formation et le nombre de professionnels qui doivent être mis à disposition du Département du Nord pour accompagner les enfants au sein des écoles ordinaires, des collèges et des lycées.

Il y a également, comme vous le disiez tout à l'heure, la formation des enseignants. Là aussi, j'aimerais que cela aille encore plus loin sur la formation des enseignants. On sait très bien que nous avons du travail à faire. L'école inclusive avance au fur et à mesure de l'avancée en âge des enfants que l'on accompagne. En effet, en maternelle ou dans les écoles élémentaires, la population pédagogique et les enseignants se forment de plus en plus et, aujourd'hui, on a cette transposition qui arrive au sein des collèges et au sein des lycées et on devra travailler en concertation avec l'Éducation nationale.

Enfin, vous parlez des 14 000 personnes qui sont sans solution pérenne ou qui sont hébergées en Belgique. Je tiens à dire que j'ai rencontré l'ensemble des organismes gestionnaires de Belgique. Ils sont neuf, aujourd'hui, à être en CPOM avec le Département du Nord. Il y a un moratoire, c'est-à-dire que les places qui sont aujourd'hui en Belgique et qui sont octroyées en Belgique continuent d'exister. On ne va pas enlever les personnes.

Je vais prendre l'exemple du Saulchoir, puisque c'est un exemple qui a été mis en exergue et auquel nous avons répondu. Nous avons eu une problématique pour faire revenir des jeunes dans nos établissements du Nord, parce qu'il y avait à un moment donné un problème de transport. Nous avons réussi à négocier avec eux, mais nous travaillons aussi sur le CPOM pour qu'il y ait une transformation des places de jour en places d'hébergement. Ainsi, nous pouvons quand même maintenir notre nombre d'accueils.

Sur la législation en vigueur et sur la prévention des départs non souhaités en Belgique, lors de la dernière assemblée plénière, nous avons délibéré sur l'appel à manifestation d'intérêt qui était conjoint avec l'ARS. On sait bien que les structures du département du Nord travaillent également à transformer certaines places de leurs structures et à développer des services pour justement prévenir ces départs en Belgique. Ceux qui ont commencé leur vie en Belgique pourront continuer à la faire.

Aujourd'hui, nous tablons sur les amendements Creton, pour qu'il n'y ait pas de rupture de parcours au moment du passage de l'âge de l'enfance à l'âge adulte. On s'aperçoit qu'on a un certain nombre d'amendements Creton que l'on voudrait faire revenir dans des dispositifs existants pour le Nord, justement pour des établissements pour lesquels nous, Département du Nord, avons compétence, à savoir les foyers d'hébergement, les foyers d'accueil médicalisés.

Ensuite, concernant la rencontre avec l'Udapei, Monsieur le Président les a rencontrés il n'y a pas très longtemps. Je peux également dire que je les rencontre très régulièrement, puisque je les ai rencontrés à la COMEX il y a une quinzaine de jours et que nous rencontrons régulièrement le président de l'Udapei également dans le cadre de la CDAPH, puisque je fais des points réguliers. Nous entendons effectivement le fait qu'ils voudraient que davantage de places soient déployées ou ouvertes. C'est aujourd'hui quelque chose qu'il nous faut travailler en concertation avec l'ARS. Je suis plus dans l'accompagnement à l'extension ou à la transformation tel que cela a pu être fait et au développement de dispositifs que nous, Département du Nord, pouvons davantage accompagner plutôt qu'à la création de nouvelles structures puisque nous n'en avons pas la main.

Enfin, sur une mission d'information sur la politique handicap, je l'ai déjà déployée à plusieurs reprises. Je veux bien à un moment donné vous en faire la restitution au sein du Conseil départemental, mais je pense que je l'ai déployée d'une manière très exhaustive lors de l'ensemble des rencontres territoriales qui ont été faites au sein des arrondissements.

Voilà ce que je peux vous répondre.

**M. le Président.**- Merci, Sylvie.

Nos contacts avec l'APEI sont nombreux. Nous avons des échanges avec le président et nous travaillons régulièrement ensemble. Si vous voulez avoir un jour une présentation, cela ne pose pas de soucis particuliers.

En ce qui concerne la commission d'évaluation, nous sortons d'une commission d'évaluation sur le handicap et sur la MDPH. Je

pense qu'il faut surtout se caler par rapport à celle-là.

Nous travaillons également sur la MDPH de façon générale. La MDPH est toujours en chantier. Elle était en chantier il y a 20 ans, quand nous n'étions pas aux affaires, je me rappelle que ce n'était pas un long fleuve tranquille à l'époque, mais, avec la MDPH, cela n'a jamais été un long fleuve tranquille pour le Département de façon générale. On a toujours à s'améliorer sur la MDPH, sur les dossiers, sur le fait de pouvoir mettre les dossiers en ligne et autres, on a beaucoup à faire. Il faut également optimiser en nombre de postes, pour que les postes soient plutôt à l'évaluation et que l'on ne fasse pas des copies et autres. Nous y travaillons.

Merci.

Je passe la parole à Simon JAMELIN.

#### ▪ **Situation du SDIS du Nord**

**M. GUIZIOU.**- Simon JAMELIN a dû s'absenter pour le conseil municipal d'Hellemmes.

Monsieur le Président, mes chers collègues,

Le quotidien régional La Voix du Nord a publié au mois de juin dernier une enquête sur le harcèlement sexiste et sexuel de femmes au sein des équipes de sapeurs-pompiers du Nord. Les faits graves de harcèlement, d'agression ou de sexisme relatés dans cette enquête doivent alerter la direction du SDIS du Nord et l'amener à mettre en place un plan d'actions structurel.

Les sapeurs-pompiers qui s'engagent au quotidien au service des Nordistes ont un devoir d'exemplarité. Or, la faiblesse de la réaction de la direction du SDIS du Nord sur ces questions illustre une nouvelle fois son manque de vision que nous avons déjà pointé.

En cohérence avec la nouvelle stratégie opérationnelle de la Fédération nationale des sapeurs-pompiers, nous vous avons alertés en septembre 2021 sur la nécessité de mettre en place une stratégie de long terme, de résilience et d'adaptation au changement climatique.

Alors que l'activité des SDIS est fortement impactée par le réchauffement climatique, cette stratégie suppose de mieux préparer notre territoire, d'adapter la réponse capacitaire ainsi que la formation et la mobilisation de tous les acteurs de la protection civile, à commencer par la population.

À l'occasion d'une précédente question d'actualité en session du 22 novembre, nous vous avons également interrogés sur la mise en place d'un plan pluriannuel d'embauche de sapeurs-pompiers professionnels au sein du SDIS et sur l'association des personnels à la prochaine convention de partenariat pluriannuel entre le Département et le SDIS.

Dans la continuité de ces deux interpellations invitant la direction du SDIS à sortir d'une logique purement gestionnaire pour redéfinir le sens de la mission des sapeurs-pompiers, nous vous faisons part aujourd'hui, Monsieur le Président du SDIS, Monsieur le Président du Département, de plusieurs questions.

Au-delà de l'ouverture d'enquêtes internes, de sanctions disciplinaires ou de la mise en place du site « [alerte.sdis.59.fr](http://alerte.sdis.59.fr) », quelles actions de prévention et de formation initiale et continue sur le harcèlement et les violences sexistes et sexuelles le SDIS du Nord compte-t-il mettre en œuvre ?

Au demeurant, qu'en est-il du plan d'actions visant à renforcer la féminisation des effectifs de sapeurs-pompiers ?

Pouvez-vous nous présenter le rapport d'audit relatif à la prévention des risques psycho-sociaux commandé par le SDIS du Nord en 2019 ?

Alors que le bilan national des remontées d'informations sur les suicides et tentatives de suicide ne fait état que de données relevant du bon vouloir déclaratif de chaque SDIS, quelles actions de prévention le SDIS du Nord compte-t-il engager au sujet des suicides ?

Je vous remercie.

**M. le Président.**- Avant de laisser la parole au président du SDIS, Jacques HOUSSIN, je voudrais vous dire que je ne peux pas accepter que vous puissiez dire « la faiblesse de réaction de la direction du SDIS ». Nous sommes alertés sur tout, nous réagissons tout de suite, le président du SDIS est à 200 % avec ses vice-présidents.

Je pense que c'est trop facile de dire « la faiblesse de réaction ». Où met-on la faiblesse et qu'y a-t-il à gérer ? Je peux vous dire

qu'il y a à gérer beaucoup au SDIS et que c'est bien géré.

Jacques, tu as la parole.

**M. HOUSSIN.**- Merci, Monsieur le Président.

Mon cher collègue, votre question appelle plusieurs réponses puisque vous évoquez à la fois les problématiques de harcèlement, de recrutements, de féminisation ou encore d'audit sur la prévention des risques.

Le service départemental d'incendie et de secours n'a heureusement pas attendu que ces faits soient portés à la connaissance du grand public pour se saisir des dossiers liés à des dérapages inacceptables.

Il n'est pas exact d'évoquer une faiblesse du SDIS dans la mesure où les éléments évoqués remontent à l'année 2000, date à laquelle nous n'étions pas en responsabilité, je le rappelle.

Un autre cas évoqué en 2019 et ignoré du SDIS a fait l'objet de recherches approfondies par nos services RH et juridiques. En effet, aucun agent féminin professionnel se trouvant dans le secteur cité n'a pu être identifié, ce qui est étrange, vous en conviendrez également.

Concernant la stratégie adoptée pour faire face au harcèlement et ce, depuis 2015, le SDIS du Nord a mis en œuvre des mesures pour lutter activement contre toute dérive en s'octroyant la possibilité de faire appel à un ensemble de personnes spécialisées dans les enquêtes administratives.

Un site Internet « [alerte.sdis.59.fr](http://alerte.sdis.59.fr) » a été lancé, site externe au service, en lien avec les conseils externes et indépendants d'une professeure de droit particulièrement réputée chargée de traiter les dossiers. Il s'adresse aux victimes ou témoins de faits répréhensibles.

En dernier lieu, les agents du SDIS lors de leur formation en unité ou au centre de traitement de l'alerte sont sensibilisés aux devoirs du fonctionnaire et des citoyens en général, notamment dans ce domaine précis.

Au-delà, je rappelle également l'article 40 qui permet de signaler tout fait délictueux à la justice. Je citerai également les organisations syndicales qui regrettent parfois l'extrême sévérité du SDIS.

J'en terminerai par le cas le plus récent. Il y a un an, le décès de l'une de nos collègues sapeurs-pompiers volontaires avait suscité l'émoi au sein de la corporation nordiste. Suite à l'enquête de police qui a permis la mise en lumière de très graves manquements éthiques, le service départemental d'incendie et de secours a pris des mesures de sanction internes pour que de tels faits ne se reproduisent pas. Le conseil de discipline du SDIS du Nord a rendu un avis à l'encontre des différents protagonistes impliqués dans cette affaire.

L'administration a souligné qu'elle prendra toutes les décisions les plus fermes face au harcèlement, quel qu'il soit, et, si nécessaire, au-delà de l'avis consultatif émis par le conseil de discipline.

Pour le cas évoqué, la sévérité des sanctions est allée jusqu'à la révocation de plusieurs agents professionnels et la résiliation d'engagements pour les personnels volontaires.

À travers ces décisions, comme c'est le cas depuis 2015 avec l'arrivée de la nouvelle gouvernance, le SDIS du Nord souligne sa fermeté face à de tels agissements qui déshonorent les sapeurs-pompiers, le corps départemental et l'ensemble de la corporation.

Notre collectivité continuera par tous les moyens à prévenir, identifier et sanctionner tout acte non conforme à la déontologie ou au droit. Le temps où l'on cachait de tels faits est révolu, vous en conviendrez à travers ces exemples. Aujourd'hui, les agents fautifs ne sont plus déplacés comme autrefois. Les temps ont changé.

Concernant les autres points et notamment la féminisation, la féminisation du SDIS est en progression ces dernières années et elle atteint aujourd'hui 14 %, soit +5 points en quatre ans. Cette progression s'explique notamment grâce au plan d'actions pour la féminisation des effectifs mis en œuvre depuis 2018.

Concernant l'audit relatif à la prévention des risques psychosociaux de 2019, le plan d'actions relatif à la qualité de vie en service a été présenté au conseil d'administration du 13 décembre 2019. Les documents ont été adressés à Madame Stéphanie BOCQUET le 16 mai dernier, suite à votre demande. Vous les avez donc reçus.

Concernant la prévention du suicide, c'est un sujet national porté par la DGA CGC. Localement pour les agents, le SDIS dispose de psychologues d'astreinte mobilisables pour les personnels qui le souhaitent, la difficulté restant bien entendu néanmoins la démarche personnelle. Une formation spécifique par un médecin sapeur-pompier destinée au personnel d'encadrement est actuellement en cours d'expérimentation dans le cadre de la prévention des suicides, afin de tenter de détecter les signes avant-coureurs.

Voilà, Monsieur le Président, les éléments que je pouvais amener sur ces questions.

**M. le Président.-** Je voudrais simplement ajouter que les sapeurs-pompiers du Nord vont défiler le 14 juillet. Vous pourrez être fiers de les regarder. Ils ont travaillé énormément à Niergnies pendant des semaines et des semaines. Ils seront avec à leur tête notre contrôleur général du Nord. Vous verrez qu'ils ont fait un travail important. Il y a des très jeunes, des un peu plus anciens, vous avez des hommes, vous avez des femmes, il y a même une jeune dame qui fêtera ses 18 ans le 14 juillet sur les Champs Élysées. Vous voyez qu'il peut y avoir de belles choses et de beaux souvenirs dans la vie.

J'ai eu l'occasion d'aller les voir à Niergnies.

Je vous propose de donner la parole à Aude VAN CAUWENBERGUE.

▪ **Sécurité des ouvrages d'art**

**Mme VAN CAUWENBERGUE.-** Monsieur le Président, Monsieur le Vice-président, mes chers collègues,

En 2018, après l'effondrement du pont Morandi à Gênes, événement qui est resté dans nos mémoires, la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable du Sénat a mené une commission d'enquête sur l'état des ponts en France, mettant en lumière les difficultés à rénover les ouvrages d'art.

En 2019, les rapporteurs avaient fait état de 25 000 ponts en instabilité structurelle et d'un manque d'investissement chronique pour les réfections.

Dans ce nouveau rapport, la commission fait état de 23 % de ponts présentant des défauts significatifs ou majeurs sur les 14 000 premiers ponts visités.

Dans le cadre de son droit de suite, la commission a publié un nouveau rapport le 15 juin 2022 et estime que le compte n'y est toujours pas. Elle évoque un retard accumulé en matière d'investissement et de spirale de dégradation où l'État et les Départements portent une lourde responsabilité.

Monsieur le Vice-président, alors que le Département a entrepris de nombreux travaux de voirie, notamment sur les ouvrages d'art – je pense ici notamment au pont de la RD153 à Boulogne-sur-Helpe ou encore à celui d'Hautmont, dont les travaux sont programmés dans les prochains mois –, pouvez-vous nous indiquer si le constat alarmant du Sénat s'applique à notre département ?

Je vous remercie.

**M. le Président.-** Merci.

Valentin BELLEVAL.

**M. BELLEVAL.-** Merci, Monsieur le Président.

Aude, chère collègue, je vous rejoins sur ce rapport qui a été fait par le Sénat et qui témoigne d'une situation assez inquiétante s'agissant des ouvrages d'art à l'échelle nationale. En témoigne cette information. L'État est aujourd'hui dans l'incapacité de déterminer exactement combien il y a de ponts en France et on estime qu'ils sont entre 200 000 à 250 000 ponts routiers dont 90 % sont gérés par des collectivités territoriales.

la situation est mauvaise à l'échelle nationale et elle a d'ailleurs tendance à se dégrader, lorsqu'elle s'améliore par ailleurs sur le département du Nord – je vais vous donner quelques chiffres. Cette situation s'améliore parce que le Département du Nord, dans sa trajectoire voirie 2016-2022, a une politique ambitieuse en matière d'investissement et d'entretien de ses ouvrages d'art.

Je vous donne donc quelques chiffres.

Nous avons aujourd'hui dans le patrimoine du Département du Nord 1 333 ouvrages dont 1 249 ponts d'une portée supérieure à 2 m, qu'il nous revient d'entretenir.

Leurs âges varient. 13 % d'entre eux sont des ponts qui ont été construits durant l'entre-deux-guerres. 14 % d'entre eux sont des ponts qui ont été construits postérieurement à la seconde guerre mondiale. 25 % d'entre eux ont été construits entre les années

soixante et soixante-dix, ce qui explique aussi, compte tenu de leur ancienneté et des techniques de construction, qu'ils vieillissent mal pour certains d'entre eux. Certains de ces ponts sont aussi classés en monuments historiques, ce qui ne facilite pas non plus les interventions du Département pour les entretiens.

Ceci étant, je voulais juste vous donner une indication s'agissant de la méthode d'évaluation et de suivi du patrimoine des ouvrages d'art du Département. Pour évaluer l'état de nos ouvrages, nous utilisons une méthode qui s'appelle celle de « l'image de la qualité des ouvrages d'art », qui est préconisée pour l'instruction technique, pour la surveillance et l'entretien de ces ouvrages. Nous complétons cette analyse technique de contrôles périodiques qui sont effectués en moyenne tous les deux ans. Je tiens à vous rassurer en vous disant que le Département connaît ses ouvrages d'art et qu'il a pu auditer 98,8 % d'entre eux depuis que nous effectuons ces contrôles réguliers, l'ensemble de ces ponts ont fait l'objet d'une notation.

La programmation technique des opérations s'appuie à la fois sur la surveillance programmée, avec des contrôles périodiques qui nous invitent aussi parfois à faire des visites d'appréciation, des inspections détaillées. On envoie parfois aussi des plongeurs pour vérifier l'état de nos ouvrages d'art. En parallèle de cela, nous faisons aussi bien sûr la surveillance continue qui est réalisée par nos équipes sur le terrain, par les patrouilles qui sont menées sur le réseau tout au long de l'année.

Je voulais aussi vous redire que la programmation budgétaire repose sur des crédits inscrits à la trajectoire voirie, avec un budget de 6 M€ pour l'entretien des ouvrages d'art cette année, ce qui est tout à fait conséquent, 4 M€ au titre de l'entretien.

Bien sûr, nous hiérarchisons nos opérations en fonction de l'état, de l'usage ou du caractère stratégique de nos différents ouvrages.

Je terminerai en vous disant que les chiffres vont dans le bon sens, puisque la Chambre régionale des comptes elle-même, dans son rapport d'observation de décembre 2020, a souligné que les ouvrages d'art du département connaissent une amélioration de leur état entre 2017 et 2019 et que la veille sur les désordres les plus importants est effective. C'est ce qui fait que, sur les ouvrages d'art, on a réussi à améliorer ceux en bon état. 52 % de nos ouvrages d'art étaient en bon état en 2017, ils sont plus de 56 % aujourd'hui grâce à cette politique ambitieuse, avec des opérations ambitieuses cette année à Boulogne-sur-Helpe, à Hautmont, à Férin ou encore à Douai où nous allons remplacer et renforcer nos ouvrages d'art.

Merci.

**M. le Président.**- Merci, Valentin.

Je vous propose de passer à la question suivante, je vais laisser la parole à Valérie CONSEIL.

▪ **Possibilités d'extension du dispositif Territoires zéro chômeur de longue durée**

**Mme CONSEIL.**- Merci.

Monsieur le Président, chers collègues,

En 2017, dix territoires nationaux s'engageaient dans l'expérimentation « territoires zéro chômeur de longue durée », une expérimentation déployée après vote à l'unanimité de la loi du 29 février 2016.

« Territoires zéro chômeur » se définit comme une expérimentation d'échelle territoriale qui vise à résorber le chômage de longue durée. Il s'agit d'animer une mise en œuvre du droit à l'emploi avec tous les partenaires locaux concernés. Les objectifs sont de permettre la création et le conventionnement d'entreprises de l'économie sociale et solidaire, les entreprises dites « à but d'emploi » dans lesquelles les demandeurs d'emploi peuvent venir créer leur activité et participer collectivement à la vie de l'entreprise.

La contribution du développement de l'emploi de cette expérimentation est constituée d'une part financée par l'État et d'une part financée par le Département concerné. Ainsi, peuvent être embauchées en CDI des personnes volontaires privées d'emploi depuis plus d'un an pour réaliser des activités non concurrentielles aux activités marchandes déjà présentes sur le territoire et dont l'utilité est apparue localement (par exemple, des ressourceries ou des épiceries solidaires).

Un premier bilan national a été réalisé par le ministère du Travail en 2021. Il est positif : plus de 1 000 personnes ont bénéficié d'un CDI payé au Smic plutôt que de multiplier des contrats précaires pour des emplois locaux au sein des entreprises à but d'emploi.

Le premier signe encourageant avait d'ailleurs poussé l'État à étendre le dispositif à 50 nouveaux territoires dès fin 2020. L'État souhaite à présent une extension du territoire zéro chômeur.

Sur notre département, la Métropole européenne de Lille, avec les villes de Loos et de Tourcoing, a fait partie de la première vague d'expérimentations. En tant que loossoise, je peux témoigner des résultats très positifs du territoire zéro chômeur dans ma



ville, même si la Covid et les confinements successifs ont freiné le déploiement du projet. À Loos, La Fabrique de l'emploi et La Pioche sont deux entreprises à but d'emploi nées de l'opération qui ont permis l'embauche de personnes du quartier prioritaire des Oliveaux. Jusqu'en juin 2021, 165 contrats d'emploi avaient été signés avec La Fabrique de l'emploi. Depuis, 115 nouveaux emplois ont été créés.

D'autres territoires éligibles du Nord souhaitent donc expérimenter la démarche à leur tour. Ils se sont organisés et structurés en 2021, je pense tout particulièrement à Armentières et Valenciennes qui n'attendent plus que le feu vert de notre Département.

En effet, je l'évoquais précédemment, le mode de financement de cette expérimentation implique également la contribution du Département, évoluant par décret du 30 juin 2021 à hauteur de 15 % du Smic (horaire brut), soit 3 021 € par an pour un équivalent temps plein.

Notre groupe prend la mesure de l'effort financier départemental nécessaire pour cette expérimentation. Nous pensons néanmoins que le dispositif répond de façon cohérente à la politique d'insertion du Département et à la priorité que vous avez donnée à votre mandat.

Nous souhaiterions donc savoir si vous avez l'intention de vous engager aux côtés d'Armentières, de Valenciennes, ou peut-être d'autres territoires, pour cette nouvelle vague d'expérimentation « territoires zéro chômeur ».

Je vous remercie.

**M. le Président.-** Merci.

Doriane.

**Mme BÉCUE.-** Merci beaucoup pour votre question, puisque, via votre question, vous prouvez l'engagement du Département pour les personnes les plus fragiles, ce qui est un peu contraire à ce que nous avons entendu tout à l'heure. En effet, le Département du Nord est précurseur dans le domaine. Nous avons aujourd'hui, vous l'avez dit, une expérimentation « territoires zéro chômeur », avec une entreprise à but d'emploi sur deux sites : Loos et Tourcoing. Comme vous, en tant qu'élue locale, je peux aussi me rendre directement sur le terrain et voir l'efficacité de cette expérimentation.

Effectivement, nous avons plusieurs candidatures, avec des projets plus ou moins aboutis. Nous sommes vraiment en train d'affiner les candidatures puisque j'ai reçu une dizaine de candidatures au total.

Comme je l'ai expliqué en commission, nous aurons un point avec le Président et l'exécutif cet été et nous reviendrons vers vous à la rentrée avec une délibération et des territoires qui seront proposés.

**M. le Président.-** Merci, Doriane.

C'est très clair.

Je vais laisser la parole à Charles BEAUCHAMP.

▪ **Situation politique actuelle : quel avenir pour les Départements ?**

**M. BEAUCHAMP.-** Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Président, chers collègues,

Les élections législatives ont été des échecs cuisants pour le Président de la République. Outre sa majorité parlementaire introuvable à ce jour, lui qui se présentait comme le meilleur rempart à l'extrême droite voit celle-ci réaliser une percée historique avec 89 députés. Il faut dire aussi que les barrages au cas par cas décidés par le camp présidentiel ont fissuré davantage encore le front républicain.

Le Président de la République a oublié un peu vite que c'est le front républicain qui a permis sa réélection et non son programme ; sinon, il aurait une majorité parlementaire. Si plusieurs enseignements sont à tirer de ce scrutin, nous nous arrêtons sur la progression du Rassemblement national dans notre département, qui passe de 142 053 voix et un député en 2017 à 209 468 voix et six députés.

Ce résultat n'est pas dû à la fatalité. Les Nordistes, qui ont voté pour les candidates et candidats d'extrême droite, n'épousent pas pour la plupart les thèses de celle-ci. C'est avant tout un vote de colère et de rejet des politiques gouvernementales d'hier et d'aujourd'hui qui ne répondent pas à leurs attentes, des gouvernements qui s'écartent du sens des valeurs de la République, préférant répondre aux attentes de l'Union européenne.

La suppression des services publics, des services marchands, la désertification médicale, les problèmes de mobilité, en un mot le démantèlement du territoire, ajouté à la baisse du pouvoir d'achat et à la hausse de la précarité accroissent au fil du temps un sentiment d'abandon dans la population, en particulier celle des territoires ruraux.

Un reflux (??) du vote en faveur de l'extrême droite passera par une volonté politique de l'État pour des actes forts tournant le dos aux politiques menées jusqu'à présent.

Quant à notre collectivité, dont le cœur des compétences est sur les solidarités humaines, elle se doit de porter une attention toute particulière aux territoires qui ont vu l'élection parlementaire d'extrême droite ou qui en sont menacés. Cela passe par un accompagnement renforcé des publics prioritaires du Département et donc par une politique de ressources humaines à la hauteur de cet enjeu. Ce qui se passe à Maubeuge ou ailleurs dans le secteur de l'ASE ne doit pas se reproduire.

Une autre question se pose pour les Départements, collectivités de proximité par excellence, en corrélation d'ailleurs avec le début de mon propos, c'est celle de leur devenir. Sous le quinquennat précédent – je l'ai rappelé en début de séance –, le Président de la République voulait fusionner Départements et Métropoles. Ajoutons à cela les annonces programmatiques du candidat Emmanuel MACRON sur le retour du conseiller territorial cher à Nicolas SARKOZY, ou encore la loi 3DS récemment adoptée qui ne vise qu'à accentuer la concurrence entre les collectivités. Ces orientations ne vont pas dans le bon sens. C'est au contraire et dans l'intérêt de la République une affirmation de notre collectivité de proximité dont les Nordistes ont besoin, avec évidemment une autonomie financière retrouvée. Notre groupe, vous le savez, est opposé à la disparition des Départements.

Nous souhaiterions, Monsieur le Président, connaître votre position sur l'ensemble des sujets et celle de l'ADF.

Merci de votre attention.

**M. le Président.**- Je n'ai pas changé depuis ce matin lors de la réunion des présidents de groupe.

Le Département du Nord et la politique nationale, c'est une chose. Aujourd'hui, on n'a pas de Gouvernement figé, l'Assemblée n'est pas encore en place, on va voir ce que cela donne.

Vous dites que, dans certains secteurs, le Rassemblement national a gagné, mais c'est peut-être parce que, en face, il n'y avait pas obligatoirement le bon candidat. Il y a eu des manipulations avec les NUPES, de bons candidats auraient pu gagner, mais on en a envoyé d'autres. Tout est donc possible. Je pense qu'il ne faut pas aller plus loin, mais vous avez une part de responsabilité dans ce qui s'est passé, vous savez très bien ce que je veux dire à ce niveau-là.

Pour le Département du Nord, nous avons une seule ligne de conduite, c'est de travailler pour nos allocataires du RSA, de travailler pour l'enfance et la famille, travailler pour les personnes âgées, les personnes porteuses de handicap, les collégiens, les routes, le tourisme, le SDIS, Nord durable et l'aménagement du territoire comme on l'a fait tout à l'heure pour 55 M€.

Je pense que nous devons surtout nous prendre par la main nous-mêmes et avancer. Quand les institutions seront en place, nous irons à la négociation – je me tourne vers un député –, nous irons vers les ministres et vers l'État pour que le Nord ne soit pas oublié. Je l'attends avec impatience. Cela ira obligatoirement dans le bon sens. Je ne peux rien répondre d'autre.

Sylvie DELRUE.

#### ▪ **Plan canicule**

**Mme DELRUE.**- Monsieur le Président, Madame la Vice-présidente, mes chers collègues,

Ces derniers jours et avant même l'arrivée de l'été, le Département du Nord a connu une vague de fortes chaleurs avec des températures dépassant les seuils de 18° la nuit et 33° le jour. Ces températures sont exceptionnelles, mais elles risquent d'être de plus en plus fréquentes et intenses. Entre 1947 et 1989, neuf épisodes caniculaires avaient été dénombrés contre pas moins de 34 entre 1989 et 2020.

Face à cela, la politique départementale doit jouer son rôle de solidarité envers les personnes les plus vulnérables, notamment les personnes âgées, les personnes en situation de handicap et les personnes isolées, pour limiter l'impact sanitaire de ces événements

caniculaires.

Chacun se rappelle en effet qu'entre le 1<sup>er</sup> juillet et le 20 août 2003 en France, plus de 15 000 personnes étaient décédées, ce chiffre représentant une augmentation de plus de 75 %, comparativement à la moyenne des années précédentes pour la même période, faisant de cet événement une réelle catastrophe sanitaire.

Ainsi, aux côtés des autres pouvoirs publics, pouvez-vous nous indiquer quels moyens sont mis en œuvre par le Département pour aider les Nordistes les plus sensibles à ces épisodes à affronter ces chaleurs ?

Je vous remercie.

**M. le Président.-** Je vais laisser la parole à Frédérique SEELS.

**Mme SEELS.-** Merci, Monsieur le Président.

Merci, Sylvie, pour ta question.

Mesdames et Messieurs les vice-présidents, Mesdames et Messieurs les élus, chers collègues,

Il apparaît important que chacun connaisse les dispositifs de soutien et de secours vis-à-vis des personnes vulnérables pour les moments de canicule. Nous sommes tous potentiellement concernés dans nos cantons.

Il y a deux types de lieux dans lesquels on va retrouver les personnes âgées, on va les retrouver avec un plan canicule dans les établissements et les services et, évidemment, au domicile pour les personnes qui résident à domicile.

Le premier plan canicule, vous le savez, a été mis en place en 2004, il est renouvelé chaque année par circulaire. On a en fait plusieurs dispositifs qui nous permettent d'y travailler.

Il s'agit d'abord pour les établissements de disposer d'une pièce rafraîchie en leur sein, capable d'accueillir l'ensemble des résidents, d'organiser les moyens et réactions à un épisode caniculaire (hydratation, surveillance). Cette disposition est la seule à avoir disposé des crédits de la CNSA dans les premières années. Il s'agit ensuite de prévoir les outils de mobilisation du personnel, c'est-à-dire une organisation adéquate ; de conventionner avec un établissement de santé proche et de mettre en place le document de liaison d'urgence facilitant les hospitalisations et urgences en retour.

Vous le savez, on y travaille aussi, puisqu'on a un budget d'investissement dans les EHPAD pour la rénovation qui, évidemment, permet une rénovation thermique, mais aussi des investissements pour les nouvelles constructions qui permettent de mettre aux normes nos bâtiments, d'avoir des bâtiments plus modernes permettant d'avoir des pièces rafraîchies.

Ces dispositions, on les retrouve aussi dans un « plan bleu » que chaque gestionnaire a l'obligation de rédiger annuellement et de transmettre aux autorités de tutelle, ARS et Département. Les EHPAD ont été concernés depuis 2004 et aussi depuis 2007 pour les situations de handicap, on retrouve exactement la même chose. Je vous invite à consulter cet élément dans « Hauts-de-France ARS santé », où vous avez l'ensemble des éléments pour chacune de vos villes pour les établissements de santé.

Deuxième type d'action, ce sont les actions du Département à destination des personnes résidant à domicile, qui sont les plus fragiles et les plus esseulées. Il y a d'abord une première chose qui est la campagne d'appel dans le cadre de la téléassistance et, tout à l'heure, on a renouvelé le marché de téléassistance. Le Département gère une délégation de service public. L'offre du délégataire inclut la diffusion à titre gratuit d'un message auditif de prévention chaque année. Ce message est enregistré par le Département du Nord et il est diffusé à notre demande lorsque les prévisions de Météo France placent le Nord en alerte orange ou rouge.

Ensuite, en cas de déclenchement, la campagne de diffusion est effectuée tous les jours, de 10 heures à 19 heures et peut durer trois jours consécutifs en fonction du nombre d'abonnés à contacter. Si l'abonné ne décroche pas, l'appel sera renouvelé 24 heures plus tard, dans la limite de trois tentatives.

La dernière campagne de prévention a été déclenchée le 5 août 2020 auprès de 18 980 abonnés de la téléassistance du Département du Nord. 9,56 % des abonnés n'ont pas décroché après les trois tentatives. Vous le voyez, on a quand même réussi à toucher un maximum de Nordistes.

Vous le savez, nous avons aussi une deuxième action que sont les travaux avec les communes ayant signé la convention de lutte contre l'isolement des aînés les plus fragiles en situation de handicap. La crise sanitaire nous a engagés à travailler sur ce sujet et les confinements liés à la Covid-19 ont mis en évidence qu'il y avait un isolement très fort des personnes âgées et fragiles. Lors de l'épisode caniculaire, cet isolement est amplifié par les recommandations de pas sortir de chez soi. Cela peut avoir des conséquences tragiques pour une population qui est particulièrement vulnérable.

Le Département, en sa qualité de chef de file des politiques sociales, appuyé par l'expertise de la MDPH, a mis en place une

convention qui propose un partenariat renforcé avec les communes afin de développer une stratégie locale de lutte contre l'isolement.

Nous avons fait aujourd'hui deux visios en plus de toute l'information que nous avons faite sur ce sujet et je suis ravie de vous dire que déjà 316 communes ont signé la convention de lutte contre l'isolement. Sur les 654 communes que compte le Nord, on en a presque la moitié.

Je vous invite à vous rapprocher de mes services et de moi pour que vous puissiez signer, si ce n'est pas fait, une convention de lutte contre l'isolement qui vous permet d'avoir un appui dans différents domaines. Je ne vais pas la décliner aujourd'hui, mais, en tout cas, le Département est très actif sur ce sujet. Je peux refaire une visio, si vous voulez plus d'informations sur ce sujet, parce qu'il me semble important que chacune des communes de vos cantons puisse en bénéficier. Ce sont des moyens, c'est une façon d'interagir, je pense que c'est une bonne façon de travailler à destination de nos aînés.

**M. le Président.**- Merci, Frédérique.

Mes chers collègues, ainsi se termine notre plénière.

Je vous propose dix minutes d'interruption de séance avant de commencer la commission permanente.

*(La séance est levée à 18 h 10.)*

**CONSEIL DEPARTEMENTAL**

**REUNION DU 27 JUIIN 2022**

**ORDRE DU JOUR**

-----

**POINTS PRINCIPAUX :**

- 0.1 - Compte administratif 2021 - Budget Principal  
Rapport n° DF CG/2022/146**
  
- 0.2 - Compte administratif 2021 - Budget annexe Laboratoire départemental  
Rapport n° DF CG/2022/147**
  
- 0.3 - Compte de gestion 2021 - Budget Principal  
Rapport n° DF CG/2022/144**
  
- 0.4 - Compte de gestion 2021 - Budget annexe Laboratoire départemental  
Rapport n° DF CG/2022/145**
  
- 0.5 - Attribution de subventions dans le cadre du dispositif soutien aux projets d'investissement communaux (ADV B/PTS) - Programmation 2022  
Rapport n° DAT/2022/242**

## QUESTIONS DIVERSES

### **DOSSIERS DU PRESIDENT :**

- 1 - Concession de service public pour la mise à disposition de mobiliers urbains publicitaires, comprenant l'installation, l'entretien, l'exploitation commerciale ainsi que la mise en place de campagnes d'affichage institutionnel : approbation du concessionnaire  
**Rapport n° DIRCOM/2022/268**
- 2 - Convention de partenariat entre le Département du Nord et la Métropole Européenne de Lille (MEL).  
**Rapport n° DGS/SG/2022/281**
- 3 - Rapport de la Chambre Régionale des Comptes sur la gestion de la société publique locale "Euralille"  
**Rapport n° DAJAP/2022/279**
- 4 - Création de la Fondation du Nord sous égide de la Fondation de France : convention portant création, convention relative à l'attribution d'une subvention sous forme de prestation en nature.  
**Rapport n° MECENAT/2022/214**

### **COMMISSION 1 Finances, ressources humaines, administration générale, contrôle de gestion, qualité du service public :**

- 1.1 - *Signature de la convention de soutien à la politique de réserve mise en œuvre par le ministère des Armées.*  
**Rapport n° DRH/2022/212 – Dossier retiré de l'ordre du jour**
- 1.2 - Emplois de catégorie A, B ou C susceptibles d'être pourvus par des agents contractuels.  
**Rapport n° DRH/2022/249**

### **COMMISSION 2 Lutte contre les exclusions, enfance, famille, prévention, santé, personnes âgées, personnes en situation de handicap, jeunesse :**

- 2.1 - Engagement du Département du Nord dans la Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté - Avenants financiers pour l'année 2022.  
**Rapport n° DGASOL/2022/241**
- 2.2 - Partenariat au titre de l'insertion professionnelle des allocataires du RSA : Avenant 1 à la Convention Annuelle d'Objectifs et de Moyens 2022 entre le Département du Nord et l'Etat relatif aux Contrats Initiatives Emplois.  
**Rapport n° DIPLE/2022/282**
- 2.3 - Délibération de principe pour le renouvellement de la Délégation de Service Public (DSP) de Téléassistance.  
**Rapport n° DA/2022/248**
- 2.4 - Aide financière pour la formation des infirmiers en pratique avancée  
**Rapport n° DIPLE/2022/260**

- 2.5 - Partenariat au titre de l'insertion professionnelle des allocataires du RSA : Attribution de subventions aux opérateurs de l'appel à projets Insertion et Emploi 2022-2025  
**Rapport n° DIPLE/2022/273**
- 2.6 - Soutien du Département du Nord à la recherche scientifique sur l'enfance, la famille et la jeunesse.  
**Rapport n° DGASOL/2022/255**

**COMMISSION 3 Education, culture, sport, tourisme, vie associative :**

- 3.1 - Médiathèque départementale du Nord - Bibliothèque Numérique de Référence (BNR) - Critères et modalités d'octroi de la subvention d'informatisation initiale des bibliothèques.  
**Rapport n° DSC/2022/244**
- 3.2 - Programmation 2022 de travaux de gros entretien, renouvellement dans les collèges  
**Rapport n° DB/2022/202**
- 3.3 - Subventions d'investissement pour travaux dans les collèges privés 2022 - caducité des conventions de financement 2017, 2018 et 2019  
**Rapport n° DE/2022/230**
- 3.4 - Délégation de Service Public pour la gestion de la station touristique du ValJoly - Avenant 3 au contrat  
**Rapport n° DGAST/SG/2022/223**
- 3.5 - Délibération cadre relative à l'évolution de la politique touristique départementale  
**Rapport n° DAT/2022/267**

**COMMISSION 5 Développement de l'espace rural, environnement, politique de l'eau :**

- 5.1 - Mise en place d'un avenant à la convention de partenariat entre le Département du Nord et la Région Hauts-de-France en matière d'intervention dans le domaine agricole pour une aide exceptionnelle aux maraîchers touchés par la tempête Eunice.  
**Rapport n° DRE/2022/276**



# **RAPPORTS**

**CONSEIL DEPARTEMENTAL**  
**Réunion du 27 juin 2022**

OBJET : Compte administratif 2021 - Budget Principal

L'exercice 2021, après une année 2020 marquée par la crise sanitaire et de gestion d'urgence, est de nouveau atypique, qu'il s'agisse parfois d'un retour de certaines valeurs budgétaires à une situation d'avant crise, et *a contrario* sur d'autres lignes, d'un « effet retard » de la Covid-19 sur le budget départemental.

Avec une inflation qui s'est avérée plus structurelle que prévue et, début 2022, la guerre en Ukraine qui est venue encore bouleverser, au-delà des fondements de la paix et la sécurité en Europe, une situation économique déjà fébrile, les incidences sont nombreuses.

Dans ce contexte, il est difficile d'analyser nos résultats, puisque par nature, de nombreux facteurs viennent brouiller la lecture traditionnelle des chiffres de l'année par rapport à l'année précédente, et même par rapport aux valeurs sur la longue durée. C'est le cas notamment pour les fonds de péréquation, la sous-activité des Services d'Accompagnement et d'Aide à Domicile (SAAD), les dépenses dans les collèges ou celles des moyens généraux. Il est alors plus pertinent de se comparer avec d'autres collectivités similaires.

En effet, la plupart des départements auront connu des chocs analogues lors de cette crise. C'est le cas du contexte économique et social, et notamment de l'évolution de l'emploi dans une période de reprise. C'est aussi le cas des Droits de Mutation à Titre Onéreux (DMTO) pour lesquels la hausse connue par le Département reste proche de la moyenne nationale. C'est, enfin, le cas pour les décisions de l'Etat, concernant par exemple l'avenant 43 ou la prime de feu dans les Services départementaux d'Incendie et de Secours (SDIS) qui ont affecté l'ensemble des départements.

Ce contexte similaire aura toutefois conduit à des résultats différents qui éclairent la lecture du CA. Le Nord a amélioré ses ratios par rapport à d'autres départements. Le retour à l'emploi des allocataires du Revenu de Solidarité Active (RSA) y est plus important, fruit d'une politique volontariste et d'engagements forts. Par ailleurs, le niveau exceptionnellement haut des DMTO est similaire à celui des autres départements.

Enfin, malgré ce contexte incertain, le Département s'engage pour l'avenir en augmentant son niveau d'investissement, notamment avec un soutien accru aux collectivités de son territoire.

Le choix politique d'une gestion budgétaire saine, de recherche de pistes d'économies, de mise en œuvre d'une véritable politique immobilière, de remise à l'emploi, d'un travail en partenariat avec l'Etat tant sur l'enfance que sur l'insertion, et, enfin, du développement des territoires, correspond à autant d'engagements pris et réaffirmés.

Les départements ne sont pas en concurrence les uns avec les autres, mais ils montrent que différentes stratégies conduisent à différents résultats.

Il est rassurant que la politique menée porte encore de véritables choix de société, et de constater que ces choix ont des impacts.

Quand la décentralisation, c'est-à-dire la possibilité pour deux territoires de choisir des modèles différents, est questionnée, il est sain de rappeler que ce choix est au fondement des libertés locales.

Ce compte administratif est l'occasion d'affirmer nos convictions, nos différences, nos réussites. Nous pouvons être fiers de le présenter aux Nordistes.

Je propose au Conseil départemental :

- d'adopter, conformément à l'article L. 3312-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le Compte Administratif du Département pour l'exercice 2021 tel qu'il est présenté dans le rapport (annexe 1) et tel qu'il figure dans la maquette (annexe 2) et les annexes au présent rapport (annexe 3, annexe 4, annexe 5).

Le Compte Administratif 2021 a été arrêté, en mouvements réels (hors résultats antérieurs reportés), à 3 188 390 898,80 € en dépenses et à 3 288 434 095,63 € en recettes, dégageant un excédent global de clôture de 173 091 626,83 € qui se décompose comme suit :

Résultat 2021 de fonctionnement	190 009 092,64 €
Résultat antérieur reporté en fonctionnement	72 930 430,00 €
<b>Résultat cumulé de fonctionnement</b>	<b>262 939 522,64 €</b>
Résultat 2021 d'investissement	9 960 193,52 €
Résultat antérieur reporté en investissement	-99 808 089,33 €
<b>Résultat cumulé d'investissement</b>	<b>-89 847 895,81 €</b>
<b>Résultat net cumulé</b>	<b>173 091 626,83 €</b>

- d'affecter l'excédent de fonctionnement du budget principal de 262 939 522,64 € au budget supplémentaire 2022 :
  - à la couverture du déficit d'investissement du budget principal pour 89 847 895,81 € ;
  - à la section de fonctionnement pour le solde, soit 173 091 626,83 €.
- d'admettre en non-valeur les titres et pour un montant de 2 050 804,03 € tels que présentés en annexe 5.

Christian POIRET  
Président du Département du Nord

**CONSEIL DEPARTEMENTAL  
Réunion du 27 juin 2022**

OBJET : Compte administratif 2021 - Budget annexe Laboratoire départemental

Régis par le décret n°2015-1902 du 30 décembre 2015, les laboratoires départementaux publics jouent un rôle important dans la sécurité sanitaire du pays.

Rattaché depuis 1989 au Département du Nord, le Laboratoire départemental public participe, notamment, à la surveillance des maladies animales transmissibles à l'homme et à la prévention des maladies contagieuses animales. En tant qu'outil d'aide au diagnostic, il accompagne également les vétérinaires et les éleveurs confrontés à une pathologie, en proposant des traitements et des mesures de prévention adaptés.

Le compte administratif du Laboratoire départemental public, constituant un budget annexe du budget principal du Département du Nord, dégage en 2021 un excédent global de clôture de 298 684,29 € en section d'investissement. Il se compose de la façon suivante :

		Dépense	Recette
Fonctionnement	Ordre (chapitre 946)	159 249,83 €	
	Réel (chapitre 939)	2 216 349,78 €	2 375 599,61 €
<b>Total Fonctionnement</b>		<b>2 375 599,61 €</b>	<b>2 375 599,61 €</b>
<b>Résultat 2021 de fonctionnement</b>		<b>0,00 €</b>	
Résultat antérieur reporté			
<b>Résultat de fonctionnement cumulé</b>		<b>0,00 €</b>	
Investissement	Ordre (chapitre 946)		159 249,83 €
	Réel (chapitre 939)	118 351,79 €	
<b>Total Investissement</b>		<b>118 351,79 €</b>	<b>159 249,83 €</b>
<b>Résultat 2021 d'investissement</b>		<b>40 898,04 €</b>	
Résultat antérieur reporté			257 786,25 €
<b>Résultat d'investissement cumulé</b>		<b>298 684,29 €</b>	

L'année 2021 est marquée par la fin des test PCR COVID.

En mouvements réels, les réalisations sont les suivantes par sections :

Mouvements réels	Recettes	% par section	Dépenses	% par section
Section de fonctionnement	2,38M€	100%	2,22M€	95%
Section d'investissement			0,12M€	5%
<b>TOTAL</b>	<b>2,38M€</b>	<b>100%</b>	<b>2,33M€</b>	<b>100%</b>

## I. Des dépenses essentiellement fléchées vers la section de fonctionnement impactées par la fin des tests PCR / Covid

Les dépenses réelles du Laboratoire départemental public (2,33 M€) se composent majoritairement de charges de fonctionnement. Elles représentent 95 % des dépenses réelles de l'année 2021.

Les dépenses réelles de fonctionnement du Laboratoire départemental public s'élèvent en 2021 à 2,22 M€. Elles connaissent une baisse de - 0,10 M€ (- 4,2 %) par rapport à l'exercice précédent.

	CA 2020	CA 2021	CA 2021 / CA 2020	
Dépenses de personnel	1,47M€	1,50M€	+0,02M€	+1,5%
Dépenses à caractère général	0,84M€	0,72M€	-0,12M€	-14,4%
<b>Dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>2,31M€</b>	<b>2,22M€</b>	<b>-0,10M€</b>	<b>-4,2%</b>

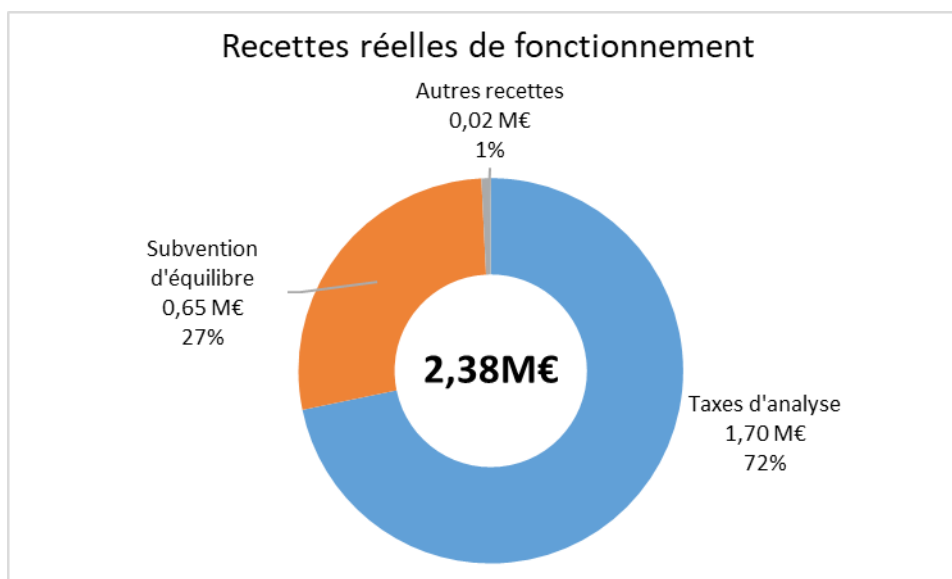
Les dépenses de personnel représentent 67 % des dépenses réelles de fonctionnement.

La masse salariale a augmenté (+ 1,5 %) conformément à la croissance moyenne de GVT (Glissement vieillesse technicité), tandis que les dépenses à caractère général ont baissé de - 0,12 M€ (- 14,4 %), du fait de la fin des tests Covid début 2021. Le poste budgétaire d'achats de réactifs (autres matières et fournitures) est particulièrement impacté : - 88 K€ (- 18,4 %).

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent quant à elles à 0,12 M€. Elles intègrent des achats de matériels permettant la production des analyses (diluteur d'eau peptonnée, réfrigérateur ventilé, bain-marie, incubateur réfrigéré, étuve séchage et stérilisation, broyeur homogénéiseur d'échantillons, brûleur).

## II. Une subvention d'équilibre maîtrisée

Les recettes réelles du Laboratoire départemental public s'élèvent en 2021 à 2,38 M€, en baisse de - 3,6 % (-88 K€). Elles se composent exclusivement de recettes de fonctionnement.



**- POINT PRINCIPAL 2 -**

Le budget est financé à 72 % par des recettes liées aux analyses (81 % en 2020). Ces recettes retrouvent un niveau équivalent à la période anté-Covid.

	CA 2020	CA 2021	CA 2021 / CA 2020	
Taxes d'analyse	1,99M€	1,70M€	-0,29M€	-14,4%
Subvention d'équilibre	0,44M€	0,65M€	+0,21M€	+47,0%
Autres recettes	0,03M€	0,02M€	-0,01M€	-33,3%
<b>Recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>2,46M€</b>	<b>2,38M€</b>	<b>-0,09M€</b>	<b>-3,6%</b>

Les taxes d'analyse (1,70 M€) proviennent de l'activité de diagnostic de routine du Laboratoire départemental public (principalement analyses vétérinaires et analyses d'hygiène alimentaire).

La subvention d'équilibre du budget principal a quant à elle évolué à la hausse (+ 0,21 M€) pour compenser la baisse moins importante des dépenses de fonctionnement (- 0,09 M€) par rapport aux recettes de fonctionnement hors subvention d'équilibre (- 0,30 M€).

Je propose au Conseil départemental :

- d'adopter, conformément à l'article L. 3312-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, le compte administratif du budget annexe laboratoire du Département pour l'exercice 2021 tel qu'il est présenté dans ce rapport et tel qu'il figure dans la maquette (annexe 1) ;

Le compte administratif a été arrêté à **2 493 951,40 €** en dépenses et à **2 534 849,44 €** en recettes, dégageant un excédent global de clôture pour 2021 de **40 898,04 €** et un excédent d'investissement cumulé de **298 684,29 €**, qui se décomposent comme suit :

Résultat 2021 de fonctionnement	0,00 €
Résultat antérieur reporté	0,00 €
Résultat de fonctionnement cumulé	0,00 €
Résultat 2021 d'investissement	+40 898,04 €
Résultat antérieur reporté	+257 786,25 €
Résultat d'investissement cumulé	+298 684,29 €

- de reprendre l'excédent d'investissement du budget annexe du laboratoire public départemental de 298 684,29 € en recette d'investissement compte 001 au budget supplémentaire 2022 ;
- d'admettre en non-valeur les titres présentés en annexe 2 pour un montant de 4 012,62 €.

Christian POIRET  
Président du Département du Nord

**CONSEIL DEPARTEMENTAL  
Réunion du 27 juin 2022**

OBJET : Compte de gestion 2021 - Budget Principal

Monsieur le comptable du Trésor du Département du Nord a communiqué le compte de gestion de l'exercice 2021 du budget principal départemental (annexe 1) afin que le Conseil départemental puisse procéder à son examen et formuler, éventuellement, toutes observations ou réserves utiles.

Le comptable public a intégré les résultats du CA 2020 de l'établissement public de Vaucelles dissous, définitivement arrêtés fin 2021, sur l'exercice 2021.

Cependant, le compte administratif 2020 de l'établissement public de Vaucelles dissous a été transmis au contrôle de légalité le 22/12/2021, soit après la dernière décision budgétaire de l'exercice 2021. Le Département a donc intégré ces résultats au budget primitif 2022.

Le compte de gestion a arrêté les résultats suivants :

	Compte de gestion budget principal du Département	Compte de gestion hors reprise des résultats de l'établissement public de Vaucelles
<b>FONCTIONNEMENT</b>		
Titres émis en fonctionnement	3 117 398 844,97 €	3 117 398 844,97 €
Mandats émis en fonctionnement	2 927 389 752,33 €	2 927 389 752,33 €
Résultat 2021 de fonctionnement	+190 009 092,64 €	190 009 092,64 €
Résultat antérieur reporté en fonctionnement	+73 479 714,59 €	72 930 430,00 €
Résultat cumulé de fonctionnement	+263 488 807,23 €	262 939 522,64 €
<b>INVESTISSEMENT</b>		
Titres émis en investissement	485 264 211,37 €	485 264 211,37 €
Mandats émis en investissement	475 304 017,85 €	475 304 017,85 €
Résultat 2021 d'investissement	+9 960 193,52 €	9 960 193,52 €
Résultat antérieur reporté en investissement	-99 813 701,54 €	-99 808 089,33 €
Résultat cumulé d'investissement	-89 853 508,02 €	-89 847 895,81 €
<b>Résultat net cumulé</b>	<b>173 635 299,21 €</b>	<b>173 091 626,83 €</b>

Je propose au Conseil départemental :

- d'arrêter les résultats de fonctionnement et d'investissement du budget principal départemental tels que constatés dans le compte de gestion 2021 ;

**- POINT PRINCIPAL 3 -**

- de constater que les résultats du compte de gestion 2021, hors reprise des résultats de l'établissement public de Vaucelles, sont conformes à ceux du compte administratif 2021 du budget principal ;
- de déclarer que le compte de gestion 2021 du budget principal départemental dressé par Monsieur le comptable du Trésor n'appelle aucune observation.

Christian POIRET  
Président du Département du Nord



**CONSEIL DEPARTEMENTAL**  
**Réunion du 27 juin 2022**

OBJET : Compte de gestion 2021 - Budget annexe Laboratoire départemental

Monsieur le comptable du Trésor du Département du Nord a communiqué le compte de gestion de l'exercice 2021 du budget annexe Laboratoire (Annexe 1) afin que le Conseil départemental puisse procéder à son examen et formuler, éventuellement, toutes observations ou réserves utiles.

Le compte de gestion a arrêté les résultats suivants pour l'exercice 2021 :

<b>FONCTIONNEMENT</b>	
Titres émis en fonctionnement	2 375 599,61 €
Mandats émis en fonctionnement	2 375 599,61 €
Résultat 2021 de fonctionnement	0,00€
Résultat antérieur reporté en fonctionnement	0,00€
Résultat cumulé de fonctionnement	0,00€
<b>INVESTISSEMENT</b>	
Titres émis en investissement	159 249,83 €
Mandats émis en investissement	118 351,79 €
Résultat 2021 d'investissement	+40 898,04 €
Résultat antérieur reporté en investissement	+257 786,25 €
Résultat cumulé d'investissement	+298 684,29 €

Le résultat du compte de gestion ne présente aucun écart avec celui du compte administratif.

Je propose au Conseil départemental :

- d'arrêter les résultats de fonctionnement et d'investissement du budget annexe Laboratoire départemental tels que constatés dans le compte de gestion 2021 ;
- de constater que les résultats du compte de gestion 2021 du budget annexe Laboratoire départemental sont conformes à ceux du compte administratif 2021 ;
- de déclarer que le compte de gestion 2021 du budget annexe Laboratoire départemental dressé par Monsieur le comptable du Trésor n'appelle aucune observation.

Christian POIRET  
Président du Département du Nord

**CONSEIL DEPARTEMENTAL**  
**Réunion du 27 juin 2022**

OBJET : Attribution de subventions dans le cadre du dispositif soutien aux projets d'investissement communaux (ADVB/PTS) - Programmation 2022

Le Département, partenaire historique des communes, des intercommunalités et des territoires, intervient à leurs côtés à toutes les échelles de l'aménagement et du développement territorial. Son action s'exerce ainsi dans la proximité, mais aussi à l'échelle supra-territoriale et en articulation avec les politiques régionales.

La délibération cadre pour une politique d'aménagement et de développement des territoires votée le 13 avril 2016 (MCT/2016/113) a posé les grands principes d'intervention du Département en faveur des territoires et a affirmé le rôle de la collectivité en matière de solidarité territoriale. Elle positionne le Département du Nord dans le cadre de la région Hauts-de-France, comme niveau intermédiaire de l'aménagement entre les stratégies régionales et locales, notamment celles des intercommunalités et des pôles métropolitains en émergence. La politique départementale d'aménagement du territoire intègre dans une approche transversale les investissements des différentes politiques départementales thématiques (aménagement, solidarités, habitat, environnement, voirie et transport, culture, sport, éducation, ruralité, politique de la ville, etc.).

Le Département a institué le 13 juin 2016 (MCT/2016/202) les dispositifs de soutien aux projets d'investissement communaux et intercommunaux, vecteurs d'aménagement et de développement équilibré des territoires : « Soutien aux Projets Territoriaux Structurants » (PTS), « Aide Départementale aux Villages et Bourgs » (ADVB) et « Accompagnement des projets d'Aménagement des Trottoirs le long des routes départementales » (AAT). Le dispositif ADVB a été complété, par délibération du 7 octobre 2019 (DSTD/2019/394) par un volet « Voirie communale » consacré au renouvellement de la couche de roulement des voies communales dont les communes de moins de 2 000 habitants sont gestionnaires, seuil porté à 2 500 habitants par la délibération du 15 février 2021 (DAT/2021/55), puis à 3 000 habitants le 24 janvier 2022 (DAT/2022/28).

Le présent rapport concerne les programmations 2022 du dispositif « Aide Départementale aux Villages et Bourgs », de son volet « Voirie communale » et la programmation 2022 du dispositif « Projets Territoriaux Structurants ».

Les Appels à Projets de l'ADVB et de son volet Voirie communale, ainsi que la période d'actualisation des projets retenus au titre de la liste « Intérêt 2022 » des PTS, ont été organisés du 1<sup>er</sup> février au 31 mars 2022 inclus (délibération DAT/2022/28 du 24 janvier 2022), période prolongée jusqu'au 15 avril 2022 (délibération DAT/2022/148 des 21 et 22 mars 2022).

Par ailleurs, compte tenu de sa participation au sein de ces deux dispositifs contractuels de soutien aux territoires, l'Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier et le Pacte Sambre Avesnois Thiérache, le Département a entériné, par la délibération DAT/2022/148, le principe d'une mobilisation sur trois ans (2022-2024), d'une enveloppe spécifique annuelle supplémentaire de 5 M€ affectés aux dossiers

**- POINT PRINCIPAL 5 -**

ADVB et PTS qui seraient présentés par les communes et intercommunalités de ces périmètres. Afin de favoriser une dynamique sur ces territoires sur la période concernée, le Département s'est engagé à examiner les dossiers déposés, au titre de l'ADVB, par les communes des deux périmètres ciblés sur cette période 2022-2024, sans appliquer de conditions particulières de plafonnement du montant cumulé de subventions sur deux années glissantes.

### **PROGRAMMATION 2022 DU FONDS DE SOUTIEN AUX « PROJETS TERRITORIAUX STRUCTURANTS »**

Au titre de la délibération de programmation 2021 adoptée le 27 septembre 2021 (DAT/2021/330), il a été retenu, en complément, une liste indicative des projets soumis à arbitrage pour un soutien financier pour la programmation 2022. Il a été également proposé, de manière marginale, que d'autres projets déposés au titre des « Projets Territoriaux Structurants » 2021/2022, puissent aussi faire l'objet d'un accompagnement technique par les services du Département en 2022 et que, selon leur degré d'avancement et de mise en œuvre opérationnelle, ils puissent éventuellement faire l'objet d'un accompagnement financier au titre des « Projets Territoriaux Structurants » 2022.

Durant la période d'ouverture de la plateforme dédiée, 67 projets ont été actualisés par 57 maîtres d'ouvrage différents (communes et Etablissements Publics de Coopération Intercommunale) pour 64 projets de travaux et 3 études pré-opérationnelles sur l'ensemble des territoires. Le montant prévisionnel sollicité au Département était de 49 545 596 €.

Les modalités d'annonces et de dépôt des candidatures ont fait émerger des projets très divers (équipements sportifs, culturels, médico-sociaux, en milieu rural et urbain, etc.).

Afin de contribuer à accroître la territorialisation des politiques publiques départementales dans le cadre de son chef de filât « solidarités territoriales » et garantir la cohérence du programme d'investissement départemental, la programmation 2022 suivante est proposée après arbitrage technique et financier. Le critère de maturité s'est révélé décisif pour prioriser l'accompagnement du Département aux différents projets éligibles.

**59 projets**, concernant 56 opérations de travaux et 3 études, sont proposés pour la programmation 2022, selon le tableau joint en annexe 1 :

- 8 projets répondent à un des enjeux départementaux,
- 51 projets répondent à un ou plusieurs enjeux stratégiques territoriaux.

La programmation « Projets Territoriaux Structurants » 2022 représente 23 943 000 € de subventions départementales, pour un montant HT de travaux de 171 954 332 €.

### **PROGRAMMATION 2022 DE L'« AIDE DÉPARTEMENTALE AUX VILLAGES ET BOURGS »**

Cette année, 368 projets ont été déposés dans l'ensemble des territoires, pour un montant prévisionnel sollicité au Département de 33 688 707 €.

Des projets très divers ont été proposés (d'investissement et d'aménagement, entretien, rénovation, sécurité et accessibilité), concernant de nombreux domaines (l'aménagement, les services à la population, la culture, le patrimoine, l'enseignement, le tourisme et le sport).

Les dossiers éligibles ont été analysés de manière transversale suivant quatre modalités :

- l'utilité pour le territoire (urgence, conditions de sécurité, besoins de services au public) ;
- l'impact pour la population et les bénéficiaires (habitants, usagers, touristes) ;
- la qualité du projet (développement durable, d'un point de vue culturel, sportif, etc.) ;
- l'utilité sociale en direction des publics, notamment les publics prioritaires concernés par les politiques départementales.

## - POINT PRINCIPAL 5 -

Différents critères et modulations des montants de subventions se sont révélés nécessaires et décisifs pour prioriser l'accompagnement du Département aux différents projets éligibles, en particulier au regard de leur maturité et du cumul de subventions attribuées aux communes sur deux années glissantes

Par ailleurs, le millésime 2022 a vu la première application de la Bonification Nord Durable aux dossiers Aide Départementale aux Villages et Bourgs dans le cadre des engagements pris par le Département. 51 projets ont été déclarés éligibles à ce bonus pour un montant complémentaire total de subventions de 721 684 €.

Au final, 277 projets, dont la liste figure en annexe 2, sont proposés pour la programmation 2022, pour un montant de subventions total de 27 040 571 €, représentant un montant prévisionnel HT de travaux de 89 348 858 €

### **PROGRAMMATION 2022 DU VOLET « VOIRIE COMMUNALE » DU DISPOSITIF « AIDE DÉPARTEMENTALE AUX VILLAGES ET BOURGS »**

Le volet spécifique « Voirie communale » du dispositif « Aide Départementale aux Villages et Bourgs » s'adresse aux communes de moins de 3 000 habitants, qui mettent en œuvre une opération de renouvellement et de réfection de la couche de roulement d'une voirie communale et uniquement pour les voiries dont la gestion n'est pas assurée par un Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI).

Cette aide permet de financer des travaux de renouvellement et de réfection de la couche de roulement d'une voie communale à hauteur de 50 % du coût HT, pour un montant compris entre 8 000 € et 150 000 € HT.

Il est proposé, par anticipation à l'évolution du dispositif qui sera proposée pour l'Appel à Projets 2023, dans les périmètres des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) qui ont pris la compétence de gestion des voiries, de considérer comme éligibles à ce dispositif les voiries des communes dont la gestion n'est pas assurée par l'EPCI, à savoir les chemins ruraux qui appartiennent au Domaine Privé des communes et sont ouverts à la circulation publique. Les voiries communales identifiées demeurent, quel que soit leur statut, exclues de ce dispositif dans les EPCI qui ont pris la compétence gestion des voiries.

Cette année, 97 projets ont été déposés par 97 communes dans l'ensemble des territoires concernés par ce dispositif, pour un montant prévisionnel sollicité au Département de 3 366 934 €.

Après examen de ces dossiers et application des différents critères du dispositif, 96 projets, dont la liste figure en annexe 3, sont retenus pour la programmation 2022, pour un montant de subventions total de 3 101 964 €, représentant un montant de travaux subventionnables de 6 275 936 € HT.

Je propose au Conseil départemental :

- d'attribuer 59 subventions d'investissement aux communes et structures intercommunales, dont la liste figure en annexe 1, dans le cadre de la programmation 2022 des Projets Territoriaux Structurants, pour un montant total de 23 943 000 € ;
- d'attribuer 277 subventions d'investissement aux communes et structures intercommunales, dont la liste figure en annexe 2, dans le cadre de la programmation 2022 du dispositif « Aide Départementale aux Villages et Bourgs », pour un montant total de 27 040 571 € ;
- de déclarer comme éligible au volet « Voirie communale » du dispositif « Aide Départementale aux Villages et Bourgs » les voiries des communes dont la gestion n'est pas assurée par des

**- POINT PRINCIPAL 5 -**

Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) qui ont pris la compétence de gestion des voiries, à savoir les chemins ruraux qui appartiennent au Domaine Privé des communes et sont ouverts à la circulation publique et de déclarer comme inéligibles les voiries communales identifiées dans ces mêmes périmètres, quel que soit leur statut ;

- d'attribuer 96 subventions d'investissement aux communes dont la liste figure en annexe 3, dans le cadre de la programmation 2022 du volet « Voirie communale » du dispositif « Aide Départementale aux Villages et Bourgs », pour un montant total de 3 101 964 € ;
- d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les actes et décisions correspondants et notamment les conventions conformes aux conventions types entre le Département du Nord et les communes ou structures intercommunales, dans les termes des projets joints en annexes 4, 5 et 6 du rapport, en référence à l'ensemble de ces différents sujets ;
- d'imputer les dépenses correspondantes sur les crédits du budget départemental de l'exercice 2022, sur l'enveloppe 25007E05, opérations 25007OP001, 25007OP002, 25007OP003 et 25007OP004 ;
- d'inscrire des crédits complémentaires au budget de l'exercice 2022 sur l'enveloppe 25007E05, opérations 25007OP001, 25007OP002, 25007OP003 et 25007OP004 à l'occasion de l'approbation du budget supplémentaire.

CODE GRAND ANGLE		ENGAGEMENTS		
OPERATION	ENVELOPPE	AUTORISES	DEJA CONTRACTES	PROPOSES DANS LE RAPPORT
25007OP001	25007E05	20 000 000 €	0 €	23 943 000 €
25007OP002	25007E05	20 000 000 €	0 €	27 040 571 €
25007OP003	25007E05	4 000 000 €	0 €	3 101 964 €

Christian POIRET  
Président du Département du Nord

**CONSEIL DEPARTEMENTAL**  
**Réunion du 27 juin 2022**

OBJET : Concession de service public pour la mise à disposition de mobiliers urbains publicitaires, comprenant l'installation, l'entretien, l'exploitation commerciale ainsi que la mise en place de campagnes d'affichage institutionnel : approbation du concessionnaire

Afin de renforcer sa communication auprès de tous les Nordistes, notamment en secteur rural, le Département du Nord souhaite se doter d'un réseau d'affichage départemental sur ses emprises foncières, notamment le long des routes départementales.

**La procédure**

Après analyse, le choix de la concession de service public s'est avéré le plus adapté pour répondre à ce besoin.

A l'issue d'une première consultation infructueuse en 2019, le Conseil départemental du Nord, dans la délibération n° DIRCOM/2021/430 du 22 novembre 2021, a déclaré sans suite la consultation précédente et autorisé la relance de la procédure en y apportant des modifications (durée de la concession, installation de mobiliers urbains digitaux, nombre de campagnes d'affichages, de mobiliers urbains, modification du délai d'installation, exonération de la redevance fixe d'occupation du domaine public). La nouvelle consultation porte sur l'installation, l'entretien et l'exploitation pour une durée de 15 ans d'environ 500 mobiliers fixes et 50 mobiliers digitaux.

L'ensemble des éléments de la procédure sont détaillés dans le rapport de présentation joint au présent rapport.

Trois candidatures et offres ont été reçues au titre de cette consultation, avant la date limite de remise des candidatures et des offres fixée au 1<sup>er</sup> mars 2022.

A l'issue des réunions de la Commission de délégation de service public des 29 mars et 26 avril 2022, les trois candidatures ont été admises, et les trois offres ont été analysées. Conformément à l'avis de la Commission précitée, une session de négociations a été organisée dans les locaux de l'Hôtel du Département à Lille, jeudi 12 mai 2022, en présence de chacun des candidats.

Suite à ces négociations, les trois candidats ont déposé une offre finale le 23 mai 2022.

## **Proposition après analyse des offres finales**

Le rapport de présentation joint en annexe 1 du présent rapport reprend, conformément à l'article L 1411-5 du Code général des Collectivités territoriales :

- le récapitulatif de la procédure ;
- les différents critères de jugement, et leur méthode de notation ;
- un comparatif des candidatures et offres reçues ;
- les motifs du choix du candidat proposé ;
- l'économie générale du contrat.

A l'issue de cette analyse, il vous est proposé de retenir l'offre de la société ClearChannel, dont l'offre est classée première sur le plan qualitatif et financier, comme indiqué dans le rapport joint en annexe 1.

Le projet de contrat et son annexe, ainsi que les procès-verbaux des réunions de la Commission de délégation de service public ont été tenus à la disposition des élus.

**Il vous est donc proposé d'approuver les termes du contrat de délégation de service public et d'autoriser la signature du contrat avec la société CLEARCHANNEL en qualité de délégataire.**

Je propose au Conseil Départemental :

- d'attribuer la concession de service public pour la mise à disposition de mobiliers urbains publicitaires et la mise en place de campagnes d'affichage institutionnel à la société ClearChanel, Société par Actions Simplifiées (SAS), 24-26 quai Alphonse Le Gallo 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT ;
- d'approuver la convention de délégation de service public et son annexe ;
- de m'autoriser à signer la convention de concession précitée ainsi que toutes les pièces et actes s'y rapportant.

Christian POIRET  
Président du Département du Nord

**CONSEIL DEPARTEMENTAL**  
**Réunion du 27 juin 2022**

OBJET : Convention de partenariat entre le Département et Nord et la Métropole Européenne de Lille (MEL).

**I. Rappel du contexte**

Le Département du Nord et la Métropole Européenne de Lille interviennent conjointement au service des habitants du territoire métropolitain, chacun dans leurs périmètres de compétences.

Ainsi, la présente convention vise à renforcer le partenariat entre le Département et la MEL, en réaffirmant l'engagement réciproque de ces deux institutions pour répondre aux enjeux sociétaux de notre territoire. L'action de nos deux institutions est déployée en faveur du rayonnement et de l'attractivité du territoire, de la lutte contre la pauvreté, du développement durable et s'appuie sur des démarches d'innovation et du partage de pratiques managériales pour y arriver.

Les deux collectivités ont déjà conclu des conventions par le passé et souhaitent poursuivre cette bonne pratique de coordination qui vise des actions coordonnées et innovantes pour les nordistes et les métropolitains.

**II. Objet de la délibération**

La convention de partenariat entre le Département du Nord et la MEL réaffirme l'engagement des deux institutions pour répondre aux enjeux sociétaux du territoire métropolitain. Leur action commune s'articule autour de 5 axes et 14 actions :

- Un axe 1 dédié au rayonnement et à l'attractivité du territoire (5 actions). Le Département et la MEL s'entendent pour développer des actions en faveur du sport, de la culture et du tourisme. Également sont mises en avant les aides aux communes et la mise en cohérence des opérations de rayonnement territorial. Sont notamment valorisés les événements sportifs d'envergure nationale se déroulant sur notre territoire, la coopération transfrontalière ;
- Un axe 2 présentant l'engagement commun du Département du Nord et de la MEL pour la lutte contre la pauvreté (3 actions). Les thématiques abordées sont celles de la lutte contre la pauvreté en articulation avec les actions déjà mises en œuvre avec l'Etat, l'emploi, l'inclusion et la citoyenneté. Sont ainsi entre autres mis en avant l'accès au logement, les actions de soutien aux jeunes précaires ou encore les visites médiatisées ;
- Un axe 3 centré sur la transition écologique et la protection de l'environnement (2 actions). Il s'agit ici de renforcer les actions conjointes améliorant la résilience du territoire sur les thématiques agricoles et de mobilités. Sont notamment identifiés le pôle d'excellence Euralimentaire et le projet alimentaire territorial, le SDIT ou encore le développement du covoiturage ;



- L'axe 4 (2 actions) vise à renforcer la collaboration sur la gestion patrimoniale et foncière notamment sur la question des collèges et du SDIS ;
- L'axe 5 (2 actions) traite, quant à lui, du partage d'expériences sur les pratiques professionnelles ainsi que des questions de gouvernance et de pilotage.

Pour ces 5 axes, lorsque les actions nécessitent des financements du Département ou de la MEL, ceux-ci sont renvoyés à des conventions spécifiques.

Je propose au Conseil départemental :

- D'approuver la convention de partenariat entre le Département du Nord et la Métropole Européenne de Lille, selon les termes du projet de convention joint au rapport ;
- De m'autoriser à signer ladite convention entre le Département du Nord et la Métropole Européenne de Lille, selon les termes du projet de convention joint au rapport ;
- De m'autoriser à signer les conventions spécifiques, lorsque la convention de partenariat y fait référence.

Christian POIRET  
Président du Département du Nord

**CONSEIL DEPARTEMENTAL**  
**Réunion du 27 juin 2022**

OBJET : Rapport de la Chambre Régionale des Comptes sur la gestion de la société publique locale "Euralille"

Le 31 mai 2022, Monsieur le Président de la Chambre Régionale des Comptes des Hauts-de-France m'a transmis les observations définitives de sa juridiction sur la gestion de la société publique locale « Euralille » pour les exercices 2016 à 2020.

Cette transmission, effectuée sur la base du dernier alinéa de l'article L. 243-4 du code des juridictions financières, est motivée par le fait que le Département détient une partie du capital de cette société sur la période observée.

Conformément aux dispositions de l'article L. 243-6 du code des juridictions financières, « Le rapport d'observations définitives est communiqué par l'exécutif de la collectivité territoriale ou de l'établissement public à son assemblée délibérante, dès sa plus proche réunion. Il fait l'objet d'une inscription à l'ordre du jour de l'assemblée délibérante ; il est joint à la convocation adressée à chacun des membres de l'assemblée et donne lieu à un débat.

Le rapport d'observations définitives relevant du dernier alinéa de l'article L. 243-4 est communiqué par l'exécutif de la collectivité territoriale ou du groupement à l'assemblée délibérante dès sa plus proche réunion, pour information ».

Il convient de donner acte de la communication de ce rapport au Conseil départemental.

Je propose au Conseil Départemental :

- de donner acte à Monsieur le Président de la communication au Conseil départemental du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes des Hauts-de-France sur la gestion de la société publique locale « Euralille ».

Christian POIRET  
Président du Département du Nord

**CONSEIL DEPARTEMENTAL**  
**Réunion du 27 juin 2022**

OBJET : Création de la Fondation du Nord sous égide de la Fondation de France : convention portant création, convention relative à l'attribution d'une subvention sous forme de prestation en nature.

Lors de sa réunion du 22 mai 2017, le Conseil Départemental a approuvé à l'unanimité les orientations de la politique départementale de mécénat, en particulier le principe de création d'une fondation territoriale dénommée Fondation du Nord, sous l'égide de la Fondation Agir Contre l'Exclusion (FACE), reconnue d'utilité publique.

Mobilisant des acteurs publics et privés, ce véhicule de mécénat innovant permet d'imaginer de nouvelles formes d'actions d'intérêt général, à l'échelle du territoire du Nord et en cohérence avec l'expertise départementale en matière de solidarités.

Lors de sa réunion du 26 mars 2018, le Conseil départemental a approuvé la convention portant création de la Fondation du Nord entre le Département du Nord et la fondation FACE, pour construire des réponses innovantes et adaptées aux problématiques propres au territoire du Nord afin de favoriser l'inclusion sociale ou professionnelle de ses habitants les plus fragilisés.

Cette convention initiale d'une durée de 3 ans a été signée le 5 avril 2018.

Au cours de ce premier cycle triennal, le Département a attribué un apport financier annuel de 25.000€ ainsi qu'une subvention annuelle sous forme de prestation en nature pour l'animation et le développement de la Fondation du Nord d'un montant compris entre 35.000€ et 145.000€ (délibération n° MECENAT/2020/20 du 29 juin 2020).

Lors de sa réunion du 9 novembre 2020, le Conseil départemental a renouvelé l'engagement du Département avec la fondation FACE, au travers d'un avenant 1 à la convention portant création de la Fondation du Nord sous l'égide de FACE pour la période 2021-2023. La subvention financière annuelle a été portée à 50.000€.

Neuf entreprises co-fondatrices se sont également réengagées pour 3 ans : EDF, RAMERY, VILOGIA, VINCI, LESAFFRE, DALKIA, CGC, RABOT-DUTILLEUL et RENAULT.

La fondation est présidée par Mathias POVSE, Directeur de l'Action régionale d'EDF Hauts-de-France.

En 4 ans, la Fondation du Nord a collecté 1,6M€ de fonds financiers et a soutenu 42 projets pour un montant de plus de 1,4M€. Son action est reconnue dans le milieu de l'économie sociale et solidaire, dans le tissu associatif et celui des fondations.

En tant que fondation abritante, FACE dispose de la personnalité morale et porte la responsabilité juridique et financière pour le compte de ses fondations abritées

Malgré des relations professionnelles régulières avec les équipes de FACE mais compte-tenu d'incertitudes sur la situation de cette dernière, le collectif de la Fondation du Nord a souhaité, début 2022, changer de fondation abritante, pour préserver et développer ses actions au sein de la Fondation de France.

Considérant que :

- l'Assemblée départementale a approuvé le changement d'abri proposé par la Fondation du Nord pour rejoindre la Fondation de France lors de sa séance du 30 mai 2022 (délibération MECENAT/2022/209) ;
- le Conseil d'Administration de la Fondation de France, présidé par M. Pierre SELLAL, a validé, en sa séance du 21 juin 2022, la demande collective d'abri portée par 9 fondateurs de la Fondation du Nord :
  - la COMPAGNIE GENERALE de CONSTRUCTION
  - le DEPARTEMENT DU NORD
  - EDF
  - LESAFFRE
  - RABOT-DUTILLEUL
  - RAMERY
  - RENAULT Electricity
  - VILOGIA
  - VINCI
- ce collectif s'est engagé à verser la somme de 265 000 € pour créer le fonds abrité par la Fondation de France, selon les Conditions générales de création et de fonctionnement des fonds au sein de la Fondation de France (cf. *Annexe 1*, complétée des Statuts en *Annexe 2*, de la Charte de Gestion financière en *Annexe 3* et du barème des contributions aux charges communes en *Annexe 4*).

Ce présent rapport présente, conformément à la loi n° 2003-709 du 1er Août 2003 relative au mécénat, aux associations et aux fondations, la convention portant création de la Fondation du Nord sous égide de la Fondation de France, entre les 9 fondateurs (8 entreprises et le Département du Nord) et la Fondation de France.

Cette convention, précisant les modalités d'engagement des parties auprès de la Fondation du Nord, est jointe en *Annexe 5*.

Le Département du Nord n'apporte pas de contribution financière mais s'engage à mettre à disposition de la Fondation de Nord les équipes nécessaires à son fonctionnement. La valorisation financière de cet apport en nature et compétences ne pourra dépasser 20 % du budget annuel de la Fondation du Nord.

Une convention entre le Département du Nord et la Fondation de France précise le cadre de l'attribution de la subvention apportée par le Département, sous forme d'apport en nature et compétences pour assurer l'animation et le fonctionnement de la fondation (cf. point 2.3).

## **1. Présentation de la Fondation de France**

La Fondation de France est une fondation reconnue d'utilité publique depuis 1969, qui a pour but de recevoir des libéralités (...) afin de les distribuer au profit de personnes, œuvres ou organismes d'intérêt général, ayant un caractère philanthropique, éducatif, scientifique, social, humanitaire, culturel ou concourant à la mise en valeur du patrimoine artistique, à la défense de l'environnement ou à la diffusion de la culture française (...). *Extrait de l'article 1 des Statuts de la Fondation de France*

Elle est présidée par Pierre SELLAL et représentée territorialement par 6 délégations régionales dont celle du Nord, présidée par Hervé KNECHT.

Elle abrite plus de 900 fondations sous son égide et a soutenu plus de 11.000 projets en 2020.

La Fondation de France représente, pour ses fondations abritées, un gage de solidité et une assurance d'expertise dans le domaine du mécénat. Elle assure notamment la gestion administrative, la gestion comptable, la veille juridique et fiscale du domaine et assure des expertises thématiques ou

territoriales. Les équipes restreintes des fondations abritées sont ainsi concentrées sur les missions au profit des porteurs de projets.

Représentée aux Comités exécutifs des fondations abritées, la Fondation de France est garante du respect de l'intérêt général.

Bénéficiant d'un important réseau de fondations abritées et d'une forte légitimité dans son écosystème, la Fondation de France facilite les synergies entre les acteurs, favorisant la construction de projets territoriaux et le rayonnement des activités de ses fondations abritées.

## **2. Les caractéristiques de la Fondation du Nord sous égide de la Fondation de France**

### **2.1 Un objet conforme aux objectifs de la Fondation de France**

L'objet de la Fondation du Nord sous égide de la Fondation de France est conforme aux statuts de la Fondation de France.

Il est défini dans la poursuite de l'objet actuel de la Fondation du Nord, et est réparti en 3 champs d'intervention :

« Le Fonds a pour objet de construire des réponses innovantes et adaptées aux problématiques propres au territoire du Nord, afin de favoriser l'inclusion sociale ou professionnelle de ses habitants.

Il œuvre autour de trois thématiques :

- l'insertion professionnelle
- l'autonomie des personnes âgées ou personnes en situation de handicap
- l'inclusion sociale des personnes les plus fragiles notamment les jeunes »

### **2.2 La gouvernance**

Elle s'exerce via un Comité exécutif (Comex) qui se réunit au moins une fois par an.

Elle est composée de **17 Administrateurs**, répartis comme suit :

- **Collège A - Les Fondateurs** : 9 membres du collectif signataires de la Convention portant création. Le mandat est à durée illimitée jusqu'à démission du Fondateur ou suspension de dons sur plusieurs annuités.  
Quels que soient le montant et la nature de l'engagement (mécénat financier, en nature, en compétences), chaque Fondateur dispose d'une voix délibérative lors des Comités exécutifs. A ce titre, le Président du Département du Nord siègera au Comité exécutif et disposera d'une voix délibérative. Il ne pourra signer de modifications ou de nouvelle convention qu'après autorisation de l'assemblée délibérante.
- **Collège B - Les Personnalités Qualifiées** : 6 personnalités ayant une expertise individuelle en lien avec l'objet de la fondation. Ils représentent au minimum 1/3 de la gouvernance. Chaque personnalité qualifiée dispose d'une voix délibérative.
- **Collège C – Les donateurs** : 2 personnes morales ou physiques qui représentent les mécènes réguliers ou ponctuels qui n'ont pas porté la création de la fondation. Leurs représentants bénéficient d'une voix délibérative, à raison de 2 représentants désignés annuellement pour siéger au Comex avec 1 voix délibérative chacun.
- **La Fondation de France** : elle dispose d'une voix consultative et d'un droit de veto en cas de non-respect de l'intérêt général
- **Le Comité consultatif** : facultatif, il est composé de 6 experts institutionnels des sujets mis à l'ordre du jour de chaque Comex. Les élus du Département y sont représentés et y occupent 2 sièges (délibération de l'Assemblée départementale n° DAJAP/2022/210).

Chaque membre dispose d'une voix consultative.

Le Président de la Fondation du Nord, issu du collège A ou C, est élu au sein des Fondateurs privés.

### 2.3 Les apports

La création d'une fondation abritée par la Fondation de France est possible dès lors que les fondateurs s'engagent à un apport global de 200.000€ minimum versés dans une période de 5 ans.

Le collectif des Fondateurs remplit cette condition, avec un apport financier de 265 000 € à la signature de la convention.

Comme indiqué précédemment, la part des apports publics ne peut excéder 20% des recettes annuelles de la fondation (part des fondateurs et des donateurs).

En conséquence :

- l'apport financier de 50 000 € du Département auprès de la Fondation du Nord n'est pas reconduit ;
- le Département maintient une subvention annuelle en nature par la mise à disposition de moyens humains permettant le fonctionnement et l'animation de la fondation.  
Cet apport est encadré par une convention spécifique relative à l'attribution d'une subvention sous forme de prestation en nature (*Annexe 6*).

Les prestations en nature se décomposent en deux catégories :

- 1/ les prestations de service réalisées par des agents du Département pour l'animation de la Fondation du Nord. Elles correspondent a minima à 90 % du montant total de la subvention ;
- 2/ la prise en charge de prestations de communication ou d'organisation de réunions. Elle correspond au maximum à 10 % du montant total de la subvention.

Le Département mobilise son service Mécénat-Grands partenariats dont les missions de coordination générale et d'animation de la Fondation du Nord s'organisent autour de trois axes :

- la stratégie et le développement,
- l'accompagnement des projets,
- l'animation et le suivi administratif.

Le montant annuel de la subvention sous forme de prestation en nature sera compris entre :

- un seuil minimal de 65 000 € (soixante-cinq mille euros), correspondant à 20% des apports financiers des entreprises Fondatrices au moment de la création de la Fondation du Nord,
- et
- un seuil maximal de 145 000 € (cent-quarante-cinq mille euros), qui pourra augmenter en fonction des apports financiers annuels supplémentaires au profit de la Fondation du Nord.

L'assemblée délibérante du Département sera informée annuellement, en année N de la valorisation de ces prestations en nature des services départementaux effectivement réalisées en année N-1.

En cas d'écart constaté entre la valorisation des prestations en nature réalisées en année N-1 et le seuil maximal prévu par la présente Convention, l'assemblée délibérante du Département devra être saisie en année N d'une demande d'autorisation d'augmentation, par voie d'avenant, du seuil maximal tenant sincèrement compte de la constatation des exercices précédents.

A cet effet, un outil de suivi des prestations en nature sera mis en place aux fins de réaliser une valorisation réelle de celles-ci.

### 2.4 Les règles de fonctionnement

Un règlement intérieur, valablement approuvé par le Comité exécutif, précisera l'ensemble des règles et conditions de fonctionnement de la Fondation du Nord.

Un rapport annuel sera réalisé, à chaque exercice, et transmis pour information au Département du Nord.

Je propose au Conseil départemental :

- d'approuver la Convention portant création de la Fondation du Nord sous égide de la Fondation de France, entre le collectif des 9 fondateurs et la Fondation de France,
- d'approuver la Convention entre le Département du Nord et la Fondation de France relative à l'attribution d'une subvention sous forme de prestation en nature,
- de m'autoriser à signer ces deux conventions ainsi que l'ensemble des actes nécessaires à la mise en oeuvre de cette délibération,
- et de m'autoriser, en conséquence, à signer tout acte engageant le Département pour finaliser la procédure de clôture de la Fondation du Nord sous égide de la fondation abritante FACE.

Christian POIRET  
Président du Département du Nord

**CONSEIL DEPARTEMENTAL**  
**Réunion du 27 juin 2022**

OBJET : Signature de la convention de soutien à la politique de réserve mise en œuvre par le ministère des Armées.

Le Département du Nord souhaite affirmer son soutien à la politique de réserve militaire mise en œuvre par le ministère des Armées en adoptant une convention facilitant la mise à disposition des agents départementaux réservistes.

Le décret n°2016-1364 du 13 octobre 2016 crée la garde nationale, qui regroupe les volontaires servant au titre d'un contrat d'engagement dans la réserve opérationnelle des forces armées et formations rattachées, et les volontaires de la réserve civile de la police nationale. La garde nationale comprend, à ce jour, près de 77 000 réservistes. Sa montée en puissance vise à permettre le déploiement quotidien de plus de 8 100 réservistes au service de la sécurité et de la protection des Français.

L'emploi de ces réservistes, au sein des forces armées et formations rattachées, reste toutefois subordonné à un certain nombre de contraintes qui limitent leur disponibilité, aussi bien en termes de durée d'activité de réserve que de réactivité.

La politique contractuelle menée par le ministère des Armées vise ainsi à réduire ces contraintes, sur une base volontaire, tout en prenant en compte les impératifs économiques et professionnels des employeurs publics.

L'article L. 4221-4 du Code de la défense dispose que l'agent public qui accomplit son engagement à servir dans la réserve opérationnelle pendant son temps de travail doit prévenir son employeur de son absence un mois au moins avant le début de celle-ci.

Lorsque les activités accomplies pendant le temps de travail dépassent cinq jours par année civile, l'agent public réserviste doit, en outre, obtenir l'accord de son employeur. Si l'employeur oppose un refus, cette décision doit être motivée et notifiée à l'intéressé ainsi qu'à l'autorité militaire dans les quinze jours qui suivent la réception de la demande.

Sur demande de l'autorité militaire, lorsque les ressources militaires disponibles apparaissent insuffisantes pour répondre à des circonstances ou à des nécessités ponctuelles, imprévues et urgentes, le ministre des Armées ou le ministre de l'Intérieur pour les réservistes de la gendarmerie nationale peut, par arrêté pris dans des conditions fixées par décret en Conseil d'État, faire appel, sous un préavis de quinze jours, aux réservistes qui ont souscrit un contrat comportant la clause de réactivité prévue à l'article L. 4221-1 du Code de la défense. Ce délai peut être réduit avec l'accord de l'employeur.

Des mesures, tendant à faciliter, (au-delà des obligations prévues par le Code de la défense) l'engagement, l'activité et la réactivité dans la réserve, peuvent résulter du contrat de travail, des conventions ou accords collectifs de travail, ou des conventions conclues entre l'employeur et le ministre des Armées.



- 1/1 -

Le projet de convention annexé facilite ainsi la disponibilité et la réactivité des agents départementaux réservistes dans des conditions plus larges que celles qui sont prévues par les dispositions légales.

La limite annuelle de jours pour laquelle le Département du Nord autorise les agents réservistes départementaux à effectuer, sans autorisation préalable de leur employeur et sur leur temps de travail, les activités liées à la réserve militaire est ainsi fixée à 30 jours.

Les délais de préavis pour les périodes d'absence de 1 à 5 jour(s) et de 6 à 30 jours sont réduits à trois semaines.

Enfin, une clause de réactivité est introduite dans le projet de convention. Cette clause permet d'abaisser, par arrêté pris le ministre des Armées, le délai de préavis à 15 jours pour les agents départementaux réservistes qui y ont préalablement souscrit dans leur contrat d'engagement.

Je propose au Conseil départemental :

- de soutenir la politique de réserve militaire, mise en œuvre par le ministère des Armées ;
- de mettre en œuvre les mesures décrites au rapport ainsi que dans la convention au sein du Département du Nord, qui favoriseront la politique de réserve militaire ;
- de m'autoriser à signer la convention de soutien à la politique de réserve militaire, entre le Département du Nord et le ministère des Armées, dans les termes du projet joint en annexe du rapport.

Christian POIRET  
Président du Département du Nord

**CONSEIL DEPARTEMENTAL**  
**Réunion du 27 juin 2022**

OBJET : Emplois de catégorie A, B ou C susceptibles d'être pourvus par des agents contractuels.

Lors de la mise en œuvre des recrutements, le Département du Nord applique pleinement le principe de pourvoir des postes par des agents statutaires.

Les articles 3-3-2° et 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, permettent à une collectivité territoriale de pourvoir, par délibération, des postes de catégorie A, B ou C par des agents contractuels, lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté préalablement.

Les agents contractuels sont engagés par contrat à durée déterminée d'une durée maximale de trois ans. Ces contrats sont renouvelables par reconduction expresse, dans la limite d'une durée maximale de six ans. Si, à l'issue de cette durée, ces contrats sont reconduits, ils ne peuvent l'être que par décision expresse et pour une durée indéterminée.

Il s'agit d'une procédure dérogatoire au principe posé par l'article 3 de la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires.

Cette délibération précise le motif, la nature des fonctions, ainsi que les niveaux de recrutement et de rémunération.

Les motifs pouvant amener le Département à recruter des agents contractuels sur des postes existants lorsque les procédures de recrutement d'agents statutaires n'ont pas abouti sont les suivants :

- des tensions sur le marché du travail ne permettent pas toujours le recrutement d'agents fonctionnaires pour certains types d'emplois en nombre suffisant. C'est le cas notamment lorsque le nombre de lauréats est insuffisant pour pourvoir tous les emplois ou que peu de lauréats de concours présentent les qualifications recherchées par le Département.
- certains postes, en raison de la spécificité de leurs missions, nécessitent le recours à une qualification particulière ainsi qu'à une expertise prononcée.

Conformément aux dispositions citées ci-dessus, il est demandé à l'Assemblée plénière d'autoriser le recrutement d'agents contractuels pour les emplois énumérés dans la liste présentée en annexe, lorsque le recrutement d'un agent titulaire sur ce poste n'aura pas été possible.

La délibération n°DRH/2020/118 du 24 avril 2020<sup>1/2</sup> précise la liste d'emplois pouvant être pourvus par des contractuels, liste qui sera régulièrement actualisée afin de prendre en compte les évolutions du marché du travail.

Les agents non titulaires percevront au maximum un traitement indiciaire équivalent à celui d'un agent titulaire du dernier échelon du même grade. Ils bénéficieront également du régime indemnitaire des agents titulaires occupant un grade et des fonctions similaires.

Je propose au Conseil départemental :

- de compléter la délibération susmentionnée et d'autoriser le recrutement d'agents contractuels pour les 12 postes détaillés en annexe jointe au rapport, lorsque le recrutement d'agent titulaire n'aura pas été possible.

CODE GRAND ANGLE		ENGAGEMENTS		
OPERATION	ENVELOPPE	AUTORISES	DEJA CONTRACTES	PROPOSES DANS LE RAPPORT
36002OP006	36002E01	83 835 836	31 781 453	703 933

Christian POIRET  
Président du Département du Nord

## CONSEIL DEPARTEMENTAL Réunion du 27 juin 2022

**OBJET** : Engagement du Département du Nord dans la Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté - Avenants financiers pour l'année 2022.

Le 18 décembre 2018, le Département du Nord s'engageait dans la lutte contre la pauvreté aux côtés de l'Etat, par le biais de la signature d'une Convention d'Appui à la Lutte contre la Pauvreté et d'Accès à l'Emploi (CALPAE), déployée sur une période de trois ans à hauteur de 50 millions d'euros, à part égale entre l'Etat et le Département.

Par délibération des 21 et 22 mars 2022 (DGASOL/2022/141), un bilan d'exécution a dressé l'ensemble des actions mises en œuvre sur l'année 2021. Elles ont fait l'objet d'une évaluation partagée entre les services du Département et de l'Etat au travers d'indicateurs de résultat détaillés et d'un dialogue de performance.

Au regard de ce bilan positif, l'Etat a souhaité poursuivre son engagement avec le Conseil Départemental du Nord et propose un nouveau conventionnement financier au titre de l'année 2022. Celui-ci se traduira par le maintien des moyens financiers afin de poursuivre la dynamique enclenchée depuis 3 ans.

19 actions seront ainsi déclinées en 2022. Le présent rapport a pour objectif de vous présenter les fiches-actions intégrant les objectifs à mettre en œuvre en 2022 au titre de :

- la Convention d'Appui à la Lutte contre la Pauvreté et d'Accès à l'Emploi avec une participation de 13 197 804 € pour l'Etat (annexes 1 à 3) ;
- l'engagement pour le Bassin Minier « territoire démonstrateur » de la Stratégie Nationale avec une participation de 500 000 € pour l'Etat (annexes 4 à 6).

Les mesures prioritaires inscrites dans le socle des actions se recentreront en 2022 sur l'insertion des allocataires du RSA.

### **1 - Enjeux pour les allocataires du RSA**

En 2021, le bilan en matière de sorties positives (emploi ou formation qualifiante) est extrêmement positif. Le nombre de sorties positives du RSA est chiffré à près de 50 000 en 2021 dont 13 000 à l'initiative du Département et 37 000 par les équipes des Pôles Emploi. Le Département est ainsi passé sous la barre des 96 000 foyers payés avec 95 498 foyers payés en janvier 2022. Le Nord enregistre ainsi une baisse de - 7,7 % en un an. Cette baisse s'est poursuivie en 2022 : on compte 93 144 foyers payés en avril soit une baisse supplémentaire de -2,5% en un trimestre.

Cette nouvelle convention va permettre la poursuite et l'amplification de la dynamique engagée depuis 3 ans en direction des allocataires du RSA. Elle se traduira par :

- la création de 7 nouvelles MDIE dédiées aux allocataires de longue durée et, parmi eux, prioritairement les jeunes allocataires de longue durée (depuis plus de 2 ans dans le RSA) ;

- la programmation tout au long de l'année des opérations « Réussir Sans Attendre » qui ont fait leur preuve en matière de mobilisation des allocataires du RSA (10 000 allocataires participant à la 3ème édition) et d'efficacité (près de 2 000 sorties positives) ;
- le renforcement de l'offre de services aux entreprises notamment par un meilleur repérage des compétences de Nordistes qui facilitera la mise en relation entre offre et demande d'emploi ;
- le déploiement du « club des entreprises inclusives » qui permettra de mobiliser les entreprises volontaires et engagées en faveur de l'inclusion et de l'insertion des allocataires du RSA ;
- une plus grande mobilisation du secteur de l'IAE via les développeurs de l'IAE dont l'objectif est d'augmenter le positionnement des allocataires du RSA sur cette première marche à l'emploi ;
- la mise en place de coordinateurs de parcours dont l'objectif est de garantir des parcours sans couture à tous les allocataires du RSA entrant dans la garantie d'activité ;
- une plus grande mobilisation de l'accompagnement global et la consolidation des binômes Département/Pôle Emploi ;
- la poursuite de l'outillage des référents qui accompagnent au quotidien les allocataires notamment au travers du dossier unique d'insertion (DUI) et par le déploiement de l'outil ESTIME qui permettra de donner aux allocataires les perspectives de ressources s'ils entrent en formation ou à l'emploi.

Au regard de l'ensemble de ces mesures qui viennent amplifier les actions mises en œuvre depuis 2019, le Département ambitionne d'orienter vers la garantie d'activité 7 300 personnes supplémentaires par rapport à 2021 à minima dont 5 500 jeunes (25-35 ans). Pour l'ensemble de ces mesures, un budget total de 17 132 090 €, financé pour moitié par l'Etat, sera inscrit à la convention financière, au titre de l'année 2022.

## **2 – Enjeux pour les jeunes relevant de l'aide sociale à l'enfance (ASE)**

Les orientations nationales prises par l'Etat, à partir de 2022, prévoient la sortie des actions relatives à la prévention des sorties sèches de l'ASE de la Stratégie de Prévention et de Lutte contre la Pauvreté. C'est pourquoi les actions relatives à cet objectif ont été retirées des mesures dites socles de l'engagement.

Toutefois, afin de maintenir un soutien financier de l'Etat sur ces actions importantes portant sur l'accompagnement des jeunes, il a été convenu, pour 2022, d'inscrire ces projets dans la partie relative aux mesures d'initiatives départementales et plus précisément de les regrouper avec les projets de la fiche 8 sur l'accompagnement des jeunes vers le logement.

Ainsi, un budget total de 4 377 512 €, financé pour moitié par l'Etat, reste inscrit à la convention financière, au titre de l'année 2022, afin de permettre la poursuite des actions engagées en 2020 et 2021 pour sécuriser et accompagner la sortie des jeunes majeurs du dispositif de l'Aide Sociale à l'Enfance (accompagnement des jeunes majeurs MNA, services de suite, dispositif logements adaptés, aides à l'équipement, accompagnement dans le logement ...).

En conséquence, je propose au Conseil départemental :

- d'approuver les fiches-actions pour 2022 au titre de l'engagement du Département du Nord à la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté et celle de l'engagement pour le Bassin Minier « territoire démonstrateur », jointes en annexes 2 et 5 du rapport ;
- d'approuver les conventions au titre de l'engagement du Département du Nord à la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté et celle de l'engagement pour le Bassin Minier « territoire démonstrateur », jointes en annexes 1 et 4 du rapport, ainsi que leurs annexes financières (annexes 3 et 6 du rapport) ;

- 2/1 -
- de m'autoriser à signer les conventions financières au titre de 2022, à hauteur de 13 197 804 € pour l'engagement du Département du Nord à la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté et de 500 000 € pour la Bassin minier « territoire démonstrateur » en annexes 1 et 4 du rapport.

CODE GRAND ANGLE		ENGAGEMENTS		
OPERATION	ENVELOPPE	AUTORISES	DEJA CONTRACTES	PROPOSES DANS LE RAPPORT
11004OP011	11004E07			5 661 418
12002OP018	12002E17			8 036 386

Christian POIRET  
Président du Département du Nord

**CONSEIL DEPARTEMENTAL**  
**Réunion du 27 juin 2022**

OBJET : Partenariat au titre de l'insertion professionnelle des allocataires du RSA : Avenant 1 à la Convention Annuelle d'Objectifs et de Moyens 2022 entre le Département du Nord et l'Etat relatif aux Contrats Initiatives Emplois.

Le Département a une ambition forte en matière d'insertion professionnelle des allocataires du Revenu de Solidarité Active (RSA) et de lutte contre les exclusions.

Le présent rapport a pour objet de conforter l'intervention départementale par :

- L'avenant à la Convention Annuelle d'Objectifs et de Moyens 2022 relative aux contrats aidés.

Le Département du Nord a signé avec l'Etat une Convention Annuelle d'Objectifs et de Moyens (CAOM) pour le cofinancement de Parcours Emploi Compétences (PEC) afin de faciliter l'insertion professionnelle des allocataires du RSA.

Pour 2022, la CAOM relative aux PEC a été adoptée en Conseil départemental le 22 mars 2022 (DIPLE/2022/5) pour le cofinancement de 420 Parcours Emploi Compétences (PEC) dont 350 dans les collèges portés par la Direction de l'Education et 70 délégués à Pôle emploi et réservés aux Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile.

Par ailleurs, le Département se fixe comme objectif de financer 3 000 CIE dans le secteur marchand dont 1 000 pour le Bassin minier. En effet, lors de sa visite à Liévin dans le cadre de l'Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier (ERBM) le 2 février 2022, le Président de la République a retenu la proposition du Président du Département du Nord de financer des CIE destinés aux allocataires de plus de 26 ans sur le territoire du Bassin minier à hauteur de 2 000 jeunes sur 2 ans. Ce dispositif innovant sera cofinancé avec l'Etat.

Un avenant à la CAOM 2022 a été adopté au Conseil départemental du 30 mai 2022 (DIPLE/2022/100) afin d'y intégrer le financement des 3 000 CIE prévus en 2022, dont 1 000 cofinancés par l'Etat et le Département.

Il est proposé une modification des modalités des 1000 CIE cofinancés par l'Etat et le Département.

L'engagement financier du Département pour les CIE correspond à une enveloppe budgétaire de 2,17 M€ qui pourra être abondée en fonction des réalisations. Par ailleurs, l'Etat s'engage à cofinancer les CIE pour les allocataires du RSA dans les arrondissements de Douai et Valenciennes à hauteur maximale de 4 M€.

Le Département délègue à l'Agence de Services et de Paiement (ASP) le versement des aides aux employeurs. Les frais de gestion sont estimés à 30 000 € pour les 3 000 CIE supplémentaires.

En conséquence, je propose au Conseil Départemental :

- d'approuver le projet d'avenant n°1 à la Convention Annuelle d'Objectifs et de Moyens 2022 entre le Département du Nord et l'Etat relatif aux Contrats Initiatives Emplois dans la rédaction jointe au rapport qui se substitue au projet d'avenant joint en annexe 1 du rapport DIPLE/2022/100 délibéré par le Conseil départemental le 30 mai 2022 à l'exception du document CERFA annexé qui a lui-même été approuvé par la délibération du 30 mai 2022 ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer ledit projet d'avenant.

CODE GRAND ANGLE		ENGAGEMENTS		
OPERATION	ENVELOPPE	AUTORISES	DEJA CONTRACTES	PROPOSES DANS LE RAPPORT
12002OP005	12002E15	2 170 000 €	2 000 000 €	2 170 000 €
12002OP005	12002E01	30 000 €	13 818,38 €	30 000 €

Christian POIRET  
Président du Département du Nord



**CONSEIL DEPARTEMENTAL**  
**Réunion du 27 juin 2022**

**OBJET** : Délibération de principe pour le renouvellement de la Délégation de Service Public (DSP) de Téléassistance.

Dès 1986, le Département du Nord a offert à ses habitants un service de téléassistance. Géré par l'Association pour la Téléalarme du Nord (ATN) jusqu'en 2010, le Département a depuis retenu la Délégation de Service Public (DSP) comme mode de gestion pour concilier son engagement en faveur du maintien à domicile des personnes âgées ou en situation de handicap, en leur proposant une prestation de qualité sur l'ensemble du territoire avec des coûts maîtrisés puisque le délégataire se rémunère entièrement sur l'utilisateur.

La première DSP a été conclue le 26 juillet 2010 avec la société GTS/Mondial Assistance pour une durée de trois ans. Depuis juillet 2013, la DSP a été renouvelée à deux reprises avec le même délégataire pour une durée de 5 ans.

Conformément au contrat de DSP, le délégataire transmet annuellement son rapport d'activité. Le dernier rapport disponible porte sur la période du 1<sup>er</sup> août 2019 au 31 juillet 2020 et fait apparaître :

- un niveau de satisfaction élevé (91.75%) ;
- 3 742 installations chez de nouveaux abonnés ;
- 3 469 retraits de matériel très majoritairement pour cause de décès ou entrée en maison de retraite ;
- 18 908 abonnés.

Aussi, il convient dès à présent de se prononcer sur le lancement d'une nouvelle procédure de mise en concurrence, afin de désigner le prochain exploitant.

Conformément aux articles L.1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) en matière de délégation de service public, il est envisagé de maintenir le mode de gestion externalisé pour la téléassistance. A ce titre, le présent rapport décrit les caractéristiques essentielles de cette DSP.

Définition de la prestation

Confier à un délégataire l'organisation, l'exploitation et la gestion du service de téléassistance des abonnés sur le territoire du Département du Nord, dans des conditions techniques et financières identiques permettant d'assurer l'égalité des usagers devant le service public.

Les prestations à assurer sont :

- l'organisation du service avec l'installation du matériel chez l'utilisateur, la mise en service ainsi que la formation de l'abonné à l'utilisation du matériel ;

- l'exploitation du dispositif 24h/24 et 7j/7 (gestion des appels, prestations d'assistance sanitaire et sociale et de toutes autres prestations complémentaires prévues dans l'abonnement, y compris la promotion du service) ;
- la gestion des équipements (maintenance préventive et curative en cas d'anomalie, de dysfonctionnements...);
- le développement de la prestation de soutien psychologique à distance pour l'abonné ou son entourage ;
- un dispositif de détection de chute est prévu en variante exigée.

La couverture géographique de cette délégation s'étend sur le territoire du Département du Nord et s'adresse aux :

- personnes âgées de 60 ans et plus, bénéficiaires ou non de l'Aide Personnalisée à l'Autonomie (APA) ;
- personnes handicapées, bénéficiaires ou non de la Prestation de Compensation du Handicap (PCH).

### Motivation du choix de renouvellement du mode de gestion déléguée

La formule de la DSP, telle que définie par les articles L.1411-1 et suivants du CGCT, reste la plus adaptée pour répondre aux exigences et spécificités de fonctionnement de ce type de service. En effet, l'exploitation et la gestion d'un tel service nécessitent des compétences spécifiques au secteur d'activité concerné pour garantir :

- une continuité du service assurée 24h/24 et 7j/7 ;
- une forte capacité de réactivité et d'adaptation aux attentes des usagers bénéficiaires du service, notamment pour le soutien psychologique à distance ;
- une rigueur de gestion de la centrale informatisée de réception des appels et écoutes.

Au vu de ces attentes, le Département du Nord ne dispose pas de telles compétences en son sein, il importe donc de s'attacher les services d'un professionnel au savoir-faire éprouvé. Par ailleurs, cette solution s'est révélée être la plus adaptée au regard, tout à la fois, des objectifs de maintien à domicile fixés par la collectivité, de l'évolutivité technique du dispositif et des besoins préalablement exprimés, recensés et analysés.

D'autre part, la gestion déléguée permet une répartition claire des rôles, missions, responsabilités et risques de chacune des parties (délégant et délégataire). Le délégataire doit ainsi assurer à ses risques et périls les missions qui lui seront confiées par la future convention tout en proposant un coût abordable pour l'usager.

Enfin, ce mode de gestion est réalisé sous le contrôle du Département du Nord qui veillera à la qualité du service délégué et à l'atteinte des objectifs fixés au délégataire.

Le Département prévoira des sanctions applicables en cas de manquements du délégataire à ses obligations contractuelles. Ces sanctions pourront aller, selon les cas, de sanctions pécuniaires à une résiliation.

### Caractéristiques des missions confiées au délégataire

Outre les prestations à assurer auprès du public concerné, il est demandé au délégataire de :

- assurer la relation avec les usagers et procéder au contrôle du service qui lui est confié ;
- promouvoir et développer la fréquentation commerciale du service de téléassistance ;
- développer des partenariats sur les différents territoires du Département afin de favoriser le maintien à domicile des personnes âgées et des personnes handicapées ;
- assurer un retour d'information détaillé auprès du délégant sur les différentes coordinations et orientations mises en place avec les acteurs locaux identifiés (CLIC - Relais Autonomie, Pôles autonomie...);

- répondre à l'urgence. A ce titre, la fiabilité et l'évolution du matériel, notamment avec le dispositif anti-chute, reste une priorité ainsi que le temps d'attente de réponse après un appel d'urgence. Cet aspect de sécurité se décline également avec l'obligation d'assurer 24h/24 et 7j/7 le fonctionnement du dispositif ;
- lutter contre la solitude et l'isolement des personnes âgées/en situation de handicap.

Dès lors, il appartient au délégataire de disposer du personnel qualifié nécessaire pour garantir la continuité du service délégué et assumer les frais généraux et financiers inhérents à ce type d'exploitation.

#### Durée du contrat

Compte tenu des caractéristiques des missions confiées au délégataire et pour assurer le caractère évolutif du matériel et des services, le contrat sera consenti pour une période de 5 ans à compter de la notification de la convention au futur délégataire.

#### Modalités financières du service public délégué

Pour mettre en application les principes et objectifs ci-dessus évoqués, le futur cocontractant supportera seul le risque d'exploitation du service et sera rémunéré directement et exclusivement par les abonnés.

Actuellement, le coût de l'abonnement mensuel pour une personne seule ou un couple est de 7.36 € TTC. Il est à noter que ces frais ouvrent droit à un crédit d'impôt à hauteur de 50%.

Le Département ne participera pas financièrement au risque supporté par le délégataire.

#### Dispositions concernant le personnel

Le personnel affecté au service par GTS/Mondial assistance dans le cadre de la délégation actuelle sera repris par le nouveau délégataire conformément aux dispositions des articles L.1224-1 et suivants du code du travail. Dans le cadre de ces dispositions, les salariés concernés seront repris avec leur accord et le nouvel employeur est tenu, à l'égard des salariés dont les contrats de travail subsistent, aux obligations qui incombent à l'ancien employeur à la date de la modification.

De plus, comme pour les précédents contrats, la présente délégation fera à nouveau l'objet d'une condition d'exécution relative à l'insertion professionnelle et l'emploi de publics prioritaires éloignés de l'emploi.

#### Calendrier prévisionnel de la procédure de passation de la DSP

Au vu du montant et de la durée de la délégation envisagée, il s'agit d'une procédure de publicité et de mise en concurrence dite simplifiée, le cas échéant avec négociation, laquelle se déroulera en plusieurs étapes selon le calendrier prévisionnel suivant :

- 2 ou 10 juin 2022 (en fonction du quorum) : avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) ;
- 27 juin 2022 : délibération du Conseil départemental sur le principe du recours à une délégation de service public ;
- Septembre 2022 : lancement de l'avis de concession ;
- Octobre/novembre 2022 : remise des plis (candidatures et offres) ;
- Novembre/décembre 2022 : la Commission de Délégation de Service Public (CDSP) ouvre les candidatures, dresse la liste des candidats et ouvre les offres ;
- Janvier/février 2023 : avis de la CDSP sur l'analyse des offres ;
- Février 2023 : phase de négociation si nécessaire ;

- Mars/avril 2023 : avis de la CDSP sur le rapport d'analyse définitif si phase de négociation ;
- Mai/juin 2023 : le Conseil départemental désignera le délégataire et précisera le contenu du contrat de concession par délibération ;
- Juillet 2023 : transmission au contrôle de légalité, notification du contrat de concession à l'attributaire et publication d'un avis d'attribution.

La CDSP se réserve la possibilité de négocier.

Par conséquent, la CCSPL ayant rendu son avis sur le renouvellement de la délégation de service public lors de sa réunion du 02 ou 10 juin 2022 (en fonction du quorum), je propose au Conseil départemental du Nord :

- d'approuver le principe du renouvellement de la délégation de service public pour la gestion et l'exploitation du dispositif départemental de téléassistance dans les conditions ci-dessus exposées, et ce, pour une durée de 5 ans à compter de la notification de la convention au futur délégataire ;
- d'autoriser le lancement de la procédure de consultation d'entreprises conformément aux dispositions des articles L.1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

Christian POIRET  
Président du Département du Nord

**CONSEIL DEPARTEMENTAL**  
**Réunion du 27 juin 2022**

OBJET : Aide financière pour la formation des infirmiers en pratique avancée

La loi de modernisation du système de santé du 26 janvier 2016 a posé les bases juridiques de la pratique avancée pour la profession d'infirmier. La formation d'infirmier en pratique avancée (IPA), accessible à la faculté Henri Warembourg, consiste en une formation universitaire de 2 ans alternant les périodes d'enseignement théorique et les périodes de stage.

La pratique avancée recouvre des activités d'orientation, d'éducation, de prévention ou de dépistage, des actes d'évaluation et de conclusion clinique, des actes techniques et des actes de surveillance clinique et paraclinique et des prescriptions de produits de santé non soumis à prescription médicale, des prescriptions d'examens complémentaires, des renouvellements ou adaptations de prescriptions médicales.

Le Département du Nord dispose d'une moyenne de 94,1 médecins généralistes pour 100 000 habitants pour une moyenne nationale à 86,5. Cependant ces données masquent des disparités infra départementales importantes (Métropole Européenne de Lille : 107,5, Communauté de Communes sud Avesnois : 47,6).

Au vu de ce constat, le Département, dans sa délibération du 27 décembre 2019, a décidé de cofinancer avec la banque des territoires une étude pour un plan d'actions innovantes pour l'amélioration de l'accès à l'offre de santé (soin et prévention). Au cours de cette étude, cinq axes de travail ont été identifiés sur les territoires prioritaires dont la coordination de l'offre de soins.

La coordination de l'offre de soin permet un rapprochement des services de santé du Département avec les organisations de santé locales, les communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS) notamment. Certaines CPTS ont exprimé des besoins concernant la formation des infirmiers libéraux à la formation en pratique avancée.

La pratique avancée vise un double objectif en faveur des nordistes : améliorer l'accès aux soins ainsi que la qualité des parcours des patients en réduisant la charge de travail des médecins sur les pathologies ciblées. Ainsi, elle contribue à l'amélioration de l'état de santé des nordistes et de la qualité des soins. Elle permet également d'augmenter l'attractivité du territoire en proposant une prise en charge coordonnée.

L'inscription des infirmiers libéraux à cette formation entraîne une suspension partielle de leurs activités et une perte financière importante. La participation de la formation en présentiel et les périodes de stage (sans compter le travail personnel et le temps de préparation du mémoire) représentent une perte estimée à 43 950 € sur les 2 ans. Cette perte est compensée partiellement par les aides apportées par l'Agence Régionale de Santé (ARS) de 10 900 € en première année et 15 000 € en deuxième année.

Le Département propose de compléter les aides de l'ARS par une aide forfaitaire de 10 000 € par étudiant et par formation en compensation des frais de formation pour 5 à 10 infirmiers du Département en 2022. Les candidats s'engagent à suivre la formation complète (2 ans) et devront remplir un dossier permettant de comprendre le projet d'exercice du futur IPA. Des critères seront retenus pour la délivrance de la subvention (lieu et condition d'exercice).

De manière exceptionnelle, pour les infirmiers qui ont débuté leur formation en 2021, un dossier pourra être proposé pour bénéficier d'une aide à la formation de 5000 € correspondant uniquement à leur deuxième année.

La date limite de dépôt des dossiers est fixée au 1<sup>er</sup> novembre de chaque année.

Je propose au Conseil départemental :

- d'attribuer, pour l'année 2022, les subventions d'un montant global de 50 000 €, aux étudiants inscrits dans la formation aux pratiques avancées ;
- de m'autoriser à signer les conventions relatives à l'attribution d'une aide forfaitaire pour les candidats à la formation d'infirmier en pratique avancée (IPA) en exercice pour le territoire du Département du Nord dans les termes du projet joint en annexe du rapport.

CODE GRAND ANGLE		ENGAGEMENTS		
OPERATION	ENVELOPPE	AUTORISES	DEJA CONTRACTES	PROPOSES DANS LE RAPPORT
15003OP001	15002E01	130 000	0	50 000

Christian POIRET  
Président du Département du Nord

**CONSEIL DEPARTEMENTAL**  
**Réunion du 27 juin 2022**

**OBJET** : Partenariat au titre de l'insertion professionnelle des allocataires du RSA : Attribution de subventions aux opérateurs de l'appel à projets Insertion et Emploi 2022-2025

Le Département a une ambition forte en matière d'insertion professionnelle des allocataires du Revenu de Solidarité Active (RSA) et de lutte contre les exclusions.

En novembre 2021, le nouvel appel à projets « Insertion et Emploi » était approuvé par l'assemblée départementale (DIPLE/2021/382). Il priorise les actions ayant pour objectif l'insertion des allocataires du RSA, l'accès et le retour à l'emploi. Le Département du Nord affirme ainsi sa volonté d'agir pour l'accompagnement des allocataires du RSA.

Le présent rapport a pour objet d'attribuer des subventions aux opérateurs de l'appel à projets pour la période 2022-2025. 21 M€ seront consacrés annuellement pour ce nouvel appel à projets avec des objectifs renforcés : chaque action doit contribuer à l'insertion des allocataires du RSA relevant des droits et devoirs dans la perspective de leur sortie du dispositif. Grâce à ce nouvel appel à projets, l'ambition du Département est d'accompagner plus de 40 000 allocataires tous les ans et de doubler les sorties vers l'emploi portant à 10 000 le nombre de nordistes insérés durablement chaque année grâce à ce dispositif.

L'appel à projets « Insertion et Emploi » concerne la période du 1<sup>er</sup> septembre 2022 au 31 décembre 2025. Des conventions pluriannuelles fixeront les engagements du Département et du porteur. Les porteurs ont répondu à tout ou partie des 4 parcours proposés dans le nouvel appel à projets. Pour l'ensemble de ces 4 parcours, les opérateurs assureront la contractualisation via le CER (Contrat d'engagement réciproque).

**A. Le parcours IOD (Intervention sur l'Offre et la Demande)**

Il a pour objet la mise en relation avec un employeur repéré en vue d'un retour à l'emploi durable et ainsi une sortie du RSA. Dans le cadre de ce parcours, l'opérateur est chargé de proposer des offres d'emploi aux allocataires, organiser la mise en relation entre l'allocataire et l'entreprise (entretien tripartite), accompagner l'allocataire dans le démarrage de son contrat, contacter régulièrement l'allocataire et l'employeur pour favoriser son maintien dans l'emploi. Ce parcours mobilisera des cofinancements européens.

1 610 places sont proposées par an au titre du Parcours IOD, pour un montant annuel de 1,95 M€.

**B. Le parcours IAE (Insertion par l'Activité Economique)**

Il s'appuie sur les Ateliers Chantier d'Insertion (ACI) et doit permettre une première mise en activité en vue d'une sortie ultérieure vers l'emploi « classique ». L'opérateur est chargé de mettre en place le suivi du projet professionnel, le positionnement sur des actions de montée en compétences ou de formation, la mise en situation de travail et la préparation à la sortie de l'ACI. Par ailleurs,

- 2/5 -

l'accompagnement des allocataires en Entreprise d'Insertion (EI) pourra être développé, s'il est porteur de plus-value significative en terme de sortie pérenne.

Ce parcours IAE s'appuie sur le process expérimenté dans le cadre du SPIE qui garantira des parcours plus courts et un meilleur accès à l'emploi dans le secteur marchand. Ce parcours pourra mobiliser des cofinancements européens.

2 437 places sont proposées par an au titre du Parcours IAE, pour un montant annuel de 4,9 M€.

### C. Le parcours INTEGRE

Il propose un accompagnement renforcé par un plateau technique alliant l'aspect social, y compris les questions de santé (physique et mentale), et professionnel. La situation de nombreux allocataires du RSA exige une attention particulière à la fois sur le plan social et professionnel, la reprise d'emploi ou sa perspective pouvant résoudre une partie des difficultés sociales. La mutualisation des expertises sociales et professionnelles est nécessaire à la mise en place de ce parcours. Cette modalité d'accompagnement est privilégiée.

En cas d'impossibilité de constituer un plateau technique, un accompagnement sur 12 mois maximum à la résolution des difficultés peut être envisagé par l'opérateur. Il doit permettre à la personne d'identifier ses compétences, de construire son projet d'insertion, d'être accompagnée et d'évoluer pour mieux définir son projet professionnel. Cet accompagnement pourra évoluer vers l'accompagnement global. Ce parcours mobilisera des cofinancements européens.

24 547 places sont proposées par an au titre du parcours intégré pour un montant annuel de 10,4 M€.

### D. Le parcours SPECIFIQUE

Il permet aux opérateurs de proposer des actions innovantes à visée professionnelle, de remobilisation ou de retour à l'emploi ou des actions à destination de publics rencontrant des difficultés spécifiques en fonction de besoins dans les territoires.

3 633 places sont proposées par an au titre du parcours spécifique, pour un montant annuel de 1,58 M€.

### E. Les actions BOOSTER

Les 4 parcours sont complétés par des BOOSTER qui permettront de proposer un coup de pouce et de renforcer l'accompagnement vers l'emploi (image de soi, confiance, découverte des métiers, mobilité...) afin de concrétiser des sorties du RSA. Les opérateurs qui porteront ces actions proposeront une offre de service sans contractualisation et seront mobilisés par les référents en fonction des besoins de chaque allocataire.

4 468 places sont proposées par an au titre des actions Booster, pour un montant annuel de 2,17 M€.

La répartition par territoire des actions, des montants et des places proposés figure en annexe 1. L'appel à projets permettra de proposer 36 695 places chaque année dans le cadre de 441 actions portées par 299 opérateurs sur l'ensemble des territoires du Nord.

En conséquence, je propose au Conseil départemental :

- d'attribuer les subventions aux structures, au titre de l'appel à projets « Insertion et Emploi » 2022-2025 pour un montant de 7 M€ pour 2022 et 21 M€ pour 2023, selon le tableau joint en annexe 1 ;
- de m'autoriser à signer les conventions entre le Département du Nord et les structures sur la base du modèle de convention joint en annexe 2.



CODE GRAND ANGLE		ENGAGEMENTS		
OPERATION	ENVELOPPE	AUTORISES	DEJA CONTRACTES	PROPOSES DANS LE RAPPORT
12002OP010	12002E27	69 930 000	0	28 000 000

Christian POIRET  
Président du Département du Nord

## **CONSEIL DEPARTEMENTAL**

**Réunion du 27 juin 2022**

OBJET : Soutien du Département du Nord à la recherche scientifique sur l'enfance, la famille et la jeunesse.

### **Construire une politique scientifique départementale ambitieuse pour innover en protection de l'enfance**

La feuille de route relative à la protection de l'enfant votée le 16 novembre 2020 porte une ambition claire : « Faire du Département du Nord un territoire pionnier en matière de protection de l'enfance ». Dans cette optique, la structuration d'une politique scientifique départementale sur l'enfance, la famille et la jeunesse est incontournable.

Le développement de la recherche, la diversification de ses modalités et la diffusion des connaissances actualisées auprès des professionnels de première ligne constituent donc un axe fort de la feuille de route. Plusieurs actions sont prévues à cet effet :

- L'installation d'un Conseil scientifique composé d'une quinzaine de chercheurs d'horizons disciplinaires variés. Il a été lancé le 10 septembre 2021. Une deuxième session s'est tenue le 24 mars 2022 en présence de Mme la Vice-présidente en charge de l'enfance, la famille et la jeunesse ;
- La mise en place de supports et d'interfaces entre professionnels et chercheurs permettant la diffusion de connaissances scientifiques (séminaire des cadres de PEFJ, formation d'adaptation à l'emploi des travailleurs socioéducatifs, groupe d'adaptation des connaissances relatives aux 1000 premiers jours de l'enfant... ) ;
- Le soutien de recherches fondamentales, prospectives et évaluatives pour soutenir l'action des professionnels en protection de l'enfance.

Les actions conduites au titre de la politique scientifique départementale sont financées par l'Etat dans le cadre de la stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance 2020-2022 (objectif obligatoire 11 – fiche-action 12).

### **Soutenir la recherche pour améliorer les réponses apportées aux enfants et aux familles**

La France produit peu de données scientifiques relatives à la protection de l'enfance malgré un intérêt croissant des pouvoirs publics. Les chiffres partagés par Daniel Rousseau, pédopsychiatre, lors de la journée nationale du programme Pégase en janvier 2022, témoignent d'un sous-investissement chronique de la recherche en protection de l'enfance. A titre de comparaison, concernant les enfants porteurs de troubles du spectre autistique, 5 millions d'euros sont consacrés à la recherche pour 8 000 situations nouvelles par an. En protection de l'enfance, pour 100 000 enfants arrivant par an dans le dispositif de protection de l'enfance, seulement 100 000 à 150 000 € sont fléchés en direction des laboratoires de recherche. Ces moyens ne sont pas à la hauteur des enjeux auxquels les acteurs du dispositif de protection de l'enfance, mais surtout les enfants et les familles, font face.

Notre territoire, peuplé de 2,6 millions d'habitants (INSEE, 2018), est outre marqué par de plus fortes vulnérabilités. La population est jeune (28% de jeunes de moins de 20 ans sur le territoire en 2018,

INSEE) et plus pauvre (taux de pauvreté de 18,9%<sup>1</sup> en 2019, INSEE) que sur l'ensemble du territoire. Le taux d'intervention en protection de l'enfance<sup>1</sup> s'élève à 2,8% en 2020 contre 2,2% en France métropolitaine). Malgré des besoins accrus, la démographie médicale est faible, plus encore s'agissant de l'accès à des soins en pédopsychiatrie. On compte seulement 2,8 pédopsychiatres libéraux et salariés pour 100 000 jeunes âgés de 0 à 14 ans contre 6,7 en France métropolitaine (RPPS, 2016).

Plus qu'ailleurs, les professionnels de l'action sociale et médico-sociale font face à des situations traumatiques, en première ligne face à l'aggravation des détresses sociales et des violences intrafamiliales. Le travail émotionnellement exigeant, (De Jonge et Dormann, 2003), spécifique à l'exercice des missions de protection de l'enfance, expose les professionnels à la fatigue compassionnelle (Figley, 1995), au risque de trauma vicariant, (Pearlman et Saakvitne 1995) et plus globalement à l'épuisement professionnel (Mandell et al., 2013). La prise en compte de la littérature scientifique<sup>2</sup> doit nous permettre de mieux repérer, prévenir cet épuisement mais surtout d'agir concrètement, en proposant des actions d'accompagnement des agents adaptées et concluantes.

Pour mieux répondre aux besoins des enfants, et soutenir davantage les professionnels dans l'exercice de missions complexes, le Département s'engage auprès des chercheurs et des personnes concernées et soutient 6 projets de recherche, déployés sur le territoire, pour un montant total de 11 250€ pour l'année 2022 financés dans le cadre du contrat départemental pour la prévention et la protection de l'enfance.

Construits à partir des besoins remontés par les acteurs de terrain et reconnus pour leur qualité scientifique par le Conseil scientifique, ces projets de recherche s'inscrivent dans les priorités de la feuille de route départementale, à savoir la diversification des modes d'accueil, la participation des enfants, le soutien au développement des compétences parentales, la prise en charge des enfants exposés au psychotraumatisme... Ils portent sur les thématiques suivantes :

- *Le devenir parent d'enfants ayant bénéficié de mesures d'aide sociale à l'enfance : parcours de résilience, ressources et vulnérabilité.* Projet doctoral de Laetitia Sauvage sous la direction de Thierry Malbert, maître de conférences habilité à diriger des recherches (HDR) – Université de la Réunion (contribution forfaitaire de 6 000 € dans le cadre d'une convention de recherche) ;
- *La participation des enfants en accueil familial : point de vue et sentiment des assistants familiaux* – Projet de recherche avec l'université Paris Nanterre sous la direction de Séverine Euillet, maîtresse de conférences HDR (contribution forfaitaire de 4 250 € dans le cadre d'une convention de recherche) ;
- *Atouts et freins à l'égard de l'Accueil Durable et Bénévole : analyse d'une approche innovante en protection de l'enfance.* Projet de recherche avec l'université de Lille sous la direction de Bernadette Tillard, professeure des universités (chargé d'étude de l'ODPE mobilisé à 50% de son temps de travail pour conduire ce projet de recherche – valorisation du poste via les crédits de la Stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance 2020-2022) ;
- *Adaptation de la trousse « moi comme parent »,* développée par Suzanne Lavigueur, professeure au département de psychoéducation et de psychologie à l'université du Québec en Outaouais ;
- *Recherche-action pour l'expérimentation d'une approche centrée sur le trauma au sein de deux maisons d'enfants à caractère social* – projet de recherche avec le CHR de Lille sous la direction du Dr Nicolas Gaud ;
- *Recherche-action pour la mise en place d'un programme d'intervention en prévention précoce en PMI,* sous la direction du Pr Thomas Saïas – valorisation du poste en contrat CIFRE via les crédits de la Stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance 2020-2022).

---

1 Numérateur : Nombre de mesures au 31 décembre, par type de mesures. Dénominateur : population de moins de 21 ans du département. Sont pris en compte les actions éducatives à domicile (AED), les actions éducatives en milieu ouvert (AEMO), et l'ensemble des mesures de placements (placements directs par le juge en établissement et chez un tiers digne de confiance et placements ASE).

2 IRSST (2019) *Une démarche paritaire de prévention pour contrer les effets du travail émotionnellement exigeant dans les centres jeunesse.* Rapports scientifiques R 1042

Parce que le Département est un acteur incontournable du bien grandir des jeunes nordistes, parce que l'action des services de Protection maternelle et infantile doit être durablement soutenue et défendue, nous avons souhaité conduire une politique volontariste autour des 1000 premiers jours de l'enfant. Nos actions innovantes sont aujourd'hui reconnues et valorisées par nos partenaires départementaux et nationaux. Mais il s'agit aujourd'hui d'aller plus loin et de se projeter sur l'avenir de la protection maternelle et infantile pour les dix prochaines années. Tenant compte de l'évolution des connaissances sur la périnatalité, l'attachement et les troubles neurodéveloppementaux, un changement de paradigme est nécessaire. C'est pourquoi nous portons la création d'une chaire de recherche-action sur l'intervention en prévention précoce qui réunira chercheurs, acteurs et experts de la petite enfance, et professionnels de première ligne.

Je propose au Conseil départemental :

- d'approuver et de m'autoriser à signer la convention entre le Département du Nord et l'Université Paris Nanterre, relative au financement de la recherche à hauteur de 4 250 € sur *la participation des enfants en accueil familial : point de vue et sentiment des assistants familiaux*, selon les termes du projet joint en annexe 1 du rapport ;
- d'approuver et de m'autoriser à signer la convention entre le Département du Nord, Madame Laetitia Sauvage et l'Université de la Réunion, relative au projet de recherche sur *le devenir parent d'enfants ayant bénéficié de mesures d'aide sociale à l'enfance : parcours de résilience, ressources et vulnérabilité* et d'attribuer à ce titre, une contribution forfaitaire de 6 000€ à Madame Sauvage, selon les termes du projet joint en annexe 2 du rapport ;
- de soutenir la création d'une chaire de recherche-action sur l'intervention en prévention précoce.

CODE GRAND ANGLE		ENGAGEMENTS		
OPERATION	ENVELOPPE	AUTORISES	DEJA CONTRACTES	PROPOSES DANS LE RAPPORT
11005OP008	11005E15	34 575	24 325	10 250

Christian POIRET  
Président du Département du Nord

**CONSEIL DEPARTEMENTAL**  
**Réunion du 27 juin 2022**

OBJET : Médiathèque départementale du Nord - Bibliothèque Numérique de Référence (BNR) - Critères et modalités d'octroi de la subvention d'informatisation initiale des bibliothèques.

Dans le cadre du projet Bibliothèque Numérique de Référence (BNR), la Médiathèque Départementale du Nord accompagne les bibliothèques partenaires et les réseaux de lecture publique en subventionnant l'informatisation initiale de ces bibliothèques ayant signé un contrat d'objectifs.

Cette subvention d'informatisation initiale permettra de prendre en charge les dépenses suivantes :

- les composants matériels et logiciels (en adéquation avec les contrats d'objectifs) :
  - le SIGB (Système d'Informatisation et de Gestion de Bibliothèques) ;
  - le portail WEB ;
  - 1 ordinateur à usage professionnel ;
  - 1 ordinateur à usage du public ;
  - une imprimante et un scanner en accès libre ;
  - un lecteur à code-barres.
- les prestations de gestion et de suivi de projet par le prestataire ;
- les prestations d'installation par le prestataire ;
- les prestations de formation par le prestataire.

Le taux de prise en charge (entre 50 % et 80 %) sera calculé en fonction des critères suivants : base : 50 %.

Critères de bonification :

- + 10 % s'il existe une démarche de mise en réseau ;
- + 5 % s'il existe une gratuité de l'inscription à la bibliothèque ;
- + 5 % si le seuil d'ouverture hebdomadaire au public est supérieur au minimum requis (contrat d'objectifs : 8h/semaine niveau 1 et 12h niveau 2) ;
- + 5 % si le projet participe à la mise en œuvre de l'axe Nord durable du Département ;
- + 5 % au titre de la solidarité territoriale (potentiel financier de la commune >1).

L'attribution de la bonification est conditionnée à l'engagement de la collectivité d'une application sur un délai d'au moins 3 ans.

Le plafond des dépenses subventionnables sera calculé en fonction du nombre d'habitant

NOMBRE D'HABITANTS	MONTANT MAXIMUM SUBVENTIONNABLE	50% minimum	80% maximum
entre 0 et 2 000	7 000,00 €	3 500,00 €	5 600,00 €
entre 2 000 et 5 000	9 000,00 €	4 500,00 €	7 200,00 €
entre 5 000 et 10 000	16 000,00 €	8 000,00 €	12 800,00 €

Je propose au Conseil départemental :

- d'approuver les critères d'octroi de la subvention d'investissement aux communes, relative à l'informatisation initiale de leur bibliothèque, tels que défini dans le rapport, dans le cadre du projet Bibliothèque Numérique de Référence ;
- d'approuver le modèle de convention, joint au rapport, dans le cadre de l'attribution de subvention d'investissement par le Département du Nord aux communes, relative à l'informatisation initiale des bibliothèques municipales dans le cadre du projet Bibliothèque Numérique de Référence.

CODE GRAND ANGLE		ENGAGEMENTS		
OPERATION	ENVELOPPE	AUTORISES	DEJA CONTRACTES	PROPOSES DANS LE RAPPORT
24001OP018	24001E20	1 600 000	0	0

Christian POIRET  
Président du Département du Nord

**CONSEIL DEPARTEMENTAL**  
**Réunion du 27 juin 2022**

OBJET : Programmation 2022 de travaux de gros entretien, renouvellement dans les collèges

Depuis 2015, le Département du Nord poursuit sa politique d'entretien, de réhabilitation et de reconstruction destinée à répondre aux besoins de la communauté éducative et à permettre aux jeunes nordistes de préparer leur avenir dans les meilleures conditions possibles.

En raison de l'état du patrimoine, le Département a décidé de consacrer la majorité de ses investissements sur le gros entretien, renouvellement, portant sur l'ensemble des collèges départementaux.

A ce titre, 4 collèges de l'Avesnois seront réhabilités dans le cadre d'un Contrat de Performance Energétique (CPE), comprenant la rénovation énergétique des bâtiments et un certain nombre d'améliorations fonctionnelles.

Les travaux de rénovation des collèges Rouges Barres à Marcq-en-Barœul et Chasse Royale à Valenciennes se poursuivent, les travaux de la demi-pension du collège Anatole France à Sin-le-Noble vont se terminer et le chantier de reconstruction du collège Paul Duez à Cambrai débutera au deuxième semestre de cette année.

Parallèlement, le programme Nord Durable se poursuit avec la réalisation sur l'année 2022, de travaux de réfection et d'isolation des toitures terrasses de 18 collèges, parmi lesquelles 7 seront équipées de panneaux photovoltaïques en autoconsommation et 29 collèges verront les éclairages de leurs salles de classes remplacés intégralement par des éclairages LEDS, pour un budget total de 10 M€.

Le Département engage une nouvelle programmation de travaux de gros entretien renouvellement.

Il est aujourd'hui envisagé de continuer cette stratégie en mettant en œuvre une programmation 2022, sur 58 collèges, pour un montant estimé à 12,5 M€.

En fonction de la nature des travaux proposés, l'enveloppe sera répartie de la manière suivante :

- 24 % du budget dédié au collège durable ;
- 23 % pour le collège inclusif, dont 2,5 M€ consacrés aux travaux de mise en accessibilité des établissements recevant du public (Agenda d'Accessibilité programmé) ;
- 12 % destinés à la sécurité ;
- 41 % pour le bien-vivre au collège.

L'annexe au rapport reprend la liste des travaux par collège.

L'appel d'offres de maîtrise d'œuvre sera lancé dans le courant du second semestre 2022.

Je propose au Conseil Départemental :

- de valider la programmation de gros entretien, renouvellement des collèges pour 2022.

CODE GRAND ANGLE		ENGAGEMENTS		
OPERATION	ENVELOPPE	AUTORISES	DEJA CONTRACTES	PROPOSES DANS LE RAPPORT
16005OP010	16005E06	101678855,12	66278402,21	12500000

Christian POIRET  
Président du Département du Nord



**CONSEIL DEPARTEMENTAL**  
**Réunion du 27 juin 2022**

OBJET : Subventions d'investissement pour travaux dans les collèges privés 2022 - caducité des conventions de financement 2017, 2018 et 2019

**I. ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT AUX COLLÈGES PRIVÉS**  
**POUR TRAVAUX AU TITRE DE L'ANNÉE 2022**

L'article L. 151-4 du Code de l'Education ouvre la possibilité aux collectivités locales de contribuer aux dépenses d'investissement des établissements scolaires privés. Ainsi, « les établissements d'enseignement général de second degré privés peuvent obtenir des Départements (...) une subvention, sans que cette subvention puisse excéder le dixième des dépenses annuelles de l'établissement. Le Conseil Académique de l'Education Nationale (CAEN) donne son avis préalable sur l'opportunité de ces subventions. »

Conformément à la délibération DESC/2017/187 du 3 juillet 2017, l'investissement doit concerner « en priorité », l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite et la mise en sécurité des locaux affectés à l'enseignement.

Pour l'année civile 2022, 32 collèges ont déposé un dossier pour la réalisation de travaux.

Les travaux d'accessibilité pour personnes à mobilité réduite représentent 16 % des demandes, tandis que la mise en sécurité des bâtiments représente 22 % des dossiers.

A ces deux thématiques s'ajoutent des demandes liées à la performance énergétique à hauteur de 12 %. Les demandes multi-thématiques représentent 50 % des demandes de subvention et se répartissent de la manière suivante :

- sécurité et performance énergétique : 22 %
- accessibilité et sécurité : 13 %
- accessibilité et performance énergétique : 9 %
- accessibilité, sécurité et performance énergétique : 6 %

L'Union Diocésaine des Organismes de Gestion des Etablissements Catholiques (UDOGEC) a établi une proposition de répartition des subventions (annexe 1).

Pour mémoire, celles-ci sont versées aux Organismes de Gestion des Etablissements Catholiques (OGEC) et à ce titre, une convention est signée avec le collège bénéficiaire (annexe 2).

- 3/3 -

Le Département pourrait ainsi attribuer 32 subventions à hauteur d'un montant d'un million d'euros, après avis du CAEN.

## **II. CADUCITÉ DES CONVENTIONS DE FINANCEMENT POUR TRAVAUX IMMOBILIERS**

Le Département du Nord a la volonté de régulariser les conventions de financement devenues caduques et de maintenir le bénéfice des subventions ou soldes restant dus pour les collèges privés.

Pour 3 collèges, les conventions de financement signées en 2017, 2018 et 2019 sont devenues caduques pour un montant total de 71 520 € (annexe 3). L'UDOGEC a confirmé que les établissements concernés ont effectivement réalisé les travaux faisant l'objet de la subvention. Il s'agit de deux collèges pour lesquels la date de mise en paiement de la subvention ne respecte pas les délais de la convention de financement et un collège ayant démarré les travaux avant la date de délibération sans avoir sollicité une dérogation.

Afin de clôturer définitivement ces dossiers et de maintenir le bénéfice des subventions pour les collèges privés concernés, il est proposé (sur présentation des documents permettant de confirmer la réalisation des travaux) de verser exceptionnellement les subventions ou soldes restant dus. Les établissements concernés seront alors invités à signer une nouvelle convention (annexe 4) pour la perception des montants restant dus.

Je propose au Conseil départemental :

- d'attribuer, au titre de l'année 2022, des subventions aux collèges privés sous contrat pour la réalisation de travaux destinés en priorité à l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite et à la mise en sécurité des locaux affectés à l'enseignement dans la limite d'un million d'euros, selon la proposition de répartition de l'Union Diocésaine des Organismes de Gestion des Etablissements Catholiques (UDOGEC), jointe dans le tableau en annexe 1 du rapport ;
- de m'autoriser à signer les conventions 2022 de financement des investissements immobiliers entre le Département du Nord et les établissements d'enseignement privé sous contrat, dans les termes du projet joint en annexe 2 du rapport ;
- d'autoriser le paiement de 71 520 € correspondant aux reliquats de subventions aux collèges privés concernés par la caducité de leurs conventions de financement pour les années 2017, 2018 et 2019, selon le tableau joint en annexe 3 du rapport, sous réserve de la fourniture des justificatifs de réalisation des travaux ;
- de m'autoriser à signer les conventions entre le Département du Nord et les collèges privés, concernés par la caducité de leurs conventions signées en 2017, 2018 et 2019, selon le modèle joint en annexe 4 du rapport ;
- de m'autoriser à signer tous les documents permettant de mettre en œuvre ces décisions ;
- d'autoriser la dépense d'investissement pour travaux dans les collèges privés, d'un montant de 1 071 520 € sur le programme 16003.

CODE GRAND ANGLE		ENGAGEMENTS		
OPERATION	ENVELOPPE	AUTORISES	DEJA CONTRACTES	PROPOSES DANS LE RAPPORT
16003OP003	16003E08	1000000	0	1000000

Christian POIRET  
Président du Département du Nord

**CONSEIL DEPARTEMENTAL**  
**Réunion du 27 juin 2022**

OBJET : Délégation de Service Public pour la gestion de la station touristique du ValJoly - Avenant 3 au contrat

La base de loisirs départementale du ValJoly, créée en 1975, est devenue une station touristique en 2008. Elle propose des activités de loisirs, des services, de la restauration et de l'hébergement.

Gérée par le Syndicat Mixte du ValJoly jusqu'au 31 décembre 2019, elle est, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, gérée par la société VM59132, société dédiée filiale de Vert Marine, dans le cadre d'une Délégation de Service Public (DSP) conclue pour une durée de dix ans.

Le contrat de Délégation de Service Public a déjà fait l'objet de deux avenants :

- le premier avenant constatait les dysfonctionnements nécessitant des travaux de mise en conformité et de remise en état et tirait les conséquences de l'application de l'article 5 du contrat initial. L'annexe 1 concernant le périmètre concédé a également été modifiée à cette occasion ;
- le deuxième avenant a été conclu afin de modifier le périmètre fixé par le contrat : remplacer les annexes 7A et 7B (horaires et tarifs) et modifier les articles 26.2 – révision des tarifs et des prix de vente et 23.2.1 – données comptables du rapport annuel du contrat.

Les dispositions de l'article 2.II de la loi n° 2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République, imposent au concessionnaire d'un service public de respecter les principes de laïcité et neutralité et au concédant d'effectuer un contrôle à ce titre.

Ce troisième avenant vient donc compléter le contrat de DSP conclu avec Vert Marine, par l'ajout d'un article dédié au respect de ces principes.

Je propose au Conseil départemental :

- d'approuver l'avenant n°3 au contrat de Délégation de Service Public (DSP) relatif à la gestion de la station touristique – base de loisirs du ValJoly et ses annexes ;
- de m'autoriser à signer l'avenant précité, entre le Département du Nord et la société VM59132, société dédiée filiale de Vert Marine, dans les termes du projet joint en annexe du rapport, ainsi que toutes les pièces et actes s'y rapportant.

Christian POIRET  
Président du Département du Nord

**CONSEIL DEPARTEMENTAL**  
**Réunion du 27 juin 2022**

OBJET : Délibération cadre relative à l'évolution de la politique touristique départementale

**I - OBJECTIFS**

Dans le contexte des suites de la crise sanitaire et face au constat d'une demande grandissante de proximité de la part des Nordistes, le Département du Nord souhaite redéfinir ses axes d'intervention en matière de tourisme et son mode de gestion de la compétence tourisme pour la période à venir.

Ce document cadre pose les bases des nouveaux objectifs départementaux et donne les contours des nouvelles modalités d'exercice de la compétence.

Des délibérations ultérieures en préciseront les modalités lors de la séance du conseil départemental du 26 septembre prochain.

**II - CONTEXTE**

Le tourisme régional a montré durant cette période de crise sanitaire sa grande capacité à répondre aux attentes des habitants et des territoires très proches.

Les demandes fortes en matière de loisirs de proximité et de qualité pour les familles, de circuits courts alimentaires, sont en adéquation avec le développement de l'offre culturelle et des infrastructures d'itinérance notamment cyclable, portée partiellement ou totalement par le Département.

Les lois NOTRe et MAPTAM et l'évolution du périmètre des régions ont conduit à une redistribution des rôles entre les différentes collectivités, le tourisme restant une compétence partagée sans chef de file, la compétence « promotion du tourisme » (principalement création, fonctionnement et gestion des offices du tourisme) étant de son côté confiée aux structures intercommunales.

**1 - Délibération cadre de 2017**

La délibération cadre 22 mai 2017 (DSTDL/2017/142), relative à la politique touristique départementale a défini les axes de développement et d'orientation de l'action départementale en matière de tourisme pour la période 2017/2020 et a posé les jalons d'une évolution importante de l'exercice de cette compétence par le Département.

Deux entrées principales ont été considérées : l'une territoriale, en centrant les interventions sur les territoires ayant le plus de besoins en ingénierie, l'autre thématique, en ciblant les domaines à forte valeur ajoutée relevant de domaines d'actions prioritaires du Département (loisirs, offices de tourisme, itinérance de manière globale, espaces de nature ouverts au public et sports de nature, offre culturelle autour des équipements culturels et musées départementaux).

Il s'agissait notamment d'accompagner les territoires identifiés comme destination touristique, et d'appuyer l'évolution des pratiques d'itinérance, écotourisme, les produits liés à la nature, dans une approche prenant en compte le développement durable et l'innovation.

Cette délibération a également permis la création des dispositifs Offices de Tourisme (OT) du futur et micro-réseaux qui ont été précisés et modifiés par des délibérations ultérieures.

## **2 - Convention 2020-2023 entre le Département et le Comité Départemental du Tourisme du Nord**

Par délibération du 16 janvier 1975, le Département a créé le Comité Départemental du Tourisme du Nord (CDT), sous forme associative. L'article L132-2 du code du tourisme définit les missions des CDT. « Le comité départemental du tourisme, créé à l'initiative du Conseil départemental, prépare et met en œuvre la politique touristique du département ».

La délibération-cadre de 2017 et différentes études menées par le Département avaient amené à faire évoluer le rôle du CDT en le faisant passer d'une agence de « généralistes » à une agence « d'experts, centrée sur les thématiques principales d'intervention du Département (itinérance et sports de nature, patrimoine, culture et évènementiel et tourisme de ressourcement).

En 2019, l'activité de commercialisation du CDT a été arrêtée pour laisser cette mission aux Offices de Tourisme dont c'est l'un des cœurs de métiers.

De ce fait, de profonds changements ont été entrepris au sein du CDT entre 2017 et 2020 pour adapter la structure aux « nouveaux métiers du marketing, notamment en lien avec le tourisme expérientiel ».

Le renouvellement de la convention en 2020, pour la période 2020-2023, a acté le tournant pris par le CDT vers une « agence d'innovation touristique du Nord », rebaptisée « La Tangente » par la suite, exclusivement tournée vers l'ingénierie touristique, autour de trois axes stratégiques :

- une politique de veille partenariale,
- un accompagnement des projets dans les territoires,
- un accompagnement de la transformation numérique du Nord.

Dans cette optique, le Département a redéployé ses interventions et ses effectifs en matière d'ingénierie touristique vers l'agence d'innovation touristique du Nord et a mis à sa disposition 4 agents départementaux par le biais de la délibération DRH/2020/56 du 3 février 2020.

## **III - PROPOSITIONS D'EVOLUTION DU MODE DE GESTION DE LA POLITIQUE TOURISTIQUE DEPARTEMENTALE**

De nombreux Départements ont procédé ces dernières années à une internalisation de la compétence tourisme au sein de leur organisation de services.

Les avantages de ce choix sont notamment la mutualisation des services ressources, une meilleure articulation avec les différentes politiques départementales, la valorisation des interventions et investissements départementaux et une transversalité facilitée.

Il est proposé d'engager une démarche similaire de reprise de gestion de la politique touristique départementale par le Département sur la totalité de son périmètre.

### **1 – Besoins et thématiques identifiés**

- promouvoir la diversité et les richesses touristiques des territoires nordistes vers les habitants (tourisme et loisirs) et les marchés proches, y compris étrangers, en favorisant des pratiques durables, notamment autour de l'itinérance douce et via un vecteur fiable et de référence, et développer les publications et outils pratiques ;

- animer, aux côtés d'Offices de Tourisme du Nord, le réseau des offices de tourisme du Département, pour favoriser les échanges interterritoriaux, les projets et coopérations et une promotion commune vers les marchés français et étrangers de proximité ;
- contribuer à la mise en tourisme des engagements départementaux (musées et équipements culturels, espaces naturels, itinéraires de randonnée, sports de nature, marque Accueil Vélo, Cafés Rando...);
- exercer une veille active et prospective sur les attentes des clientèles et les offres en matière de tourisme et conforter les outils d'observation, d'analyse et de mise à disposition des données ;
- intégrer les habitants du Nord, notamment les publics prioritaires du Département, dans la stratégie touristique : loisirs de proximité, accessibilité aux personnes en situation de handicap, valorisation des métiers du tourisme auprès des personnes en insertion ...

## **2 - Orientations principales**

- **Volet promotion touristique : promouvoir le Nord : de la communication institutionnelle à une stratégie de promotion touristique proactive sur l'ensemble des marchés notamment de proximité**

Le territoire départemental ne dispose plus d'un outil de promotion de ses richesses culturelles, patrimoniales et culturelles qui permette d'appréhender la diversité et l'intérêt d'une offre touristique pourtant très vaste.

A côté du site Nord Evasion, tourné vers le grand public, il est proposé de déployer une approche active vers les prescripteurs (presse, influenceurs, autocaristes...) pour promouvoir notre territoire auprès des clientèles des territoires voisins et des marchés étrangers proches.

Par la suite, une logique d'accompagnement des équipes des sites et équipements départementaux pourrait être engagée pour faciliter la promotion touristique des offres permanentes et des événements, en partenariat avec les acteurs locaux et régionaux (offices de tourisme, structures intercommunales, communes...). Cette dernière proposition pourrait être menée à moyen terme.

- **Volet appui aux territoires et aux acteurs : repositionner les équipes d'ingénierie touristique autour des politiques départementales « Offices de Tourisme du Futur » et « micro-réseaux touristiques » à l'interne des services départementaux**

Ce volet devrait conforter l'appui aux acteurs locaux pour l'intégration, dans le tissu économique et touristique local, des équipements départementaux (musées, espaces naturels, itinérance...) et des équipements non départementaux, notamment dans le cadre de la délibération départementale sur les micro-réseaux.

Cette équipe d'ingénierie participera donc activement à la mise en tourisme des réalisations départementales et animera, en lien avec les services départementaux, les réseaux d'acteurs du tourisme à l'échelle locale et interterritoriale.

A titre d'exemple, sur la thématique de l'itinérance cyclable, il s'agira d'animer la mise en tourisme par les Offices de Tourisimes, des investissements réalisés et soutenus par le Département, d'en garantir la qualité et la cohérence à l'échelle départementale (animation Marque Accueil Vélo, développement des usages des réseaux points nœuds (RPN), ...), intégrant une approche transfrontalière.

En accord avec les compétences sociales du Département, il pourrait être initié une nouvelle dynamique autour de la thématique Tourisme et Handicap. De même, un dialogue avec les opérateurs de l'économie sociale et solidaire pourrait être engagé, pour promouvoir la création d'activités liées au

tourisme visant un retour à l'emploi<sup>3/5</sup> - dans les filières du tourisme et de l'accueil/hôtellerie/restauration...

Enfin, le principe d'une conférence partenariale autour du tourisme à l'échelle départementale pourrait permettre de maintenir le lien avec les organismes professionnels.

➤ **Volet création/poursuite de la mise à disposition d'outils**

Les deux précédents volets se doivent d'être appuyés par une connaissance fine de l'évolution de l'offre touristique et de celle des attentes des clientèles, une promotion touristique ciblée étant bien plus pertinente que des campagnes généralistes.

Ce troisième volet a donc pour objectif :

- de mener une veille des évolutions touristiques et des attentes clientèles à porter à la connaissance des acteurs départementaux et des territoires. Cette veille permettra une adaptation constante de l'offre en fonction de la demande et de la stratégie de promotion touristique, développée par le Département ;
- d'organiser et de recueillir, du point de vue des besoins du tourisme, les données produites par les différents services départementaux (fréquentation des sites naturels, des itinéraires de randonnées, des équipements culturels...) et de poursuivre le développement des outils de cartographie et de production graphique (notamment pour l'itinérance).

A moyen terme, une mise à disposition des données auprès des porteurs de projets publics et privés pourrait être envisagée, après une étude plus approfondie des besoins auprès des partenaires, tel que le Comité Régional du Tourisme.

### **3 – Conséquences sur l'organisation des services départementaux et sur la Tangente**

La décision d'internaliser en totalité la compétence tourisme implique la création d'un service tourisme qui sera positionné au sein de la Direction Territoires et Transitions (DDT) qui sera opérationnelle au 1<sup>er</sup> juillet 2022.

Il s'articulerait autour des trois axes principaux : promotion touristique, ingénierie et appui aux territoires, observation et veille touristique. Certaines de ces missions sont actuellement exercées par la Tangente.

Cette préfiguration a été présentée en Comité Technique le 17 juin 2022.

En application de l'article L.1224-1 et suivants du code du travail, le Département devra reprendre dans ses services les salariés de l'association effectuant les missions transférées. Une étude est en cours pour identifier plus précisément les postes concernés.

Les modalités de transition vers ce nouveau mode de gestion sont en cours de définition et seront présentées au vote du Conseil départemental en septembre 2022. Elles tiendront compte de la nécessité de terminer dans de bonnes conditions le suivi de dossiers européens confiés à la Tangente par le Département et d'assurer aux salariés une sécurisation de leur parcours professionnel.

Par ailleurs, la reprise totale de la gestion de la compétence tourisme aura pour effet de rendre sans objet la convention avec la Tangente (toujours sous statut Comité Départemental du Tourisme), avant son terme prévu (décembre 2023). Il conviendra donc de la dénoncer ultérieurement.



Je propose au Conseil départemental :

- d'approuver le principe de ré-internalisation complète de la compétence « Tourisme » conformément au rapport ;
  
- d'approuver le principe de création d'un service « Tourisme », dont le périmètre exact sera présenté à l'assemblée délibérante lors d'une prochaine réunion.

Christian POIRET  
Président du Département du Nord

## CONSEIL DEPARTEMENTAL

### Réunion du 27 juin 2022

**OBJET** : Mise en place d'un avenant à la convention de partenariat entre le Département du Nord et la Région Hauts-de-France en matière d'intervention dans le domaine agricole pour une aide exceptionnelle aux maraîchers touchés par la tempête Eunice.

Une convention de partenariat dans le domaine agricole entre le Département et la Région a été signée le 1<sup>er</sup> juin 2022 (DRE/2022/22). Celle-ci, figurant en annexe 1 du présent rapport, fixe le cadre général des modalités d'intervention du Département et la mise en œuvre du partenariat portant sur :

- le développement de l'approvisionnement local dans la restauration collective ;
- le soutien à l'élevage et l'amélioration de la qualité sanitaire ;
- la promotion d'une agriculture dynamique, durable, respectueuse de l'environnement et créatrice d'emplois ;
- le développement local et la diversification ;
- l'accompagnement des agriculteurs en situation fragile ;
- l'animation et la reconnaissance du monde rural ;
- le renforcement de l'agriculture en tant que composante essentielle de la vie des territoires ;
- le logement en milieu rural et l'accueil familial à la ferme ;
- le développement des énergies renouvelables.

Le Département du Nord souhaite mettre en place un avenant à cette convention pour pouvoir intervenir exceptionnellement et aider la filière maraîchère, particulièrement touchée par la tempête Eunice en février dernier, qui a occasionné des dégâts importants en matériel et des pertes de récolte.

Plus d'une centaine de maraîchers sont touchés à l'échelle de la Région Hauts-de-France, dont environ 54 exploitations impactées dans le Département du Nord.

Le Département du Nord souhaite ainsi participer au dispositif d'aides aux investissements, intitulé « Pass'Agri filières », présenté en annexe 3 du rapport, selon les critères d'éligibilité suivants :

- les maraîchers du Département du Nord situés hors territoire métropolitain et ayant subi des dégâts liés à la tempête Eunice (la Métropole Européenne de Lille étudiant la mise en œuvre d'un dispositif propre pour les maraîchers métropolitains),
- les investissements matériels spécifiques à la production maraîchère, y compris le matériel d'occasion,
- une assiette minimum de dépenses fixées à 2 000 € HT,
- les investissements des dossiers déposés sur la plate-forme de la Région depuis la tempête (février 2022).

L'enveloppe maximale de subvention est estimée à ~~5/1~~ 35 000 €.

Le Département participera au comité des financeurs pour les aides liées à la tempête Eunice, dont la première réunion se tiendra après le vote du présent avenant, par les différentes instances délibérantes concernées.

Je propose au Conseil départemental :

- de m'autoriser à signer au nom et pour le compte du Département du Nord, l'avenant à la convention de partenariat entre le Département du Nord et la Région Hauts-de-France en matière d'intervention dans le domaine agricole, pour une aide exceptionnelle aux maraîchers touchés par la tempête Eunice, dans les termes du projet joint en annexe 2 du présent rapport ;
- d'imputer la dépense d'investissement correspondante, soit 35 000 € sur l'opération 23003OP003 du budget départemental 2022.

CODE GRAND ANGLE		ENGAGEMENTS		
OPERATION	ENVELOPPE	AUTORISES	DEJA CONTRACTES	PROPOSES DANS LE RAPPORT
23003OP003	23003E32	100 000,00	0,00	35 000,00

Christian POIRET  
Président du Département du Nord

# **DELIBERATIONS**

0.1

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20220627-310951-BF-1-1

Date de réception en préfecture le 8 juillet 2022

Affiché le 8 juillet 2022

**REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 27 JUIN 2022  
SEANCE DU 27 JUIN 2022**

**Suite à la convocation en date du 10 juin 2022**

**LE CONSEIL DEPARTEMENTAL**

**Réuni à Lille, sous la présidence de Christian POIRET, Président du Conseil Départemental**

Nombre de membres en exercices : 82

Étaient présents: Martine ARLABOSSE, Barbara BAILLEUL, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Valentin BELLEVAL, Pierre-Michel BERNARD, Stéphanie BOCQUET, Anne-Sophie BOISSEAUX, Frédéric BRICOUT, Josyane BRIDOUX, François-Xavier CADART, Yannick CAREMELLE, Loïc CATHELAIN, Régis CAUCHE, Marie CHAMPAULT, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC, Barbara COEVOET, Valérie CONSEIL, Laurent DEGALLAIX, Frédéric DELANNOY, Sylvie DELRUE, Agnès DENYS, Claudine DEROEUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Carole DEVOS, Monique EVRARD, Soraya FAHEM, Marie-Laurence FAUCHILLE, Isabelle FERNANDEZ, Maël GUIZIOU, Mickaël HIRAUX, Jacques HOUSSIN, Simon JAMELIN, Sylvie LABADENS, Nicolas LEBLANC, Vincent LEDOUX, Michel LEFEBVRE, Sébastien LEPRETRE, Valérie LETARD, Didier MANIER, Françoise MARTIN, Elisabeth MASSE, Anne MIKOLAJCZAK, Luc MONNET, Laurent PERIN, Max-André PICK, Christian POIRET, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Marie-Paule ROUSSELLE, Caroline SANCHEZ, Marie SANDRA, Céline SCAVENNEC, Frédérique SEELS, Sébastien SEGUIN, Nicolas SIEGLER, Marie TONNERRE-DESMET, Patrick VALOIS, Aude VAN CAUWENBERGE, Jean-Noël VERFAILLIE, Philippe WAYMEL, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s): Grégory BARTHOLOMEUS donne pouvoir à Pierre-Michel BERNARD, Benjamin CAILLIERET donne pouvoir à Soraya FAHEM, Gérald DARMANIN donne pouvoir à Doriane BECUE, Christine DECODTS donne pouvoir à Françoise MARTIN, Jean-Luc DETAVERNIER donne pouvoir à Patrick VALOIS, Stéphane DIEUSAERT donne pouvoir à Marie SANDRA, Jean-Claude DULIEU donne pouvoir à Isabelle CHOAIN, Julien GOKEL donne pouvoir à Frédéric DELANNOY, Michelle GREAUME donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Maryline LUCAS donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Charlotte PARMENTIER-LECOCQ donne pouvoir à Luc MONNET, Michel PLOUY donne pouvoir à Sylvie DELRUE, Anne VANPEENE donne pouvoir à Patrick VALOIS, Roger VICOT donne pouvoir à Didier MANIER, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON donne pouvoir à Michel LEFEBVRE.

**OBJET** : Compte administratif 2021 - Budget Principal

Vu le rapport DFCG/2022/146

Vu l'avis en date du 20 juin 2022 de la Commission Finances, ressources humaines, administration générale, contrôle de gestion, qualité du service public

Vu l'article 10 de la loi N°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses mesures de vigilance

**DECIDE à la majorité:**

- d'adopter, conformément à l'article L.3312-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le Compte Administratif du Département pour l'exercice 2021 tel qu'il est présenté dans le rapport (annexe 1) et tel qu'il figure dans la maquette (annexe 2) et les annexes au rapport (annexe 3, annexe 4, annexe 5).

Le Compte Administratif 2021 a été arrêté, en mouvements réels (hors résultats antérieurs reportés), à 3 188 390 898,80 € en dépenses et à 3 288 434 095,63 € en recettes, dégageant un excédent global de clôture de 173 091 626,83 € qui se décompose comme suit :

Résultat 2021 de fonctionnement	190 009 092,64 €
Résultat antérieur reporté en fonctionnement	72 930 430,00 €
<b>Résultat cumulé de fonctionnement</b>	<b>262 939 522,64 €</b>
Résultat 2021 d'investissement	9 960 193,52 €
Résultat antérieur reporté en investissement	-99 808 089,33 €
<b>Résultat cumulé d'investissement</b>	<b>-89 847 895,81 €</b>
<b>Résultat net cumulé</b>	<b>173 091 626,83 €</b>

- d'affecter l'excédent de fonctionnement du budget principal de 262 939 522,64 € au budget supplémentaire 2022 :
  - à la couverture du déficit d'investissement du budget principal pour 89 847 895,81 € ;
  - à la section de fonctionnement pour le solde, soit 173 091 626,83 €.
- d'admettre en non-valeur les titres et pour un montant de 2 050 804,03 € tels que présentés en annexe 5.

---

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 11 h 24.

65 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 15 pouvoirs.

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Madame DENYS et Monsieur BAUDOUX.

Messieurs LEDOUX et VERFAILLIE, présents à l'appel de l'affaire, avaient quitté momentanément la salle préalablement au vote.

En application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article L.3312-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), Monsieur POIRET, Président du Conseil départemental du Nord, a assisté au débat, mais a quitté la salle préalablement au vote sur le Compte Administratif 2021 en cédant la Présidence à Madame BECUE, 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente.

Vote intervenu à 12 h 51.

Au moment du vote, 64 Conseillers départementaux étaient présents.

Nombre de procurations : 15

Absents sans procuration : 2

N'a pas pris part au vote : 1 (Le Président du Conseil départemental du Nord en application de l'article L.3312-5 du CGCT)

Ont pris part au vote : 79 (y compris les votants par procuration)

**Résultat du vote :**

Abstention : 0

Total des suffrages exprimés : 79

Majorité des suffrages exprimés : 40

Pour : 50 (Groupe Union Pour le Nord - Mesdames BAILLEUL et DEROEUX, ainsi que Monsieur RENAUD, non inscrits)

Contre : 29 (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen - Groupe Communiste et Républicain : Pour l'Humain d'Abord ! - Groupe Ecologiste Europe Ecologie Les Verts Génération.s)

Signé électroniquement



Pour le Président du Conseil Départemental  
et par délégation,  
Le Directeur Adjoint des Affaires Juridiques  
et de l'Achat Public,

Régis RICHARD

**Vérification du quorum :**

Nombre de Conseillers Départementaux en exercice : ..... 82  
Nombre de Conseillers Départementaux présents au moment de l'engagement de la discussion : 65

**Déroulement du vote :**

Nombre de Conseillers Départementaux présents au moment du vote : ..... 64  
Nombre de procurations : ..... 15  
Absents sans procuration : ..... 2

**Vote intervenu à**

N'ont pas pris part au vote : ..... 1 ( Le Président en raison de l'article L.3312.5 du CGCT )  
Ont pris part au vote : ..... 79 ( y compris les votants par procuration )

**Résultats du vote :**

Abstentions ..... 0 dont ..... pouvoirs  
Suffrages exprimés : ..... 79  
Pour ..... 50 dont ..... 6 pouvoirs  
Contre ..... 29 dont ..... 9 pouvoirs

Le Compte Administratif pour l'exercice 2021 – Budget principal, est adopté.

Certifié exécutoire par le Président du Conseil Départemental, compte tenu de la transmission en Préfecture le .....  
et de la publication le .....

A Lille, le ..... 8 juillet 2022

Le Président du Conseil Départemental,

Christian POIRET



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DES CONTRIBUTIONS DIRECTES ET INDIRECTES</b>	<b>E1</b>

**TAUX DES CONTRIBUTIONS DIRECTES ET INDIRECTES**

	Base notifiée (si connue à la date de vote) ou assiettes	Variation des bases ou assiettes / (N-1)	Taux ou coefficient multiplicateur appliqué par décision du conseil général	Variation du taux / N-1	Produit voté par le conseil général	Variation du produit / N-1
Taxe foncières sur les propriétés bâties	0,00	-100,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00	-100,00 %
Taxe destinée au financement des dépenses des conseils d'architecture, d'urbanisme et d'environnement	0,00	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00	0,00 %
Taxe départementale des espaces naturels sensibles	0,00	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00	0,00 %
Taxe départementale de publicité foncière et droit départemental d'enregistrement	0,00	0,00 %	4,50 %	0,00 %	364 600 000,00	11,12 %
Taxe sur la consommation finale d'électricité	0,00	0,00 %	4,25	0,00 %	22 500 000,00	6,74 %
Taxe sur les remontées mécaniques	0,00	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00	0,00 %
Taxe d'aménagement	0,00	0,00 %	1,45 %	0,00 %	9 500 000,00	-13,64 %
Taxe additionnelle à la taxe de séjour (1)	0,00	0,00 %	10,00 %	0,00 %	300 000,00	-29,44 %
<b>Total des contributions directes et indirectes</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00 %</b>			<b>396 900 000,00</b>	<b>-52,57 %</b>

(1) Détailler les taxes pour lesquelles le département a un pouvoir de modulation du taux.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>E2</b>

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1),

A , le

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),

---

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) L'assemblée délibérante étant : (indiquer la nature de l'assemblée délibérante : conseil général, conseil syndical...).

0.2

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20220627-310950-BF-1-1

Date de réception en préfecture le 8 juillet 2022

Affiché le 8 juillet 2022

**REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 27 JUIN 2022  
SEANCE DU 27 JUIN 2022**

**Suite à la convocation en date du 10 juin 2022**

**LE CONSEIL DEPARTEMENTAL**

**Réuni à Lille, sous la présidence de Christian POIRET, Président du Conseil Départemental**

Nombre de membres en exercices : 82

Étaient présents: Martine ARLABOSSE, Barbara BAILLEUL, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Valentin BELLEVAL, Pierre-Michel BERNARD, Stéphanie BOCQUET, Anne-Sophie BOISSEAUX, Frédéric BRICOUT, Josyane BRIDOUX, François-Xavier CADART, Yannick CAREMELLE, Loïc CATHELAIN, Régis CAUCHE, Marie CHAMPAULT, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC, Barbara COEVOET, Valérie CONSEIL, Laurent DEGALLAIX, Frédéric DELANNOY, Sylvie DELRUE, Agnès DENYS, Claudine DEROEUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Carole DEVOS, Monique EVRARD, Soraya FAHEM, Marie-Laurence FAUCHILLE, Isabelle FERNANDEZ, Maël GUIZIOU, Mickaël HIRAUX, Jacques HOUSSIN, Simon JAMELIN, Sylvie LABADENS, Nicolas LEBLANC, Vincent LEDOUX, Michel LEFEBVRE, Sébastien LEPRETRE, Valérie LETARD, Didier MANIER, Françoise MARTIN, Elisabeth MASSE, Anne MIKOLAJCZAK, Luc MONNET, Laurent PERIN, Max-André PICK, Christian POIRET, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Marie-Paule ROUSSELLE, Caroline SANCHEZ, Marie SANDRA, Céline SCAVENNEC, Frédérique SEELS, Sébastien SEGUIN, Nicolas SIEGLER, Marie TONNERRE-DESMET, Patrick VALOIS, Aude VAN CAUWENBERGE, Jean-Noël VERFAILLIE, Philippe WAYMEL, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s): Grégory BARTHOLOMEUS donne pouvoir à Pierre-Michel BERNARD, Benjamin CAILLIERET donne pouvoir à Soraya FAHEM, Gérald DARMANIN donne pouvoir à Doriane BECUE, Christine DECODTS donne pouvoir à Françoise MARTIN, Jean-Luc DETAVERNIER donne pouvoir à Patrick VALOIS, Stéphane DIEUSAERT donne pouvoir à Marie SANDRA, Jean-Claude DULIEU donne pouvoir à Isabelle CHOAIN, Julien GOKEL donne pouvoir à Frédéric DELANNOY, Michelle GREAUME donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Maryline LUCAS donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Charlotte PARMENTIER-LECOCQ donne pouvoir à Luc MONNET, Michel PLOUY donne pouvoir à Sylvie DELRUE, Anne VANPEENE donne pouvoir à Patrick VALOIS, Roger VICOT donne pouvoir à Didier MANIER, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON donne pouvoir à Michel LEFEBVRE.

**OBJET** : Compte administratif 2021 - Budget annexe Laboratoire départemental

Vu le rapport DFCG/2022/147

Vu l'avis en date du 20 juin 2022 de la Commission Finances, ressources humaines, administration générale, contrôle de gestion, qualité du service public

Vu l'article 10 de la loi N°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses mesures de vigilance

**DECIDE à la majorité:**

- d'adopter, conformément à l'article L. 3312-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, le compte administratif du budget annexe laboratoire du Département pour l'exercice 2021 tel qu'il est présenté dans ce rapport et tel qu'il figure dans la maquette (annexe 1) ;

Le compte administratif a été arrêté à 2 493 951,40 € en dépenses et à 2 534 849,44 € en recettes, dégageant un excédent global de clôture pour 2021 de 40 898,04 € et un excédent d'investissement cumulé de 298 684,29 €, qui se décomposent comme suit :

Résultat 2021 de fonctionnement	0,00 €
Résultat antérieur reporté	0,00 €
Résultat de fonctionnement cumulé	0,00 €
Résultat 2021 d'investissement	+40 898,04 €
Résultat antérieur reporté	+257 786,25 €
Résultat d'investissement cumulé	+298 684,29 €

- de reprendre l'excédent d'investissement du budget annexe du laboratoire public départemental de 298 684,29 € en recette d'investissement compte 001 au budget supplémentaire 2022 ;
- d'admettre en non-valeur les titres présentés en annexe 2 pour un montant de 4 012,62 €.

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 11 h 24.

65 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 15 pouvoirs.

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Madame DENYS et Monsieur BAUDOUX.

Messieurs LEDOUX et VERFAILLIE, présents à l'appel de l'affaire, avaient quitté momentanément la salle préalablement au vote.

En application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article L.3312-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), Monsieur POIRET, Président du Conseil départemental du Nord, a assisté au débat, mais a quitté la salle préalablement au vote sur le Compte Administratif 2021 en cédant la Présidence à Madame BECUE, 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente.

Vote intervenu à 12 h 51.

Au moment du vote, 64 Conseillers départementaux étaient présents.

Nombre de procurations : 15

Absents sans procuration : 2

N'a pas pris part au vote : 1 (Le Président du Conseil départemental du Nord en application de l'article L.3312-5 du CGCT)

Ont pris part au vote : 79 (y compris les votants par procuration)

**Résultat du vote :**

Abstention :	0
Total des suffrages exprimés :	79
Majorité des suffrages exprimés :	40
Pour :	73 (Groupe Union Pour le Nord - Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen - Groupe Communiste et Républicain : Pour l'Humain d'Abord ! - Mesdames BAILLEUL et DEROEUX, ainsi que Monsieur RENAUD, non inscrits)
Contre :	6 (Groupe Ecologiste Europe Ecologie Les Verts Génération.s)

Signé électroniquement



Pour le Président du Conseil Départemental  
et par délégation,  
Le Directeur Adjoint des Affaires Juridiques  
et de l'Achat Public,

Régis RICHARD

**Vérification du quorum :**

Nombre de Conseillers Départementaux en exercice : ..... 82  
Nombre de Conseillers Départementaux présents au moment de l'engagement de la discussion : 65

**Déroulement du vote :**

Nombre de Conseillers Départementaux présents au moment du vote : ..... 64  
Nombre de procurations : ..... 15  
Absents sans procuration : ..... 2

**Vote intervenu à**

N'ont pas pris part au vote : ..... 1 (Le Président en raison de l'absence L.3312-15 du GCT)  
Ont pris part au vote : ..... 79 (y compris les votants par procuration)

**Résultats du vote :**

Abstentions ..... 0 dont ..... pouvoirs  
Suffrages exprimés : ..... 79  
Pour ..... 73 dont ..... 15 pouvoirs  
Contre ..... 6 dont ..... 0 pouvoirs

Le Compte Administratif pour l'exercice 2021 – Budget annexe Laboratoire départemental, est adopté.

Certifié exécutoire par le Président du Conseil Départemental, compte tenu de la transmission en Préfecture le .....  
et de la publication le .....

A Lille, le ..... 8 juillet 2022

Le Président du Conseil Départemental,

Christian POIRET

0.3

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20220627-310640-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 8 juillet 2022

Affiché le 8 juillet 2022

**REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 27 JUIN 2022  
SEANCE DU 27 JUIN 2022**

**Suite à la convocation en date du 10 juin 2022**

**LE CONSEIL DEPARTEMENTAL**

**Réuni à Lille, sous la présidence de Christian POIRET, Président du Conseil Départemental**

Nombre de membres en exercices : 82

Étaient présents: Martine ARLABOSSE, Barbara BAILLEUL, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Valentin BELLEVAL, Pierre-Michel BERNARD, Stéphanie BOCQUET, Anne-Sophie BOISSEAUX, Frédéric BRICOUT, Josyane BRIDOUX, François-Xavier CADART, Yannick CAREMELLE, Loïc CATHELAIN, Régis CAUCHE, Marie CHAMPAULT, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC, Barbara COEVOET, Valérie CONSEIL, Laurent DEGALLAIX, Frédéric DELANNOY, Sylvie DELRUE, Agnès DENYS, Claudine DEROEUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Carole DEVOS, Monique EVRARD, Soraya FAHEM, Marie-Laurence FAUCHILLE, Isabelle FERNANDEZ, Maël GUIZIOU, Mickaël HIRAUX, Jacques HOUSSIN, Simon JAMELIN, Sylvie LABADENS, Nicolas LEBLANC, Vincent LEDOUX, Michel LEFEBVRE, Sébastien LEPRETRE, Valérie LETARD, Didier MANIER, Françoise MARTIN, Elisabeth MASSE, Anne MIKOLAJCZAK, Luc MONNET, Laurent PERIN, Max-André PICK, Christian POIRET, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Marie-Paule ROUSSELLE, Caroline SANCHEZ, Marie SANDRA, Céline SCAVENNEC, Frédérique SEELS, Sébastien SEGUIN, Nicolas SIEGLER, Marie TONNERRE-DESMET, Patrick VALOIS, Aude VAN CAUWENBERGE, Jean-Noël VERFAILLIE, Philippe WAYMEL, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s): Grégory BARTHOLOMEUS donne pouvoir à Pierre-Michel BERNARD, Benjamin CAILLIERET donne pouvoir à Soraya FAHEM, Gérald DARMANIN donne pouvoir à Doriane BECUE, Christine DECODTS donne pouvoir à Françoise MARTIN, Jean-Luc DETAVERNIER donne pouvoir à Patrick VALOIS, Stéphane DIEUSAERT donne pouvoir à Marie SANDRA, Jean-Claude DULIEU donne pouvoir à Isabelle CHOAIN, Julien GOKEL donne pouvoir à Frédéric DELANNOY, Michelle GREAUME donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Maryline LUCAS donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Charlotte PARMENTIER-LECOCQ donne pouvoir à Luc MONNET, Michel PLOUY donne pouvoir à Sylvie DELRUE, Anne VANPEENE donne pouvoir à Patrick VALOIS, Roger VICOT donne pouvoir à Didier MANIER, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON donne pouvoir à Michel LEFEBVRE.

**OBJET** : Compte de gestion 2021 - Budget Principal

Vu le rapport DFCG/2022/144

Vu l'avis en date du 20 juin 2022 de la Commission Finances, ressources humaines, administration générale, contrôle de gestion, qualité du service public

Vu l'article 10 de la loi N°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses mesures de vigilance

**DECIDE à la majorité:**

- d'arrêter les résultats de fonctionnement et d'investissement du budget principal départemental tels que constatés dans le compte de gestion 2021 ;
  - de constater que les résultats du compte de gestion 2021, hors reprise des résultats de l'établissement public de Vaucelles, sont conformes à ceux du compte administratif 2021 du budget principal ;
  - de déclarer que le compte de gestion 2021 du budget principal départemental dressé par Monsieur le comptable du Trésor n'appelle aucune observation.
- 

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 11 h 24.

65 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 15 pouvoirs.

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Madame DENYS et Monsieur BAUDOUX.

Messieurs POIRET, LEDOUX et VERFAILLIE, présents à l'appel de l'affaire, avaient quitté momentanément la salle préalablement au vote.

Vote intervenu à 12 h 51.

Au moment du vote, 64 Conseillers départementaux étaient présents.

Nombre de procurations :	15
Absents sans procuration :	3
N'ont pas pris part au vote :	0
Ont pris part au vote :	79 (y compris les votants par procuration)



**Résultat du vote :**

Abstention :	0
Total des suffrages exprimés :	79
Majorité des suffrages exprimés :	40
Pour :	73 (Groupe Union Pour le Nord - Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen - Groupe Communiste et Républicain : Pour l'Humain d'Abord ! - Mesdames BAILLEUL et DEROEUX, ainsi que Monsieur RENAUD, non inscrits)
Contre :	6 (Groupe Ecologiste Europe Ecologie Les Verts Génération.s)

Signé électroniquement



Pour le Président du Conseil Départemental  
et par délégation,  
Le Directeur Adjoint des Affaires Juridiques  
et de l'Achat Public,

Régis RICHARD

0.4

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20220627-310641-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 8 juillet 2022

Affiché le 8 juillet 2022

**REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 27 JUIN 2022  
SEANCE DU 27 JUIN 2022**

**Suite à la convocation en date du 10 juin 2022**

**LE CONSEIL DEPARTEMENTAL**

**Réuni à Lille, sous la présidence de Christian POIRET, Président du Conseil Départemental**

Nombre de membres en exercices : 82

Étaient présents: Martine ARLABOSSE, Barbara BAILLEUL, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Valentin BELLEVAL, Pierre-Michel BERNARD, Stéphanie BOCQUET, Anne-Sophie BOISSEAUX, Frédéric BRICOUT, Josyane BRIDOUX, François-Xavier CADART, Yannick CAREMELLE, Loïc CATHELAIN, Régis CAUCHE, Marie CHAMPAULT, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC, Barbara COEVOET, Valérie CONSEIL, Laurent DEGALLAIX, Frédéric DELANNOY, Sylvie DELRUE, Agnès DENYS, Claudine DEROEUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Carole DEVOS, Monique EVRARD, Soraya FAHEM, Marie-Laurence FAUCHILLE, Isabelle FERNANDEZ, Maël GUIZIOU, Mickaël HIRAUX, Jacques HOUSSIN, Simon JAMELIN, Sylvie LABADENS, Nicolas LEBLANC, Vincent LEDOUX, Michel LEFEBVRE, Sébastien LEPRETRE, Valérie LETARD, Didier MANIER, Françoise MARTIN, Elisabeth MASSE, Anne MIKOLAJCZAK, Luc MONNET, Laurent PERIN, Max-André PICK, Christian POIRET, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Marie-Paule ROUSSELLE, Caroline SANCHEZ, Marie SANDRA, Céline SCAVENNEC, Frédérique SEELS, Sébastien SEGUIN, Nicolas SIEGLER, Marie TONNERRE-DESMET, Patrick VALOIS, Aude VAN CAUWENBERGE, Jean-Noël VERFAILLIE, Philippe WAYMEL, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s): Grégory BARTHOLOMEUS donne pouvoir à Pierre-Michel BERNARD, Benjamin CAILLIERET donne pouvoir à Soraya FAHEM, Gérald DARMANIN donne pouvoir à Doriane BECUE, Christine DECODTS donne pouvoir à Françoise MARTIN, Jean-Luc DETAVERNIER donne pouvoir à Patrick VALOIS, Stéphane DIEUSAERT donne pouvoir à Marie SANDRA, Jean-Claude DULIEU donne pouvoir à Isabelle CHOAIN, Julien GOKEL donne pouvoir à Frédéric DELANNOY, Michelle GREAUME donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Maryline LUCAS donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Charlotte PARMENTIER-LECOCQ donne pouvoir à Luc MONNET, Michel PLOUY donne pouvoir à Sylvie DELRUE, Anne VANPEENE donne pouvoir à Patrick VALOIS, Roger VICOT donne pouvoir à Didier MANIER, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON donne pouvoir à Michel LEFEBVRE.

**OBJET** : Compte de gestion 2021 - Budget annexe Laboratoire départemental

Vu le rapport DFCG/2022/145

Vu l'avis en date du 20 juin 2022 de la Commission Finances, ressources humaines, administration générale, contrôle de gestion, qualité du service public

Vu l'article 10 de la loi N°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses mesures de vigilance

**DECIDE à la majorité:**

- d'arrêter les résultats de fonctionnement et d'investissement du budget annexe Laboratoire départemental tels que constatés dans le compte de gestion 2021 ;
  - de constater que les résultats du compte de gestion 2021 du budget annexe Laboratoire départemental sont conformes à ceux du compte administratif 2021 ;
  - de déclarer que le compte de gestion 2021 du budget annexe Laboratoire départemental dressé par Monsieur le comptable du Trésor n'appelle aucune observation.
- 

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 11 h 24.

65 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 15 pouvoirs.

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Madame DENYS et Monsieur BAUDOUX.

Messieurs POIRET, LEDOUX et VERFAILLIE, présents à l'appel de l'affaire, avaient quitté momentanément la salle préalablement au vote.

Vote intervenu à 12 h 51.

Au moment du vote, 64 Conseillers départementaux étaient présents.

Nombre de procurations : 15

Absents sans procuration : 3

N'ont pas pris part au vote : 0

Ont pris part au vote : 79 (y compris les votants par procuration)

**Résultat du vote :**

Abstention :	0
Total des suffrages exprimés :	79
Majorité des suffrages exprimés :	40
Pour :	73 (Groupe Union Pour le Nord - Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen - Groupe Communiste et Républicain : Pour l'Humain d'Abord ! - Mesdames BAILLEUL et DEROEUX, ainsi que Monsieur RENAUD, non inscrits)
Contre :	6 (Groupe Ecologiste Europe Ecologie Les Verts Génération.s)

Signé électroniquement



Pour le Président du Conseil Départemental  
et par délégation,  
Le Directeur Adjoint des Affaires Juridiques  
et de l'Achat Public,

Régis RICHARD

0.5

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20220627-310937-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 11 juillet 2022

Affiché le 11 juillet 2022

Notifié le 28 juin 2022

**REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 27 JUIN 2022  
SEANCE DU 27 JUIN 2022**

**Suite à la convocation en date du 10 juin 2022**

**LE CONSEIL DEPARTEMENTAL**

**Réuni à Lille, sous la présidence de Christian POIRET, Président du Conseil Départemental**

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents: Martine ARLABOSSE, Barbara BAILLEUL, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Valentin BELLEVAL, Pierre-Michel BERNARD, Stéphanie BOCQUET, Anne-Sophie BOISSEAUX, Frédéric BRICOUT, Josyane BRIDOUX, François-Xavier CADART, Yannick CAREMELLE, Loïc CATHELAIN, Régis CAUCHE, Marie CHAMPAULT, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC, Barbara COEVOET, Valérie CONSEIL, Laurent DEGALLAIX, Frédéric DELANNOY, Sylvie DELRUE, Agnès DENYS, Claudine DEROEUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Carole DEVOS, Stéphane DIEUSAERT, Monique EVRARD, Soraya FAHEM, Marie-Laurence FAUCHILLE, Isabelle FERNANDEZ, Maël GUIZIOU, Mickaël HIRAUX, Jacques HOUSSIN, Simon JAMELIN, Sylvie LABADENS, Nicolas LEBLANC, Vincent LEDOUX, Michel LEFEBVRE, Sébastien LEPRETRE, Valérie LETARD, Didier MANIER, Françoise MARTIN, Elisabeth MASSE, Anne MIKOLAJCZAK, Luc MONNET, Laurent PERIN, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Marie-Paule ROUSSELLE, Caroline SANCHEZ, Marie SANDRA, Céline SCAVENNEC, Frédérique SEELS, Sébastien SEGUIN, Nicolas SIEGLER, Marie TONNERRE-DESMET, Patrick VALOIS, Aude VAN CAUWENBERGE, Jean-Noël VERFAILLIE, Philippe WAYMEL, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s): Grégory BARTHOLOMEUS donne pouvoir à Pierre-Michel BERNARD, Benjamin CAILLIERET donne pouvoir à Soraya FAHEM, Gérald DARMANIN donne pouvoir à Doriane BECUE, Christine DECODTS donne pouvoir à Valérie CONSEIL, Jean-Luc DETAVERNIER donne pouvoir à Patrick VALOIS, Jean-Claude DULIEU donne pouvoir à Isabelle CHOAIN, Julien GOKEL donne pouvoir à Frédéric DELANNOY, Michelle GREAUME donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Maryline LUCAS donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Charlotte PARMENTIER-LECOCQ donne pouvoir à Luc MONNET, Anne VANPEENE donne pouvoir à Patrick VALOIS, Roger VICOT donne pouvoir à Didier MANIER, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON donne pouvoir à Michel LEFEBVRE.

**OBJET** : Attribution de subventions dans le cadre du dispositif soutien aux projets d'investissement communaux (ADV/B/PTS) - Programmation 2022

Vu le rapport DAT/2022/242

Vu l'avis en date du 20 juin 2022 de la Commission Infrastructures, mobilités, aménagement du territoire,

logement, habitat, développement économique, partenariats institutionnels, relations internationales et européennes

Vu l'article 10 de la loi N°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses mesures de vigilance sanitaire

Vu l'amendement oral, présenté en séance et adopté à l'unanimité, relatif à la substitution de l'annexe 2 du rapport présentant les projets retenus au titre de l'ADVB pour la programmation 2022 qui ne fait pas mention des bonus Nord Durable, par une nouvelle annexe 2 remise en séance qui les mentionne

### **DECIDE à l'unanimité:**

- d'attribuer 59 subventions d'investissement aux communes et structures intercommunales, dont la liste figure en annexe 1 ci-jointe, dans le cadre de la programmation 2022 des Projets Territoriaux Structurants, pour un montant total de 23 943 000 € ;
- d'attribuer 277 subventions d'investissement aux communes et structures intercommunales, dont la liste figure en annexe 2 ci-jointe dans sa version actualisée, dans le cadre de la programmation 2022 du dispositif « Aide Départementale aux Villages et Bourgs », pour un montant total de 27 040 571 € ;
- de déclarer comme éligible au volet « Voirie communale » du dispositif « Aide Départementale aux Villages et Bourgs », les voiries des communes dont la gestion n'est pas assurée par des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) qui ont pris la compétence de gestion des voiries, à savoir les chemins ruraux qui appartiennent au Domaine Privé des communes et sont ouverts à la circulation publique et de déclarer comme inéligibles les voiries communales identifiées dans ces mêmes périmètres, quel que soit leur statut ;
- d'attribuer 96 subventions d'investissement aux communes dont la liste figure en annexe 3 ci-jointe, dans le cadre de la programmation 2022 du volet « Voirie communale » du dispositif « Aide Départementale aux Villages et Bourgs », pour un montant total de 3 101 964 € ;
- d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les actes et décisions correspondants et notamment les conventions conformes aux conventions types entre le Département du Nord et les communes ou structures intercommunales, dans les termes des projets joints en annexes 4, 5 et 6 du rapport, en référence à l'ensemble de ces différents sujets ;
- d'imputer les dépenses correspondantes sur les crédits du budget départemental de l'exercice 2022, sur l'enveloppe 25007E05, opérations 25007OP001, 25007OP002, 25007OP003 et 25007OP004 ;
- d'inscrire des crédits complémentaires au budget de l'exercice 2022 sur l'enveloppe 25007E05, opérations 25007OP001, 25007OP002, 25007OP003 et 25007OP004 à l'occasion de l'approbation du budget supplémentaire.

---

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 14 h 29.

Les Conseillers départementaux listés ci-dessous exercent un mandat municipal :

Mesdames BECUE (Maire de Tourcoing), BOCQUET (Conseillère municipale de Lille), CLERC (Adjointe au Maire de Le Cateau-Cambrésis), DEROEUX (Conseillère municipale de Saint-Amand-les-Eaux), DESCAMPS-MARQUILLY (Conseillère municipale de Thivencelle) et ZOUGGAGH (Conseillère municipale de Roubaix).

Messieurs BEAUCHAMP (Conseiller municipal d'Arleux), BRICOUT (Maire de Caudry), CAREMELLE (Conseiller municipal délégué de Gouzeaucourt), DELANNOY (Maire d'Hornaing), GUIZIOU (Conseiller municipal de Lille) et PICK (Conseiller municipal de Roubaix).

Les Conseillers départementaux listés ci-dessous exercent un mandat intercommunal :

Mesdames BAILLEUL (Conseillère communautaire déléguée à la Communauté Urbaine de Dunkerque Grand Littoral), CIETERS (Vice-Présidente de la Communauté de Communes Pévèle Carembault), FERNANDEZ (Conseillère communautaire à la Communauté Urbaine de Dunkerque Grand Littoral), ROUSSELLE (Conseillère communautaire déléguée de la Communauté d'agglomération Maubeuge-Val de Sambre), SANCHEZ (Vice-Présidente de DOUAISIS AGGLO) et SANDRA (Conseillère communautaire à la Communauté de Communes de Flandre Intérieure).

Messieurs BELLEVAL (Président de la Communauté de Communes de Flandre Intérieure), RINGOT (Vice-Président de la Communauté Urbaine de Dunkerque Grand Littoral), SEGUIN (Conseiller communautaire à la Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois) et VERFAILLIE (Vice-Président de la Communauté d'Agglomération Valenciennes Métropole).

Les Conseillers départementaux listés ci-dessous exercent un mandat municipal et un mandat intercommunal :

Mesdames ARLABOSSE (Adjointe au Maire de Dunkerque et Vice-Présidente de la Communauté Urbaine de Dunkerque Grand Littoral), CHOAIN (Maire de Prouvy et Vice-Présidente de la Communauté d'Agglomération Valenciennes Métropole), DENYS (Adjointe au Maire d'Aulnoye-Aymeries et Conseillère communautaire déléguée de la Communauté d'agglomération Maubeuge-Val de Sambre) et LABADENS (Adjointe au Maire de Cambrai et Conseillère communautaire à la Communauté d'Agglomération de Cambrai).

Messieurs BAUDOUX (Maire d'Aulnoye-Aymeries et Vice-Président de la Communauté d'agglomération Maubeuge-Val de Sambre), BERNARD (Maire d'Anzin et Vice-Président de la Communauté d'Agglomération Valenciennes Métropole), DEGALLAIX (Maire de Valenciennes et Président de la Communauté d'Agglomération Valenciennes Métropole), DIEUSAERT (Maire d'Oxelaère et Vice-Président de la Communauté de Communes de Flandre Intérieure), LEBLANC (Adjoint au Maire de Maubeuge et Vice-Président de la Communauté d'agglomération Maubeuge-Val de Sambre), MONNET (Maire de Templeuve-en-Pévèle et Conseiller communautaire de la Communauté de Communes Pévèle Carembault), RENAUD (Conseiller municipal de Saint-Amand-les-Eaux et Conseiller communautaire de la Communauté d'Agglomération de La Porte du Hainaut) et SIEGLER (Conseiller municipal délégué de Cambrai et Président de la Communauté d'Agglomération de Cambrai).

En raison de ces fonctions, ils ne peuvent ni prendre part au délibéré et au vote ni être comptés dans le quorum. Ils n'assistent pas à cette partie de la réunion.

Monsieur DULIEU avait donné pouvoir à Madame CHOAIN. Cette dernière ne pouvant prendre part au délibéré et au vote, il n'est pas tenu compte de ce pouvoir pour cette affaire.

Madame PARMENTIER-LECOCQ avait donné pouvoir à Monsieur MONNET. Ce dernier ne pouvant prendre part au délibéré et au vote, il n'est pas tenu compte de ce pouvoir pour cette affaire.

Madame DECODTS (Adjointe au Maire de Dunkerque) avait donné pouvoir à Madame CONSEIL. Elle ne peut prendre part au délibéré et au vote même par procuration. Il n'est donc pas tenu compte de ce pouvoir pour cette affaire.

Madame VANPEENE (Conseillère communautaire déléguée à la Communauté de Communes de Flandre Intérieure) avait donné pouvoir à Monsieur VALOIS. Elle ne peut prendre part au délibéré et au vote même par procuration. Il n'est donc pas tenu compte de ce pouvoir pour cette affaire.

Madame ZAWIEJA-DENIZON (Adjointe au Maire de Roelux et Vice-Présidente de la Communauté d'Agglomération de La Porte du Hainaut) avait donné pouvoir à Monsieur LEFEBVRE. Elle ne peut prendre part au délibéré et au vote même par procuration. Il n'est donc pas tenu compte de ce pouvoir pour cette affaire.

Mesdames GREAUME (Conseillère communautaire à la Communauté d'Agglomération Valenciennes Métropole) et LUCAS (Maire de Guesnain et Conseillère communautaire à DOUAISIS AGGLO) avaient donné pouvoir à Monsieur BEAUCHAMP (Conseiller municipal d'Arleux). Elles ne peuvent prendre part au délibéré et au vote même par procuration. Il n'est donc pas tenu compte de ces pouvoirs pour cette affaire.

Monsieur BARTHOLOMEUS (Conseiller municipal de Dunkerque et Conseiller communautaire délégué à la Communauté Urbaine de Dunkerque Grand Littoral) avait donné pouvoir à Monsieur BERNARD (Maire d'Anzin et Vice-Président de la Communauté d'Agglomération Valenciennes Métropole). Il ne peut prendre part au délibéré et au vote même par procuration. Il n'est donc pas tenu compte de ce pouvoir pour cette affaire.

Monsieur GOKEL (Vice-Président de la Communauté Urbaine de Dunkerque Grand Littoral) avait donné pouvoir à Monsieur DELANNOY (Maire d'Hornaing). Il ne peut prendre part au délibéré et au vote même par procuration. Il n'est donc pas tenu compte de ce pouvoir pour cette affaire.

Monsieur DARMANIN (Conseiller municipal de Tourcoing) avait donné pouvoir à Madame BECUE (Maire de Tourcoing). Ni le procurant, ni le porteur de pouvoir ne peut prendre part au délibéré et au vote. Il n'est donc pas tenu compte de ce pouvoir pour cette affaire.

Après avoir appelé l'affaire, Monsieur POIRET déclare qu'il est concerné par la délibération en qualité de Président de DOUAISIS AGGLO, et cède pendant l'examen de cette affaire la Présidence à Monsieur VALOIS, 4<sup>ème</sup> Vice-Président.

A l'appel de l'affaire et compte tenu de la nécessité de la prévention des conflits d'intérêts, les Conseillers départementaux partiellement intéressés par un ou plusieurs dossiers examinés dans la présente affaire, ne peuvent ni être comptés pour le quorum, ni prendre part au délibéré et au vote, en ce qui concerne ce ou ces dossiers. Le nombre de Conseillers départementaux présents pour l'examen des dossiers de cette affaire a toujours été égal au moins à 55.

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Mesdames COEVOET, TONNERRE-DESMET et VAN CAUWENBERGE, ainsi que par Messieurs CADART, CHRISTOPHE, JAMELIN, LEDOUX, LEFEBVRE, PLOUY (jusqu'alors représenté par Madame DELRUE) et VALOIS (porteur du pouvoir de Monsieur DETAVERNIER).

Madame SEELS, ainsi que Messieurs CATHELAIN et HIRAUX, présents à l'appel de l'affaire, avaient quitté momentanément la salle préalablement au vote.

Vote intervenu à 15 h 12.

Au moment du vote, 31 Conseillers départementaux étaient présents.

Nombre de procurations : 3

Absents sans procuration : 13

N'ont pas pris part au vote : 35 (en raison de la prévention des conflits d'intérêts)

Ont pris part au vote : 34 (y compris les votants par procuration)



**Résultat du vote :**

Abstentions :	4 (Groupe Ecologiste Europe Ecologie Les Verts Génération.s)
Total des suffrages exprimés :	30
Majorité des suffrages exprimés :	16
Pour :	30 (Groupe Union Pour le Nord - Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen - Groupe Communiste et Républicain : Pour l'Humain d'Abord )
Contre :	0

Signé électroniquement



Pour le Président du Conseil Départemental  
et par délégation,  
Le Directeur Adjoint des Affaires Juridiques  
et de l'Achat Public,

Régis RICHARD

Code ASTER	Maîtrise d'ouvrage	Nom du projet / Intitulé des travaux	Type de dossier	Montant total prévisionnel des travaux	Subvention proposée
2022/00158-DO	Aniche	Rénovation énergétique du complexe sportif Pierre de Coubertin et création d'une extension (Phase 1 : réhabilitation de l'existant)	PTS T	2 172 315 €	500 000 €
2022/00058-VA	Anzin	Résorption de friche urbaine avec projet de requalification par la construction de la nouvelle école du centre	PTS T	6 043 076 €	400 000 €
2022/00159-SA	Aulnoye-Aymeries	Réhabilitation et extension de l'ancienne école Socquet en salles dédiées à la pratique de la musique et de la danse	PTS T	2 017 405 €	350 000 €
2022/00237-VA	Aulnoy-lez-Valenciennes	Réhabilitation du terrain synthétique et des abords au complexe Stablinski	PTS D	557 500 €	150 000 €
2022/00464-FI	Bailleul	Redynamisation du centre-ville Phase 1 (espaces publics entre le CCAS, la salle Dumez et le collège Maxime Deyts)	PTS T	524 906 €	150 000 €
2022/00130-FM	Bergues	Restauration de l'Hôtel de Ville afin d'améliorer les conditions d'accueil des usagers des services publics territoriaux et pour la bonne préservation des archives de l'intercommunalité	PTS T	1 807 801 €	500 000 €
2022/00103-CA	CA de Cambrai	Travaux du conservatoire à rayonnement départemental	PTS T	1 351 360 €	525 000 €
2022/00173-VA	CA de la Porte du Hainaut	Requalification des espaces publics cité Minière Schneider sur Escaudain, Louches et Roeux (Phase 1)	PTS T	11 200 665 €	500 000 €
2022/00205-SA	CA Maubeuge Val de Sambre	Schéma d'accueil vélo à l'appui du Réseau Points Nœuds Avesnois	PTS D	151 000 €	60 000 €
2022/00077-VA	CA Valenciennes Métropole	Requalification de la cité minière Saint Pierre à Condé-sur-l'Escaut	PTS T	2 899 187 €	300 000 €
2022/00304-CA	Cambrai	Travaux de réhabilitation du complexe sportif Liberté (Phase 2 - vestiaires)	PTS T	1 065 004 €	400 000 €
2022/00287-CA	Caudry	Restauration de la Basilique Sainte Maxellende (Tranche optionnelle n°1 -restauration du clocher et des terrasses du porche d'entrée)	PTS T	977 920 €	300 000 €
2022/00129-SA	CC Coeur de l'Avesnois	Schéma d'accueil vélo à l'appui du Réseau Points Nœuds Avesnois	PTS D	125 350 €	50 000 €
2022/00184-FI	CC de Flandre Intérieure	Création d'un pôle d'échanges multimodal en gare d'Hazebrouck	PTS T	9 497 786 €	1 500 000 €
2022/00124-FM	CC des Hauts de Flandre	Création d'une voie verte sur la RD 17 à Wormhout	PTS D	699 105 €	150 000 €
2022/00170-ML	CC Pévèle-Carembault	Mise en oeuvre du Schéma Cyclable de Pévèle Carembault 2022	PTS D	1 008 000 €	300 000 €
2022/00380-ML	Comines	Réhabilitation du complexe sportif Decottignies	PTS T	5 940 561 €	300 000 €
2022/00583-DO	Cuincy	Requalification des espaces publics de la résidence Notre Dame (Phase 1)	PTS T	1 772 381 €	400 000 €
2022/00607-ML	Cysoing	Redynamisation du centre-ville	PTS T	2 199 285 €	400 000 €
2022/00033-DO	Douais Agglo [ex CA du Douaisis - c.A.D.]	Création d'une passerelle au sein d'EuraDouai	PTS T	11 628 053 €	1 500 000 €
2022/00294-VA	Douchy-les-Mines	Études de rénovation et d'agrandissement du Centre Régional de la Photographie	PTS T étude	35 065 €	17 000 €

Code ASTER	Maîtrise d'ouvrage	Nom du projet / Intitulé des travaux	Type de dossier	Montant total prévisionnel des travaux	Subvention proposée
2022/00566-SA	Doullers	Transformation d'un patrimoine emblématique communal en structure multiservices et accueil touristique/station étape "destination Avesnois"	PTS D	1 052 304 €	200 000 €
2022/00114-FM	Dunkerque	Construction d'un équipement public multifonction au Banc Vert (secteur QPV)	PTS T	14 455 143 €	1 500 000 €
2022/00459-DO	Fenain	Aménagement des espaces publics de la cité Agache de Fenain	PTS T	2 432 485 €	400 000 €
2022/00211-SA	Fourmies	Réhabilitation du stade Léo Lagrange (Phase 2 - tribunes)	PTS T	1 285 000 €	400 000 €
2022/00484-SA	Hautmont	Rénovation du centre culturel Maurice Schumann	PTS T	1 920 320 €	500 000 €
2022/00067-ML	Hem	Construction d'une salle multisports	PTS D	3 692 913 €	300 000 €
2022/00125-DO	Hornaing	Aménagement des espaces publics de la résidence Heurteau (Phase 1)	PTS T	3 657 346 €	300 000 €
2022/00161-ML	Houplines	Aménagement du complexe sportif André Claeys	PTS T	1 900 000 €	300 000 €
2022/00105-SA	Jeumont	Rénovation thermique et énergétique du centre administratif Georges Pompidou	PTS T	3 676 012 €	300 000 €
2022/00100-DO	Lallaing	Redynamisation & aménagements qualitatifs du centre-ville (Phases 1 & 2)	PTS T	1 737 153 €	300 000 €
2022/00062-DO	Lauwin-Planque	Construction d'une salle de sport et d'un restaurant scolaire	PTS T	3 591 706 €	600 000 €
2022/00059-CA	Le Cateau-Cambrésis	Réhabilitation de l'Abbatiale Saint Martin (Tranche ferme)	PTS T	4 176 296 €	700 000 €
2022/00020-SA	Le Quesnoy	Plan de valorisation touristique du Quesnoy (Phase 1)	PTS T	3 382 914 €	300 000 €
2022/00183-ML	Leers	Construction d'un espace culturel	PTS T	3 154 853 €	300 000 €
2022/00195-ML	Lille	Stabilisation de la chapelle du Musée de l'Hospice Comtesse	PTS T	2 298 906 €	600 000 €
2022/00146-ML	Loos	Réhabilitation du restaurant scolaire des Oliveaux	PTS T	3 353 125 €	300 000 €
2022/00085-SA	Maubeuge	Renforcement de l'attractivité de 2 équipements structurants du territoire par une approche culturelle, scientifique et patrimoniale	PTS T	953 320 €	350 000 €
2022/00088-SA	Maubeuge	Trésor Sainte Aldegonde et Projet Muse : Renforcement de l'attractivité des équipements culturels structurants du territoire pour une approche culturelle, scientifique et patrimoniale	PTS T	781 667 €	100 000 €
2022/00089-SA	Maubeuge	Diagnostic Culturel sur la lecture publique : Renforcement de l'attractivité des équipements culturels structurants pour une approche culturelle, scientifique et patrimoniale	PTS T étude	44 550 €	22 000 €
2022/00090-SA	Maubeuge	Plan de valorisation des remparts : Renforcement de l'attractivité des équipements culturels structurants du territoire pour une approche culturelle, scientifique et patrimoniale.	PTS T étude	38 350 €	19 000 €

Code ASTER	Maîtrise d'ouvrage	Nom du projet / Intitulé des travaux	Type de dossier	Montant total prévisionnel des travaux	Subvention proposée
2022/00539-FI	Oxelaère	Construction d'une maison de santé pluriprofessionnelle	PTS T	1 270 193 €	300 000 €
2022/00504-DO	Pecquencourt	Construction d'un dojo	PTS T	2 608 397 €	300 000 €
2022/00004-VA	Quiévrechain	Restructuration des espaces publics du quartier Mozart à Quiévrechain (Phases 2 et 3)	PTS T	834 811 €	200 000 €
2022/00174-ML	Ronchin	Rénovation énergétique de la halle de tennis	PTS T	1 665 741 €	300 000 €
2022/00632-ML	Roncq	Réhabilitation et extension de l'école de musique	PTS T	1 632 657 €	300 000 €
2022/00285-DO	Roost-Warendin	Construction d'une salle d'évolution sportive au groupe scolaire Roger Salengro	PTS T	673 161 €	200 000 €
2022/00117-ML	Roubaix	Rugby Ambition Roubaix : restructuration du pôle rugby Carihem	PTS T	4 304 790 €	600 000 €
2022/00488-ML	Sainghin-en-Weppes	Création d'un pôle culturel	PTS T	1 677 055 €	300 000 €
2022/00083-VA	Saint-Amand-les-Eaux	Renaissance du parvis de la Tour abbatiale et de son pont du XVIIème siècle	PTS T	1 866 700 €	400 000 €
2022/00097-DO	Sin-le-Noble	Rénovation de la salle de sports Delaune	PTS D	637 273 €	250 000 €
2022/00024-DO	Somain	Réhabilitation de la chapelle Sainte Barbe en espace d'insertion sociale et professionnelle	PTS T	931 732 €	150 000 €
2022/00056-ML	Templeuve-en-Pévèle	Restauration de l'église Saint Martin	PTS T	2 712 114 €	600 000 €
2022/00278-ML	Tourcoing	Réaménagement du complexe sportif Léo Lagrange	PTS T	13 141 921 €	1 500 000 €
2022/00038-ML	Tourmignies	Restauration de l'aile ouest du pavillon "Le petit rouge"	PTS T	1 565 035 €	300 000 €
2022/00039-VA	Valenciennes	Rénovation de la façade de l'Hôtel de Ville, allier patrimoine et modernité	PTS T	2 340 733 €	600 000 €
2022/00215-VA	Valenciennes	Rénovation énergétique de la salle du Hainaut au complexe sportif Pierre Carous	PTS T	1 072 062 €	300 000 €
2022/00434-VA	Wallers	Réaménagement intérieur de l'ancienne école ménagère en vue d'y accueillir un Pôle Petite enfance et un Pôle Solidarité et Cohésion sociale au sein du Quartier d'Arenberg	PTS T	1 065 596 €	300 000 €
2022/00072-ML	Wavrin	Rénovation énergétique et extension de la halle des sports de Verdun	PTS T	10 696 273 €	500 000 €
<b>TOTAL</b>				<b>171 954 332 €</b>	<b>23 943 000 €</b>

Code ASTER	Maîtrise d'ouvrage	Nom du projet / Intitulé des travaux	Montant total prévisionnel des travaux	Subvention proposée	Montat du bonus Nord Durable	Montant total de la subvention proposée
2022/00572-VA	Absson	Aménagement qualitatif du cimetière et de ses abords	370 324 €	148 130 €	7 407 €	155 537 €
2022/00605-ML	Aix	Travaux de remplacement de la chaudière et installation de stores à l'école les Prés verts.	23 044 €	10 814 €		10 814 €
2022/00241-SA	Anor	Projet Milourd : Remplacement de l'ovoïde, modification du système de vannage, renforcement de la digue et amélioration de l'ouvrage pour lutter contre les inondations	660 000 €	165 000 €		165 000 €
2022/00226-ML	Anstaing	Rénovation des vestiaires du Stade Municipal	86 704 €	32 000 €		32 000 €
2022/00266-DO	Arleux	Réhabilitation et extension de la restauration scolaire et aménagement des abords - Phase 2	494 381 €	247 191 €		247 191 €
2022/00179-FI	Arnèke	Restauration des charpentes et couvertures de l'église Saint Martin	1 262 631 €	300 000 €		300 000 €
2022/00383-ML	Aubers	Réhabilitation de l'ancienne gare en locaux associatifs	244 785 €	97 914 €		97 914 €
2022/00116-VA	Aubry-du-Hainaut	Mise en place d'un système de vidéo protection	163 075 €	65 230 €		65 230 €
2022/00213-ML	Auchy-lez-Orchies	Remise en état de l'église Sainte Berthe	319 958 €	127 983 €		127 983 €
2022/00437-CA	Avesnes-les-Aubert	Réaménagement du centre-bourg : création de nouveaux espaces publics végétalisés et renouvellement urbain	667 809 €	300 000 €	30 000 €	330 000 €
2022/00240-VA	Avesnes-le-Sec	Travaux de rénovation des bâtiments communaux (toiture, isolation et travaux annexes)	573 352 €	229 341 €		229 341 €
2022/00070-SA	Avesnes-sur-Helpe	Création d'une salle de sports	672 752 €	112 240 €		112 240 €
2022/00421-CA	Awoingt	Réaménagement qualitatif du chemin communal n°404 menant à Cambrai	254 904 €	75 862 €	7 586 €	83 448 €
2022/00149-SA	Bachant	Rénovation et extension des écoles maternelle et primaire	2 102 352 €	300 000 €	30 000 €	330 000 €
2022/00362-SA	Bavay	Mise en accessibilité de bâtiments communaux : garderie/bibliothèque école du Centre, groupe scolaire Atrium, ressource 29 rue Pierre Mathieu, Stade municipal, Salle des Fêtes	99 000 €	39 600 €		39 600 €
2022/00185-FI	Bavinchove	Travaux de rénovation à l'école primaire, au mini-stade et à l'église suite à la tempête du 18 février 2022	52 149 €	26 074 €		26 074 €
2022/00208-CA	Bazuel	Rénovation des façades du presbytère en vue d'y accueillir la médiathèque	29 479 €	14 739 €		14 739 €
2022/00273-ML	Beaucamps-Ligny	Création du square communal	211 779 €	84 711 €		84 711 €
2022/00104-SA	Beaudignies	Amélioration énergétique des bâtiments communaux et amélioration de la qualité de l'air dans les écoles	54 169 €	21 667 €	1 083 €	22 750 €
2022/00389-CA	Beaurain	Rénovation énergétique du bâtiment de la mairie : changement des menuiseries	32 816 €	16 408 €		16 408 €
2022/00402-SA	Beaurieux	Travaux de rénovation d'une partie de l'éclairage public et mise en valeur par éclairage led de l'ancienne douane et du pigeonnier récemment rénovés	8 210 €	4 105 €		4 105 €
2022/00137-VA	Bellaing	Travaux d'aménagement du cimetière	46 570 €	21 985 €		21 985 €
2022/00337-SA	Bermeries	Fourniture et pose de menuiseries en aluminium hall salle des fêtes et école	13 277 €	5 310 €		5 310 €
2022/00590-CA	Bertry	Aménagement d'un parking végétalisé 12 rue de la République	97 187 €	48 593 €		48 593 €
2022/00193-SA	Betrechies	Aménagement d'un espace libre partage en centre bourg aux abords de la mairie avec extension et mise en accessibilité du cimetière	335 903 €	134 361 €		134 361 €
2022/00231-ML	Beuvry-la-Forêt	Travaux de rénovation thermique des bâtiments communaux sur la parcelle 523 (garderie et ateliers municipaux)	69 991 €	34 995 €	1 750 €	36 745 €
2022/00333-CA	Bévilillers	Rénovation de la toiture de l'église Saint Thomas de Canterbury	221 000 €	88 400 €		88 400 €
2022/00414-FI	Boeschepe	Réfection du boulodrome	69 894 €	34 947 €	1 747 €	36 694 €
2022/00379-FI	Boëseghem	Aménagement ludique et sportif pour enfants et adultes au city stade	70 811 €	28 324 €		28 324 €
2022/00164-FM	Bollezeele	Remplacement des revêtements de sol et rénovation des sanitaires en cantine scolaire	46 301 €	18 520 €		18 520 €

Code ASTER	Maîtrise d'ouvrage	Nom du projet / Intitulé des travaux	Montant total prévisionnel des travaux	Subvention proposée	Montat du bonus Nord Durable	Montant total de la subvention proposée
2022/00264-VA	Bouchain	Rénovation énergétique des bâtiments communaux (complexe scolaire Jean Zay, salle des sports Vauban et Salle communale de fitness, bien-être et musculation)	376 672 €	112 596 €		112 596 €
2022/00471-SA	Boulogne-sur-Helpe	Transformation du local du four à pain en local à archives	17 168 €	8 584 €		8 584 €
2022/00200-CA	Boursies	Construction d'une salle polyvalente	1 774 949 €	300 000 €		300 000 €
2022/00188-SA	Bousies	Construction d'un boulodrome et pas de tir à l'arc couvert	699 645 €	300 000 €		300 000 €
2022/00166-VA	Bousignies	Éclairage public en LED	36 969 €	18 484 €		18 484 €
2022/00348-SA	Bousignies-sur-Roc	Rénovation thermique de la mairie et de la salle de réunion	11 294 €	3 388 €		3 388 €
2022/00436-SA	Boussières-sur-Sambre	Aménagement extérieur et intérieur d'un chalet sur les berges de la Sambre	38 606 €	19 303 €		19 303 €
2022/00242-SA	Boussois	Remplacement Menuiseries Ecole Casanova et Carlin	70 000 €	20 739 €		20 739 €
2022/00098-ML	Bouvines	Aménagement du coeur de ville (phase 3) : Monument aux morts et placette du marché	187 850 €	62 269 €		62 269 €
2022/00344-VA	Brillon	Réfection de la cour de l'école	45 437 €	22 718 €		22 718 €
2022/00509-FM	Broxeele	Aménagement public qualitatif espace de promenade "La Mare au Tilleul"	101 715 €	39 406 €	1 970 €	41 376 €
2022/00365-DO	Bruille-lez-Marchiennes	Equipement de vidéo-surveillance sur le territoire communal	119 300 €	59 650 €		59 650 €
2022/00011-DO	Bugnicourt	Rénovation et extension de la mairie dans un bâtiment annexe existant et réaménagement d'une rampe PMR.	482 415 €	192 966 €	9 648 €	202 614 €
2022/00122-VA	CA de la Porte du Hainaut	Restauration clos et couvert de la Chapelle Notre Dame de Malaise à Bruille Saint Amand	755 473 €	151 095 €		151 095 €
2022/00078-VA	CA Valenciennes Métropole	Réhabilitation du centre bourg de Famars : aménagement des espaces publics	791 544 €	300 000 €		300 000 €
2022/00079-VA	CA Valenciennes Métropole	Réhabilitation du centre bourg Odomez : aménagement des espaces publics	583 782 €	104 693 €	5 235 €	109 928 €
2022/00573-CA	Cagnoncles	Projet de rénovation thermique et acoustique de la salle des fêtes	392 549 €	157 019 €	7 851 €	164 870 €
2022/00463-ML	Camphin-en-Carembault	Requalification de la rue de la Libération (RD41)	286 783 €	92 206 €		92 206 €
2022/00534-ML	Camphin-en-Pévèle	Insonorisation du restaurant scolaire et rénovation et isolation des sanitaires de l'école Pasteur	182 588 €	73 035 €	3 652 €	76 687 €
2022/00593-DO	Cantin	Construction d'un groupe scolaire - Phase 1.	1 181 255 €	300 000 €		300 000 €
2022/00248-ML	Capinghem	Aménagement d'une aire de jeux inclusive	86 113 €	34 445 €		34 445 €
2022/00370-ML	Cappelle-en-Pévèle	Construction d'un nouveau bâtiment des services techniques	741 000 €	253 359 €	12 668 €	266 027 €
2022/00390-ML	Carnin	Création d'un Tiers Lieu	611 800 €	147 400 €	14 740 €	162 140 €
2022/00505-SA	Cartignies	Rue Méresse : construction de trottoirs et installation d'éclairage public	90 773 €	45 386 €		45 386 €
2022/00570-CA	Catillon-sur-Sambre	Mise en accessibilité de l'église et de l'école de musique	10 438 €	5 219 €		5 219 €
2022/00559-CA	Cattenières	Projet de requalification de la rue Pasteur - aménagement qualitatif des trottoirs	392 026 €	69 261 €		69 261 €
2022/00611-CA	Cauroir	Réfection qualitative des trottoirs de la rue de l'Eglise	95 063 €	27 161 €		27 161 €
2022/00196-SA	CC Coeur de l'Avesnois	Construction d'un plateau multisports à Beugnies	172 692 €	86 346 €		86 346 €
2022/00517-SA	CC Coeur de l'Avesnois	Création d'un plateau multisports à Felleries	172 692 €	86 346 €		86 346 €
2022/00519-SA	CC Coeur de l'Avesnois	Création d'un plateau multisports sur la commune de Haut-Lieu	138 246 €	41 474 €		41 474 €
2022/00522-SA	CC Coeur de l'Avesnois	Création d'un plateau multisports à Hestrud	148 781 €	74 391 €		74 391 €
2022/00523-SA	CC Coeur de l'Avesnois	Création d'un plateau multisports à Larouillies	148 781 €	59 512 €		59 512 €
2022/00524-SA	CC Coeur de l'Avesnois	Création d'un plateau multisports à Liessies	172 692 €	86 346 €		86 346 €
2022/00525-SA	CC Coeur de l'Avesnois	Création d'un plateau multisports à Rainsars	105 275 €	42 110 €		42 110 €
2022/00528-SA	CC Coeur de l'Avesnois	Création d'un plateau multisports à Sémeries	172 692 €	69 077 €		69 077 €
2022/00529-SA	CC Coeur de l'Avesnois	Création d'un plateau multisports à Semousies	172 692 €	69 077 €		69 077 €
2022/00556-ML	Chemy	Aménagement d'un espace de loisirs multi activités	153 000 €	45 900 €		45 900 €
2022/00338-SA	Clairfayts	Création de trottoirs engazonnés rue du Trieux et rue des plaines	63 487 €	31 744 €		31 744 €

Code ASTER	Maîtrise d'ouvrage	Nom du projet / Intitulé des travaux	Montant total prévisionnel des travaux	Subvention proposée	Montat du bonus Nord Durable	Montant total de la subvention proposée
2022/00295-SA	Colleret	Rénovation de la toiture du groupe scolaire Céline Harcqz	39 447 €	19 723 €		19 723 €
2022/00261-SA	Cousolre	Eclairage et isolations des équipements sportifs	76 989 €	30 795 €		30 795 €
2022/00199-ML	Coutiches	Remplacement du chauffage de la salle des fêtes	66 892 €	33 446 €		33 446 €
2022/00457-VA	Crespin	Travaux de rénovation de la cour de l'école Bellevue	193 704 €	74 835 €		74 835 €
2022/00612-SA	Croix-Caluyau	Création d'une salle de réunion et des associations et salle d'archivage	30 500 €	15 250 €		15 250 €
2022/00047-SA	Dimechaux	Réhabilitation du chauffage, isolation, amélioration des équipements d'éclairage et réfection du parvis de la salle des fêtes	68 752 €	34 376 €		34 376 €
2022/00225-SA	Dompierre-sur-Helpe	Rénovation du patrimoine public : menuiseries des archives, CSC et salle des fêtes et toiture des sanitaires publics et des fonds baptismaux	63 859 €	31 929 €		31 929 €
2022/00259-FI	Ebblinghem	Rénovation et aménagement d'un plateau sportif	13 142 €	6 571 €		6 571 €
2022/00489-SA	Élesmes	Création de trottoirs rue de la chapelle entre le numero d'habitation n° 1 et le n° 41 c	60 310 €	21 515 €		21 515 €
2022/00398-CA	Élincourt	Extension du columbarium	11 864 €	5 932 €		5 932 €
2022/00400-ML	Emmerin	Rénovation d'une salle communale	21 063 €	10 531 €		10 531 €
2022/00120-SA	Englefontaine	Installation d'une chaufferie bois énergie et d'un réseau de chaleur alimentant les bâtiments communaux	777 472 €	300 000 €	30 000 €	330 000 €
2022/00239-ML	Englos	Rénovation des terrains de tennis	46 524 €	23 262 €		23 262 €
2022/00412-SA	Eppe-Sauvage	Rénovation de l'ensemble du parc d'éclairage public de la commune d'Eppe-Sauvage par de l'éclairage LED	46 276 €	16 197 €		16 197 €
2022/00108-DO	Erre	Travaux d'aménagement qualitatif du parvis et mise en sécurité du monument aux morts.	80 166 €	38 392 €		38 392 €
2022/00417-CA	Escarmain	Rénovation des façades de l'ancienne école et création d'un cheminement PMR	70 000 €	34 250 €		34 250 €
2022/00214-CA	Escaudoevres	Réfection du parvis de l'église et de la mairie	47 720 €	23 860 €		23 860 €
2022/00351-VA	Escautpont	Travaux d'aménagement et de mise en sécurité du parvis du Groupe Scolaire Brunehaut - Création d'un parking et végétalisation de l'espace public	293 394 €	131 907 €		131 907 €
2022/00310-CA	Esnes	Aménagement du cimetière	8 316 €	4 158 €		4 158 €
2022/00614-DO	Esquerchin	Travaux de démolition de l'abri existant et de prolongement du mur d'enceinte du cimetière	13 824 €	6 912 €		6 912 €
2022/00441-DO	Estrées	Travaux d'installation d'un système de vidéoprotection communale	51 928 €	25 964 €		25 964 €
2022/00431-VA	Estreux	Construction d'une micro-crèche	929 940 €	300 000 €		300 000 €
2022/00041-CA	Eswars	Travaux de réfection des toitures de la réserve et de la sacristie et remplacement de sept fenêtres de l'église Saint Jacques	16 038 €	6 415 €		6 415 €
2022/00074-CA	Étroeungt	Mise en place d'une chaufferie bois et d'un réseau de chaleur pour alimenter les bâtiments communaux	617 665 €	300 000 €	30 000 €	330 000 €
2022/00143-DO	Férin	Aménagement qualitatif de la rue du 11 novembre	417 667 €	79 495 €		79 495 €
2022/00235-SA	Flaumont-Waudrechies	Réfection du réseau éclairage public en lampes Led	56 689 €	28 344 €		28 344 €
2022/00466-VA	Flines-lès-Mortagne	Aménagement du site de la Rubanerie	934 900 €	165 125 €	8 256 €	173 381 €
2022/00521-DO	Flines-lez-Raches	Remplacement des menuiseries extérieures de l'école Pierre Cassin (1ère phase de la rénovation thermique de l'école)	148 938 €	44 681 €	2 234 €	46 915 €
2022/00476-SA	Floursies	Aménagement d'un parc multigénérationnel en centre bourg	341 995 €	136 798 €		136 798 €
2022/00049-SA	Floyon	Réfection de la toiture de l'église	416 539 €	145 235 €		145 235 €
2022/00552-SA	Fontaine-au-Bois	Travaux d'aménagement d'un plateau sportif	95 610 €	28 683 €		28 683 €
2022/00145-CA	Fontaine-au-Pire	Réhabilitation de la salle des fêtes	335 723 €	167 861 €		167 861 €
2022/00181-CA	Fontaine-Notre-Dame	Restauration de l'église Saint Martin clos couvert et vitraux	664 120 €	265 648 €		265 648 €
2022/00081-ML	Forest-sur-Marque	Rénovation énergétique des salles polyvalentes du centre municipal de loisirs	33 000 €	16 500 €		16 500 €

Code ASTER	Maîtrise d'ouvrage	Nom du projet / Intitulé des travaux	Montant total prévisionnel des travaux	Subvention proposée	Montat du bonus Nord Durable	Montant total de la subvention proposée
2022/00111-ML	Fournes-en-Weppes	Changement des toitures de deux bâtiments communaux (Poste et Espace associatif Raoult)	67 154 €	33 577 €		33 577 €
2022/00584-ML	Frelinghien	Rénovation d'équipements associatifs (médiathèque et béguinage)	74 722 €	29 889 €		29 889 €
2022/00155-DO	Fressain	Réhabilitation et extension de la salle des fêtes communale	835 760 €	300 000 €	15 000 €	315 000 €
2022/00109-CA	Fressies	Création d'un parking qualitatif et d'un local de stockage dans le cadre du réaménagement du Centre Bourg	265 560 €	86 224 €		86 224 €
2022/00101-ML	Fretin	Rénovation du clocher de l'église Saint Martin (murs de façade et remplacement de la toiture en ardoise)	284 772 €	85 431 €		85 431 €
2022/00256-SA	Glageon	Transition écologique d'un bâtiment ancien à usage de dojo	289 724 €	144 862 €	7 243 €	152 105 €
2022/00323-FI	Godewaersvelde	Extension, renovation et mise aux normes de la Mairie	451 900 €	163 350 €		163 350 €
2022/00382-DO	Goelzin	Travaux d'installation d'un écran acoustique autour de la pico-centrale hydroélectrique communale	69 850 €	34 925 €		34 925 €
2022/00229-SA	Gommegnies	Construction écoresponsable d'une extension à l'école René Jouglet - Phase 2 : cantine salle de motricité préau et cour	1 905 645 €	300 000 €	30 000 €	330 000 €
2022/00153-ML	Gondecourt	Réhabilitation de la place du Général de Gaulle	1 098 580 €	269 046 €		269 046 €
2022/00569-CA	Gonnelieu	Rénovation énergétique et mise en accessibilité du futur estaminet et ses abords	460 000 €	179 796 €		179 796 €
2022/00577-CA	Gouzeaucourt	Accessibilité aux personnes à mobilité réduite à la maison des jeunes, à l'église et au cimetière	24 719 €	12 359 €		12 359 €
2022/00357-SA	Grand-Fayt	Remplacement de portes et fenêtres bâtiment communal	11 421 €	5 710 €		5 710 €
2022/00221-DO	Guesnain	Remise en état du sol de la salle de tennis de table et des terrains de tennis.	220 418 €	110 209 €		110 209 €
2022/00151-SA	Gussignies	Réaménagement de la mairie rénovation pour la transition énergétique des archives, bureau du Maire et sécurisation de la cage d'escalier vers le grenier	40 373 €	16 149 €		16 149 €
2022/00176-ML	Hantay	Construction d'un bâtiment regroupant salle de restauration, cuisine scolaire et médiathèque	1 955 095 €	300 000 €		300 000 €
2022/00345-FI	Hardifort	Rénovation de la salle des fêtes	45 975 €	18 389 €		18 389 €
2022/00283-SA	Hargnies	Remplacement de l'espace jeux pour les petits et pose d'une clôture de protection suite à la création d'une surface de stationnement sur l'espace Beltrame	29 271 €	14 636 €		14 636 €
2022/00203-VA	Hasnon	Travaux d'accessibilité au cimetière	55 808 €	27 904 €		27 904 €
2022/00543-VA	Haspres	Extension et aménagement du cimetière communal	240 295 €	96 118 €		96 118 €
2022/00234-CA	Haucourt-en-Cambrésis	Rénovation du plafond de la salle des fêtes	10 927 €	5 463 €		5 463 €
2022/00165-VA	Haveluy	Travaux de restructuration et d'extension de la mairie	1 089 840 €	300 000 €		300 000 €
2022/00339-FI	Haverskerque	Réfection et consolidation de l'école Saint-Exupéry de Haverskerque avec aménagement du chemin d'accès désartificialisé et revégétalise	183 327 €	71 509 €	3 575 €	75 084 €
2022/00136-CA	Haynecourt	Rénovation de l'éclairage public suite à l'effacement des réseaux rue de Bourlon (de la Rue de Sauchy jusqu'au carrefour avec les rues de la Croix et des Chanoines)	252 500 €	24 228 €		24 228 €
2022/00154-VA	Hélesmes	Mise en lumière et chauffage de l'église Saint-Léger d'Hélesmes	255 907 €	102 363 €		102 363 €
2022/00094-CA	Hem-Lenglet	Amélioration de l'éclairage public extérieur de la commune et de la salle des fêtes dans le cadre des économies d'énergie	97 945 €	39 178 €		39 178 €
2022/00140-VA	Hergnies	Création d'une aire de loisirs intergénérationnelle de plein air	447 711 €	223 856 €		223 856 €
2022/00461-VA	Hérin	Dispositif vidéo protection phase 3	92 045 €	36 498 €		36 498 €
2022/00311-ML	Herlies	Aménagement paysager du coeur de village	782 695 €	300 000 €		300 000 €
2022/00066-FM	Holque	Restauration de la toiture (charpente) de l'église Saint-Michel de Holque	133 429 €	53 372 €		53 372 €
2022/00350-SA	Hon-Hergies	Aménagement de sécurité en centre bourg/ première phase (liaisons piétonnes rue Gaston Génarte -accès école /salle des fêtes- rue Laurent Niogret)	139 393 €	53 610 €		53 610 €
2022/00560-CA	Honnechy	Réfection de la cour de l'école	9 000 €	4 500 €		4 500 €
2022/00134-VA	Hordain	Réfection de l'éclairage public - phase 2	69 628 €	34 814 €		34 814 €



Code ASTER	Maîtrise d'ouvrage	Nom du projet / Intitulé des travaux	Montant total prévisionnel des travaux	Subvention proposée	Montat du bonus Nord Durable	Montant total de la subvention proposée
2022/00554-DO	Hornaing	Création d'un espace bien-être à la piscine.	360 000 €	144 000 €		144 000 €
2022/00084-ML	Houplin-Ancoisne	Construction du groupe scolaire Ferry Vion	3 685 138 €	300 000 €	30 000 €	330 000 €
2022/00397-CA	Iwuy	Extension et réhabilitation de l'école élémentaire Joliot Curie située rue Lafayette à Iwuy (1ère phase)	1 652 920 €	300 000 €	30 000 €	330 000 €
2022/00575-SA	Jolimetz	Amélioration énergétique des bâtiments communaux - construction d'une chaufferie bois énergie et construction d'une salle "garderie et vie associative"	1 099 000 €	300 000 €	30 000 €	330 000 €
2022/00016-FM	Killem	Réfection de la toiture et du plafond de locaux dépendants de la salle SCHIPMAN	55 892 €	27 946 €		27 946 €
2022/00031-ML	La Bassée	Aménagement du complexe sportif Roland Joly	1 671 433 €	300 000 €		300 000 €
2022/00496-CA	La Groise	Traitement et réfection de la façade de la mairie	28 308 €	14 154 €		14 154 €
2022/00493-SA	La Longueville	Réhabilitation du City Stade "Les Marronniers" et création d'une aire de jeu pour enfants	295 215 €	147 607 €		147 607 €
2022/00477-VA	La Sentinelle	Rénovation de toitures avec rénovation thermique de plusieurs bâtiments communaux (cantine scolaire, salle de sports, bâtiment périscolaire et local du restaurant du cœur)	244 718 €	97 887 €		97 887 €
2022/00107-DO	Landas	Construction d'un restaurant scolaire et reconstruction des préaux : première tranche de la réhabilitation énergétique de l'école Jean Macé.	1 012 673 €	300 000 €	15 000 €	315 000 €
2022/00152-SA	Landrecies	Réfection de la toiture du SSIAD et du centre médical	62 584 €	31 292 €		31 292 €
2022/00467-FI	Le Doulieu	Aménagement d'un arrêt de bus aux normes PMR, abri-vélo, mise en conformité de la réserve municipale et création d'une aire de loisirs intergénérationnelle	470 000 €	176 000 €		176 000 €
2022/00292-SA	Le Favril	Tranche 2 : Regroupement de classes avec création d'une chaufferie bois et d'un réseau de chaleur (tranche 1) alimentant l'ensemble des bâtiments et mise aux normes et accessibilité de la mairie et création d'une MAM (tranche 3)	1 090 850 €	300 000 €	30 000 €	330 000 €
2022/00063-FM	Lederzeele	Bâtiment d'activités sportives et culturelles	444 755 €	133 426 €		133 426 €
2022/00481-FM	Leffrinckoucke	Travaux de rénovation de l'Atelier 374	629 900 €	251 960 €	12 598 €	264 558 €
2022/00472-CA	Lesdain	Aménagement du parvis au monument aux morts	15 183 €	7 591 €		7 591 €
2022/00309-SA	Lez-Fontaine	Restauration de la Chapelle de Lez-Fontaine	8 096 €	4 048 €		4 048 €
2022/00329-VA	Lieu-Saint-Amand	Création d'un parking paysager salle des fêtes	498 055 €	149 417 €	14 942 €	164 359 €
2022/00396-CA	Ligny-en-Cambrésis	Réfection et extension d'allées dans le cimetière	34 867 €	17 433 €		17 433 €
2022/00498-SA	Limont-Fontaine	Restauration de la toiture de la chapelle Saint Nicolas	37 675 €	18 838 €		18 838 €
2022/00138-SA	Locquignol	Rénovation thermique de la salle des fêtes : changement des menuiseries	13 631 €	4 770 €		4 770 €
2022/00432-DO	Loffre	Passage au LED de l'éclairage public en agglomération de la rue des Moines et de son giratoire, d'une partie de la rue d'Estrées, d'une partie de la petite rue, et d'une partie de la rue Saint Jean	32 880 €	13 152 €		13 152 €
2022/00168-ML	Lompret	Rénovation énergétique et extension du groupe scolaire Pasteur	1 708 005 €	300 000 €	15 000 €	315 000 €
2022/00462-VA	Lourches	Aménagement d'une place publique/parvis sur le site de l'ancienne école Jean Macé	365 209 €	182 604 €		182 604 €
2022/00223-SA	Louvignies-Quesnoy	Rénovation thermique école maternelle	47 399 €	14 220 €		14 220 €
2022/00258-VA	Maing	Travaux de rénovation de l'éclairage public	275 536 €	109 494 €		109 494 €
2022/00009-SA	Mairieux	Travaux de sécurisation intérieur de la nef sur la partie porche de l'église et sur la façade extérieure du clocher de l'église	274 993 €	89 844 €		89 844 €
2022/00456-DO	Marchiennes	Remplacement des menuiseries extérieures du bâtiment accueillant la nouvelle mairie et la salle des fêtes	38 823 €	19 411 €		19 411 €
2022/00025-CA	Marcoing	Rénovation du bâtiment mille clubs et ses abords	461 650 €	184 659 €		184 659 €
2022/00182-DO	Marcq-en-Ostrevent	Installation d'un système de vidéoprotection.	64 492 €	32 246 €		32 246 €
2022/00440-SA	Maresches	Construction d'une plaine de jeux et zone de rencontre dans le centre bourg	69 882 €	27 953 €		27 953 €
2022/00276-CA	Marets	Réfection de la toiture du foyer Léo Lagrange	26 257 €	13 128 €		13 128 €

Code ASTER	Maîtrise d'ouvrage	Nom du projet / Intitulé des travaux	Montant total prévisionnel des travaux	Subvention proposée	Montat du bonus Nord Durable	Montant total de la subvention proposée
2022/00516-SA	Marpent	Projet Plage Verte	280 012 €	103 025 €		103 025 €
2022/00260-CA	Masnières	Construction d'un city-stade	509 000 €	203 600 €		203 600 €
2022/00224-DO	Masny	Rénovation énergétique des écoles maternelle PERRAULT et primaire ROBERT-Développement d'énergie renouvelables	870 810 €	300 000 €	30 000 €	330 000 €
2022/00568-VA	Mastaing	Réaménagement des abords de l'école Jules Ferry	210 601 €	63 180 €		63 180 €
2022/00257-CA	Maurois	Remplacement de la toiture de l'école	32 836 €	16 418 €		16 418 €
2022/00051-CA	Mazinghien	Travaux d'accessibilité du cimetière aux personnes en situation de handicap	32 443 €	16 222 €		16 222 €
2022/00404-VA	Millonfosse	Réaménagement de la salle des fêtes et de la cuisine	18 266 €	9 133 €		9 133 €
2022/00352-SA	Monceau-Saint-Waast	Rénovation thermique de la salle des fêtes	12 224 €	6 112 €		6 112 €
2022/00495-VA	Monchaux-sur-Écaillon	Rénovation de la bibliothèque	68 809 €	34 405 €		34 405 €
2022/00328-DO	Monchecourt	Rénovation, extension et mise aux normes PMR de la salle communale Nelson MANDELA, aménagement de ses abords et de son parking	588 880 €	292 934 €	29 293 €	322 227 €
2022/00198-CA	Montigny-en-Cambrésis	Aménagement du cimetière avec la pose d'un second colombarium, de 7 cavurnes et la mise en accessibilité du site	22 036 €	11 018 €		11 018 €
2022/00050-VA	Mortagne-du-Nord	Travaux de réfection de la toiture et des sanitaires de la salle des Banquets sise rue Henri Urbain	55 339 €	27 669 €		27 669 €
2022/00014-ML	Mouchin	Construction d'un bâtiment comprenant un dortoir et un restaurant scolaire	1 167 694 €	300 000 €	30 000 €	330 000 €
2022/00540-FI	Neuf-Berquin	Rénovation de salles de classe de l'école Yves Montand	50 917 €	25 458 €	1 273 €	26 731 €
2022/00591-SA	Neuf-Mesnil	Aire de jeux rue des Aubépines	24 958 €	12 479 €		12 479 €
2022/00019-CA	Neuville-Saint-Rémy	Travaux de restauration du moulin communal	453 643 €	226 800 €		226 800 €
2022/00300-VA	Neuville-sur-Escaut	Réhabilitation thermique de la salle des sports Léo Lagrange	1 404 730 €	300 000 €	15 000 €	315 000 €
2022/00452-CA	Neuvilly	Aménagement d'une aire de jeux	39 600 €	19 800 €		19 800 €
2022/00622-CA	Niergnies	Mise en sécurité du terrain zone n°2 et aménagement de trottoirs pour la micro-crèche	61 560 €	24 000 €		24 000 €
2022/00123-FM	Nieurlet	Pose d'une séparation "Porte coulissante" permettant de diviser le rez de chaussé de la salle polyvalente en deux parties distinctes mais en préservant la possibilité d'avoir une grande salle pour certaines activités	17 800 €	8 900 €		8 900 €
2022/00532-ML	Nomain	Réfection de la toiture de l'école Léo Lagrange (partie élémentaire).	69 287 €	34 643 €		34 643 €
2022/00394-SA	Noyelles-sur-Sambre	Réhabilitation thermique et réaménagement partiel des bâtiments communaux	259 303 €	103 721 €		103 721 €
2022/00150-SA	Obrechies	Travaux de mise en conformité du local technique	48 131 €	24 065 €		24 065 €
2022/00007-SA	Ohain	Réseau de chaleur avec chaufferie biomasse. Isolation et relamping de l'école Jacques-Yves Cousteau	836 399 €	300 000 €	30 000 €	330 000 €
2022/00269-VA	Oisy	Construction d'un atelier municipal	70 000 €	35 000 €		35 000 €
2022/00629-CA	Ors	Rénovation qualitative des trottoirs rue de la Louvière	294 868 €	53 576 €		53 576 €
2022/00126-CA	Pailencourt	Rénovation de l'éclairage public de plusieurs rues et du terrain de foot	66 843 €	33 421 €		33 421 €
2022/00445-VA	Petite-Forêt	Réhabilitation du CCAS	26 251 €	13 125 €		13 125 €
2022/00331-ML	Phalempin	Création du Centre Technique Communal	734 000 €	293 600 €		293 600 €
2022/00197-SA	Poix-du-Nord	Travaux de rénovation de la salle de musique et de la salle Saint Martin	121 346 €	48 538 €		48 538 €
2022/00249-CA	Pommereuil	Remplacement des menuiseries de la salle des fêtes et de la salle polyvalente	68 154 €	34 077 €		34 077 €
2022/00244-ML	Pont-à-Marcq	Création d'un parc d'activités (City stade, Pumtrack et Skatepark) pour les jeunes	295 486 €	118 194 €		118 194 €
2022/00482-SA	Potelle	Rénovation énergétique très performante de la mairie	94 965 €	37 986 €	1 899 €	39 885 €
2022/00616-ML	Prémesques	Rénovation du parc de l'éclairage public	472 522 €	89 504 €		89 504 €
2022/00186-VA	Préseau	Rénovation thermique et énergétique de la salle des fêtes principale rue Delbove	612 189 €	244 876 €	12 244 €	257 120 €
2022/00391-SA	Preux-au-Bois	Réfection de la toiture d'un bâtiment scolaire	13 436 €	5 374 €		5 374 €

Code ASTER	Maîtrise d'ouvrage	Nom du projet / Intitulé des travaux	Montant total prévisionnel des travaux	Subvention proposée	Montat du bonus Nord Durable	Montant total de la subvention proposée
2022/00411-SA	Prisches	Changement du système de chauffage de la salle des fêtes	17 774 €	8 887 €		8 887 €
2022/00005-VA	Prouvy	Travaux de rénovation énergétique au complexe sportif (salle des sports + dojo) et restaurant scolaire	437 247 €	174 899 €	8 745 €	183 644 €
2022/00169-CA	Proville	Rénovation énergétique et mise aux normes d'accessibilité et de sécurité de l'école Charles de Gaulle	3 132 181 €	300 000 €	30 000 €	330 000 €
2022/00418-ML	Provin	Construction d'une salle de musculation communale	1 074 900 €	300 000 €		300 000 €
2022/00579-FM	Quaëdypre	Rénovation du terrain de football	177 226 €	53 168 €		53 168 €
2022/00531-VA	Quarouble	Travaux de réhabilitation et d'amélioration des ateliers municipaux	66 087 €	33 043 €		33 043 €
2022/00048-VA	Quérénaing	Réhabilitation du dernier café en un estaminet, café/restaurant, café rando et un commerce de circuit court	295 160 €	114 613 €		114 613 €
2022/00548-CA	Quevy (délégation de maîtrise d'ouvrage)	Réhabilitation du quartier de la Maladrerie - aménagement des espaces publics (avec NordSem)	1 535 000 €	107 014 €		107 014 €
2022/00290-DO	Râches	Aménagement d'un pôle extra périscolaire.	123 200 €	61 600 €		61 600 €
2022/00468-ML	Radinghem-en-Weppes	Création d'un parcours santé	47 128 €	23 564 €		23 564 €
2022/00046-DO	Raimbeaucourt	Réaménagement du centre bourg - Aménagement urbain, paysager et mise aux normes d'accessibilité, de sécurité des accès des écoles du centre et leurs parvis	661 537 €	252 560 €	12 628 €	265 188 €
2022/00073-CA	Ramillies	Construction d'une maison d'assistants maternels	491 904 €	245 951 €		245 951 €
2022/00132-SA	Ramousies	Aménagement extérieur de bâtiments communaux (mairie-salle des fêtes)	99 828 €	39 931 €		39 931 €
2022/00076-SA	Raucourt-au-Bois	Désamiantage et Rénovation Thermique de l'atelier municipal	30 351 €	10 623 €		10 623 €
2022/00332-CA	Rejet-de-Beaulieu	Rénovation énergétique et accessibilité PMR de l'école	215 945 €	86 378 €	4 319 €	90 697 €
2022/00513-CA	Ribécourt-la-Tour	Changement des fenêtres de l'école	15 500 €	7 750 €		7 750 €
2022/00177-CA	Rieux-en-Cambrésis	Remplacement de l'éclairage de la commune par de l'éclairage LED	144 310 €	72 155 €		72 155 €
2022/00043-VA	Roeulx	Création d'un multi espace dédié à la petite enfance rue Jean Jaurès (complexe sportif) et piétonnier Alexandre Danhiez (Cense aux mômes)	108 250 €	43 300 €		43 300 €
2022/00163-VA	Rosult	Travaux de réhabilitation de la Place Verte	63 806 €	31 903 €	1 595 €	33 498 €
2022/00139-SA	Rousies	Création d'une nouvelle mairie	2 121 484 €	300 000 €	30 000 €	330 000 €
2022/00002-VA	Rouvignies	Création d'un cimetière	714 245 €	203 826 €		203 826 €
2022/00492-VA	Rumegies	Rénovations - Ecole Maternelle du Ridoir	9 033 €	4 516 €		4 516 €
2022/00410-CA	Rumilly-en-Cambrésis	Changement des menuiseries de l'école Jules Ferry	51 000 €	25 500 €	1 275 €	26 775 €
2022/00112-ML	Sailly-lez-Lannoy	Rénovation de la mairie	889 478 €	300 000 €		300 000 €
2022/00485-ML	Sainghin-en-Mélantois	Rénovation du groupe scolaire public- Phase 3	64 000 €	25 000 €		25 000 €
2022/00558-CA	Saint-Aubert	Réalisation d'un espace cinéraire - Aménagement columbarium et cimetière	10 054 €	5 027 €		5 027 €
2022/00403-SA	Saint-Aubin	Sécurisation, aménagement et extension de l'aire de jeux	57 550 €	28 775 €		28 775 €
2022/00021-VA	Saint-Aybert	Création d'une crèche	556 716 €	222 686 €	11 134 €	233 820 €
2022/00178-CA	Saint-Hilaire-lez-Cambrai	Transformation de l'ancien presbytère en lieu d'accueil pour le périscolaire, le centre de loisirs et les associations	406 503 €	203 251 €		203 251 €
2022/00541-FI	Saint-Jans-Cappel	Création d'un éclairage sportif au stade municipal	51 390 €	25 695 €		25 695 €
2022/00340-CA	Saint-Python	Réfection du préau de l'école communale	29 140 €	14 570 €		14 570 €
2022/00469-SA	Saint-Remy-du-Nord	Remplacement de la chaudière de la salle de sports	34 016 €	17 008 €		17 008 €
2022/00501-FI	Saint-Sylvestre-Cappel	Rénovation extension et mise en conformité accessibilité de la salle des fêtes	603 492 €	241 396 €	12 070 €	253 466 €
2022/00319-CA	Saint-Vaast-en-Cambrésis	Réhabilitation qualitative de la place Romain Rolland	94 381 €	35 934 €		35 934 €
2022/00425-SA	Saint-Waast	Création d'un site cinéraire et d'un ossuaire	19 450 €	9 725 €		9 725 €
2022/00156-SA	Salesches	Amélioration énergétique de la salle des fêtes	191 725 €	76 690 €	3 835 €	80 525 €
2022/00371-VA	Sars-et-Rosières	Travaux d'aménagement d'une cinquième classe de l'école communale	29 096 €	14 548 €		14 548 €

Code ASTER	Maîtrise d'ouvrage	Nom du projet / Intitulé des travaux	Montant total prévisionnel des travaux	Subvention proposée	Montat du bonus Nord Durable	Montant total de la subvention proposée
2022/00206-SA	Sars-Poteries	Réaménagement qualitatif des trottoirs Rues Léo Lagrange et Dourlers suite à effacement de réseau	345 112 €	172 556 €		172 556 €
2022/00530-CA	Saulzoir	Travaux de rénovation thermique du bâtiment communal faisant fonction de vestiaires pour le football	52 516 €	26 258 €	1 313 €	27 571 €
2022/00251-VA	Sebourg	Extension de l'école maternelle de l'Aunelle	477 038 €	190 815 €		190 815 €
2022/00250-ML	Sequedin	Remplacement des bardages des salles de sport	67 947 €	33 973 €		33 973 €
2022/00372-CA	Solesmes	Rénovation de la toiture et de la façade de l'église Saint-Martin	899 950 €	300 000 €		300 000 €
2022/00401-SA	Solre-le-Château	Aire de rencontre sportive multigénérationnelle	84 282 €	42 141 €		42 141 €
2022/00465-FM	Spycker	Rénovation du centre socioculturel	35 017 €	17 508 €	875 €	18 383 €
2022/00222-FI	Steenvoorde	Création d'une halle marchande (Tranche 1)	1 633 213 €	300 000 €	15 000 €	315 000 €
2022/00518-SA	Taisnières-en-Thiérache	Réhabilitations de la façade de la salle des fêtes et d'un pignon de l'école	30 470 €	15 235 €		15 235 €
2022/00291-VA	Thiant	Création de deux préaux au groupe scolaire Gustave Ansart	250 000 €	93 351 €		93 351 €
2022/00095-FI	Thiennes	Aménagement d'un axe à mobilité douce rue de Tannay	171 267 €	56 490 €		56 490 €
2022/00589-VA	Thivencelle	Mise en conformité de l'éclairage au football et mise en place d'un éclairage public rue Baugnies et rue du Cimetière	20 233 €	10 117 €		10 117 €
2022/00619-CA	Thun-l'Évêque	Aire de jeux dans le jardin de l'école	21 779 €	10 890 €		10 890 €
2022/00550-VA	Thun-Saint-Amand	Renforcement de l'éclairage public et à la modification du système d'éclairage du terrain de football au niveau E7	61 130 €	23 985 €		23 985 €
2022/00232-CA	Thun-Saint-Martin	Rénovation qualitative des trottoirs de la rue Jean Bar et pour partie des rues des Bosquets et Cutiviers	239 913 €	75 284 €		75 284 €
2022/00308-DO	Tilloy-lez-Marchiennes	Travaux d'aménagements qualitatifs de la rue François Sang	264 364 €	62 244 €		62 244 €
2022/00520-ML	Toufflers	Rénovation du complexe sportif : salle de tennis	265 091 €	84 202 €		84 202 €
2022/00008-ML	Tressin	Création d'un complexe multisports	177 485 €	35 497 €		35 497 €
2022/00057-CA	Troisvilles	Travaux de remise aux normes à la salle des fêtes, au secrétariat de la mairie, à l'école et à la salle polyvalente	53 544 €	26 772 €		26 772 €
2022/00018-FM	Uxem	Travaux de réalisation d'équipements ludiques et sportifs	632 089 €	247 932 €		247 932 €
2022/00499-ML	Verlinghem	Rénovation de la salle municipale du Tournebride	174 680 €	52 400 €		52 400 €
2022/00099-CA	Vertain	Rénovation du plateau sportif situé près de l'école maternelle rue du Calvaire	16 945 €	8 472 €		8 472 €
2022/00386-VA	Vicq	Remplacement des chéneaux de l'école	26 730 €	10 692 €		10 692 €
2022/00359-FI	Vieux-Berquin	Rénovation de l'éclairage public	130 118 €	52 047 €		52 047 €
2022/00358-SA	Vieux-Reng	Aménagement d'un vestiaire à l'atelier municipal	20 124 €	10 062 €		10 062 €
2022/00207-DO	Villers-au-Tertre	Travaux de la salle polyvalente et installation d'un bloc sanitaire pour l'école	332 320 €	132 928 €		132 928 €
2022/00385-CA	Villers-Plouich	Requalification du lit du Riot de la Garitte en vue de maintenir son gabarit afin d'éviter des inondations	26 755 €	13 377 €		13 377 €
2022/00510-ML	Wahagnies	Aménagement d'aires de jeux rue Jules Ferry (aire de jeux et piste de pumptrack)	89 903 €	44 951 €		44 951 €
2022/00068-SA	Wallerens-Fagne	Rénovation du toit de l'Eglise Saint-Hilaire	101 899 €	30 569 €		30 569 €
2022/00638-SA	Wagnies-le-Grand	Cheminement piétonnier en béton désactivé RD 129 RD 2649	124 068 €	26 038 €		26 038 €
2022/00280-VA	Wasnes-au-Bac	Aménagements au droit de la mairie	41 000 €	20 500 €		20 500 €
2022/00617-FM	Watten	Aménagement d'une rampe d'accès à l'espace "Jean-Marie Harlay"	13 864 €	6 932 €		6 932 €
2022/00219-SA	Wignehies	Réfection ouvrage d'art et du mur de soutènement rue Jules Guesde et rue Jean des Fresnes	163 934 €	65 573 €		65 573 €
2022/00627-ML	Willems	Aménagement du cimetière (mise en accessibilité aux personnes à mobilité réduite et couverture végétale)	36 860 €	18 430 €		18 430 €
2022/00416-FM	Zegerscappel	travaux de mise en sécurité extérieure de l'église	17 440 €	6 976 €		6 976 €
2022/00527-FI	Zermezeele	Restauration de l'église de Saint-Omer Tranche 1 et 2	544 721 €	272 360 €		272 360 €
2022/00458-FI	Zuytpeene	Création de toilettes publiques dans le cadre des équipements structurant les cheminements doux	32 414 €	16 207 €		16 207 €
<b>TOTAL</b>			<b>89 348 858 €</b>	<b>26 318 887 €</b>		<b>27 040 571 €</b>

Code ASTER	Maîtrise d'ouvrage	Nom du projet / Intitulé des travaux	Montant total prévisionnel des travaux	Montant total des dépenses subventionnables	Montant plafonné des dépenses subventionnables	Subvention proposée
2022/00387-CA	Abancourt	(VC) Réfection de la couche de roulement de la rue des Fresnois	58 406 €	58 405 €	58 405 €	29 202 €
2022/00592-ML	Auchy-lez-Orchies	(VC) Travaux de voirie rue de la Froidure	34 996 €	21 495 €	21 495 €	10 747 €
2022/00262-ML	Avelin	(VC) Réfection de la couche de roulement d'une partie de la rue d'Attiches	81 578 €	53 530 €	53 530 €	26 765 €
2022/00301-SA	Avesnelles	(VC) Travaux de réfection des voiries communales : la place, rue des jardins et rue du Mont Inculte	153 670 €	153 670 €	150 000 €	75 000 €
2022/00615-ML	Bachy	(VC) Réfection de la couche de roulement des rues Clémenceau et Foch	90 610 €	86 370 €	86 370 €	43 185 €
2022/00293-CA	Bantouzelle	(VC) Travaux de réfection de la couche de roulement rue de la Vaucelette	54 570 €	28 080 €	28 080 €	14 040 €
2022/00512-SA	Bas-Lieu	(VC) Gravillonnage chemin Notre Dame du Bois et rue de Guersignies	28 092 €	28 092 €	28 092 €	14 046 €
2022/00395-SA	Beaurieux	(VC) Travaux de réfection de la couche de roulement de la voie communale n°303 dite "rue de Clairfayts"	205 363 €	154 884 €	150 000 €	75 000 €
2022/00526-SA	Bérelles	(VC) Réfection de la voie communale n°4 dite route d'Hestrud	99 350 €	94 510 €	94 510 €	47 255 €
2022/00209-CA	Béthencourt	(VC) Réfection de la couche de roulement des rues Ferrer et Louise Michel	31 386 €	31 386 €	31 386 €	15 693 €
2022/00230-ML	Beuvry-la-Forêt	(VC) Travaux de reprise de couche de roulement sur l'allée des Saules, le chemin de la Haute Pierre, rue Albert Ricquier (délaissé) et la rue le Mullet	257 378 €	150 897 €	150 000 €	75 000 €
2022/00180-SA	Boulogne-sur-Helpe	(VC) Réfection du Chemin de Montorgueil	35 272 €	29 526 €	29 526 €	14 763 €
2022/00187-SA	Bousies	(VC) Travaux de la rue de la tranquillité, rue neuve partie 1 et 2 et rue d'Ors partie 3	146 686 €	146 686 €	146 686 €	73 343 €
2022/00500-SA	Bry	(VC) Travaux de réfection de la rue du Bessois dans la commune de Bry (ADVB 2022)	61 741 €	49 782 €	49 782 €	24 891 €
2022/00444-CA	Busigny	(VC) Rénovation de la couche de roulement des rues du Poirier, Millerand, des écoles et Clémenceau	106 208 €	98 768 €	98 768 €	49 384 €
2022/00511-ML	Camphin-en-Pévèle	(VC) Réfection de la couche de roulement de la rue de Bouvines	41 753 €	40 913 €	40 913 €	20 456 €
2022/00604-DO	Cantin	(VC) Réfection de la rue d'Erchin	42 229 €	42 229 €	42 229 €	21 114 €
2022/00442-SA	Cartignies	(VC) Réfection de la couche de roulement de la rue Méresse	50 401 €	50 401 €	50 401 €	25 200 €
2022/00549-CA	Catillon-sur-Sambre	(VC) Réfection de la 2ème portion de voirie rue Thiers	76 637 €	20 913 €	20 913 €	10 456 €
2022/00561-CA	Cattenières	(VC) Projet de requalification de la rue Pasteur - Partie voirie communale	392 026 €	66 405 €	66 405 €	33 202 €

Code ASTER	Maîtrise d'ouvrage	Nom du projet / Intitulé des travaux	Montant total prévisionnel des travaux	Montant total des dépenses subventionnables	Montant plafonné des dépenses subventionnables	Subvention proposée
2022/00613-CA	Cauroir	(VC) Réfection de la rue de l'Eglise	95 063 €	30 102 €	30 102 €	15 051 €
2022/00447-VA	Château-l'Abbaye	(VC) Réfection de la rue des Tassarts et d'une partie de la rue de Bruille	278 155 €	118 720 €	118 720 €	59 360 €
2022/00314-SA	Clairfayts	(VC) Travaux de voiries rues du Trieux de la Cour, d'Epinois et du Chant des Oiseaux	118 170 €	118 170 €	118 170 €	59 084 €
2022/00633-SA	Dimont	(VC) Réfection de la couche de roulement de la rue Champs d'Offies	65 774 €	61 471 €	61 471 €	30 735 €
2022/00113-CA	Doignies	(VC) Travaux de renouvellement et de réfection de la couche de roulement rue du Four et Chemin de Mont	49 778 €	49 777 €	49 777 €	24 888 €
2022/00110-SA	Eccles	(VC) Pose d'un enduisage bi couche (gravillonnage) sur les voies communales n°301 dite "rue Colette", n°302 dite "route d'Hestrud", n°101 dit "chemin de Larouillies"	39 671 €	39 671 €	39 671 €	19 835 €
2022/00413-CA	Élincourt	(VC) Réfection des couches de roulement chemin de Prémont et rue du Riez	142 828 €	84 907 €	84 907 €	42 453 €
2022/00373-ML	Ennevelin	(VC) Réfection de la couche de roulement de la rue Calmette Guérin hors agglomération	80 000 €	72 765 €	72 765 €	36 382 €
2022/00545-DO	Erchin	(VC) Réfection de la rue de Roucourt	30 500 €	30 500 €	30 500 €	15 250 €
2022/00443-CA	Étroeungt	(VC) Réfection des routes communales chemin d'Arbroye, chemin de Touvent, chemin d'Orniaux	99 997 €	99 997 €	99 997 €	49 998 €
2022/00317-VA	Famars	(VC) Rénovation des voiries communales des rues de Feleine, Bermerain, 8 mai 1945 et des Aubépines	149 915 €	149 915 €	149 915 €	74 957 €
2022/00246-DO	Faumont	(VC) Réfection des couches de roulement des rues Bourgage, Boujon et Dupire	27 633 €	11 263 €	11 263 €	5 631 €
2022/00141-DO	Féchain	(VC) Fourniture et mise en œuvre de couche de roulement en enrobés rue Lucien Dupas	50 713 €	50 713 €	50 713 €	25 356 €
2022/00022-DO	Férin	(VC) Rénovation de la couche de roulement de la rue du 11 novembre	417 677 €	106 557 €	106 557 €	53 278 €
2022/00603-SA	Féron	(VC) Réfection partielle de la rue d'Avesnes	69 666 €	69 666 €	69 666 €	34 833 €
2022/00585-CA	Flesquières	(VC) Réfection de la couche de roulement d'un tronçon de la rue des Chantres	33 609 €	21 347 €	21 347 €	10 673 €
2022/00578-SA	Floyon	(VC) Reprofilage et gravillonnage des routes de Chevireuil et des Réteaux	74 948 €	74 948 €	74 948 €	37 474 €
2022/00419-SA	Fontaine-au-Bois	(VC) Travaux de réfection de la rue de Malgarni (VC3) et du Chemin Dame Marguerite (VC 301)	65 277 €	65 277 €	65 277 €	32 638 €
2022/00334-CA	Fontaine-Notre-Dame	(VC) Réfection de la rue Jules Ferry	22 501 €	22 501 €	22 501 €	11 250 €

Code ASTER	Maîtrise d'ouvrage	Nom du projet / Intitulé des travaux	Montant total prévisionnel des travaux	Montant total des dépenses subventionnables	Montant plafonné des dépenses subventionnables	Subvention proposée
2022/00254-SA	Glageon	(VC) Réfection et sécurisation des rues Saint Ghislain, complexe sportif et cité Leclerc	168 707 €	126 561 €	126 561 €	<b>63 281 €</b>
2022/00538-SA	Gommegnies	(VC) réfection de plusieurs voies communales rues du Grand Sart-Zone 1, du Grand Sart-Zone 2, du Cache Potier et du Sarloton	151 657 €	143 917 €	143 917 €	<b>71 959 €</b>
2022/00121-SA	Grand-Fayt	(VC)Travaux de voiries route de Taisnières liés aux intempéries	14 541 €	5 341 €	5 341 €	<b>2 670 €</b>
2022/00353-SA	Hargnies	(VC) Réfection de la rue du Marais et de l'impasse rue de Mons	36 228 €	35 568 €	35 568 €	<b>17 784 €</b>
2022/00135-CA	Haynecourt	(VC) Réfection de la couche de roulement rue de Bourlon (de la Rue de Sauchy jusqu'au carrefour avec les rues de la Croix et des Chanoines)	239 743 €	46 861 €	46 861 €	<b>23 430 €</b>
2022/00361-SA	Hon-Hergies	(VC) Rénovation de voiries : rues de la Marne, des Alliés, Gaston Génarte, Haig, le Prénavart, Michel Delcroix et Wilson	51 008 €	51 008 €	51 008 €	<b>25 504 €</b>
2022/00289-CA	Honnechy	(VC) Réfection de la couche de roulement de tronçons des rues du Cheminet et de l'Eglise	42 648 €	42 648 €	42 648 €	<b>21 324 €</b>
2022/00191-CA	Honnecourt-sur-Escaut	(VC) Réfection de la couche de roulement de la rue de l'Echelle	36 300 €	36 300 €	36 300 €	<b>18 150 €</b>
2022/00367-VA	Hordain	(VC) Réfection de la voirie communale - rues Jean JAURES et Henri DURRE	218 991 €	158 435 €	150 000 €	<b>75 000 €</b>
2022/00303-CA	La Groise	(VC) Réfection voirie ruelle des Onzes	69 920 €	69 920 €	69 920 €	<b>34 960 €</b>
2022/00487-DO	Lauwin-Planque	(VC) Réfection des chaussées des rues Vasco de Gama, de la Paix et Théodore Marichez	143 925 €	143 925 €	143 925 €	<b>71 962 €</b>
2022/00596-SA	Le Favril	(VC) Travaux de réfection de voiries : rues du Cimetière, de la Brique, du Waterlin, de Sainte Catherine, de la Cambotte	100 724 €	100 724 €	100 724 €	<b>50 362 €</b>
2022/00026-VA	Lecelles	(VC) Réfection des voiries Rues Paul Davaine et Bouchart et résidence Paul Davaine	194 860 €	187 780 €	150 000 €	<b>75 000 €</b>
2022/00265-CA	Les Rues-des-Vignes	(VC) Réfection du chemin de Bel Aise	63 650 €	63 650 €	63 650 €	<b>31 825 €</b>
2022/00307-SA	Lez-Fontaine	(VC) Restauration de la rue des Joncs et rue de Sars Poteries	86 680 €	86 680 €	86 680 €	<b>43 340 €</b>
2022/00455-SA	Liessies	(VC) Réfection du chemin du Coureux	50 842 €	50 842 €	50 842 €	<b>25 421 €</b>
2022/00381-CA	Ligny-en-Cambrésis	(VC) Rénovation de la voirie communale "Les Belles Terres" et réfection de la couche de roulement du tronçon de la rue Pasteur	62 373 €	22 447 €	22 447 €	<b>11 223 €</b>
2022/00630-ML	Louvil	(VC) Réfection de la couche de roulement de la rue du Chêne et du chemin des Osiers	53 975 €	50 975 €	50 975 €	<b>25 487 €</b>
2022/00475-CA	Marcoing	(VC) Travaux d'entretien sur diverses voiries communales (chemin du Bois Couillet, chemin de Banteux, chemin de Masnières et site de l'ancienne Gare)	61 017 €	59 995 €	59 995 €	<b>29 997 €</b>

Code ASTER	Maîtrise d'ouvrage	Nom du projet / Intitulé des travaux	Montant total prévisionnel des travaux	Montant total des dépenses subventionnables	Montant plafonné des dépenses subventionnables	Subvention proposée
2022/00576-SA	Maroilles	(VC) Réfection de la ruelle des Charrons, de la rue Dame Marguerite dite VC 101 et de la rue des Haies dite VC 309	53 687 €	53 687 €	53 687 €	<b>26 843 €</b>
2022/00336-VA	Marquette-en-Ostrevant	(VC) Réfection des enrobés des rues Barrois et Victor Hugo (face à la halle)	45 276 €	45 276 €	45 276 €	<b>22 638 €</b>
2022/00263-CA	Masnières	(VC) Rénovation de la voirie communale dit chemin des Rues des Vignes	103 543 €	98 980 €	98 980 €	<b>49 490 €</b>
2022/00563-VA	Maulde	(VC) Réfection de voirie rue de la Trinquette	265 287 €	77 755 €	77 755 €	<b>38 877 €</b>
2022/00255-SA	Monceau-Saint-Waast	(VC) chemins ruraux en impasse rue du bout du diable et rue bocquet	60 136 €	60 136 €	60 136 €	30 068 €
2022/00427-DO	Monchecourt	(VC) Réfection des couches de roulement d'une partie des rues Gambetta, Pierre de Coubertin et d'Auberchicourt.	18 656 €	18 656 €	18 656 €	<b>9 328 €</b>
2022/00253-CA	Naves	(VC) Travaux de renouvellement de la couche de roulement d'une voirie communale - rue Brodel	39 900 €	39 900 €	39 900 €	<b>19 950 €</b>
2022/00343-SA	Ohain	(VC) Réfection de la rue des Quarante et impasse Place Foch	36 214 €	36 214 €	36 214 €	<b>18 107 €</b>
2022/00601-CA	Ors	(VC) Rénovation des couches de roulement des rues de la Louvière et des Tilleuls	294 135 €	82 422 €	82 422 €	<b>41 211 €</b>
2022/00075-CA	Paillecourt	(VC) Réfection de la couche de roulement rue de Thun l'Evêque	30 790 €	30 790 €	30 790 €	<b>15 395 €</b>
2022/00322-SA	Petit-Fayt	(VC) Entretien du chemin de l'Arbre Sec et les Hayettes	8 984 €	8 984 €	8 984 €	<b>4 492 €</b>
2022/00282-SA	Prisches	(VC) Travaux de renouvellement de la couche de roulement de la VC n°14 dite "l'Agace"	25 000 €	25 000 €	25 000 €	<b>12 500 €</b>
2022/00017-VA	Prouvy	(VC) Réfection voirie communale rue de Liège	56 931 €	36 371 €	36 371 €	<b>18 185 €</b>
2022/00360-DO	Râches	(VC) Réfection de la couche de roulement de la rue reliant le quai du Canal à la rue du Vert Debout et réfection des enrobés du giratoire rue de l'Egalité	27 110 €	21 390 €	21 390 €	<b>10 695 €</b>
2022/00408-CA	Raillencourt-Sainte-olle	(VC) Réfection de chaussée rue Pasteur	22 250 €	22 250 €	22 250 €	<b>11 125 €</b>
2022/00313-CA	Rejet-de-Beaulieu	(VC) Réfection de la voie communale rue du Bois de l'Abbaye	50 610 €	50 610 €	50 610 €	<b>25 305 €</b>
2022/00582-CA	Ribécourt-la-Tour	(VC) Réfection d'une partie de la rue de l'Eglise (entre la rue de Trescault et la rue de Villers-Plouich)	36 903 €	23 929 €	23 929 €	<b>11 964 €</b>
2022/00302-DO	Rieulay	(VC) Réfection des couches de roulement des rues des Frères Sans et de la résidence Le Lori	24 619 €	24 619 €	24 619 €	<b>12 309 €</b>
2022/00220-CA	Romeris	(VC) Travaux de réfection de voiries communales rue des Ecosais et chemin de Beaurain	69 845 €	69 845 €	69 845 €	<b>34 922 €</b>
2022/00270-VA	Rosult	(VC) Rénovation de rue de la Gare	73 524 €	16 727 €	16 727 €	<b>8 363 €</b>



Code ASTER	Maîtrise d'ouvrage	Nom du projet / Intitulé des travaux	Montant total prévisionnel des travaux	Montant total des dépenses subventionnables	Montant plafonné des dépenses subventionnables	Subvention proposée
2022/00490-VA	Rumegies	(VC) Requalification de la rue Alexandre Dubois	65 704 €	65 704 €	65 704 €	32 852 €
2022/00012-SA	Sains-du-Nord	(VC) Aménagement de la rue des Jardins & rue du Défriché	345 182 €	130 530 €	130 530 €	65 265 €
2022/00565-CA	Saint-Aubert	(VC) Réfection de la couche de roulement de la rue Victor Hugo et de tronçons des rues de Villars et du 19 mars 1962	48 150 €	48 150 €	48 150 €	24 075 €
2022/00321-CA	Saint-Python	(VC) Réfection de la couche de roulement des voiries communales rues de Vertain, Victor Hugo et Joliot Curie	49 115 €	46 923 €	46 923 €	23 461 €
2022/00430-CA	Saint-Vaast-en-Cambrésis	(VC) Réfection de la voirie impasse Condorcet	28 371 €	24 640 €	24 640 €	12 320 €
2022/00424-SA	Saint-Waast	(VC) Réalisation d'un tapis d'enrobés sur voiries au Pissotiau (1ere partie)	86 652 €	86 652 €	86 652 €	43 326 €
2022/00194-SA	Sars-Poteries	(VC) rabotage et pose d'une nouvelle couche de roulement rues Léo Lagrange et Dourlers	63 502 €	63 502 €	63 502 €	31 751 €
2022/00483-VA	Saultain	(VC) Réfection des couches de roulement des rues Berlioz-Ravel-Debussy	93 480 €	93 480 €	93 480 €	46 740 €
2022/00537-CA	Saulzoir	(VC) Réfection de la chaussée rue de Verdun et prolongation sur 14 m	53 630 €	49 280 €	49 280 €	24 640 €
2022/00288-VA	Sebourg	(VC) Réfection d'une partie des rues Caplette Prolongée et de Baisieux	27 020 €	27 020 €	27 020 €	13 510 €
2022/00366-SA	Solre-le-Château	(VC) Réfection des voies communales Jaugeon, le Bosquet et rue de l'Etang du Parc	63 908 €	63 908 €	63 908 €	31 954 €
2022/00567-CA	Sommaing	(VC) Renouvellement de la couche de roulement d'une partie de la rue de Saint-Quentin (tronçon communal entre le pont de l'Ecaillon et le carrefour donnant accès à la rue des Marlettes)	16 476 €	16 476 €	16 476 €	8 238 €
2022/00115-VA	Verchain-Maugré	(VC) Réfection de la chaussée rue de l'école des Filles	90 000 €	38 290 €	38 290 €	19 145 €
2022/00494-SA	Villereau	(VC) Réfection des voiries communales de la ruelle des Loups et du Bas Marais	104 067 €	83 992 €	83 992 €	41 996 €
2022/00450-CA	Villers-Guislain	(VC) Aménagement d'un chemin communal en voie cyclable et piétonne	54 490 €	50 025 €	50 025 €	25 012 €
2022/00621-SA	Villers-Pol	(VC) Rénovation de la voirie rue Gérard Joly et de la voirie chaussée Brunehaut (en partie)	68 836 €	58 731 €	58 731 €	29 365 €
2022/00580-DO	Vred	(VC) Aménagement de la rue Richez Ferrari	392 533 €	223 776 €	150 000 €	75 000 €
2022/00013-SA	Wignehies	(VC) réfection de voirie rue du Dr Brunel	150 000 €	150 000 €	150 000 €	75 000 €
<b>TOTAL</b>			<b>8 952 532 €</b>			<b>3 101 964 €</b>

1

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20220627-310683-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 30 juin 2022

Affiché le 30 juin 2022

Notifié le 28 juin 2022

**REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 27 JUIN 2022  
SEANCE DU 27 JUIN 2022**

**Suite à la convocation en date du 10 juin 2022**

**LE CONSEIL DEPARTEMENTAL**

**Réuni à Lille, sous la présidence de Christian POIRET, Président du Conseil Départemental**

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents: Martine ARLABOSSE, Barbara BAILLEUL, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Valentin BELLEVAL, Pierre-Michel BERNARD, Stéphanie BOCQUET, Anne-Sophie BOISSEAUX, Frédéric BRICOUT, Josyane BRIDOUX, François-Xavier CADART, Yannick CAREMELLE, Loïc CATHELAIN, Régis CAUCHE, Marie CHAMPAULT, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC, Barbara COEVOET, Valérie CONSEIL, Frédéric DELANNOY, Sylvie DELRUE, Agnès DENYS, Claudine DEROEUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Carole DEVOS, Stéphane DIEUSAERT, Monique EVRARD, Soraya FAHEM, Marie-Laurence FAUCHILLE, Isabelle FERNANDEZ, Maël GUIZIOU, Jacques HOUSSIN, Simon JAMELIN, Sylvie LABADENS, Nicolas LEBLANC, Vincent LEDOUX, Michel LEFEBVRE, Sébastien LEPRETRE, Valérie LETARD, Didier MANIER, Françoise MARTIN, Elisabeth MASSE, Anne MIKOLAJCZAK, Luc MONNET, Laurent PERIN, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Marie-Paule ROUSSELLE, Caroline SANCHEZ, Marie SANDRA, Céline SCAVENNEC, Frédérique SEELS, Sébastien SEGUIN, Nicolas SIEGLER, Marie TONNERRE-DESMET, Patrick VALOIS, Aude VAN CAUWENBERGE, Jean-Noël VERFAILLIE, Philippe WAYMEL, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s): Grégory BARTHOLOMEUS donne pouvoir à Pierre-Michel BERNARD, Benjamin CAILLIET donne pouvoir à Soraya FAHEM, Gérald DARMANIN donne pouvoir à Doriane BECUE, Christine DECODTS donne pouvoir à Valérie CONSEIL, Jean-Luc DETAVERNIER donne pouvoir à Patrick VALOIS, Jean-Claude DULIEU donne pouvoir à Isabelle CHOAIN, Julien GOKEL donne pouvoir à Frédéric DELANNOY, Michelle GREAUME donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Maryline LUCAS donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Charlotte PARMENTIER-LECOCQ donne pouvoir à Luc MONNET, Anne VANPEENE donne pouvoir à Patrick VALOIS, Roger VICOT donne pouvoir à Didier MANIER, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON donne pouvoir à Michel LEFEBVRE.

Absent(e)(s): Laurent DEGALLAIX, Mickaël HIRAUX.

**OBJET** : Concession de service public pour la mise à disposition de mobiliers urbains publicitaires, comprenant l'installation, l'entretien, l'exploitation commerciale ainsi que la mise en place de campagnes d'affichage institutionnel : approbation du concessionnaire

Vu le rapport DIRCOM/2022/268

Vu l'article 10 de la loi N°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses mesures de vigilance sanitaire

**DECIDE à la majorité:**

- d'attribuer la concession de service public pour la mise à disposition de mobiliers urbains publicitaires et la mise en place de campagnes d'affichage institutionnel à la société ClearChanel, Société par Actions Simplifiées (SAS), 24-26 quai Alphonse Le Gallo 92100 Boulogne-Billancourt ;
  - d'approuver la convention de délégation de service public et son annexe jointes au rapport ;
  - d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention de concession précitée ainsi que toutes les pièces et actes s'y rapportant.
- 

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 15 h 13.

62 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 11 pouvoirs.

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Mesdames BECUE (porteuse du pouvoir de Monsieur DARMANIN), CHOAIN (porteuse du pouvoir de Monsieur DULIEU), SEELS et ZOUGGAGH, ainsi que par Monsieur CATHELAIN.

Monsieur BRICOUT, présent à l'appel de l'affaire, avait quitté définitivement la séance préalablement au vote sans donner de procuration. Il est donc compté absent sans procuration pour ce vote.

Madame ARLABOSSE, ainsi que Messieurs BAUDOUX, LEBLANC, SIEGLER et VERFAILLIE, présents à l'appel de l'affaire, avaient quitté momentanément la salle préalablement au vote.

Monsieur DELANNOY (porteur du pouvoir de Monsieur GOKEL), présent à l'appel de l'affaire, avait quitté momentanément la salle préalablement au vote. Il n'est donc pas tenu compte de ce pouvoir pour cette affaire.

Vote intervenu à 15 h 22.

Au moment du vote, 60 Conseillers départementaux étaient présents.

Nombre de procurations : 12

Absents sans procuration : 10

N'ont pas pris part au vote : 0

Ont pris part au vote : 72 (y compris les votants par procuration)

**Résultat du vote :**

Abstentions :	20 (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain : pour l'Humain d'Abord !)
Total des suffrages exprimés :	52
Majorité des suffrages exprimés :	27
Pour :	46 (Groupe Union Pour le Nord ; Mesdames BAILLEUL, DEROEUX et Monsieur RENAUD, non-inscrits)
Contre :	6 (Groupe Ecologiste Europe Ecologie Les Verts Génération.s)

Signé électroniquement



Pour le Président du Conseil Départemental  
et par délégation,  
Le Directeur Adjoint des Affaires Juridiques  
et de l'Achat Public,

Régis RICHARD

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20220627-310727-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 6 juillet 2022

Affiché le 6 juillet 2022

**REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 27 JUIN 2022  
SEANCE DU 27 JUIN 2022**

**Suite à la convocation en date du 10 juin 2022**

**LE CONSEIL DEPARTEMENTAL**

**Réuni à Lille, sous la présidence de Christian POIRET, Président du Conseil Départemental**

Nombre de membres en exercices : 82

Étaient présents : Barbara BAILLEUL, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Valentin BELLEVAL, Pierre-Michel BERNARD, Stéphanie BOCQUET, Anne-Sophie BOISSEAU, Josyane BRIDOUX, François-Xavier CADART, Yannick CAREMELLE, Loïc CATHELAIN, Régis CAUCHE, Marie CHAMPAULT, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC, Barbara COEVOET, Valérie CONSEIL, Frédéric DELANNOY, Sylvie DELRUE, Agnès DENYS, Claudine DEROEUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Carole DEVOS, Stéphane DIEUSAERT, Monique EVRARD, Soraya FAHEM, Marie-Laurence FAUCHILLE, Isabelle FERNANDEZ, Maël GUIZIOU, Mickaël HIRAUX, Jacques HOUSSIN, Simon JAMELIN, Sylvie LABADENS, Vincent LEDOUX, Michel LEFEBVRE, Sébastien LEPRETRE, Valérie LETARD, Didier MANIER, Françoise MARTIN, Elisabeth MASSE, Anne MIKOLAJCZAK, Luc MONNET, Laurent PERIN, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Marie-Paule ROUSSELLE, Caroline SANCHEZ, Marie SANDRA, Céline SCAVENNEC, Frédérique SEELS, Sébastien SEGUIN, Nicolas SIEGLER, Marie TONNERRE-DESMET, Patrick VALOIS, Aude VAN CAUWENBERGE, Jean-Noël VERFAILLIE, Philippe WAYMEL, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Grégory BARTHOLOMEUS donne pouvoir à Pierre-Michel BERNARD, Benjamin CAILLIERET donne pouvoir à Soraya FAHEM, Gérald DARMANIN donne pouvoir à Doriane BECUE, Christine DECODTS donne pouvoir à Valérie CONSEIL, Jean-Luc DETAVERNIER donne pouvoir à Patrick VALOIS, Jean-Claude DULIEU donne pouvoir à Isabelle CHOAIN, Julien GOKEL donne pouvoir à Frédéric DELANNOY, Michelle GREAUME donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Maryline LUCAS donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Charlotte PARMENTIER-LECOCQ donne pouvoir à Luc MONNET, Anne VANPEENE donne pouvoir à Patrick VALOIS, Roger VICOT donne pouvoir à Didier MANIER, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON donne pouvoir à Michel LEFEBVRE.

Absent(e)(s) : Martine ARLABOSSE, Bernard BAUDOUX, Frédéric BRICOUT, Laurent DEGALLAIX, Nicolas LEBLANC.

**OBJET** : Convention de partenariat entre le Département du Nord et la Métropole Européenne de Lille (MEL).

Vu le rapport DGS/SG/2022/281

Vu l'article 10 de la loi N°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses mesures de vigilance

**DECIDE à l'unanimité:**

- d'approuver la convention de partenariat entre le Département du Nord et la Métropole Européenne de Lille, selon les termes du projet de convention joint au rapport ;
  - d'autoriser Monsieur le Président à signer ladite convention entre le Département du Nord et la Métropole Européenne de Lille, selon les termes du projet de convention joint au rapport ;
  - d'autoriser Monsieur le Président à signer les conventions spécifiques, lorsque la convention de partenariat y fait référence.
- 

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 15 h 23.

Messieurs CAUCHE et LEPRETRE sont Vice-Présidents de la Métropole Européenne de Lille (MEL). Mesdames BECUE, COEVOET, MASSE, TONNERRE et ZOUGGAGH, ainsi que Messieurs CADART, CATHELAIN, MANIER, PICK et PLOUY sont Conseillers métropolitains de la MEL. En raison de ces fonctions, ils ne peuvent ni prendre part au délibéré et au vote ni être comptés dans le quorum. Ils n'assistent pas à cette partie de la réunion. Il en va de même pour Madame BOCQUET qui se déporte en raison des fonctions professionnelles qu'elle exerce dans les services de la MEL.

Monsieur DARMANIN (Conseillers métropolitains de la MEL) et Monsieur VICOT (Vice-Président de la MEL) avaient donné pouvoir respectivement à Madame BECUE et Monsieur MANIER (eux-mêmes Conseillers métropolitains de la MEL). Ni les procurants, ni les porteurs de pouvoir ne peuvent prendre part au délibéré et au vote. Il n'est donc pas tenu compte de ces pouvoirs pour cette affaire.

47 Conseillers départementaux étaient donc présents en séance. Ils étaient porteurs de 10 pouvoirs.

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Messieurs DELANNOY (porteur du pouvoir de Monsieur GOKEL), HIRAUX, SIEGLER et VERFAILLIE.

Madame CIETERS, ainsi que Messieurs CHRISTOPHE, LEDOUX, WAYMEL et VALOIS (porteur des pouvoirs de Madame VANPEENE et Monsieur DETAVERNIER), présents à l'appel de l'affaire, avaient quitté momentanément la salle préalablement au vote. Il n'est donc pas tenu compte de ces pouvoirs pour cette affaire.

Messieurs DELANNOY (porteur du pouvoir de Monsieur GOKEL) et SIEGLER avaient quitté momentanément la salle. Il n'est donc pas tenu compte de ce pouvoir pour cette affaire.

Vote intervenu à 15 h 51.

Au moment du vote, 44 Conseillers départementaux étaient présents.

Nombre de procurations : 8

Absents sans procuration : 17

N'ont pas pris part au vote : 13 (en raison de la prévention des conflits d'intérêts)

Ont pris part au vote : 52 (y compris les votants par procuration)

**Résultat du vote :**

Abstentions : 5 (Groupe Ecologiste Europe Ecologie Les Verts Génération.s)  
Total des suffrages exprimés : 47  
Majorité des suffrages exprimés : 24  
Pour : 47 (Groupe Union Pour le Nord ; Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain : pour l'Humain d'Abord !; Mesdames BAILLEUL, DEROEUX et Monsieur RENAUD, non-inscrits)  
Contre : 0

Signé électroniquement



Pour le Président du Conseil Départemental  
et par délégation,  
Le Directeur Adjoint des Affaires Juridiques  
et de l'Achat Public,

Régis RICHARD

3

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20220627-310627-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 6 juillet 2022

Affiché le 6 juillet 2022

**REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 27 JUIN 2022  
SEANCE DU 27 JUIN 2022**

**Suite à la convocation en date du 10 juin 2022**

**LE CONSEIL DEPARTEMENTAL**

**Réuni à Lille, sous la présidence de Christian POIRET, Président du Conseil Départemental**

Nombre de membres en exercices : 82

Étaient présents : Barbara BAILLEUL, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Valentin BELLEVAL, Pierre-Michel BERNARD, Stéphanie BOCQUET, Anne-Sophie BOISSEAU, Josyane BRIDOUX, François-Xavier CADART, Yannick CAREMELLE, Loïc CATHELAIN, Régis CAUCHE, Marie CHAMPAULT, Isabelle CHOAIN, Sylvie CLERC, Barbara COEVOET, Valérie CONSEIL, Sylvie DELRUE, Agnès DENYS, Claudine DEROEUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Carole DEVOS, Stéphane DIEUSAERT, Monique EVRARD, Soraya FAHEM, Marie-Laurence FAUCHILLE, Isabelle FERNANDEZ, Maël GUIZIOU, Mickaël HIRAUX, Jacques HOUSSIN, Simon JAMELIN, Sylvie LABADENS, Michel LEFEBVRE, Sébastien LEPRETRE, Valérie LETARD, Didier MANIER, Françoise MARTIN, Elisabeth MASSE, Anne MIKOLAJCZAK, Luc MONNET, Laurent PERIN, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Marie-Paule ROUSSELLE, Caroline SANCHEZ, Marie SANDRA, Céline SCAVENNEC, Frédérique SEELS, Sébastien SEGUIN, Marie TONNERRE-DESMET, Aude VAN CAUWENBERGE, Jean-Noël VERFAILLIE.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Grégory BARTHOLOMEUS donne pouvoir à Pierre-Michel BERNARD, Benjamin CAILLIET donne pouvoir à Soraya FAHEM, Gérald DARMANIN donne pouvoir à Doriane BECUE, Christine DECODTS donne pouvoir à Valérie CONSEIL, Jean-Claude DULIEU donne pouvoir à Isabelle CHOAIN, Michelle GREAUME donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Maryline LUCAS donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Charlotte PARMENTIER-LECOCQ donne pouvoir à Luc MONNET, Roger VICOT donne pouvoir à Didier MANIER, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON donne pouvoir à Michel LEFEBVRE.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Jean-Luc DETAVERNIER, Julien GOKEL, Anne VANPEENE.

Absent(e)(s) : Martine ARLABOSSE, Bernard BAUDOUX, Frédéric BRICOUT, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Laurent DEGALLAIX, Frédéric DELANNOY, Nicolas LEBLANC, Vincent LEDOUX, Nicolas SIEGLER, Patrick VALOIS, Philippe WAYMEL, Karima ZOUGGAGH.

**OBJET** : Rapport de la Chambre Régionale des Comptes sur la gestion de la société publique locale "Euralille"

Vu le rapport DAJAP/2022/279

Vu l'article 10 de la loi N°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses mesures de vigilance



**DONNE ACTE:**

- à l'unanimité à Monsieur le Président de la communication au Conseil départemental du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes des Hauts-de-France sur la gestion de la société publique locale « Euralille ».
- 

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 15 h 51.

56 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 10 pouvoirs.

Monsieur MONNET (porteur du pouvoir de Madame PARMENTIER-LECOCQ), présent à l'appel de l'affaire, avait quitté momentanément la salle préalablement à la prise de décision. Il n'est donc pas tenu compte de ce pouvoir pour cette affaire.

**Décision acquise par assentiment de l'assemblée.**

Signé électroniquement



Pour le Président du Conseil Départemental  
et par délégation,  
Le Directeur Adjoint des Affaires Juridiques  
et de l'Achat Public,

Régis RICHARD

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20220627-310983-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 6 juillet 2022

Affiché le 6 juillet 2022

Notifié le 28 juin 2022

**REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 27 JUIN 2022  
SEANCE DU 27 JUIN 2022**

**Suite à la convocation en date du 10 juin 2022**

**LE CONSEIL DEPARTEMENTAL**

**Réuni à Lille, sous la présidence de Christian POIRET, Président du Conseil Départemental**

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents : Barbara BAILLEUL, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Valentin BELLEVAL, Pierre-Michel BERNARD, Stéphanie BOCQUET, Anne-Sophie BOISSEAUX, Josyane BRIDOUX, François-Xavier CADART, Yannick CAREMELLE, Loïc CATHELAIN, Régis CAUCHE, Marie CHAMPAULT, Isabelle CHOAIN, Sylvie CLERC, Barbara COEVOET, Valérie CONSEIL, Sylvie DELRUE, Agnès DENYS, Claudine DEROEUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Carole DEVOS, Stéphane DIEUSAERT, Monique EVRARD, Soraya FAHEM, Marie-Laurence FAUCHILLE, Isabelle FERNANDEZ, Maël GUIZIOU, Mickaël HIRAUX, Jacques HOUSSIN, Simon JAMELIN, Sylvie LABADENS, Nicolas LEBLANC, Michel LEFEBVRE, Sébastien LEPRETRE, Valérie LETARD, Didier MANIER, Françoise MARTIN, Elisabeth MASSE, Anne MIKOLAJCZAK, Laurent PERIN, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Marie-Paule ROUSSELLE, Caroline SANCHEZ, Marie SANDRA, Céline SCAVENNEC, Frédérique SEELS, Sébastien SEGUIN, Marie TONNERRE-DESMET, Aude VAN CAUWENBERGE, Jean-Noël VERFAILLIE.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Grégory BARTHOLOMEUS donne pouvoir à Pierre-Michel BERNARD, Benjamin CAILLIERET donne pouvoir à Soraya FAHEM, Gérald DARMANIN donne pouvoir à Doriane BECUE, Christine DECODTS donne pouvoir à Valérie CONSEIL, Jean-Claude DULIEU donne pouvoir à Isabelle CHOAIN, Michelle GREAUME donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Maryline LUCAS donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Roger VICOT donne pouvoir à Didier MANIER, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON donne pouvoir à Michel LEFEBVRE.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Jean-Luc DETAVERNIER, Julien GOKEL, Charlotte PARMENTIER-LECOCQ, Anne VANPEENE.

Absent(e)(s) : Martine ARLABOSSE, Bernard BAUDOUX, Frédéric BRICOUT, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Laurent DEGALLAIX, Frédéric DELANNOY, Vincent LEDOUX, Luc MONNET, Nicolas SIEGLER, Patrick VALOIS, Philippe WAYMEL, Karima ZOUGGAGH.

**OBJET** : Création de la Fondation du Nord sous égide de la Fondation de France : convention portant création, convention relative à l'attribution d'une subvention sous forme de prestation en nature.

Vu le rapport MECENAT/2022/214

Vu l'article 10 de la loi N°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses mesures de vigilance sanitaire ;

Considérant que l'urgence a été préalablement approuvée à l'unanimité par le Conseil départemental dans les conditions prévues à l'article L.3121-19 du code général des collectivités territoriales.

**DECIDE à l'unanimité:**

- d'approuver la Convention portant création de la Fondation du Nord sous égide de la Fondation de France, entre le collectif des 9 fondateurs et la Fondation de France ;
- d'approuver la Convention entre le Département du Nord et la Fondation de France relative à l'attribution d'une subvention sous forme de prestation en nature ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer ces deux conventions ainsi que l'ensemble des actes nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération ;
- d'autoriser Monsieur le Président, en conséquence, à signer tout acte engageant le Département pour finaliser la procédure de clôture de la Fondation du Nord sous égide de la fondation abritante FACE.

---

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 15 h 52.

Mesdames BECUE et LETARD, ainsi que Monsieur MANIER sont membres du comité exécutif de la Fondation du Nord. En raison de cette fonction, ils ne peuvent ni prendre part au délibéré et au vote ni être comptés dans le quorum. Ils n'assistent pas à cette partie de la réunion.

Messieurs DARMANIN et VICOT avaient donné pouvoir respectivement à Madame BECUE et Monsieur MANIER. Ces derniers ne pouvant prendre part au délibéré et au vote, il n'est pas tenu compte de ces pouvoirs pour cette affaire.

Après avoir appelé l'affaire, Monsieur POIRET, déclare qu'il est concerné par la délibération en qualité de membre du comité exécutif de la Fondation du Nord, et cède pendant l'examen de cette affaire la Présidence à Monsieur CATHELAIN, 2<sup>ème</sup> Vice-Président.

51 Conseillers départementaux étaient donc présents en séance. Ils étaient porteurs de 7 pouvoirs.

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Monsieur LEBLANC.

Monsieur PICK, présent à l'appel de l'affaire, avait quitté momentanément la salle préalablement au vote.

Vote intervenu à 15 h 54.

Au moment du vote, 51 Conseillers départementaux étaient présents.

Nombre de procurations : 7

Absents sans procuration : 20

N'ont pas pris part au vote : 4 (en raison de la prévention des conflits d'intérêts)

Ont pris part au vote : 58 (y compris les votants par procuration)

**Résultat du vote :**

Abstention : 0

Total des suffrages exprimés : 58

Majorité des suffrages exprimés : 30

Pour : 58 (Groupe Union Pour le Nord ; Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain : pour l'Humain d'Abord !; Groupe Ecologiste Europe Ecologie Les Verts Génération.s ; Mesdames BAILLEUL, DEROEUX et Monsieur RENAUD, non-inscrits)

Contre : 0

Signé électroniquement



Pour le Président du Conseil Départemental  
et par délégation,  
Le Directeur Adjoint des Affaires Juridiques  
et de l'Achat Public,

Régis RICHARD

1.1

**REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 27 JUIN 2022  
SEANCE DU 27 JUIN 2022**

**Suite à la convocation en date du 10 juin 2022**

**LE CONSEIL DEPARTEMENTAL**

**Réuni à Lille, sous la présidence de Christian POIRET, Président du Conseil Départemental**

Nombre de membres en exercices : 82

Étaient présents : Barbara BAILLEUL, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Valentin BELLEVAL, Pierre-Michel BERNARD, Stéphanie BOCQUET, Anne-Sophie BOISSEAU, Josyane BRIDOUX, François-Xavier CADART, Yannick CAREMELLE, Loïc CATHELAIN, Régis CAUCHE, Marie CHAMPAULT, Isabelle CHOAIN, Sylvie CLERC, Barbara COEVOET, Valérie CONSEIL, Sylvie DELRUE, Agnès DENYS, Claudine DEROEUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Carole DEVOS, Stéphane DIEUSAERT, Monique EVRARD, Soraya FAHEM, Marie-Laurence FAUCHILLE, Isabelle FERNANDEZ, Maël GUIZIOU, Mickaël HIRAUX, Jacques HOUSSIN, Simon JAMELIN, Sylvie LABADENS, Nicolas LEBLANC, Michel LEFEBVRE, Sébastien LEPRETRE, Valérie LETARD, Didier MANIER, Françoise MARTIN, Elisabeth MASSE, Anne MIKOLAJCZAK, Laurent PERIN, Michel PLOUY, Christian POIRET, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Marie-Paule ROUSSELLE, Caroline SANCHEZ, Marie SANDRA, Céline SCAVENNEC, Frédérique SEELS, Sébastien SEGUIN, Marie TONNERRE-DESMET, Aude VAN CAUWENBERGE, Jean-Noël VERFAILLIE.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Grégory BARTHOLOMEUS donne pouvoir à Pierre-Michel BERNARD, Benjamin CAILLIET donne pouvoir à Soraya FAHEM, Gérald DARMANIN donne pouvoir à Doriane BECUE, Christine DECODTS donne pouvoir à Valérie CONSEIL, Jean-Claude DULIEU donne pouvoir à Isabelle CHOAIN, Michelle GREAUME donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Maryline LUCAS donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Roger VICOT donne pouvoir à Didier MANIER, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON donne pouvoir à Michel LEFEBVRE.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Jean-Luc DETAVERNIER, Julien GOKEL, Charlotte PARMENTIER-LECOCQ, Anne VANPEENE.

Absent(e)(s) : Martine ARLABOSSE, Bernard BAUDOUX, Frédéric BRICOUT, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Laurent DEGALLAIX, Frédéric DELANNOY, Vincent LEDOUX, Luc MONNET, Max-André PICK, Nicolas SIEGLER, Patrick VALOIS, Philippe WAYMEL, Karima ZOUGGAGH.

**OBJET** : Signature de la convention de soutien à la politique de réserve mise en œuvre par le ministère des Armées.

Vu le rapport DRH/2022/212

Vu l'avis en date du 20 juin 2022 de la Commission Finances, ressources humaines, administration générale, contrôle de gestion, qualité du service public

Vu l'article 10 de la loi N°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses mesures de vigilance sanitaire

**DONNE ACTE:**

DOSSIER RETIRE DE L'ORDRE DU JOUR.

Signé électroniquement



Pour le Président du Conseil Départemental  
et par délégation,  
Le Directeur Adjoint des Affaires Juridiques  
et de l'Achat Public,

Régis RICHARD

1.2

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20220627-310626-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 11 juillet 2022

Affiché le 11 juillet 2022

**REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 27 JUIN 2022  
SEANCE DU 27 JUIN 2022**

**Suite à la convocation en date du 10 juin 2022**

**LE CONSEIL DEPARTEMENTAL**

**Réuni à Lille, sous la présidence de Christian POIRET, Président du Conseil Départemental**

Nombre de membres en exercices : 82

Étaient présents : Barbara BAILLEUL, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Valentin BELLEVAL, Pierre-Michel BERNARD, Stéphanie BOCQUET, Anne-Sophie BOISSEAU, Josyane BRIDOUX, François-Xavier CADART, Yannick CAREMELLE, Loïc CATHELAIN, Régis CAUCHE, Marie CHAMPAULT, Isabelle CHOAIN, Sylvie CLERC, Barbara COEVOET, Valérie CONSEIL, Sylvie DELRUE, Agnès DENYS, Claudine DEROEUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Carole DEVOS, Stéphane DIEUSAERT, Monique EVRARD, Soraya FAHEM, Marie-Laurence FAUCHILLE, Isabelle FERNANDEZ, Maël GUIZIOU, Mickaël HIRAUX, Jacques HOUSSIN, Simon JAMELIN, Sylvie LABADENS, Nicolas LEBLANC, Michel LEFEBVRE, Sébastien LEPRETRE, Valérie LETARD, Didier MANIER, Françoise MARTIN, Elisabeth MASSE, Anne MIKOLAJCZAK, Laurent PERIN, Michel PLOUY, Christian POIRET, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Marie-Paule ROUSSELLE, Caroline SANCHEZ, Marie SANDRA, Céline SCAVENNEC, Frédérique SEELS, Sébastien SEGUIN, Marie TONNERRE-DESMET, Aude VAN CAUWENBERGE, Jean-Noël VERFAILLIE.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Grégory BARTHOLOMEUS donne pouvoir à Pierre-Michel BERNARD, Benjamin CAILLIET donne pouvoir à Soraya FAHEM, Gérald DARMANIN donne pouvoir à Doriane BECUE, Christine DECODTS donne pouvoir à Valérie CONSEIL, Jean-Claude DULIEU donne pouvoir à Isabelle CHOAIN, Michelle GREAUME donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Maryline LUCAS donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Roger VICOT donne pouvoir à Didier MANIER, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON donne pouvoir à Michel LEFEBVRE.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Jean-Luc DETAVERNIER, Julien GOKEL, Charlotte PARMENTIER-LECOCQ, Anne VANPEENE.

Absent(e)(s) : Martine ARLABOSSE, Bernard BAUDOUX, Frédéric BRICOUT, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Laurent DEGALLAIX, Frédéric DELANNOY, Vincent LEDOUX, Luc MONNET, Max-André PICK, Nicolas SIEGLER, Patrick VALOIS, Philippe WAYMEL, Karima ZOUGGAGH.

**OBJET** : Emplois de catégorie A, B ou C susceptibles d'être pourvus par des agents contractuels.

Vu le rapport DRH/2022/249

Vu l'avis en date du 20 juin 2022 de la Commission Finances, ressources humaines, administration générale, contrôle de gestion, qualité du service public

Vu l'article 10 de la loi N°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses mesures de vigilance

**DECIDE à la majorité:**

- de compléter la délibération n° DRH/2020/118 du 24 avril 2020 mentionnée dans le rapport et d'autoriser le recrutement d'agents contractuels pour les 12 postes détaillés dans l'annexe ci-jointe, lorsque le recrutement d'agent titulaire n'aura pas été possible.

---

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 15 h 54.

55 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 9 pouvoirs.

Madame LETARD, présente à l'appel de l'affaire, avait quitté définitivement la séance préalablement au vote sans donner de procuration. Elle est donc comptée absente sans procuration pour ce vote.

Madame QUATREBOEUF, ainsi que Messieurs CADART et LEPRETRE, présents à l'appel de l'affaire, avaient quitté momentanément la salle préalablement au vote.

Vote intervenu à 15 h 57.

Au moment du vote, 51 Conseillers départementaux étaient présents.

Nombre de procurations : 9

Absents sans procuration : 22

N'ont pas pris part au vote : 0

Ont pris part au vote : 60 (y compris les votants par procuration)

**Résultat du vote :**

Abstentions : 6 (Groupe Ecologiste Europe Ecologie Les Verts Génération.s)

Total des suffrages exprimés : 54

Majorité des suffrages exprimés : 28

Pour : 46 (Groupe Union Pour le Nord ; Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Mesdames BAILLEUL, DEROEUX et Monsieur RENAUD, non-inscrits)

Contre : 8 (Groupe Communiste et Républicain : pour l'Humain d'Abord !)

Signé électroniquement



Pour le Président du Conseil Départemental  
et par délégation,  
Le Directeur Adjoint des Affaires Juridiques  
et de l'Achat Public,

Régis RICHARD



Fonction	<b>Chargé(e) de mission Bâtiment</b>
Famille professionnelle	Technique, Administrative
Cadre d'emplois	Ingénieur, Attaché
Grade	Ingénieur ; Ingénieur principal ; Attaché ; Attaché principal
Nombre	1
Motif	Qualification particulière et expertise
Spécificités du poste	<p><b>Le Chargé(e) de mission Bâtiment sera amené à :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Élaborer la stratégie du Département en matière d'ingénierie de la construction sur l'ensemble du patrimoine départemental.</li> <li>- Il apporte son expertise technique aux services déconcentrés en UT et à la Maîtrise d'Ouvrage en central.</li> </ul> <p><b>À fiabiliser :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La thématique amiante que SSI et équipements de cuisine collective.</li> <li>- Fiabiliser la connaissance du patrimoine en lien avec les Unités Territoriales (suivi des avis des commissions de sécurité et levées de réserves, administration du logiciel amiante 360, etc).</li> </ul> <p><b>Assurer une veille technique et règlementaire :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Définir et évaluer des objectifs et des méthodes grâce à la mise en place d'indicateurs et d'outils (schémas directeurs)</li> <li>- Rédiger et organiser la dévolution et le suivi des marchés afférents</li> <li>- Accompagner et conseiller les agents de la direction (notamment définition du type d'intervention en milieu amianté, assistance aux commissions de sécurité et mise en place de formations)</li> <li>- Contribuer à l'accompagnement des équipes pour l'appropriation et la mise en œuvre opérationnelle des nouvelles pratiques ;</li> </ul>

Fonction	<b>Chargé(e) de mission Pilotage et Systèmes d'Informations</b>
Famille professionnelle	Administrative
Cadre d'emplois	Attaché
Grade	Attaché, Attaché Hors classe, Attaché principal
Nombre	<b>1</b>
Motif	Expertise
Spécificités du poste	<p><b>Conditions particulières :</b></p> <p>Travail en bureau, déplacements occasionnels, bonnes connaissances des logiciels informatiques de bureautique, bonnes connaissances en méthodologie de conduite de projet, intérêt marqué pour les outils informatiques, possibilité de télé-travailler (nombre de jours déterminé en fonction de la quotité de travail hebdomadaire) Expérience confirmée et reconnue</p> <p>Le Service Appui au Pilotage et Coordination (SAPC) de la Direction des Affaires Juridiques et de l'Achat Public, est chargé du pilotage des activités de la direction (Finances, Ressources Humaines, Systèmes d'informations, Projets transversaux). A ce titre, le SAPC aide à la décision et conseille le binôme de direction. Il développe, par ailleurs, les moyens de communications internes et externes à la direction.</p> <p>En qualité de chargé(e) de mission pilotage et système d'information (SI), contribuera activement à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Participer au pilotage et à la coordination des SI et à leur démarche qualité ; ainsi qu'à la réflexion sur la dématérialisation, sur la gestion électronique des documents et sur l'archivage électronique, développement et harmonisation des méthodes de travail des différents services.</li> <li>• Piloter et à conduire les différentes phases des projets transversaux de la direction ;</li> <li>• Planifier et organiser la réalisation d'événements internes ou à destination de l'ensemble de la collectivité ;</li> <li>• Participer à la modélisation des processus de la direction ;</li> <li>• Créer et gérer les indicateurs représentatifs de toute l'activité de la Direction ;</li> <li>• Accompagner les services ;</li> </ul> <p>Etre un appui méthodologique sur les chantiers structurants.</p> <p><u>Conduire les projets relatifs aux SI de la direction :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Assurer la cohérence et la compatibilité des projets intégrés avec l'environnement du SI</li> <li>• Apprécier les risques informatiques</li> <li>• Veiller au respect des échéances</li> <li>• Alerter sur l'état d'avancement des dossiers</li> <li>• Contribuer aux Comités de Programme</li> </ul> <p><u>Administrer les progiciels achat public/ assemblée/ juridique :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Assurer leur bon fonctionnement quotidien</li> <li>• Organiser les nouvelles versions et en analyser l'impact</li> <li>• Gérer les incidents d'exploitation des progiciels</li> <li>• Accompagner les utilisateurs</li> <li>• Concevoir des supports pédagogiques et didactiques pour les utilisateurs</li> <li>• Conduire une action de formation en interne</li> <li>• Proposer des améliorations adaptées aux besoins des utilisateurs</li> <li>• Être l'interlocuteur privilégié DSI / éditeur logiciel</li> </ul>

Accompagnement à la mise en œuvre des projets :

- Identifier et mobiliser les acteurs et les compétences nécessaires à la conduite d'un projet
- Accompagner la formalisation des processus
- Veiller à la diffusion et à la bonne appropriation des projets et des évolutions
- Concevoir et organiser des évènements

Aider à la décision :

- Analyser et reformuler une demande afin de la décliner en objectifs stratégiques et opérationnels
- Concevoir des supports pédagogiques et didactiques
- Formuler les scénarios et un plan d'actions
- Réaliser des études
- Rédiger des courriers, des comptes rendus, des notes et plus généralement des documents d'aide à la décision
- Modéliser sous forme de processus
- Définir des indicateurs, les mettre à jour et les faire évoluer selon les besoins de la direction

Fonction	<b>Chargé(e) de mission Service Public Insertion</b>
Famille professionnelle	Sociale, Administrative
Cadre d'emplois	Assistant Socio-éducatif ; Attaché
Grade	Assistant socio-éducatif ; Assistant socio-éducatif de la classe exceptionnelle ; Attaché ; Attaché principal.
Nombre	1
Motif	Qualification particulière et expertise
Spécificités du poste	<p><b>Chaque chargé de mission sera particulièrement en charge du développement des axes du projet porté à l'échelle de son territoire.</b></p> <p><b>Participer à la mise en œuvre opérationnelle des actions dans le cadre de l'expérimentation SPI autour de 4 axes :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Axe 1 (territoire Métropole Lille) : développer un accueil et une offre de service partagés pour accélérer la prise en charge des personnes ;</li> <li>- Axe 2 (territoire Métropole Roubaix-Tourcoing) : renforcer les actions des partenaires sur un public identifié (en l'occurrence les jeunes) pour accélérer l'accès à l'emploi ;</li> <li>- Axe 3 (territoire Avesnois) : agir sur un territoire rural en soutenant la capacité d'ingénierie des acteurs au bénéfice des recrutements des plus fragiles ;</li> <li>- Axe 4 (transversal) : soutenir cette approche globale s'appuyant sur le dossier unique d'insertion (DUI).</li> </ul> <p><b>Participer à l'animation du partenariat territorial avec les acteurs du Service Public de l'Insertion :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Identifier les perspectives, les opportunités dans le cadre de la mise en œuvre des actions expérimentées ;</li> <li>- Repérer les acteurs de l'insertion du territoire et développer le partenariat approprié dans le cadre des actions expérimentées ;</li> <li>- Analyser les besoins du territoire ;</li> <li>- Contribuer à l'élaboration de documents de reporting sur les actions expérimentées.</li> </ul> <p><b>Apporter un appui aux responsables de PIPEL sur la mise en œuvre de la stratégie RSA, dans le cadre de l'expérimentation SPI :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Proposer et suivre un reporting de la feuille de route SPI du PIPEL ;</li> <li>- Coordonner la mise en œuvre opérationnelle et assurer un appui technique sur l'expérimentation SPI auprès de l'ensemble des services du PIPEL, des UTPAS et des partenaires ;</li> <li>- Contribuer à l'accompagnement des équipes pour l'appropriation et la mise en œuvre opérationnelle des nouvelles pratiques ;</li> <li>- Appuyer la coordination du renforcement de l'accompagnement global en UTPAS.</li> </ul> <p><b>Assurer une veille sur la thématique Insertion et participer aux réflexions départementales.</b></p>

Fonction	<b>Chargé(e) de mission urbanisme</b>
Famille professionnelle	Administrative
Cadre d'emplois	Attaché
Grade	Attaché principal, Attaché hors classe, Attaché
Nombre	1
Motif	Qualification particulière et expertise
Spécificités du poste	<p>Dans le cadre des orientations fixées par la Direction de l'Aménagement des Territoires et sous l'autorité de la Responsable de service, vous assurez le suivi technique et la rédaction des avis sur les SCOT et PLUI, vous travaillez en équipe avec les 2 autres chargés de mission Urbanisme, qui sont également positionnés sur les risques technologiques, les Commissions Départementales d'Aménagement Commerciale (CDAC) et la Commission Local d'Information (CLI) de la centrale nucléaire de Gravelines.</p> <p>Contexte :</p> <p>Le Service Habitat, urbanisme et quartiers prioritaires a la responsabilité de missions s'inscrivant au cœur des solidarités territoriales et humaines : politique de l'habitat et du logement, avis sur les documents d'urbanisme, requalification des quartiers prioritaires de la politique de la ville.</p> <p>Ses interventions répondent à une dynamique de soutien au développement équilibré des territoires.</p> <p>Elles visent notamment à un soutien affirmé aux territoires ruraux dépourvus d'ingénierie et aux secteurs urbains en politique de la ville, ainsi que le développement d'une offre de logements de qualité, adapté et accessible aux publics en situation de fragilité (jeunes de l'ASE, personnes âgées, personnes handicapées, public PDALPD...), en déclinant les orientations du PDH.</p> <p>Concernant les actes d'urbanisme, vous assurez :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La coordination des avis et productions sur l'ensemble des compétences départementales concernées (voirie, éducation, <b>Espaces Naturels Sensibles...</b>),</li> <li>- La coordination au sein du service concernant le politique Habitat sur les PLUI-H</li> <li>- Un rôle de <b>réfèrent et d'expert</b> en matière d'urbanisme auprès des services départementaux,</li> <li>- Un rôle de représentation du Département sur les territoires, notamment en tant que personne publique associée aux procédures d'élaboration et de révision,</li> <li>- Une veille juridique et technique dans les domaines de l'urbanisme et de la planification urbaine,</li> <li>- Un partenariat privilégié avec <b>I-Nord l'Agence d'Ingénierie du Département</b></li> </ul> <p><b>Relations professionnelles :</b></p> <p>À l'interne (au sein du Département) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Directeurs et Responsables de service, cadres et agents de la Direction Générale Adjointe ;</li> <li>- Ensemble des Directions de la collectivité ;</li> <li>- Communication permanente avec les collaborateurs et les chargés de développement territorial ;</li> </ul>

À l'externe (relations à l'extérieur du Département) :

- Rôle de Représentation de la collectivité auprès des acteurs locaux et partenaires institutionnels ;
- Échanges, collaboration et partenariat avec les services des autres niveaux de collectivités territoriales et les partenaires institutionnels : services déconcentrés de l'État ;
- Contacts avec les populations à l'occasion de réunions publiques d'information et de concertation

**Nature de la vacance du poste**

Redéploiement de poste sur des missions de Chargé de mission urbanisme compte tenu du besoin. Le poste a été lancé tout d'abord sur une recherche interne avec une publication 3 mois infructueuse. Après publication externe les candidatures réceptionnées intéressantes sont des non titulaires.

Fonction	<b>Chargé(e) de mission violences intrafamiliales</b>
Famille professionnelle	Administrative
Cadre d'emplois	Attaché
Grade	Attaché principal, Attaché hors classe, Attaché
Nombre	1
Motif	Qualification particulière et expertise
Spécificités du poste	<p>La Direction Générale Adjointe de la Solidarité est composée de : 1 secrétariat général, 3 directions thématiques et 7 directions territoriales de prévention et d'action sociale.</p> <p>Rattaché à la DGA déléguée EFJ, le service ODPE est en charge de l'observatoire départemental de la protection de l'enfance (ODPE) et de l'Observatoire des maltraitances.</p> <p>Il contribue à la démarche globale de pilotage des politiques sociales et de protection de l'enfance et travaille en collaboration étroite avec les directions de la DGA Solidarité.</p> <p>Sous l'autorité du responsable de service ODPE, le chargé de mission « violences intrafamiliales » contribue à la démarche globale de pilotage des politiques de prévention et de lutte contre les violences intrafamiliales.</p> <p>Il développe des partenariats permettant la réalisation d'analyses croisées territorialisées en mobilisant notamment les membres de l'ODPE.</p> <p>Il participe à certaines instances partenariales dans ce cadre et soutient les territoires dans la mise en œuvre des orientations départementales sur ce champ.</p> <p>À l'interne, il intervient en collaboration étroite avec les services de la DEFJ, ainsi qu'avec les Unités et Directions territoriales de Prévention et d'Action Sociale (UTPAS et DTPAS).</p> <p>À l'externe, il intervient en lien avec les partenaires et institutions en charge de cette thématique et anime le partenariat spécialisé.</p>

Fonction	<b>Chargé(e) d'opérations Ouvrages neufs</b>
Famille professionnelle	Technique
Cadre d'emplois	Technicien
Grade	Technicien principal, Technicien
Nombre	1
Motif	Qualification particulière et expertise
Spécificités du poste	<p>La Direction de la Voirie est chargée de l'entretien, de l'exploitation et la modernisation de 4500 km de routes départementales. Elle dispose de services centraux et de services déconcentrés en territoire, 5 arrondissements et 4 agences routières.</p> <p>Le Service Ouvrages d'Art est chargé de la gestion des ouvrages d'art sur domaine routier départemental (1350 ouvrages), sur voies vertes (38 ouvrages) et sur le site du Val Joly (13 ouvrages). Il assure également la gestion des carrières souterraines, l'assistance lors d'effondrements, la recherche des cavités situées sur domaine routier départemental. Enfin, il émet des avis sur les projets d'ouvrages d'art neufs de la Direction et assure une assistance technique dans la gestion du barrage du Val Joly.</p> <p><u>Missions générales :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Gestion et entretien du patrimoine des ouvrages d'art départementaux et des carrières souterraines</b></li> </ul> <p>Organisation de la surveillance des ouvrages : visites périodiques et contrôles réglementaires  Animation du réseau des correspondants ouvrages d'art en services territoriaux  Programmation des travaux d'entretien</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>En matière de projets modernisation du patrimoine</b></li> </ul> <p>Pilotage de la planification des investissements nécessaires à la préservation et à la modernisation du réseau routier  Conduite d'opération de l'ensemble des projets de modernisation  Maîtrise d'œuvre en régie ou externalisée</p> <p><u>Missions particulières :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Études de remplacement et de réparations structurelles importantes</li> <li>- Procédures réglementaires et pièces techniques des dossiers de consultation travaux</li> <li>- Participation à la mise à jour du CCTP, bordereau de prix et base de prix</li> <li>- Assistance technique du Maître d'œuvre pendant les travaux</li> </ul> <p><u>Savoir-faire :</u></p> <p>Gestion du patrimoine ouvrages d'art  Gestion des projets de modernisation du patrimoine  Avis de passage de convois exceptionnels sur Ouvrages d'Art</p>



Savoir :

Connaissances confirmées dans le domaine des ouvrages d'art

Connaissances du CCAG travaux et prestations intellectuelles

Connaissances des procédures réglementaires liées aux infrastructures

Logiciels bureautiques

Logiciels métiers : SIREO, Logiciels de calcul OA

Fonction	<b>Inspecteur(trice)</b>
Famille professionnelle	Administrative
Cadre d'emplois	Attaché
Grade	Attaché, Attaché Hors classe, Attaché principal Administrateur
Nombre	<b>1</b>
Motif	Expertise
Spécificités du poste	<p><b>Conditions particulières :</b></p> <p>Travail à temps plein, disponibilité, permis B. Déplacements et entretiens au sein de l'ensemble des services et des organismes satellites, ponctuellement dans d'autres départements, Accès à une base documentaire importante, Possibilité de télétravailler.</p> <p>Expérience confirmée et reconnue</p> <p>Sous la responsabilité de la Directrice de l'Inspection Générale des Services, vous exercez vos fonctions au sein d'une équipe pluridisciplinaire, qui, sur sollicitation du Directeur Général des Services, effectue des missions, de contrôle, d'analyse et d'expertise ayant trait aux activités et compétences des services du Département et de ses organismes satellites. En prenant appui sur des entretiens et des recherches documentaires, vous procédez à des analyses sur pièces et sur place. Vous élaborez consécutivement des rapports approfondis qui apportent un éclairage sur la régularité et l'efficacité de la gestion ainsi que sur la pertinence de l'action publique dans l'objectif de son amélioration. Vous êtes en relation avec l'ensemble des services du Département, des partenaires extérieurs ainsi que des organismes satellites.</p> <p>Trois types de missions sont identifiés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Le contrôle de la légalité et de la régularité des contrats, actes administratifs et les décisions auxquelles la collectivité est partie prenante ;</li> <li>▪ Les enquêtes après saisine ou signalement, suite à des dysfonctionnements ou des événements affectant la sécurité des biens, des personnes ou de l'Institution ;</li> <li>▪ L'analyse de l'organisation et de l'action des services départementaux et des organismes satellites ou associés.</li> </ul> <p>L'inspecteur est responsable de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ La cohérence et la rigueur de son raisonnement ;</li> <li>▪ La pertinence de ses analyses ;</li> <li>▪ La fiabilité de ses sources documentaires ;</li> <li>▪ La lisibilité de ses écrits ;</li> <li>▪ La pertinence des conclusions et recommandations édictées ;</li> <li>▪ Tout rapport (co)signé par lui.</li> </ul> <p>Compétences généralistes et transversales :</p> <p>Environnement institutionnel :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Connaître le fonctionnement de l'Institution ;</li> <li>▪ Connaître le fonctionnement et les modes de gestion des collectivités territoriales et de leurs organismes associés,</li> </ul>

- Connaître les problématiques et enjeux départementaux ;
- Connaître la législation relative aux institutions et aux compétences des collectivités territoriales ;
- Connaître les enjeux, les évolutions et le cadre réglementaire des politiques publiques ;
- Connaître l'organisation juridictionnelle et contentieuse.

Aptitudes organisationnelles :

- Savoir s'organiser,
- Savoir conduire un entretien,
- Faire preuve d'initiative et d'autonomie,
- Avoir appréhender des situations et des environnements complexes.

Aptitudes personnelles et relationnelles :

- Faire preuve d'esprit d'équipe, de capacité à coopérer ;
- Disposer de bonnes capacités d'analyse et de synthèse ;
- Être sensibilisé aux réflexions éthiques et déontologiques ;
- Faire preuve de rigueur, d'objectivité et de capacité à étayer des constats ;
- Faire preuve de réserve et de discrétion, de réactivité.

Fonction	<b>Psychologue en PMI</b>
Famille professionnelle	Médico-sociale
Cadre d'emplois	Psychologue
Grade	Psychologue classe normale, psychologue hors classe
Nombre	<b>2</b>
Motif	Tension sur le marché du travail sur le territoire du Valenciennois (Déficit de candidats) Recrutement soumis à condition de diplôme BAC+5
Spécificités du poste	<p><b><u>Activités :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Contribuer à l'accueil et à l'accès à la santé de l'enfant de moins de 6 ans et de sa famille,</li> <li>• Contribuer aux évaluations de situations dans les domaines de la prévention et de la protection de l'enfance,</li> <li>• Mener des accompagnements individuels et collectifs,</li> <li>• Contribuer au fonctionnement général du service et à la qualité des prestations,</li> <li>• Contribuer aux actions de recherche ou d'évaluations portées par la PMI ou menées par des partenaires en collaboration avec celle-ci,</li> <li>• Intervenir éventuellement en lieu d'accueil parents / enfants (LAPE) ou en lieu de rencontre parents / enfants (LRPE).</li> </ul> <p><b><u>Compétences requises :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Disposer de bonnes capacités d'analyse et de synthèse,</li> <li>• Faire preuve de réserve et de discrétion,</li> <li>• Savoir prendre du recul,</li> <li>• Avoir de bonnes capacités d'écoute,</li> <li>• Faire preuve d'esprit d'équipe, de capacité à coopérer,</li> <li>• Disposer d'une bonne aisance rédactionnelle,</li> <li>• Connaître le cadre réglementaire et institutionnel de la protection maternelle et infantile,</li> <li>• Connaître le cadre législatif et institutionnel de la protection de l'enfance,</li> <li>• Être sensibilisé aux réflexions éthiques et déontologiques,</li> <li>• Disposer de bonnes capacités d'observation clinique,</li> <li>• Connaître et maîtriser les outils d'évaluation psychologique, d'analyse et d'accompagnement.</li> </ul> <p><b><u>Qualification requise :</u></b></p> <p>Titre de psychologue DESS ou master de psychologie clinique ou de psychopathologie clinique souhaitable.</p>

Fonction	<b>Psychomotricien(ne) en Pôle Maternel et Infantile</b>
Famille professionnelle	Médico-sociale
Cadre d'emplois	Psychomotricien
Grade	Psychomotricien, psychomotricien hors classe
Nombre	<b>1</b>
Motif	<b>Qualification particulière et expertise (déficit de candidat). Proposition d'ouverture du poste aux contractuels fait suite à publication restée infructueuse</b>
Spécificités du poste	<p><u>Obligations du poste</u> :</p> <p>Diplôme de psychomotricien</p> <p>Activités Principales :</p> <p><b><u>Contribuer à l'accueil des familles</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Intervenir en consultation infantile</li> <li>- Écouter, observer, informer et apporter les conseils adaptés à la situation.</li> </ul> <p><b><u>Soutenir le développement des très jeunes enfants en situation de risque</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Observer l'enfant dans ses différents lieux de vie (à domicile, en EAJE, chez un assistant maternel...) et analyser son développement psychomoteur</li> <li>- Participer au repérage des troubles du développement psychomoteur, du comportement et de la relation</li> <li>- Favoriser le développement psychomoteur et le bien-être de l'enfant, au regard de ses besoins, de ses compétences et de son évolution</li> <li>- Favoriser les acquisitions de l'enfant pour son accès à l'autonomie</li> <li>- Contribuer à adapter l'environnement de l'enfant à ses besoins et à ses compétences : aménagement de l'espace, sécurité</li> </ul> <p><b><u>Accompagner la parentalité</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Sensibiliser les parents à la notion de bienveillance</li> <li>- Accompagner les parents dans l'identification des besoins de leur enfant et les réponses à apporter</li> <li>- Valoriser les compétences de l'enfant et favoriser l'implication des parents</li> <li>- Reconnaître et soutenir les compétences parentales.</li> </ul> <p><b><u>Contribuer à la mission de prévention précoce</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Contribuer à la mise en place et à l'animation d'actions collectives de prévention</li> <li>- Sensibiliser les équipes à partir de son expertise et dans ses différents champs d'intervention</li> <li>- Participer aux réunions techniques dans le cadre de l'intervention de prévention précoce (IPP) et contribuer à l'élaboration et au suivi des objectifs</li> <li>- Développer les relations avec les acteurs du réseau de la petite enfance et du réseau de soin (LAPE, EAJE, CAMSP, CMP...) pour faciliter l'orientation des familles et favoriser le développement des enfants</li> </ul> <p><b><u>Contribuer au fonctionnement général du service</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Rédiger des écrits techniques</li> <li>- Alimenter le rapport d'activité</li> <li>- Participer aux réunions institutionnelles, aux groupes de travail</li> <li>- Contribuer à l'accueil et à l'accompagnement de stagiaires</li> </ul>

Fonction	<b>Responsable du Service Prévention Santé (SPS)</b>
Famille professionnelle	Sociale, Médico-sociale, Administrative
Cadre d'emplois	Conseiller socio-éducatif, Cadre de santé paramédical, Attaché
Grade	Conseiller socio-éducatif, Conseiller supérieur socio-éducatif, Conseiller hors classe socio-éducatif, Cadre de santé paramédical, Cadre supérieur de santé paramédical, Attaché, Attaché principal
Nombre	1
Motif	Qualification particulière et expertise
Spécificités du poste	<p><b>Assurer l'encadrement de l'ensemble des professionnels du SPS :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mobiliser l'équipe sur les priorités définies par la DG Solidarité et la Direction Territoriale et assurer leur mise en œuvre.</li> <li>• Impulser une dynamique d'équipe et animer un cadre de travail collectif.</li> <li>• Organiser le travail et la continuité de service.</li> <li>• Veiller à la pertinence des territoires d'intervention et à l'équilibre des charges de travail.</li> <li>• Assurer l'encadrement hiérarchique des professionnels de l'équipe : évaluation des professionnels, recensement des besoins en formation, validation des congés et des frais de déplacements.</li> <li>• Valider les écrits des professionnels,</li> <li>• Accompagner les professionnels dans l'évolution de leurs pratiques et le développement de leurs compétences. Les aider à mobiliser les outils départementaux d'aide à la prise de recul.</li> <li>• Organiser l'accueil et l'accompagnement des stagiaires</li> </ul> <p><b>Organiser l'accueil, l'accès à la prévention et aux soins, l'évaluation et garantir la qualité de l'accompagnement santé individuel et collectif :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Veiller à la qualité des accompagnements santé individuels et/ou collectifs et à leur cohérence avec les cadres de référence départementaux.</li> <li>• Veiller au respect des droits des usagers et au respect de l'anonymat dans les consultations de CDAG/CIDDIST.</li> <li>• Garantir le respect des protocoles médicaux, en vigueur, par l'ensemble des professionnels concernés.</li> <li>• Veiller au respect des règles d'hygiène et de sécurité dans l'organisation des consultations médicales.</li> </ul> <p><b>Contribuer au pilotage de l'activité et organiser la veille sanitaire et sociale :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Organiser le recueil de données de l'activité du SPS et des données épidémiologiques.</li> <li>• Produire une analyse d'activité annuelle.</li> <li>• Contribuer aux réflexions, à l'élaboration et à la mise en œuvre du projet territorial. Participer, à ce titre, au Comité de Direction Élargi.</li> <li>• Participer à l'élaboration et à la mise en œuvre du plan d'action et du projet de service des UTPAS,</li> <li>• Participer aux réunions des UTPAS du territoire concerné, Comité technique d'UTPAS (CTU), Réseau SPS et réunions avec les Pôles,</li> </ul> <p><b>Contribuer au Développement Social Local (DSL) :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mobiliser les professionnels, les accompagner et faciliter la mise en œuvre d'une démarche de développement social local</li> </ul>

- |  |  |
|--|--|
|  | <ul style="list-style-type: none"><li>• Impulser et développer des actions impliquant les personnes, les acteurs et mobilisant les ressources du territoire</li><li>• Représenter le Département dans les instances partenariales liées à l'activité du SPS</li><li>• Préparer et suivre l'instruction des demandes de subvention.</li></ul> |
|--|--|

Fonction	<b>Responsable du Service Social Départemental (SSD)</b>
Famille professionnelle	Sociale, Administrative
Cadre d'emplois	Assistant socio-éducatif, Cadre socio-éducatif, Attaché
Grade	Assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle, Cadre socio-éducatif, Cadre supérieur socio-éducatif, Cadre hors classe socio-éducatif, Attaché, Attaché principal
Nombre	1
Motif	Qualification particulière et expertise
Spécificités du poste	<p><b>Assurer l'encadrement hiérarchique de l'équipe SSD :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mobiliser l'équipe sur les priorités définies par la DG Solidarité et la Direction Territoriale et assurer leur mise en œuvre</li> <li>• Impulser une dynamique d'équipe et animer un cadre de travail collectif</li> <li>• Organiser le travail et la continuité de service</li> <li>• Veiller à la pertinence des territoires d'intervention et à l'équilibre des charges de travail</li> <li>• Assurer l'évaluation des professionnels, identifier les besoins en formation. Valider les congés et les frais de déplacement</li> <li>• Valider les écrits des professionnels et assurer leur transmission aux services et autorités compétents</li> <li>• Accompagner les professionnels dans l'évolution de leurs pratiques et le développement de leurs compétences. Les aider à mobiliser les outils départementaux d'aide à la prise de recul</li> <li>• Organiser l'accueil et l'accompagnement des stagiaires</li> </ul> <p><b>Organiser l'accueil, l'accès aux droits, l'évaluation et garantir la qualité de l'accompagnement individuel et collectif :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Veiller à la cohérence et à la continuité des projets d'accompagnement sociaux individuels et/ou collectifs mis en œuvre par l'équipe</li> <li>• Mobiliser les compétences des différents professionnels des services de l'UTPAS et les partenaires pour participer d'une approche globale des situations</li> <li>• Concourir à l'élaboration du Projet Personnalisé pour l'Enfant (PPE) et à sa mise en œuvre</li> <li>• Organiser l'évaluation des situations gérées par le service en mettant en place des outils de suivis</li> <li>• Participer avec les autres cadres de l'UTPAS à l'évaluation de l'urgence des situations d'enfants en danger ou en risque de l'être, à la qualification des informations préoccupantes. Organiser et assurer le traitement de celles-ci.</li> <li>• Impulser la construction, par les professionnels, d'actions collectives susceptibles de prévenir les difficultés sociales et médico-sociales rencontrées par la population</li> </ul> <p><b>Contribuer au pilotage de l'activité et à la veille sociale :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Organiser le recueil des données d'activité et contribuer à l'analyse des besoins de la population et de l'offre de service</li> <li>• Contribuer à l'élaboration et de mise en œuvre du projet territorial ; participer au Comité de Direction Élargi</li> <li>• Participer à l'élaboration et à la mise en œuvre du plan d'action et du projet de service de l'UTPAS</li> <li>• Participer aux réunions de l'UTPAS, au Comité technique d'UTPAS (CTU), au réseau SSD et réunions avec les Pôles</li> </ul> <p><b>Contribuer au Développement Social Local (DSL) :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mobiliser les professionnels, les accompagner et faciliter la mise en œuvre d'une</li> </ul>



	<p>démarche de développement social local</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Impulser et développer des actions impliquant les personnes, les acteurs et mobilisant les ressources du territoire</li><li>• Sous l'autorité du RUTPAS, représenter le Département auprès des partenaires institutionnels et associatifs du territoire</li></ul>
--	---

2.1

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20220627-310724-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 11 juillet 2022

Affiché le 11 juillet 2022

Notifié le 5 août 2022

**REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 27 JUIN 2022  
SEANCE DU 27 JUIN 2022**

**Suite à la convocation en date du 10 juin 2022**

**LE CONSEIL DEPARTEMENTAL**

**Réuni à Lille, sous la présidence de Christian POIRET, Président du Conseil Départemental**

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents : Barbara BAILLEUL, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Valentin BELLEVAL, Pierre-Michel BERNARD, Stéphanie BOCQUET, Anne-Sophie BOISSEAUX, Josyane BRIDOUX, Yannick CAREMELLE, Loïc CATHELAIN, Régis CAUCHE, Marie CHAMPAULT, Isabelle CHOAIN, Sylvie CLERC, Barbara COEVOET, Valérie CONSEIL, Sylvie DELRUE, Agnès DENYS, Claudine DEROEUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Carole DEVOS, Stéphane DIEUSAERT, Monique EVRARD, Soraya FAHEM, Marie-Laurence FAUCHILLE, Isabelle FERNANDEZ, Maël GUIZIOU, Mickaël HIRAUX, Jacques HOUSSIN, Simon JAMELIN, Sylvie LABADENS, Nicolas LEBLANC, Michel LEFEBVRE, Didier MANIER, Françoise MARTIN, Elisabeth MASSE, Anne MIKOLAJCZAK, Laurent PERIN, Michel PLOUY, Christian POIRET, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Marie-Paule ROUSSELLE, Caroline SANCHEZ, Marie SANDRA, Céline SCAVENNEC, Frédérique SEELS, Sébastien SEGUIN, Marie TONNERRE-DESMET, Aude VAN CAUWENBERGE, Jean-Noël VERFAILLIE.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Grégory BARTHOLOMEUS donne pouvoir à Pierre-Michel BERNARD, Benjamin CAILLIET donne pouvoir à Soraya FAHEM, Gérald DARMANIN donne pouvoir à Doriane BECUE, Christine DECODTS donne pouvoir à Valérie CONSEIL, Jean-Claude DULIEU donne pouvoir à Isabelle CHOAIN, Michelle GREAUME donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Maryline LUCAS donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Roger VICOT donne pouvoir à Didier MANIER, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON donne pouvoir à Michel LEFEBVRE.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Jean-Luc DETAVERNIER, Julien GOKEL, Charlotte PARMENTIER-LECOCQ, Anne VANPEENE.

Absent(e)(s) : Martine ARLABOSSE, Frédéric BRICOUT, François-Xavier CADART, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Laurent DEGALLAIX, Frédéric DELANNOY, Vincent LEDOUX, Sébastien LEPRETRE, Valérie LETARD, Luc MONNET, Max-André PICK, Marie-Hélène QUATREBOEUFS, Nicolas SIEGLER, Patrick VALOIS, Philippe WAYMEL, Karima ZOUGGAGH.

**OBJET** : Engagement du Département du Nord dans la Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté - Avenants financiers pour l'année 2022.

Vu le rapport DGASOL/2022/241

Vu l'avis en date du 20 juin 2022 de la Commission Lutte contre les exclusions, enfance, famille,

**DECIDE à l'unanimité:**

- d'approuver les fiches-actions pour 2022 au titre de l'engagement du Département du Nord à la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté et celle de l'engagement pour le Bassin Minier « territoire démonstrateur », jointes en annexes 2 et 5 du rapport ;
  - d'approuver les conventions au titre de l'engagement du Département du Nord à la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté et celle de l'engagement pour le Bassin Minier « territoire démonstrateur », jointes en annexes 1 et 4 du rapport, ainsi que leurs annexes financières (annexes 3 et 6 du rapport) ;
  - d'autoriser Monsieur le Président à signer les conventions financières au titre de 2022, à hauteur de 13 197 804 € pour l'engagement du Département du Nord à la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté et de 500 000 € pour la Bassin minier « territoire démonstrateur » en annexes 1 et 4 du rapport.
- 

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 15 h 57.

51 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 9 pouvoirs.

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Monsieur BAUDOUX.

Monsieur LEBLANC, présent à l'appel de l'affaire, avait quitté définitivement la séance préalablement au vote et avait donné pouvoir à Madame ROUSSELLE.

Madame FERNANDEZ et Monsieur JAMELIN, présents à l'appel de l'affaire, avaient quitté momentanément la salle préalablement au vote.

Vote intervenu à 15 h 59.

Au moment du vote, 49 Conseillers départementaux étaient présents.

Nombre de procurations :	10
Absents sans procuration :	23
N'ont pas pris part au vote :	0
Ont pris part au vote :	59 (y compris les votants par procuration)

**Résultat du vote :**

Abstention :	0
Total des suffrages exprimés :	59
Majorité des suffrages exprimés :	30
Pour :	59 (Groupe Union Pour le Nord – Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen – Groupe Communiste et Républicain : Pour l’Humain d’Abord ! – Groupe Ecologiste Europe Ecologie Les Verts Génération.s – Mesdames BAILLEUL et DEROEUX ainsi que Monsieur RENAUD, non inscrits)
Contre :	0

Signé électroniquement



Pour le Président du Conseil Départemental  
et par délégation,  
Le Directeur Adjoint des Affaires Juridiques  
et de l'Achat Public,

Régis RICHARD

2.2

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20220627-310723-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 30 juin 2022

Affiché le 30 juin 2022

Notifié le 29 juin 2022

**REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 27 JUIN 2022  
SEANCE DU 27 JUIN 2022**

**Suite à la convocation en date du 10 juin 2022**

**LE CONSEIL DEPARTEMENTAL**

**Réuni à Lille, sous la présidence de Christian POIRET, Président du Conseil Départemental**

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents : Barbara BAILLEUL, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Valentin BELLEVAL, Pierre-Michel BERNARD, Stéphanie BOCQUET, Anne-Sophie BOISSEAUX, Josyane BRIDOUX, Yannick CAREMELLE, Loïc CATHELAIN, Régis CAUCHE, Marie CHAMPAULT, Isabelle CHOAIN, Sylvie CLERC, Barbara COEVOET, Valérie CONSEIL, Sylvie DELRUE, Agnès DENYS, Claudine DEROEUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Carole DEVOS, Stéphane DIEUSAERT, Monique EVRARD, Soraya FAHEM, Marie-Laurence FAUCHILLE, Maël GUIZIOU, Mickaël HIRAUX, Jacques HOUSSIN, Sylvie LABADENS, Michel LEFEBVRE, Didier MANIER, Françoise MARTIN, Elisabeth MASSE, Anne MIKOLAJCZAK, Laurent PERIN, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Marie-Paule ROUSSELLE, Caroline SANCHEZ, Marie SANDRA, Céline SCAVENNEC, Frédérique SEELS, Sébastien SEGUIN, Marie TONNERRE-DESMET, Aude VAN CAUWENBERGE, Jean-Noël VERFAILLIE.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Grégory BARTHOLOMEUS donne pouvoir à Pierre-Michel BERNARD, Benjamin CAILLIET donne pouvoir à Soraya FAHEM, Gérald DARMANIN donne pouvoir à Doriane BECUE, Christine DECODTS donne pouvoir à Valérie CONSEIL, Jean-Claude DULIEU donne pouvoir à Isabelle CHOAIN, Michelle GREAUME donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Nicolas LEBLANC donne pouvoir à Marie-Paule ROUSSELLE, Maryline LUCAS donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Roger VICOT donne pouvoir à Didier MANIER, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON donne pouvoir à Michel LEFEBVRE.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Jean-Luc DETAVERNIER, Julien GOKEL, Charlotte PARMENTIER-LECOCQ, Anne VANPEENE.

Absent(e)(s) : Martine ARLABOSSE, Frédéric BRICOUT, François-Xavier CADART, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Laurent DEGALLAIX, Frédéric DELANNOY, Isabelle FERNANDEZ, Simon JAMELIN, Vincent LEDOUX, Sébastien LEPRETRE, Valérie LETARD, Luc MONNET, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Nicolas SIEGLER, Patrick VALOIS, Philippe WAYMEL, Karima ZOUGGAGH.

**OBJET** : Partenariat au titre de l'insertion professionnelle des allocataires du RSA : Avenant 1 à la Convention Annuelle d'Objectifs et de Moyens 2022 entre le Département du Nord et l'Etat relatif aux Contrats Initiatives Emplois.

Vu le rapport DIPLE/2022/282

Vu l'avis en date du 20 juin 2022 de la Commission Lutte contre les exclusions, enfance, famille, prévention santé, personnes âgées, personnes en situation de handicap, jeunesse

Vu l'article 10 de la loi N°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses mesures de vigilance sanitaire

**DECIDE à l'unanimité:**

- d'approuver le projet d'avenant n°1 à la Convention Annuelle d'Objectifs et de Moyens 2022 entre le Département du Nord et l'Etat relatif aux Contrats Initiatives Emplois dans la rédaction jointe au rapport, qui se substitue au projet d'avenant joint en annexe 1 du rapport DIPLE/2022/100 délibéré par le Conseil départemental le 30 mai 2022, à l'exception du document CERFA annexé qui a lui-même été approuvé par la délibération du 30 mai 2022 ;
  - d'autoriser Monsieur le Président à signer ledit projet d'avenant.
- 

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 15 h 59.

49 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 10 pouvoirs.

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Monsieur PICK.

Vote intervenu à 15 h 59.

Au moment du vote, 50 Conseillers départementaux étaient présents.

Nombre de procurations : 10

Absents sans procuration : 22

N'ont pas pris part au vote : 0

Ont pris part au vote : 60 (y compris les votants par procuration)

**Résultat du vote :**

Abstention :	0
Total des suffrages exprimés :	60
Majorité des suffrages exprimés :	31
Pour :	60 (Groupe Union Pour le Nord – Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen – Groupe Communiste et Républicain : Pour l’Humain d’Abord ! – Groupe Ecologiste Europe Ecologie Les Verts Génération.s – Mesdames BAILLEUL et DEROEUX ainsi que Monsieur RENAUD, non inscrits)
Contre :	0

Signé électroniquement



Pour le Président du Conseil Départemental  
et par délégation,  
Le Directeur Adjoint des Affaires Juridiques  
et de l'Achat Public,

Régis RICHARD

2.3

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20220627-310621-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 11 juillet 2022

Affiché le 11 juillet 2022

**REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 27 JUIN 2022  
SEANCE DU 27 JUIN 2022**

**Suite à la convocation en date du 10 juin 2022**

**LE CONSEIL DEPARTEMENTAL**

**Réuni à Lille, sous la présidence de Christian POIRET, Président du Conseil Départemental**

Nombre de membres en exercices : 82

Étaient présents : Martine ARLABOSSE, Barbara BAILLEUL, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Valentin BELLEVAL, Pierre-Michel BERNARD, Stéphanie BOCQUET, Anne-Sophie BOISSEAUX, Josyane BRIDOUX, François-Xavier CADART, Loïc CATHELAIN, Marie CHAMPAULT, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC, Barbara COEVOET, Valérie CONSEIL, Sylvie DELRUE, Agnès DENYS, Claudine DEROEUX, Carole DEVOS, Stéphane DIEUSAERT, Monique EVRARD, Soraya FAHEM, Marie-Laurence FAUCHILLE, Isabelle FERNANDEZ, Maël GUIZIOU, Jacques HOUSSIN, Simon JAMELIN, Sylvie LABADENS, Vincent LEDOUX, Michel LEFEBVRE, Sébastien LEPRETRE, Françoise MARTIN, Elisabeth MASSE, Anne MIKOLAJCZAK, Luc MONNET, Laurent PERIN, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Marie-Paule ROUSSELLE, Caroline SANCHEZ, Céline SCAVENNEC, Frédérique SEELS, Sébastien SEGUIN, Nicolas SIEGLER, Marie TONNERRE-DESMET, Patrick VALOIS, Aude VAN CAUWENBERGE, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Grégory BARTHOLOMEUS donne pouvoir à Pierre-Michel BERNARD, Benjamin CAILLIET donne pouvoir à Soraya FAHEM, Gérald DARMANIN donne pouvoir à Doriane BECUE, Christine DECODTS donne pouvoir à Valérie CONSEIL, Jean-Luc DETAVERNIER donne pouvoir à Patrick VALOIS, Jean-Claude DULIEU donne pouvoir à Isabelle CHOAIN, Michelle GREAUME donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Nicolas LEBLANC donne pouvoir à Marie-Paule ROUSSELLE, Maryline LUCAS donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Charlotte PARMENTIER-LECOCQ donne pouvoir à Luc MONNET, Marie SANDRA donne pouvoir à Sylvie DELRUE, Anne VANPEENE donne pouvoir à Patrick VALOIS, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON donne pouvoir à Michel LEFEBVRE.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Julien GOKEL, Roger VICOT.

Absent(e)(s) : Frédéric BRICOUT, Yannick CAREMELLE, Régis CAUCHE, Laurent DEGALLAIX, Frédéric DELANNOY, Mickaël HIRAUX, Valérie LETARD, Didier MANIER, Jean-Noël VERFAILLIE, Philippe WAYMEL.

**OBJET** : Délibération de principe pour le renouvellement de la Délégation de Service Public (DSP) de Téléassistance.



Vu le rapport DA/2022/248

Vu l'avis en date du 20 juin 2022 de la Commission Lutte contre les exclusions, enfance, famille, prévention santé, personnes âgées, personnes en situation de handicap, jeunesse

Vu l'article 10 de la loi N°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses mesures de vigilance sanitaire

Vu l'avis de la CCSPL en date du 10 juin 2022

**DECIDE à l'unanimité:**

- d'approuver le principe du renouvellement de la délégation de service public pour la gestion et l'exploitation du dispositif départemental de téléassistance dans les conditions exposées au rapport, et ce, pour une durée de 5 ans à compter de la notification de la convention au futur délégataire ;
  - d'autoriser le lancement de la procédure de consultation d'entreprises conformément aux dispositions des articles L.1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.
- 

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 16 h 27.

53 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 13 pouvoirs.

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Messieurs BELLEVAL, LEDOUX et RENAUD.

Monsieur GUIZIOU, présent à l'appel de l'affaire, avait quitté momentanément la salle préalablement au vote.

Vote intervenu à 16 h 29.

Au moment du vote, 55 Conseillers départementaux étaient présents.

Nombre de procurations : 13

Absents sans procuration : 14

N'ont pas pris part au vote : 0

Ont pris part au vote : 68 (y compris les votants par procuration)

**Résultat du vote :**

Abstention :	0
Total des suffrages exprimés :	68
Majorité des suffrages exprimés :	35
Pour :	68 (Groupe Union Pour le Nord – Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen – Groupe Communiste et Républicain : Pour l’Humain d’Abord ! – Groupe Ecologiste Europe Ecologie Les Verts Génération.s – Mesdames BAILLEUL et DEROEUX ainsi que Monsieur RENAUD, non inscrits)
Contre :	0

Signé électroniquement



Pour le Président du Conseil Départemental  
et par délégation,  
Le Directeur Adjoint des Affaires Juridiques  
et de l'Achat Public,

Régis RICHARD

2.4

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20220627-310622-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 11 juillet 2022

Affiché le 11 juillet 2022

**REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 27 JUIN 2022  
SEANCE DU 27 JUIN 2022**

**Suite à la convocation en date du 10 juin 2022**

**LE CONSEIL DEPARTEMENTAL**

**Réuni à Lille, sous la présidence de Christian POIRET, Président du Conseil Départemental**

Nombre de membres en exercices : 82

Étaient présents : Martine ARLABOSSE, Barbara BAILLEUL, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Valentin BELLEVAL, Pierre-Michel BERNARD, Stéphanie BOCQUET, Anne-Sophie BOISSEAUX, Josyane BRIDOUX, François-Xavier CADART, Loïc CATHELAIN, Régis CAUCHE, Marie CHAMPAULT, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC, Barbara COEVOET, Valérie CONSEIL, Sylvie DELRUE, Agnès DENYS, Claudine DEROEUX, Carole DEVOS, Stéphane DIEUSAERT, Monique EVRARD, Soraya FAHEM, Marie-Laurence FAUCHILLE, Isabelle FERNANDEZ, Jacques HOUSSIN, Simon JAMELIN, Sylvie LABADENS, Vincent LEDOUX, Michel LEFEBVRE, Sébastien LEPRETRE, Didier MANIER, Françoise MARTIN, Elisabeth MASSE, Anne MIKOLAJCZAK, Luc MONNET, Laurent PERIN, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Marie-Paule ROUSSELLE, Caroline SANCHEZ, Céline SCAVENNEC, Frédérique SEELS, Sébastien SEGUIN, Nicolas SIEGLER, Marie TONNERRE-DESMET, Patrick VALOIS, Aude VAN CAUWENBERGE, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Grégory BARTHOLOMEUS donne pouvoir à Pierre-Michel BERNARD, Benjamin CAILLIERET donne pouvoir à Soraya FAHEM, Gérald DARMANIN donne pouvoir à Doriane BECUE, Christine DECODTS donne pouvoir à Valérie CONSEIL, Jean-Luc DETAVERNIER donne pouvoir à Patrick VALOIS, Jean-Claude DULIEU donne pouvoir à Isabelle CHOAIN, Michelle GREAUME donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Nicolas LEBLANC donne pouvoir à Marie-Paule ROUSSELLE, Maryline LUCAS donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Charlotte PARMENTIER-LECOQ donne pouvoir à Luc MONNET, Marie SANDRA donne pouvoir à Sylvie DELRUE, Anne VANPEENE donne pouvoir à Patrick VALOIS, Roger VICOT donne pouvoir à Didier MANIER, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON donne pouvoir à Michel LEFEBVRE.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Julien GOKEL.

Absent(e)(s) : Frédéric BRICOUT, Yannick CAREMELLE, Laurent DEGALLAIX, Frédéric DELANNOY, Maël GUIZIOU, Mickaël HIRAUX, Valérie LETARD, Jean-Noël VERFAILLIE, Philippe WAYMEL.

**OBJET** : Aide financière pour la formation des infirmiers en pratique avancée

Vu le rapport DIPLE/2022/260

Vu l'avis en date du 20 juin 2022 de la Commission Lutte contre les exclusions, enfance, famille,

**DECIDE à l'unanimité:**

- d'attribuer, pour l'année 2022, les subventions d'un montant global de 50 000 €, aux étudiants inscrits dans la formation aux pratiques avancées ;
  - d'autoriser Monsieur le Président à signer les conventions relatives à l'attribution d'une aide forfaitaire pour les candidats à la formation d'infirmier en pratique avancée (IPA) en exercice pour le territoire du Département du Nord, dans les termes du projet joint en annexe du rapport.
- 

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 16 h 29.

55 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 13 pouvoirs.

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Messieurs CAUCHE et MANIER (porteur du pouvoir de Monsieur VICOT).

Mesdames CHAMPAULT et MARTIN, présentes à l'appel de l'affaire, avaient quitté momentanément la salle préalablement au vote.

Madame DELRUE (porteuse du pouvoir de Madame SANDRA), présente à l'appel de l'affaire, avait quitté momentanément la salle préalablement au vote. Il n'est donc pas tenu compte de ce pouvoir pour cette affaire.

Vote intervenu à 16 h 32.

Au moment du vote, 54 Conseillers départementaux étaient présents.

Nombre de procurations :	13
Absents sans procuration :	15
N'ont pas pris part au vote :	0
Ont pris part au vote :	67 (y compris les votants par procuration)

**Résultat du vote :**

Abstention :	0
Total des suffrages exprimés :	67
Majorité des suffrages exprimés :	34
Pour :	67 (Groupe Union Pour le Nord – Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen – Groupe Communiste et Républicain : Pour l’Humain d’Abord ! – Groupe Ecologiste Europe Ecologie Les Verts Génération.s – Mesdames BAILLEUL et DEROEUX ainsi que Monsieur RENAUD, non inscrits)
Contre :	0

Signé électroniquement



Pour le Président du Conseil Départemental  
et par délégation,  
Le Directeur Adjoint des Affaires Juridiques  
et de l'Achat Public,

Régis RICHARD

2.5

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20220627-310936-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 11 juillet 2022

Affiché le 11 juillet 2022

Notifié le 19 juillet 2022

**REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 27 JUIN 2022  
SEANCE DU 27 JUIN 2022**

**Suite à la convocation en date du 10 juin 2022**

**LE CONSEIL DEPARTEMENTAL**

**Réuni à Lille, sous la présidence de Christian POIRET, Président du Conseil Départemental**

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents: Martine ARLABOSSE, Barbara BAILLEUL, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Valentin BELLEVAL, Pierre-Michel BERNARD, Stéphanie BOCQUET, Anne-Sophie BOISSEAUX, Josyane BRIDOUX, François-Xavier CADART, Yannick CAREMELLE, Loïc CATHELAIN, Régis CAUCHE, Marie CHAMPAULT, Isabelle CHOAIN, Marie CIETERS, Sylvie CLERC, Barbara COEVOET, Valérie CONSEIL, Sylvie DELRUE, Agnès DENYS, Claudine DEROEUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Carole DEVOS, Stéphane DIEUSAERT, Monique EVRARD, Soraya FAHEM, Marie-Laurence FAUCHILLE, Isabelle FERNANDEZ, Maël GUIZIOU, Mickaël HIRAUX, Jacques HOUSSIN, Simon JAMELIN, Sylvie LABADENS, Michel LEFEBVRE, Sébastien LEPRETRE, Didier MANIER, Françoise MARTIN, Elisabeth MASSE, Anne MIKOLAJCZAK, Luc MONNET, Laurent PERIN, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Marie-Paule ROUSSELLE, Caroline SANCHEZ, Marie SANDRA, Céline SCAVENNEC, Frédérique SEELS, Sébastien SEGUIN, Nicolas SIEGLER, Marie TONNERRE-DESMET, Patrick VALOIS, Aude VAN CAUWENBERGE, Jean-Noël VERFAILLIE, Philippe WAYMEL.

Absent(e)(s) représenté(e)(s): Grégory BARTHOLOMEUS donne pouvoir à Pierre-Michel BERNARD, Benjamin CAILLIERET donne pouvoir à Soraya FAHEM, Gérald DARMANIN donne pouvoir à Doriane BECUE, Christine DECODTS donne pouvoir à Valérie CONSEIL, Jean-Luc DETAVERNIER donne pouvoir à Patrick VALOIS, Jean-Claude DULIEU donne pouvoir à Isabelle CHOAIN, Michelle GREAUME donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Nicolas LEBLANC donne pouvoir à Marie-Paule ROUSSELLE, Maryline LUCAS donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Charlotte PARMENTIER-LECOCQ donne pouvoir à Luc MONNET, Anne VANPEENE donne pouvoir à Patrick VALOIS, Roger VICOT donne pouvoir à Didier MANIER, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON donne pouvoir à Michel LEFEBVRE.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Julien GOKEL.

Absent(e)(s): Frédéric BRICOUT, Paul CHRISTOPHE, Laurent DEGALLAIX, Frédéric DELANNOY, Vincent LEDOUX, Valérie LETARD, Karima ZOUGGAGH.

**OBJET** : Partenariat au titre de l'insertion professionnelle des allocataires du RSA : Attribution de subventions aux opérateurs de l'appel à projets Insertion et Emploi 2022-2025

Vu le rapport DIPLE/2022/273

Vu l'avis en date du 20 juin 2022 de la Commission Lutte contre les exclusions, enfance, famille, prévention santé, personnes âgées, personnes en situation de handicap, jeunesse

Vu l'article 10 de la loi N°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses mesures de vigilance sanitaire

**DECIDE à la majorité:**

- d'attribuer les subventions aux structures, au titre de l'appel à projets « Insertion et Emploi » 2022-2025 pour un montant de 7 M€ pour 2022 et 21 M€ pour 2023, selon le tableau ci-joint en annexe 1 ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer les conventions entre le Département du Nord et les structures, sur la base du modèle de convention joint au rapport en annexe 2.

---

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 16 h 00.

Madame CIETERS est Vice-Présidente de la Communauté de Communes Pévèle Carembault. Monsieur MONNET est Conseiller communautaire de la Communauté de Communes Pévèle Carembault.

Madame CHOAIN, Messieurs BERNARD et VERFAILLIE sont Vice-Présidents de la Communauté d'Agglomération Valenciennes Métropole.

Monsieur BERNARD est Président du CCAS d'Anzin.

Monsieur VERFAILLIE est Président du CCAS de Marly.

Monsieur BELLEVAL est Président du CCAS d'Hazebrouck.

Monsieur HIRAUX est Président du CCAS de Fourmies.

Madame BECUE et Messieurs RINGOT sont membres du Comité technique de suivi relatif à la convention de partenariat de la Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat Hauts-de-France.

Madame BECUE est Présidente du CCAS de Tourcoing.

Monsieur RINGOT est Président du CCAS de Gravelines. Il est membre du bureau administratif de l'AFEJI.

Monsieur PICK est membre de la Plate-forme régionale d'avances remboursables de la Chambre Régionale des Métiers et de l'Artisanat Hauts-de-France.

Monsieur LEPRETRE est Président du CCAS de La Madeleine. Il est membre de la mission locale Métropole Nord-Ouest de l'association Alliance pour l'Emploi et la Solidarité.

Monsieur CATHELAIN est administrateur du centre social de Marcq-en-Baroeul.

Mesdames DEVOS et ROUSSELLE ainsi que Monsieur SEGUIN sont membres du conseil d'administration de l'association Réussir en Sambre Avesnois.

Madame LABADENS est membre de l'association Cambrésis Emploi.

Madame SEELS est membre du conseil de surveillance de l'association Vitamine T ainsi que du conseil d'administration et de l'assemblée générale de la Mission locale Métropole Sud.

Madame ARLABOSSE est membre du conseil d'administration de l'Association d'Action Educative et Sociale.

Madame FAUCHILLE et Monsieur HOUSSIN sont membres de la mission locale Métropole Nord-Ouest de l'association Alliance pour l'Emploi et la Solidarité.

Monsieur HOUSSIN est membre du conseil d'administration et de l'assemblée générale de la Mission Emploi Lys-Tourcoing.

Monsieur CAREMELLE est membre de l'assemblée générale d'Eurasanté.

Mesdames BOISSEAU, CLERC, EVRARD, MARTIN et SANDRA sont membres du conseil d'administration de l'Etablissement Public Départemental pour Soutenir, Accompagner, Eduquer – EPDSAE.

Madame COEVOET est membre du conseil d'administration et de l'assemblée générale du Groupement d'Intérêt Public AGIRE Maison de l'emploi Val de Marque.

Madame DESCAMPS-MARQUILLY est membre de la Mission locale Insertion Jeunes du Valenciennois.

En raison de ces fonctions, ils ne peuvent ni prendre part au délibéré et à la prise de décision ni être comptés dans le quorum. Ils n'assistent pas à cette partie de la réunion.

Madame PARMENTIER-LECOCQ ainsi que Messieurs DARMANIN, DULIEU et LEBLANC avaient donné pouvoir respectivement à Monsieur MONNET, Madame BECUE, Madame CHOAIN et Madame ROUSSELLE. Ces derniers ne pouvant prendre part au délibéré et au vote, il n'est donc pas tenu compte de ces pouvoirs pour cette affaire.

Madame GREAUME (Conseillère communautaire à la Communauté d'Agglomération Valenciennes Métropole) et Madame LUCAS (Présidente du CCAS de Guesnain) avaient donné pouvoir à Monsieur BEAUCHAMP. Elles ne peuvent prendre part au délibéré et au vote même par procuration. Il n'est donc pas tenu compte de ces pouvoirs pour cette affaire.

Monsieur VICOT (Président du CCAS de Lomme) avait donné pouvoir à Monsieur MANIER. Il ne peut prendre part au délibéré et au vote même par procuration. Il n'est donc pas tenu compte de ce pouvoir pour cette affaire.

Madame DECODTS (Présidente de l'association Entreprendre Ensemble) avait donné pouvoir à Madame CONSEIL. Elle ne peut prendre part au délibéré et au vote même par procuration. Il n'est donc pas tenu compte de ce pouvoir pour cette affaire.

Monsieur BARTHOLOMEUS (Membre du conseil d'administration et de l'assemblée générale de l'association Entreprendre Ensemble) avait donné pouvoir à Monsieur BERNARD. Il ne peut prendre part au délibéré et au vote même par procuration. Il n'est donc pas tenu compte de ce pouvoir pour cette affaire.

A l'appel de l'affaire et compte tenu de la nécessité de la prévention des conflits d'intérêts, les Conseillers départementaux partiellement intéressés par un ou plusieurs dossiers examinés dans la présente affaire, ne peuvent ni être comptés pour le quorum, ni prendre part au délibéré et au vote, en ce qui concerne ce ou ces dossiers. Le nombre de Conseillers départementaux présents pour l'examen des dossiers de cette affaire a toujours été égal au moins à 56.



Ils ont été rejoints pendant la discussion par Madame FERNANDEZ et QUATREBOEUFS ainsi que Messieurs CADART, JAMELIN, SIEGLER et WAYMEL.

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Monsieur VALOIS (porteur du pouvoir de Madame VANPEENE et Monsieur DETAVERNIER).

Madame DENYS ainsi que Messieurs CAUCHE et RENAUD, présents à l'appel de l'affaire, avaient quitté momentanément la salle préalablement au vote.

Vote intervenu à 16 h 22.

Au moment du vote, 30 Conseillers départementaux étaient présents.

Nombre de procurations : 4  
Absents sans procuration : 20  
N'ont pas pris part au vote : 28 (en raison de la prévention des conflits d'intérêts)  
Ont pris part au vote : 34 (y compris les votants par procuration)

**Résultat du vote :**

Abstention : 1 (Madame DEROEUX, non inscrite)  
Total des suffrages exprimés : 33  
Majorité des suffrages exprimés : 17  
Pour : 17 (Groupe Union Pour le Nord – Madame BAILLEUL, non inscrite)  
Contre : 16 (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen – Groupe Communiste et Républicain : Pour l'Humain d'Abord ! – Groupe Ecologiste Europe Ecologie Les Verts Génération.s)

Pour le Président du Conseil Départemental  
et par délégation,  
Le Directeur Adjoint des Affaires Juridiques  
et de l'Achat Public,

Régis RICHARD

**ANNEXE 1**

**Liste des projets retenus au titre de l'appel à projets Insertion et emploi pour 2022 et 2023**

Les actions sont classées par Direction territoriale puis selon le nom de l'opérateur.

Pour les plateaux pluridisciplinaires, un seul opérateur porte le nombre de places

N°	DT	Type de Parcours ou de Booster	Sous type de Parcours ou de Booster	Nom de l'opérateur	Commune siège de l'opérateur	Nom de l'action	Nombre de places pour 2022	Nombre de places pour 2023	Montant 2022	Montant 2023
2022/01256	DTA	Parcours IAE	Accompagnement EI	ACCUEIL ET PROMOTION SAMBRE	MAUBEUGE	Entreprise d'insertion Second Œuvre Bâtiment	20	20	13 820 €	41 460 €
2022/01873	DTA	Parcours IAE	Accompagnement en ACI	ACCUEIL ET PROMOTION SAMBRE	MAUBEUGE	ACI RESTAURATION COLLECTIVE ET SECOND ŒUVRE BÂTIMENT	2	3	693 €	3 120 €
2022/01017	DTA	Parcours IAE	Accompagnement en ACI	APEI MAUGEUGE	MAUBEUGE	PARCOURS IAE	4	4	2 764 €	8 292 €
2022/01275	DTA	Parcours Intégré	Avec plateau pluridisciplinaire	Arpège Inclusion	LILLE	PEP'S EMPLOI	300	300	60 000 €	180 000 €
2022/01482	DTA	Parcours Intégré	Avec plateau pluridisciplinaire	Arpège Inclusion	LILLE	PLATEAU FAB'MOB EMPLOI Maubeuge	100	100	17 875 €	53 625 €
2022/01200	DTA	Parcours IAE	Accompagnement en ACI	Arpège Insertion	MAUBEUGE	Se mobiliser vers l'emploi en Ateliers Chantiers d'insertion (ACI)	10	10	6 910 €	20 730 €
2022/00910	DTA	Parcours IAE	Accompagnement en ACI	Association ADACI	LE QUESNOY	ATELIERS CHANTIERS D'INSERTION - AVESNOIS	29	29	20 039 €	60 117 €
2022/01108	DTA	Parcours IAE	Accompagnement en ACI	ASSOCIATION ARC EN CIEL	JEUMONT	Parcours IAE	17	17	11 747 €	35 241 €
2022/01345	DTA	parcours spécifiques	Spécifique Modalités innovantes ou nouvelles d'accompagnement	Association de Développement des Emplois Saisonniers	FERRIERE LA GRANDE	L'emploi saisonnier au cœur du parcours	35	35	9 333 €	24 000 €
2022/00845	DTA	Parcours IAE	Accompagnement en ACI	Association de gestion et d'innovation dans l'insertion par l'activité économique	MAUBEUGE	chantiers d'insertion	91	91	62 881 €	188 643 €
2022/00806	DTA	Parcours IAE	Accompagnement en ACI	Association SYNERGIE	AULNOYE AYMERIES	Remobilisation professionnelle ACI	30	30	20 730 €	62 190 €

N°	DT	Type de Parcours ou de Booster	Sous type de Parcours ou de Booster	Nom de l'opérateur	Commune siège de l'opérateur	Nom de l'action	Nombre de places pour 2022	Nombre de places pour 2023	Montant 2022	Montant 2023
2022/00811	DTA	Booster	Dynamiser le parcours d'insertion de l'allocataire	Association SYNERGIE	AULNOYE AYMERIES	SYN INSERTION MOBILITE	33	100	16 666 €	50 000 €
2022/00829	DTA	Parcours Intégré	Sans plateau pluridisciplinaire et avec accompagnement global	Association SYNERGIE	AULNOYE AYMERIES	Dynamiser son insertion sociale	100	100	5 250 €	15 750 €
2022/01432	DTA	Booster	Résoudre des situations pour favoriser la recherche d'emploi	Association Trajectoire	MAUBEUGE	Auto-école sociale	12	35	22 913 €	68 740 €
2022/	DTA	Parcours Intégré	Sans plateau pluridisciplinaire et avec accompagnement global	CCAS de Maubeuge	MAUBEUGE	ACC GLO	70	70	3 675 €	11 025 €
2022/01231	DTA	Parcours IAE	Accompagnement en ACI	CCAS de Feignies	FEIGNIES	Feignies Fort Solidaire	13	13	8 983 €	26 949 €
2022/01460	DTA	Parcours Intégré	Avec plateau pluridisciplinaire	CCAS de Feignies	FEIGNIES	Feignies Parcours vers l'emploi	50	50	8 750 €	26 250 €
2022/01028	DTA	Parcours Intégré	Sans plateau pluridisciplinaire et sans accompagnement global	CCAS de Ferrière La Grande	FERRIERE LA GRANDE	solidarité -accompagnement-emploi	60	60	6 300 €	18 900 €
2022/01552	DTA	Parcours Intégré	Sans plateau pluridisciplinaire et sans accompagnement global	CCAS de Fourmies	FOURMIES	Accompagnement Social vers l'emploi	260	260	27 300 €	81 900 €
2022/00796	DTA	Parcours IAE	Accompagnement en ACI	CCAS de Fourmies	FOURMIES	ACI CCAS FOURMIES	26	26	17 966 €	53 898 €
2022/	DTA	Parcours Intégré	Sans plateau pluridisciplinaire et avec accompagnement global	CCAS de Fourmies	FOURMIES	Accompagnement social CCAS Fourmies	100	100	5 250 €	15 750 €
2022/00846	DTA	Parcours Intégré	Avec plateau pluridisciplinaire	CCAS de Jeumont	Jeumont Cedex	Parcours intégré	135	135	24 000 €	72 000 €
2022/00844	DTA	Parcours Intégré	Sans plateau pluridisciplinaire et avec accompagnement global	CCAS de Louvroil	LOUVROIL	Accompagnement social vers l'emploi	200	200	8 334 €	25 000 €

N°	DT	Type de Parcours ou de Booster	Sous type de Parcours ou de Booster	Nom de l'opérateur	Commune siège de l'opérateur	Nom de l'action	Nombre de places pour 2022	Nombre de places pour 2023	Montant 2022	Montant 2023
2022/00798	DTA	Parcours Intégré	Sans plateau pluridisciplinaire et sans accompagnement global	CCAS de Maubeuge	MAUBEUGE	Accompagnement social	230	230	24 150 €	72 450 €
2022/01499	DTA	parcours spécifiques	Actions ciblées vers un public spécifique	CCAS de Maubeuge	MAUBEUGE	Retraite et bien être	150	150	3 333 €	10 000 €
2022/01326	DTA	Parcours Intégré	Sans plateau pluridisciplinaire et sans accompagnement global	CCAS d'Hautmont	HAUTMONT	LEVER LES FREINS POUR UN RETOUR A L'EMPLOI PLUS SEREIN	200	200	16 667 €	50 000 €
2022/01189	DTA	Parcours Intégré	Avec plateau pluridisciplinaire	CCAS d'Hautmont	HAUTMONT	RESOUDRE SOUTENIR ET ACCEDER A L'EMPLOI	70	70	12 500 €	37 500 €
2022/01500	DTA	Parcours Intégré	Sans plateau pluridisciplinaire et sans accompagnement global	Centre Intercommunal d'Action Sociale du Coeur de l'Avesnois	AVESNES SUR HELPE CEDEX	Parcours insertion du CIAS	200	200	21 000 €	63 000 €
2022/01127	DTA	Parcours IAE	Accompagnement en ACI	Centre Intercommunal d'Action Sociale du Coeur de l'Avesnois	AVESNES SUR HELPE Cedex	Accompagnement des salariés des ACI du CIAS	30	30	20 730 €	62 190 €
2022/01469	DTA	Booster	Résoudre des situations pour favoriser la recherche d'emploi	Centre Intercommunal d'Action Sociale du Coeur de l'Avesnois	AVESNES SUR HELPE CEDEX	Parents vers le travail	5	15	2 250 €	6 750 €
2022/01323	DTA	Parcours Intégré	Sans plateau pluridisciplinaire et avec accompagnement global	Centre Socialet Culturel Edouard Bantigny	LANDRECIES	Parcours emploi pour réussir !	80	80	4 200 €	12 600 €
2022/00792	DTA	Parcours Intégré	Avec plateau pluridisciplinaire	Centre Socio Culturel de Fourmies	FOURMIES	Accompagnement socio professionnel renforcé	150	150	28 000 €	84 000 €
2022/00847	DTA	Booster	Dynamiser le parcours d'insertion de l'allocataire	Centre Socio Culturel de Fourmies	FOURMIES	Action Insertion Culture - Réseau Sambre-Avesnois	20	60	10 500 €	31 500 €
2022/00841	DTA	Booster	Dynamiser le parcours d'insertion de l'allocataire	Centre Socio Culturel de Fourmies	FOURMIES	Ateliers Activ'Compétences	13	40	8 000 €	24 000 €
2022/00983	DTA	Parcours Intégré	Sans plateau pluridisciplinaire et avec accompagnement global	Centre Socio Culturel de Fourmies	FOURMIES	ACC GLO	70	70	3 675 €	11 025 €

N°	DT	Type de Parcours ou de Booster	Sous type de Parcours ou de Booster	Nom de l'opérateur	Commune siège de l'opérateur	Nom de l'action	Nombre de places pour 2022	Nombre de places pour 2023	Montant 2022	Montant 2023
2022/00794	DTA	Booster	Résoudre des situations pour favoriser la recherche d'emploi	Centre Socio Culturel de Fourmies	FOURMIES	Mamans Activ'Emploi	5	16	2 250 €	7 200 €
2022/00909	DTA	Parcours IOD	Parcours IOD	Comité d'Action Pour l'Education Permanente	ANZIN	RESEAU CONSEIL SAMBRE AVESNOIS	125	125	56 083 €	168 250 €
2022/01392	DTA	Parcours Intégré	Sans plateau pluridisciplinaire et avec accompagnement global	Communauté de Communes du Pays de Mormal	LE QUESNOY	ACC GLO	40	40	2 100 €	12 600 €
2022/00789	DTA	Parcours Intégré	Sans plateau pluridisciplinaire et sans accompagnement global	Communauté de Communes du Pays de Mormal	LE QUESNOY	Accompagnement social du public en grandes difficultés	160	160	16 800 €	50 400 €
2022/01877	DTA	Booster	Dynamiser le parcours d'insertion de l'allocataire	Ecole de la Deuxième Chance (E2C) Grand Hainaut	ANZIN	Accompagner des jeunes de 16 à 25 ans	2	8	1 200 €	4 800 €
2022/00992	DTA	Booster	Dynamiser le parcours d'insertion de l'allocataire	EMERGENCE3B	MAUBEUGE	DESTIN'ACTION AVENIR	20	60	12 000 €	36 000 €
2022/00832	DTA	Parcours IAE	Accompagnement en ACI	ENTR'AIDE	AULNOYE AYMERIES	Chantier d'insertion	40	40	27 640 €	82 920 €
2022/01364	DTA	Parcours Intégré	Sans plateau pluridisciplinaire et sans accompagnement global	ENTR'AIDE	AULNOYE AYMERIES	Accompagnement social	170	170	17 850 €	53 550 €
2022/01194	DTA	Booster	Résoudre des situations pour favoriser la recherche d'emploi	ENTR'AIDE	AULNOYE AYMERIES	Mobil'Aide	8	25	2 400 €	7 500 €
2022/00973	DTA	Booster	Découvrir des métiers et des filières en tension	Face Thiérache	FOURMIES	PROJECT'EMPLOI	20	60	4 400 €	13 200 €
2022/01680	DTA	parcours spécifiques	Spécifique Modalités innovantes ou nouvelles d'accompagnement	GEIQ à domicile des Hauts de France	PERONNE	Promotion des métiers de l'aide à domicile	20	20	3 333 €	10 000 €
2022/01359	DTA	Booster	Dynamiser le parcours d'insertion de l'allocataire	Les Sens du Goût	LE QUESNOY	Bouillons de Culture	20	60	4 000 €	12 000 €
2022/01415	DTA	Parcours Intégré	Avec plateau pluridisciplinaire	Réussir en Sambre Avesnois	MAUBEUGE	Atouts PLIE	250	250	20 000 €	150 000 €

N°	DT	Type de Parcours ou de Booster	Sous type de Parcours ou de Booster	Nom de l'opérateur	Commune siège de l'opérateur	Nom de l'action	Nombre de places pour 2022	Nombre de places pour 2023	Montant 2022	Montant 2023
2022/01402	DTA	Parcours IOD	Parcours médiation directe hors IOD	Réussir en Sambre Avesnois	MAUBEUGE	Challenge Emploi	50	50	16 135 €	48 400 €
2022/00941	DTC	Parcours IAE	Accompagnement en ACI	ACIAE association cambrésienne d'insertion par l'activité économique	CAMBRAI	CHANTIER D'INSERTION DE RÉNOVATION URBAINE	10	10	6 908 €	20 730 €
2022/00935	DTC	Parcours IAE	Accompagnement en ACI	ARPE	CAMBRAI	ACI Affaire à repasser	8	10	5 528 €	20 730 €
2022/00837	DTC	Parcours Intégré	Avec plateau pluridisciplinaire	Association ADACI	LE QUESNOY	Plateforme Caudrésis-Catésis	460	460	48 700 €	340 900 €
2022/00907	DTC	Parcours IAE	Accompagnement en ACI	Association ADACI	LE QUESNOY	ATELIERS CHANTIERS D'INSERTION - CAUDRESIS	40	40	27 640 €	82 920 €
2022/01048	DTC	Booster	Dynamiser le parcours d'insertion de l'allocataire	Association ADACI	VALENCIENNES	Action Insertion culture - Réseau du Cambrésis	60	60	10 000 €	30 000 €
2022/01015	DTC	Booster	Dynamiser le parcours d'insertion de l'allocataire	Association Intercommunale pour l'Insertion Sociale, Professionnelle, Culturelle et de Loisirs	AVESNES LES AUBERT	Projet Emploi - Plateforme Santé	30	80	22 950 €	61 200 €
2022/01022	DTC	Parcours IAE	Accompagnement en ACI	Association Intercommunale pour l'Insertion Sociale, professionnelle, Culturelle de Loisirs	AVESNES LES AUBERT	Atelier Chantier d'Insertion : Valorisation Économie Circulaire	20	20	20 730 €	41 460 €
2022/00969	DTC	Parcours Intégré	Avec plateau pluridisciplinaire	Association Intercommunale pour l'Insertion Sociale, Professionnelle, Culturelle et de Loisirs	AVESNES LES AUBERT	PPPI : PLATEAU PLURIDISCIPLINAIRE PARCOURS INTEGRE Vallées Escaut, Selle et Erclin	82	246	55 150 €	165 450 €
2022/01103	DTC	Parcours IAE	Accompagnement en ACI	Association Intercommunale pour l'Insertion Sociale, Professionnelle, Culturelle et de Loisirs	AVESNES LES AUBERT	Atelier Chantier d'Insertion SPEEP: Service à la Population Entretien des Espaces Publics	10	10	8 292 €	20 730 €
2022/01018	DTC	Parcours IAE	Accompagnement en ACI	Association Intercommunale pour l'Insertion Sociale, Professionnelle, Culturelle et de Loisirs	AVESNES LES AUBERT	Ateliers Chantier d'Insertion: Multimédia Écocitoyenneté Cultures	10	10	8 292 €	20 730 €
2022/01033	DTC	Booster	Dynamiser le parcours d'insertion de l'allocataire	Association Intercommunale pour l'Insertion Sociale, Professionnelle, Culturelle et de Loisirs	AVESNES LES AUBERT	Auto École Sociale du Cambrésis	0	15	0 €	15 000 €
2022/01123	DTC	Parcours Intégré	Avec plateau pluridisciplinaire	Association Réinsertion Promotion Education	CAMBRAI	Plateforme du canton de Cambrai ouest	246	246	55 150 €	165 515 €

N°	DT	Type de Parcours ou de Booster	Sous type de Parcours ou de Booster	Nom de l'opérateur	Commune siège de l'opérateur	Nom de l'action	Nombre de places pour 2022	Nombre de places pour 2023	Montant 2022	Montant 2023
2022/01197	DTC	Parcours IAE	Accompagnement en ACI	BIO CAMBRESIS	CAMBRAI	Insertion en agriculture biologique et entretien des espaces naturels	20	20	13 820 €	41 460 €
2022/00890	DTC	parcours spécifiques	Modalités innovantes ou nouvelles d'accompagnement	Cambrésis emploi	CAMBRAI	Je vais de l'avant avec le bâtiment	26	26	8 667 €	26 000 €
en cours	DTC	parcours spécifiques	Modalités innovantes ou nouvelles d'accompagnement	Cambrésis emploi	CAMBRAI	Découvrir et accompagner les métiers de la logistique	0	50	0 €	20 000 €
2022/01261	DTC	Parcours IAE	Accompagnement EI	CAS'ARPE	CAMBRAI	Entreprise d'insertion (caserne Mortier)	2	2	693 €	2 080 €
2022/01362	DTC	Booster	Dynamiser le parcours d'insertion de l'allocataire	Conseil, Recherche, Ingénierie Formation pour l'Egalité entre les femmes et les hommes	LILLE	MAMA : Mamans en Action pour un Meilleur Avenir	0	12	0 €	11 900 €
2022/01586	DTC	Parcours IOD	Parcours IOD	INSTEP Formation	LILLE	PARCOURS IOD CAMBRAI	80	80	34 996 €	107 680 €
2022/01609	DTC	Booster	Dynamiser le parcours d'insertion de l'allocataire	La Cravate Solidaire Lille	LILLE	Coup de Pouce vers l'Emploi	0	25	0 €	6 250 €
2022/00803	DTC	parcours spécifiques	Modalités innovantes ou nouvelles d'accompagnement	Service d'aide à domicile du CCAS de Caudry	CAUDRY CEDEX	Découverte du métier d'aide à domicile	0	24	0 €	12 000 €
2022/01672	DTC	Booster	Dynamiser le parcours d'insertion de l'allocataire	WIMOOV	PARIS 11	Accompagner les allocataires pour lever les freins à la mobilité	70	210	23 333 €	73 000 €
2022/01226	DTD	Booster	Dynamiser le parcours d'insertion de l'allocataire	AFAD DU DOUAIISIS	DOUAI	DOMI INSERT	8	8	5 333 €	16 000 €
2022/01391	DTD	parcours spécifiques	Modalités innovantes ou nouvelles d'accompagnement	AFAD DU DOUAIISIS	DOUAI	Accompagnement des allocataires du RSA 57-64 ans	25	75	3 506 €	29 039 €
2022/01550	DTD	Booster	Dynamiser le parcours d'insertion de l'allocataire	ARLEQUIN	DOUAI	Salon de l'insertion	30	0	10 000 €	0 €
2022/01689	DTD	parcours spécifiques	Actions ciblées vers un public spécifique	ARLEQUIN	DOUAI	Objectif Retraite	100	100	10 000 €	30 000 €

N°	DT	Type de Parcours ou de Booster	Sous type de Parcours ou de Booster	Nom de l'opérateur	Commune siège de l'opérateur	Nom de l'action	Nombre de places pour 2022	Nombre de places pour 2023	Montant 2022	Montant 2023
2022/01484	DTD	Parcours Intégré	Sans plateau pluridisciplinaire et avec accompagnement global	ARLEQUIN	DOUAI	Accompagnement par la Référence	250	250	13 125 €	39 375 €
2022/00822	DTD	Booster	Dynamiser le parcours d'insertion de l'allocataire	Association ASSOCIATION PREVENTION SECURITE ROUTIERE	RIEULAY	Le permis passeport pour l'emploi	10	30	11 853 €	35 560 €
2022/01104	DTD	Parcours IAE	Accompagnement en ACI	Association Aubyeoise d' Animation Sociale et Culturelle	AUBY	Chantier d' Insertion Bâtiment	15	15	10 365 €	31 095 €
2022/00876	DTD	Parcours IAE	Accompagnement en ACI	Association Ecaillon Solidarité Insertion	MASNY	Chantier d'insertion Espaces Verts	20	20	13 820 €	41 460 €
2022/01405	DTD	Booster	Dynamiser le parcours d'insertion de l'allocataire	Association Ecaillon Solidarité Insertion	MASNY	Garage solidaire	22	65	13 200 €	39 000 €
2022/01544	DTD	Parcours Intégré	Avec plateau pluridisciplinaire	Association Ecaillon Solidarité Insertion	MASNY	PROp'OSE I	0	0	11 500 €	34 500 €
2022/01403	DTD	Parcours IAE	Accompagnement en ACI	Association Ecaillon Solidarité Insertion	MASNY	Chantier d'insertion Retour dans le circuit	10	10	6 910 €	20 730 €
2022/01000	DTD	Parcours IAE	Accompagnement en ACI	Association Laïque pour l'Education, la Formation, la Prévention et l'Autonomie	LILLE	De l'insertion à l'Emploi au Jardin de Cocagne du Raquet	15	15	10 365 €	31 095 €
2022/01679	DTD	Parcours Intégré	Avec plateau pluridisciplinaire	Association Programmes Vitamine T	LESQUIN	DEST1 RSA - Hub de Douai/Aniche	140	140	37 333 €	56 000 €
2022/01045	DTD	Parcours Intégré	Sans plateau pluridisciplinaire et sans accompagnement global	CCAS de Dechy	DECHY	Accompagnement individuel socio-professionnel des allocataires du RSA	100	100	8 333 €	25 000 €
2022/00861	DTD	Parcours IAE	Accompagnement en ACI	CCAS de Guenain	GUESNAIN	Atelier chantier d'insertion environnement et espaces verts	12	12	8 292 €	24 876 €
2022/01182	DTD	Parcours Intégré	Sans plateau pluridisciplinaire et sans accompagnement global	CCAS de Lallaing	LALLAING	RESSOURCES SAVOIRS AUTONOMIE (RSA)	50	50	4 167 €	12 500 €
2022/00906	DTD	Parcours Intégré	Sans plateau pluridisciplinaire et sans accompagnement global	CCAS de Pecquencourt	PECQUENCOURT	Accompagnement individuel RSA	120	120	10 000 €	30 000 €



N°	DT	Type de Parcours ou de Booster	Sous type de Parcours ou de Booster	Nom de l'opérateur	Commune siège de l'opérateur	Nom de l'action	Nombre de places pour 2022	Nombre de places pour 2023	Montant 2022	Montant 2023
2022/00897	DTD	Parcours IAE	Accompagnement en ACI	CCAS de Râches	RACHES	Atelier Chantier d'Insertion	9	9	6 219 €	18 657 €
2022/01464	DTD	Parcours Intégré	Sans plateau pluridisciplinaire et sans accompagnement global	CCAS de Sin le Noble	SIN LE NOBLE	Pour une insertion positive vers l'accès ou le retour à l'emploi	120	120	10 000 €	30 000 €
2022/01140	DTD	Parcours IAE	Accompagnement en ACI	CCAS de Somain	SOMAIN	CHANTIER ACI "la mère l'oise" insertion 2022-2025	12	12	8 292 €	24 876 €
2022/01320	DTD	Parcours IAE	Accompagnement en ACI	Centre Social Henri Martel	WAZIERS	Chantier Insertion Environnement "Entretien Espace Vert et Bâtiment"	20	20	13 820 €	41 460 €
2022/01497	DTD	Parcours Intégré	Avec plateau pluridisciplinaire	Centre socio-culturel Municipal Adolphe Largiller	SOMAIN	PROp'OSE I	0	0	8 416 €	25 249 €
2022/00915	DTD	Parcours Intégré	Avec plateau pluridisciplinaire	Comité d'Action Pour l'Education Permanente	ANZIN	PROp'OSE I	0	0	28 750 €	86 250 €
2022/00923	DTD	Booster	Dynamiser le parcours d'insertion de l'allocataire	Comité d'Action Pour l'Education Permanente	ANZIN	ELL'Atout	20	60	12 000 €	36 000 €
2022/01487	DTD	Parcours Intégré	Sans plateau pluridisciplinaire et sans accompagnement global	Communauté de Communes Coeur d'Ostrevent	LEWARDE	Accompagnement individuel	120	120	37 800 €	14 400 €
2022/01439	DTD	Parcours Intégré	Avec plateau pluridisciplinaire	Communauté de Communes Coeur d'Ostrevent	LEWARDE	PROp'OSE I	385	385	34 250 €	102 750 €
2022/01457	DTD	Parcours IAE	Accompagnement en ACI	Communauté de Communes Coeur d'Ostrevent	LEWARDE	Atelier Chantier d'Insertion Bâtiment	35	35	24 185 €	72 555 €
2022/01504	DTD	Parcours IAE	Accompagnement en ACI	Communauté de Communes Coeur d'Ostrevent	LEWARDE	Atelier Chantier d'Insertion Environnement	25	25	17 275 €	51 825 €
2022/01450	DTD	Booster	Dynamiser le parcours d'insertion de l'allocataire	Conseil, Recherche, Ingénierie Formation pour l'Egalité entre les femmes et les hommes	LILLE	AMINA: Accompagner les Mères et Initier de Nouvelles Aspirations	13	26	9 600 €	18 700 €

N°	DT	Type de Parcours ou de Booster	Sous type de Parcours ou de Booster	Nom de l'opérateur	Commune siège de l'opérateur	Nom de l'action	Nombre de places pour 2022	Nombre de places pour 2023	Montant 2022	Montant 2023
2022/00971	DTD	Booster	Résoudre des situations pour favoriser la recherche d'emploi	CULTURE ET LIBERTE NORD	LILLE	RETROUVER SA VOIX POUR TROUVER LA VOIE	4	10	3 000 €	7 500 €
2022/01700	DTD	Booster	Dynamiser le parcours d'insertion de l'allocataire	Episol 59	GUESNAIN	Agir avec les ateliers du bien être	70	70	6 667 €	20 000 €
2022/01555	DTD	parcours spécifiques	Actions ciblées vers un public spécifique	Episol 59	GUESNAIN	La Clé d'un tremplin, c'est vous !	35	35	4 083 €	12 250 €
2022/00936	DTD	Parcours IAE	Accompagnement en ACI	IMM'PACT Douaisis	DORIGNIES	Chantier d'insertion par les métiers du bâtiments	18	18	12 438 €	37 314 €
2022/01642	DTD	Booster	Dynamiser le parcours d'insertion de l'allocataire	La Cravate Solidaire Lille	LILLE	Coup de Pouce vers l'Emploi	9	25	1 250 €	6 250 €
2022/01216	DTD	Parcours Intégré	Sans plateau pluridisciplinaire et sans accompagnement global	La Sauvegarde Du Nord	LILLE	Service d'Insertion Sociale par l'Accompagnement et l'Autonomie Sud	200	200	21 000 €	31 500 €
2022/00985	DTD	Parcours IAE	Accompagnement en ACI	La Sauvegarde du Nord - LA FERME DES VANNEAUX	LILLE	FERME DES VANNEAUX Atelier Chantier d'insertion	70	70	48 370 €	145 110 €
2022/01004	DTD	parcours spécifiques	Modalités innovantes ou nouvelles d'accompagnement	LE TOUR EMPLOI	LALLAING	Un tremplin vers l'emploi et la formation	30	30	5 000 €	15 000 €
2022/01557	DTD	parcours spécifiques	Dynamiser le parcours d'insertion de l'allocataire	Mairie de Sin le Noble	SIN LE NOBLE	Accompagnement socio-professionnel	16	50	8 280 €	25 875 €
2022/01344	DTD	Parcours Intégré	Avec plateau pluridisciplinaire	MissionLocale du Douaisis	DOUAI	PROp'OSE !	0	0	7 848 €	23 545 €

N°	DT	Type de Parcours ou de Booster	Sous type de Parcours ou de Booster	Nom de l'opérateur	Commune siège de l'opérateur	Nom de l'action	Nombre de places pour 2022	Nombre de places pour 2023	Montant 2022	Montant 2023
2022/01090	DTD	Parcours IOD	Parcours IOD	Office Intercommunal	FACHES THUMESNIL	IOD - Direct Douai	100	100	44 867 €	134 600 €
2022/01667	DTD	Parcours Intégré	Avec plateau pluridisciplinaire	PLIE du Douaisis	DOUAI	RASSEMBLER LES SOLUTIONS POUR MIEUX ACCOMPAGNER (RSA)	650	650	125 000 €	385 000 €
2022/01761	DTD	Parcours IAE	Accompagnement EI	Soluval	LESQUIN	Remise à l'emploi sur les métiers de l'économie circulaire	5	5	1 733 €	5 200 €
2022/01159	DTD	Parcours Intégré	Sans plateau pluridisciplinaire et avec accompagnement global	Syndicat Intercommunal de la Région d'Arleux	ARLEUX	Accompagnement individuel allocataires RSA	120	120	6 300 €	18 900 €
2022/00835	DTD	Booster	Dynamiser le parcours d'insertion de l'allocataire	Syndicat Intercommunal de la Région d'Arleux	ARLEUX	Action Jardin bien être	9	9	1 500 €	4 500 €
2022/01673	DTD	Booster	Dynamiser le parcours d'insertion de l'allocataire	WIMOOV	PARIS 11	Accompagner les allocataires pour lever les freins à la mobilité	33	100	9 900 €	30 000 €
2022/01750	DTF	Parcours IAE	Accompagnement en ACI	ACI Les Serres des Prés / La Ferme des Jésuites	LESQUIN	Remise à l'emploi sur les activités de maraîchage biologique	27	27	18 657 €	55 971 €
2022/01358	DTF	Parcours IAE	Accompagnement en ACI	ACL PROXI POL	ST POL SUR MER	Parcours IAE en ACI	11	11	7 601 €	22 803 €
2022/00903	DTF	Parcours IAE	Accompagnement en ACI	AFEJI - ACI FLANDRES	LILLE	ACI Flandres	45	45	31 095 €	93 285 €
2022/00869	DTF	Parcours Intégré	Sans plateau pluridisciplinaire et sans accompagnement global	AFEJI HAUTS-DE-FRANCE	LILLE	Parcours Intégré sans Plateau	280	280	29 400 €	44 100 €
2022/01319	DTF	Parcours Intégré	Avec plateau pluridisciplinaire	AFEJI HAUTS-DE-FRANCE	LILLE	Parcours Intégré avec Plateau	20	20	4 333 €	13 000 €
2022/01388	DTF	Parcours IAE	Accompagnement en ACI	AGIR	GRAVELINES	Remobilisation Professionnelle au sein de l'ACI AGIR	14	14	9 674 €	29 022 €

N°	DT	Type de Parcours ou de Booster	Sous type de Parcours ou de Booster	Nom de l'opérateur	Commune siège de l'opérateur	Nom de l'action	Nombre de places pour 2022	Nombre de places pour 2023	Montant 2022	Montant 2023
2022/00961	DTF	Parcours IAE	Accompagnement en ACI	AIPI	Wormhout	Parcours IAE de remobilisation professionnelle en ACI	16	16	11 056 €	33 168 €
2022/01526	DTF	Parcours Intégré	Avec plateau pluridisciplinaire	AIPI	WORMHOUT	Parcours intégré	32	32	6 933 €	20 800 €
2022/01569	DTF	Parcours Intégré	Sans plateau pluridisciplinaire et sans accompagnement global	AIPI	WORMHOUT	Parcours Maintien	50	50	4 666 €	14 000 €
2022/01283	DTF	Booster	Dynamiser le parcours d'insertion de l'allocataire	AIPI	WORMHOUT	Déclic Emploi	11	32	3 850 €	11 200 €
2022/00972	DTF	Booster	Dynamiser le parcours d'insertion de l'allocataire	AIPI	Wormhout	Déclic Informatique	6	12	2 250 €	4 500 €
2022/00945	DTF	Booster	Dynamiser le parcours d'insertion de l'allocataire	AIPI	Wormhout	Déclic Mobilité	8	16	2 000 €	4 000 €
2022/01571	DTF	Booster	Dynamiser le parcours d'insertion de l'allocataire	Arpège Inclusion	LILLE	Booster MOBILIDIS Flandres	7	20	2 500 €	7 500 €
2022/01175	DTF	Booster	Dynamiser le parcours d'insertion de l'allocataire	Association d'Action Educative et Sociale	DUNKERQUE	PAON "Programme d'Adaptation à l'Outil Numérique"	8	24	2 880 €	8 640 €
2022/01054	DTF	parcours spécifiques	Actions ciblées vers un public spécifique	Association d'Actions sociales en milieu rural	ARNEKE	"Frip' ACTIVE" : atelier des vestiaires	50	50	5 000 €	15 000 €
2022/01050	DTF	Parcours Intégré	Sans plateau pluridisciplinaire et sans accompagnement global	Association d'Actions sociales en milieu rural	ARNEKE	Acc individuel allocataire du RSA sans plateau	42	42	4 410 €	13 230 €
2022/01057	DTF	Booster	Dynamiser le parcours d'insertion de l'allocataire	Association d'Actions sociales en milieu rural	ARNEKE	Atelier "Conseil en image"	13	40	2 667 €	8 000 €
2022/01051	DTF	Parcours Intégré	Avec plateau pluridisciplinaire	Association d'Actions sociales en milieu rural	ARNEKE	Accompagnement individuel rsa avec plateau	10	10	2 167 €	6 500 €
2022/01854	DTF	Parcours IAE	Accompagnement en ACI	Association ECOFLANDRES	DUNKERQUE	PARCOURS IAE EN ACI	10	10	6 910 €	20 730 €

N°	DT	Type de Parcours ou de Booster	Sous type de Parcours ou de Booster	Nom de l'opérateur	Commune siège de l'opérateur	Nom de l'action	Nombre de places pour 2022	Nombre de places pour 2023	Montant 2022	Montant 2023
2022/01406	DTF	Parcours Intégré	Avec plateau pluridisciplinaire	Association Emploi Formation Vallée de la Lys Flandre Intérieure	ARMENTIERES	PLATEFORME #INSERTION MERVILLE	0	0	12 450 €	37 350 €
2022/01380	DTF	Parcours Intégré	Avec plateau pluridisciplinaire	Association Emploi Formation Vallée de la Lys Flandre Intérieure	ARMENTIERES	PLATEFORME #INSERTION HAZEBROUCK	60	60	8 300 €	24 900 €
2022/01408	DTF	Parcours Intégré	Avec plateau pluridisciplinaire	Association Emploi Formation Vallée de la Lys Flandre Intérieure	ARMENTIERES	PLATEFORME #INSERTION BAILLEUL	40	40	5 533 €	16 600 €
2022/01410	DTF	Parcours Intégré	Sans plateau pluridisciplinaire et sans accompagnement global	Association Emploi Formation Vallée de la Lys Flandre Intérieure	ARMENTIERES	#INSERTION FLANDRE LYS	50	50	5 250 €	15 750 €
2022/00842	DTF	Parcours IAE	Accompagnement en ACI	Association Jeunesse et Avenir	BAILLEUL	PARCOURS IAE - ACI Savoir Fer	8	8	5 528 €	16 584 €
2022/01005	DTF	Parcours IAE	Accompagnement en ACI	Association Jeunesse et Avenir	BAILLEUL	Parcours IAE - ACI Savoir Net	4	8	2 764 €	16 584 €
2022/01213	DTF	parcours spécifiques	Modalités innovantes ou nouvelles d'accompagnement	Association La Maison de Flandre	STEENVOORDE	Accompagnement Dé'clic	50	50	4 667 €	14 000 €
2022/00867	DTF	Parcours Intégré	Sans plateau pluridisciplinaire et sans accompagnement global	Association Villenvie	ST POL SUR MER	Référence RSA	100	100	10 500 €	31 500 €
2022/00875	DTF	parcours spécifiques	Actions ciblées vers un public spécifique	Association Villenvie	ST POL SUR MER	Vint'aide	20	20	1 667 €	5 000 €
2022/01169	DTF	Parcours Intégré	Sans plateau pluridisciplinaire et sans accompagnement global	Association d'Action Educative et Sociale	DUNKERQUE	La Boutique de l'insertion	100	100	10 500 €	31 500 €
2022/00999	DTF	parcours spécifiques	Actions ciblées vers un public spécifique	BGE FLANDRE CREATION	DUNKERQUE	Accompagnement des ETI au RSA.	33	33	8 250 €	24 750 €

N°	DT	Type de Parcours ou de Booster	Sous type de Parcours ou de Booster	Nom de l'opérateur	Commune siège de l'opérateur	Nom de l'action	Nombre de places pour 2022	Nombre de places pour 2023	Montant 2022	Montant 2023
2022/01763	DTF	Parcours Intégré	Avec plateau pluridisciplinaire	CCAS de Bailleul	BAILLEUL	PLATEFORME #INSERTION BAILLEUL	0	0	5 133 €	15 400 €
2022/01080	DTF	Parcours Intégré	Sans plateau pluridisciplinaire et sans accompagnement global	CCAS de Bergues	BERGUES	Accompagnement social vers l'insertion professionnelle	28	28	2 333 €	7 000 €
2022/01263	DTF	Parcours IAE	Accompagnement en ACI	CCAS de Bourbourg	BOURBOURG	Emploi futur au présent	10	10	6 910 €	20 730 €
2022/01339	DTF	Parcours Intégré	Sans plateau pluridisciplinaire et sans accompagnement global	CCAS de Bourbourg	BOURBOURG	Parcours Intégré	40	40	3 733 €	11 200 €
2022/01738	DTF	parcours spécifiques	Actions ciblées vers un public spécifique	CCAS de BOURBOURG	BOURBOURG	Parcours des possibles	15	15	750 €	2 250 €
2022/01486	DTF	Parcours Intégré	Sans plateau pluridisciplinaire et sans accompagnement global	CCAS de Bray-Dunes	BRAY DUNES	Accompagnement social RSA	20	20	1 667 €	5 000 €
2022/00939	DTF	Parcours Intégré	Sans plateau pluridisciplinaire et sans accompagnement global	CCAS de Coudekerque Branche	COUDEKERQUE BRANCHE	Pas à pas vers l'emploi	80	80	6 667 €	20 000 €
2022/01144	DTF	Parcours Intégré	Sans plateau pluridisciplinaire et sans accompagnement global	CCAS de Dunkerque	DUNKERQUE	Accompagnement dynamique des allocataires éloignés de l'emploi	400	400	42 000 €	126 000 €
2022/00995	DTF	Parcours IAE	Accompagnement en ACI	CCAS de Dunkerque	DUNKERQUE	Parcours IAE en ACI	15	15	10 365 €	31 095 €

N°	DT	Type de Parcours ou de Booster	Sous type de Parcours ou de Booster	Nom de l'opérateur	Commune siège de l'opérateur	Nom de l'action	Nombre de places pour 2022	Nombre de places pour 2023	Montant 2022	Montant 2023
2022/01014	DTF	Parcours Intégré	Sans plateau pluridisciplinaire et sans accompagnement global	CCAS de Grand-Fort-Philippe	GRAND FORT PHILIPPE	Dynamiser son insertion sociale	80	80	6 666 €	20 000 €
2022/01294	DTF	Parcours Intégré	Sans plateau pluridisciplinaire et sans accompagnement global	CCAS de Gravelines	GRAVELINES	Vers un projet d'insertion	70	70	5 833 €	17 500 €
2022/01387	DTF	parcours spécifiques	Actions ciblées vers un public spécifique	CCAS de Gravelines	GRAVELINES	Vers une mobilisation active des potentialités	30	30	1 800 €	5 400 €
2022/01565	DTF	Parcours Intégré	Sans plateau pluridisciplinaire et sans accompagnement global	CCAS de Leffrinckoucke	LEFFRINCKOUCKE	ACCOMPAGNEMENT VERS L'INSERTION	20	20	1 667 €	5 000 €
2022/00959	DTF	Parcours Intégré	Sans plateau pluridisciplinaire et sans accompagnement global	CCAS de Loon Plage	LOON PLAGE	parcours intégré	35	35	2 916 €	8 750 €
2022/01705	DTF	Parcours Intégré	Avec plateau pluridisciplinaire	CCAS de Merville	MERVILLE	PLATEFORME #INSERTION MERVILLE	90	90	11 550 €	34 650 €
2022/01164	DTF	Parcours Intégré	Sans plateau pluridisciplinaire et sans accompagnement global	CCAS de Teteghem- Coudekerque-Village	TETEGHEM-COUDEKERQUE-VILLAGE	ACCOMPAGNEMENT SOCIAL DU PUBLIC ELOIGNE DE L'EMPLOI	20	20	1 667 €	5 000 €
2022/01309	DTF	Parcours Intégré	Sans plateau pluridisciplinaire et sans accompagnement global	CCAS de Watten	WATTEN	Dynamiser son insertion sociale	10	10	833 €	2 500 €
2022/00814	DTF	Parcours Intégré	Sans plateau pluridisciplinaire et sans accompagnement global	CCAS de Wormhout	WORMHOUT	ACCOMPAGNEMENT SOCIAL DES ALLOCATAIRES RSA ELOIGNES DE L'EMPLOI	12	12	1 000 €	3 000 €

N°	DT	Type de Parcours ou de Booster	Sous type de Parcours ou de Booster	Nom de l'opérateur	Commune siège de l'opérateur	Nom de l'action	Nombre de places pour 2022	Nombre de places pour 2023	Montant 2022	Montant 2023
2022/01456	DTF	Parcours Intégré	Avec plateau pluridisciplinaire	CCAS d'Hazebrouck	HAZEBROUCK	PLATEFORME #INSERTION HAZEBROUCK	0	0	7 700 €	23 100 €
2022/01611	DTF	Booster	Découvrir des métiers et des filières en tension	CCI Littoral Hauts de France	LILLE	ZI Tours	27	80	3 467 €	10 400 €
2022/00911	DTF	parcours spécifiques	Actions ciblées vers un public spécifique	Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles Nord/Flandres	DUNKERQUE	Dynamiques sociales vers l'emploi	70	70	7 350 €	22 050 €
2022/01025	DTF	Booster	Dynamiser le parcours d'insertion de l'allocataire	Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles Nord/Flandres	DUNKERQUE	Objectif autonomie numérique	6	18	1 800 €	5 400 €
2022/01257	DTF	Parcours IAE	Accompagnement en ACI	Centre Social de Merville porté par le CCAS	MERVILLE	Parcours IAE - ACI Au Cas Où	9	10	6 219 €	20 730 €
2022/01209	DTF	Booster	Dynamiser le parcours d'insertion de l'allocataire	Centre Social de Merville porté par le CCAS	MERVILLE	Pas de frein pour s'insérer	10	30	1 333 €	4 000 €
2022/01385	DTF	Parcours IAE	Accompagnement en ACI	CETIDE- Centre Technique d'Insertion de Dunkerque et Environs	Dunkerque	Parcours IAE en ACI	22	22	15 202 €	45 606 €
2022/01075	DTF	Parcours IAE	Accompagnement en ACI	Coud'pouce pour l'emploi	COUDEKERQUE BRANCHE	Atelier de recyclage textile	16	16	11 056 €	33 168 €
2022/01671	DTF	Parcours Intégré	Avec plateau pluridisciplinaire	ENTREPRENDRE ENSEMBLE	DUNKERQUE	Parcours intégrés plateau pluridisciplinaire ville de DK	200	200	53 333 €	160 000 €
2022/01643	DTF	parcours spécifiques	Modalités innovantes ou nouvelles d'accompagnement	ENTREPRENDRE ENSEMBLE	DUNKERQUE	Nouvelles implantations et Destination Emploi	30	30	8 000 €	24 000 €



N°	DT	Type de Parcours ou de Booster	Sous type de Parcours ou de Booster	Nom de l'opérateur	Commune siège de l'opérateur	Nom de l'action	Nombre de places pour 2022	Nombre de places pour 2023	Montant 2022	Montant 2023
2022/01657	DTF	Parcours Intégré	Sans plateau pluridisciplinaire et sans accompagnement global	ENTREPRENDRE ENSEMBLE	DUNKERQUE	Parcours intégré sans plateau	50	50	5 250 €	15 750 €
2022/01709	DTF	Booster	Découvrir des métiers et des filières en tension	GEIQ à domicile des Hauts de France	PERONNE	GEIQ à domicile des Hauts de France	3	10	1 667 €	5 000 €
2022/00946	DTF	Booster	Découvrir des métiers et des filières en tension	GEIQ RURAL DES FLANDRES	HAZEBROUCK	Favoriser l'integration d'allocataire du RSA dans les entreprises rurales	7	20	3 333 €	10 000 €
2022/01079	DTF	Parcours IAE	Accompagnement en ACI	Initiatives Rurales	HONDSCHOOTE	Parcours IAE en ACI	19	19	13 129 €	39 387 €
2022/00849	DTF	Parcours Intégré	Sans plateau pluridisciplinaire et sans accompagnement global	INITIATIVES RURALES-LANGLIJK INITIATIEF	HONDSCHOOTE	Parcours Intégré sans plateau	50	50	5 250 €	15 750 €
2022/01604	DTF	Parcours IOD	Parcours IOD	INSTEP Formation	Lille	PARCOURS IOD DUNKERQUE	100	100	44 867 €	134 600 €
2022/01597	DTF	Booster	Dynamiser le parcours d'insertion de l'allocataire	La Cravate Solidaire Lille	LILLE	Coup de Pouce vers l'Emploi	10	20	2 500 €	5 000 €
2022/01321	DTF	Parcours IAE	Accompagnement en ACI	LES RESTAURANTS DU COEUR	DUNKERQUE	Parcours IAE en ACI	5	5	3 455 €	10 365 €
2022/00848	DTF	Booster	Dynamiser le parcours d'insertion de l'allocataire	Mairie de Repxoède - Centre social communal la Passerelle	REXPOEDE	Remobilisation par la culture	20	60	10 333 €	31 000 €
2022/01132	DTF	Parcours Intégré	Avec plateau pluridisciplinaire	MAISON DE L'INITIATIVE	GRANDE SYNTHE	Suivs RSA avec plateau pluridisciplinaire	100	100	26 667 €	80 000 €
2022/01113	DTF	Booster	Dynamiser le parcours d'insertion de l'allocataire	MAISON DE L'INITIATIVE	GRANDE SYNTHE	Carrefour des mobilités	40	120	18 333 €	55 000 €
2022/01141	DTF	Parcours Intégré	Sans plateau pluridisciplinaire et sans accompagnement global	MAISON DE L'INITIATIVE	GRANDE SYNTHE	Suivs RSA sans plateau pluridisciplinaire	120	120	12 600 €	37 800 €

N°	DT	Type de Parcours ou de Booster	Sous type de Parcours ou de Booster	Nom de l'opérateur	Commune siège de l'opérateur	Nom de l'action	Nombre de places pour 2022	Nombre de places pour 2023	Montant 2022	Montant 2023
2022/01396	DTF	parcours spécifiques	Actions ciblées vers un public spécifique	MAISON DE L'INITIATIVE	GRANDE SYNTHÉ	Mobilisation réciproque	200	200	10 000 €	30 000 €
2022/01148	DTF	parcours spécifiques	Modalités innovantes ou nouvelles d'accompagnement	MAISON DE L'INITIATIVE	GRANDE SYNTHÉ	Boutique des Réussites	10	10	2 500 €	7 500 €
2022/00790	DTF	Parcours IAE	Accompagnement en ACI	Orme Activités	HAZEBROUCK	Parcours IAE en ACI Brigade polyvalente	35	35	24 185 €	72 555 €
2022/00857	DTF	Parcours Intégré	Avec plateau pluridisciplinaire	Orme Activités	HAZEBROUCK	Parcours intégré avec plateau pluridisciplinaire	55	55	11 917 €	35 750 €
2022/01109	DTF	Parcours IAE	Accompagnement en ACI	Régie de Quartiers de Grande-Synthe	GRANDE-SYNTHÉ CEDEX	Parcours IAE en Ateliers et Chantiers d'Insertion (ACI)	20	20	13 820 €	41 460 €
2022/00860	DTF	Parcours Intégré	Sans plateau pluridisciplinaire et sans accompagnement global	Section du Centre d'Action Sociale de Fort-Mardyck	FORT MARDYCK	Parcours intégré sans plateau Pluridisciplinaire	16	16	1 333 €	4 000 €
2022/01071	DTF	Parcours Intégré	Sans plateau pluridisciplinaire et sans accompagnement global	Section du Centre d'Action Sociale Saint Pol sur Mer	ST POL SUR MER	Accompagner pour lever les freins à l'activité et encourager la (re)dynamisation vers la formation et/ou l'emploi	200	200	18 667 €	56 000 €
2022/01266	DTF	Parcours IAE	Accompagnement en ACI	Trait d'Union	HAZEBROUCK	Parcours IAE en ACI	37	37	25 567 €	76 701 €
2022/01676	DTF	Booster	Dynamiser le parcours d'insertion de l'allocataire	WIMOOV	PARIS 11	Accompagner les allocataires pour lever les freins à la mobilité	13	40	5 005 €	15 500 €
2022/00975	DTML	Parcours IAE	Accompagnement en ACI	Abej . association Baptiste pour l'entraide et la jeunesse Solidarité	LOOS	Accompagnement socio-professionnel en ACI	35	35	24 185 €	72 555 €
2022/01636	DTML	parcours spécifiques	Actions particulières adaptées à un territoire	Abej . association Baptiste pour l'entraide et la jeunesse Solidarité	LOOS	accompagnement des personnes allocataires du RSA sans domicile fixe	60	60	11 667 €	35 000 €
2022/01026	DTML	Parcours IAE	Accompagnement en ACI	ACI APRONET	LOOS	Atelier Chantier Insertion APRONET	16	16	11 056 €	33 168 €
2022/01151	DTML	Parcours IOD	Parcours IOD	ACTIONS RESSOURCES POUR L'EMPLOI, LA FORMATION ET L'EDUCATION PERMANENTE	LOOS	Médiation Directe à l'Emploi IOD - Ressource Emploi Loos	100	46	44 867 €	61 916 €

N°	DT	Type de Parcours ou de Booster	Sous type de Parcours ou de Booster	Nom de l'opérateur	Commune siège de l'opérateur	Nom de l'action	Nombre de places pour 2022	Nombre de places pour 2023	Montant 2022	Montant 2023
2022/01130	DTML	Parcours IOD	Parcours IOD	ACTIONS RESSOURCES POUR L'EMPLOI, LA FORMATION ET L'ÉDUCATION PERMANENTE	LOOS	Médiation Directe à l'Emploi IOD - Perspective Emploi Lomme	67	54	30 061 €	72 684 €
2022/01490	DTML	Parcours Intégré	Avec plateau pluridisciplinaire	ACTIONS RESSOURCES POUR L'EMPLOI, LA FORMATION ET L'ÉDUCATION PERMANENTE	LOOS	Tremplin Ressources Emploi Formation Local contre Exclusion ( TREFLE)	0	0	18 500 €	55 500 €
2022/00899	DTML	Parcours IOD	Parcours IOD	ACTIONS RESSOURCES POUR L'EMPLOI, LA FORMATION ET L'ÉDUCATION PERMANENTE	LOOS	Médiation Directe à l'Emploi IOD - Ressource Emploi La Madeleine	67	100	30 061 €	134 600 €
2022/01329	DTML	Parcours IAE	Accompagnement en ACI	AFEJI ACI METROPOLE	LILLE	ATELIER ET CHANTIER D'INSERTION	12	12	8 292 €	24 876 €
2022/01871	DTML	Parcours IAE	Accompagnement en ACI	ALEFPA - Association Laïque pour l'Éducation, la Formation, la Prévention et l'Autonomie - PASS'O'VERT	LILLE	Atelier chantier d'insertion Remobilisation professionnelle des BRSA	5	5	3 455 €	10 365 €
2022/01867	DTML	Parcours IAE	Accompagnement en ACI	ALEFPA - Association Laïque pour l'Éducation, la Formation, la Prévention et l'Autonomie - Ets CAPHARNAÛM	LILLE	Atelier chantier d'insertion Remobilisation professionnelle des BRSA	5	5	3 455 €	10 365 €
2022/01082	DTML	Parcours IAE	Accompagnement en ACI	ALEFPA - Association Laïque pour l'Éducation, la Formation, la Prévention et l'Autonomie / JARDIN DE COCAGNE DE LA HAUTE BORNE	LILLE	De l'insertion à l'emploi au Jardin de Cocagne de la Haute Borne	10	10	6 910 €	20 730 €
2022/01276	DTML	Parcours Intégré	Avec plateau pluridisciplinaire	ALliance Pour l'Emploi et la Solidarité	LAMBERSART CEDEX	MNO - Plateau vers l'emploi	720	720	31 478 €	306 022 €
2022/00809	DTML	parcours spécifiques	Actions ciblées vers un public spécifique	ASNIT Association Sociale Nationale Internationale Tzigane	PAVILLY	Accompagnement individuel des Gens du voyage, de l'insertion vers l'emploi	60	60	2 740 €	8 220 €
2022/01232	DTML	Parcours IAE	Accompagnement EI	ASSAD de Lille	LILLE	Proposer un parcours professionnalisant aux métiers de l'aide à domicile	30	30	10 400 €	31 200 €
2022/01492	DTML	Parcours IAE	Accompagnement en ACI	ASSOCIATION AU LAVOIR	LILLE	ACI AU LAVOIR SOLIDAIRE	6	6	4 146 €	12 438 €
2022/01357	DTML	Parcours Intégré	Avec plateau pluridisciplinaire	Association Emploi Formation Vallée de la Lys Flandre Intérieure	ARMENTIERES	PLATEFORME#INSERTION	600	600	23 833 €	71 500 €
2022/00799	DTML	Parcours IAE	Accompagnement en ACI	Association EOLE	LILLE	Remobilisation professionnelle	25	25	17 275 €	51 825 €

N°	DT	Type de Parcours ou de Booster	Sous type de Parcours ou de Booster	Nom de l'opérateur	Commune siège de l'opérateur	Nom de l'action	Nombre de places pour 2022	Nombre de places pour 2023	Montant 2022	Montant 2023
2022/01617	DTML	Parcours Intégré	Sans plateau pluridisciplinaire et sans accompagnement global	Association INSERSOL	HELLEMMES LILLE	UNE BONNE SANTE POUR UNE MEILLEURE INCLUSION SOCIALE	100	100	10 500 €	31 500 €
2022/01107	DTML	Parcours IAE	Accompagnement en ACI	Association INSERSOL	HELLEMMES LILLE	ACCOMPAGNER. POUR DONNER DU SENS, UNE DIRECTION ET UNE RAISON D'ETRE	14	14	9 674 €	29 022 €
2022/01719	DTML	Booster	Dynamiser le parcours d'insertion de l'allocataire	Association LA DEULE	LILLE	Remise en forme/ Cap'emploi	60	60	8 000 €	24 000 €
2022/00817	DTML	parcours spécifiques	Actions ciblées vers un public spécifique	Association Louise Michel	VILLENEUVE D'ASCQ	Accompagnement spécifique pour femmes victimes de violences	100	100	15 000 €	45 000 €
2022/00834	DTML	parcours spécifiques	Actions ciblées vers un public spécifique	Association Magdala	LILLE	Parcours Magdala	80	80	13 333 €	40 000 €
2022/01064	DTML	Parcours IAE	Accompagnement en ACI	Association Magdala	LILLE	ACI Ch'Ti Talents "du goût et du sens"	3	3	2 073 €	6 219 €
2022/01152	DTML	Parcours Intégré	Avec plateau pluridisciplinaire	Association PAGE	HARNES	Parcours intégré (avec plateau)	190	190	25 500 €	76 500 €
2022/00843	DTML	parcours spécifiques	Actions particulières adaptées à un territoire	Association PIVOD	MARCQ EN BAROEUL	AAP " DE L'INSERTION A L'EMPLOI " 2022-2025	50	50	8 333 €	25 000 €
2022/01210	DTML	Parcours Intégré	Avec plateau pluridisciplinaire	Association pour le Développement Local de l'emploi et de l'insertion Villeneuve d'Ascq, Mons en Baroeul	VILLENEUVE D'ASCQ	Action Locale de remobilisation vers un parcours d'insertion	320	320	37 334 €	261 334 €
2022/01714	DTML	Parcours Intégré	Avec plateau pluridisciplinaire	Association pour le Développement Local de l'emploi et de l'insertion Villeneuve d'Ascq, Mons en Baroeul	VILLENEUVE D'ASCQ	Action Locale de remobilisation vers un parcours d'insertion Mons en Baroeul	110	110	23 833 €	71 500 €
2022/01653	DTML	Parcours Intégré	Avec plateau pluridisciplinaire	Association Programmes Vitamine T	LESQUIN	DEST1 RSA - Hub de Lille	70	70	18 667 €	28 000 €
2022/00882	DTML	parcours spécifiques	Actions ciblées vers un public spécifique	Association Riibre	TOURCOING	Accompagnement SAS sortants de prison	55	55	8 250 €	24 750 €

N°	DT	Type de Parcours ou de Booster	Sous type de Parcours ou de Booster	Nom de l'opérateur	Commune siège de l'opérateur	Nom de l'action	Nombre de places pour 2022	Nombre de places pour 2023	Montant 2022	Montant 2023
2022/01023	DTML	Parcours IAE	Accompagnement en ACI	Association VISA	LILLE	ACI VISA	15	15	10 365 €	31 095 €
2022/01399	DTML	parcours spécifiques	Actions ciblées vers un public spécifique	Atelier de Formation Personnalisée et d'Insertion Individualisée	ARRAS	Palier pour l'emploi	50	50	11 667 €	35 000 €
2022/01397	DTML	Parcours Intégré	Avec plateau pluridisciplinaire	Atelier de Formation Personnalisée et d'Insertion Individualisée	ARRAS	Plateau Pluridisciplinaire Sud Est Métropole	0	0	6 667 €	20 000 €
2022/01472	DTML	Parcours Intégré	Avec plateau pluridisciplinaire	CCAS d'Annoeullin	ANNOEULLIN	Parcours pluridisciplinaire Annoeullin et alentours	120	120	22 800 €	68 400 €
2022/01468	DTML	Booster	Dynamiser le parcours d'insertion de l'allocataire	CCAS d'Annoeullin	ANNOEULLIN	Les recettes de l'emploi	30	30	3 900 €	11 700 €
2022/01476	DTML	Parcours Intégré	Avec plateau pluridisciplinaire	CCAS d'Armentières	ARMENTIERES	PLATEFORME#INSERTION	0	0	37 767 €	113 300 €
2022/01066	DTML	Booster	Dynamiser le parcours d'insertion de l'allocataire	CCAS de Lambersart	LAMBERSART	Recentration vers l'emploi	25	25	1 167 €	3 500 €
2022/01560	DTML	Parcours Intégré	Avec plateau pluridisciplinaire	CCAS de Faches Thumesnil	FACHES THUMESNIL	Plateau Pluridisciplinaire Sud Est Métropole	0	0	15 767 €	47 300 €
2022/01044	DTML	Parcours Intégré	Avec plateau pluridisciplinaire	CCAS de La Madeleine	LA MADELEINE	MNO - Plateau vers l'emploi	0	0	3 667 €	11 000 €
2022/01342	DTML	Parcours Intégré	Sans plateau pluridisciplinaire et sans accompagnement global	CCAS de Lomme	LOMME	de la levée les freins vers une dynamique d'insertion professionnelle	260	260	15 600 €	46 800 €
2022/01224	DTML	Parcours Intégré	Avec plateau pluridisciplinaire	CCAS de Loos	LOOS	Tremplin Ressources Emploi Formation Local contre Exclusion ( TREFLE)	0	0	17 322 €	51 966 €

N°	DT	Type de Parcours ou de Booster	Sous type de Parcours ou de Booster	Nom de l'opérateur	Commune siège de l'opérateur	Nom de l'action	Nombre de places pour 2022	Nombre de places pour 2023	Montant 2022	Montant 2023
2022/01335	DTML	Parcours Intégré	Avec plateau pluridisciplinaire	CCAS de Ronchin	RONCHIN	Plateau Pluridisciplinaire Sud Est Métropole	0	0	23 800 €	71 400 €
2022/01332	DTML	Parcours Intégré	Avec plateau pluridisciplinaire	CCAS de Wattignies	WATTIGNIES	Plateau Pluridisciplinaire Sud Est Métropole	0	0	12 767 €	38 300 €
2022/01249	DTML	Parcours Intégré	Avec plateau pluridisciplinaire	CCAS d'Haubourdin	HAUBOURDIN	Tremplin Ressources Emploi Formation Local contre Exclusion ( TREFLE)	430	430	9 608 €	28 824 €
2022/00977	DTML	Parcours IAE	Accompagnement en ACI	Centre d'Adaptation à la Vie Active (CAVA)	SECLIN	Atelier Chantier d'Insertion CAVA	9	9	6 219 €	18 657 €
2022/01678	DTML	Parcours IAE	Accompagnement en ACI	Centre d'Insertion des Bois Blancs	LILLE	Accompagnement de Parcours d'Insertion en Régie Technique de Proximité	30	30	20 730 €	62 190 €
2022/01177	DTML	Parcours Intégré	Sans plateau pluridisciplinaire et sans accompagnement global	Centre Social Centre Ville	VILLENEUVE D'ASCQ	PARCOURS INTEGRE SANS PLATEAU - CENTRES SOCIAUX DE VILLENEUVE D'ASCQ	400	400	35 844 €	107 532 €
2022/01177	DTML	Parcours Intégré	Sans plateau pluridisciplinaire et avec accompagnement global	Centre Social Centre Ville	VILLENEUVE D'ASCQ	PARCOURS INTEGRE SANS PLATEAU - CENTRES SOCIAUX DE VILLENEUVE D'ASCQ	70	70	3 136 €	16 754 €
2022/01434	DTML	Booster	Dynamiser le parcours d'insertion de l'allocataire	Centre Social Centre Ville	VILLENEUVE D'ASCQ	Pôle Bien-être et insertion	35	35	2 917 €	8 750 €
2022/01172	DTML	parcours spécifiques	Modalités innovantes ou nouvelles d'accompagnement	Centre social et culturel de Marcq en Baoreul	MARCQ EN BAROEUL	ACCESS EMPLOI, un accompagnement expérimental et innovant pour les allocataires éloignés de l'emploi	80	80	10 667 €	32 000 €
2022/01614	DTML	Booster	Découvrir des métiers et des filières en tension	Centre Social et Culturel de l'Arbrisseau	LILLE	"Un Eclair pour l'Emploi"	15	15	1 333 €	4 000 €
2022/01612	DTML	Booster	Dynamiser le parcours d'insertion de l'allocataire	Centre Social et Culturel de l'Arbrisseau	LILLE	"3 Marches vers l'Emploi"	80	80	893 €	2 680 €

N°	DT	Type de Parcours ou de Booster	Sous type de Parcours ou de Booster	Nom de l'opérateur	Commune siège de l'opérateur	Nom de l'action	Nombre de places pour 2022	Nombre de places pour 2023	Montant 2022	Montant 2023
2022/01613	DTML	Booster	Dynamiser le parcours d'insertion de l'allocataire	Centre Social et Culturel de l'Arbrisseau	LILLE	"Le Bien-être, un atout pour l'Emploi"	40	40	800 €	2 400 €
2022/01281	DTML	Parcours Intégré	Sans plateau pluridisciplinaire et sans accompagnement global	Centre Social et Culturel Lazare Garreau	LILLE	Ensemble pour l'emploi	240	240	25 200 €	75 600 €
2022/01491	DTML	parcours spécifiques	Actions ciblées vers un public spécifique	Centre Social et Culturel Lazare Garreau	LILLE	Ascension'elles	50	50	6 667 €	20 000 €
2022/01296	DTML	Booster	Dynamiser le parcours d'insertion de l'allocataire	Centre Social et Culturel Lazare Garreau	LILLE	Le Ring de la Réussite	30	30	1 333 €	4 000 €
2022/01340	DTML	Parcours Intégré	Avec plateau pluridisciplinaire	Centre Social Intercommunal la Maison du Chemin Rouge	FACHES THUMESNIL	Plateau Pluridisciplinaire Sud Est Métropole	0	0	3 333 €	10 000 €
2022/01100	DTML	parcours spécifiques	Actions ciblées vers un public spécifique	Centre Social La Ruche	OSTRICOURT	Mieux comprendre pour mieux réussir	15	15	3 000 €	9 000 €
2022/01010	DTML	Booster	Dynamiser le parcours d'insertion de l'allocataire	Centre Social La Ruche	OSTRICOURT	La Formule	12	12	1 600 €	4 800 €
2022/00833	DTML	Parcours Intégré	Avec plateau pluridisciplinaire	Centre social LE PARC	HAUBOURDIN	Tremplin Ressources Emploi Formation Local contre Exclusion ( TREFLE)	0	0	2 478 €	7 435 €
2022/01314	DTML	Parcours Intégré	Avec plateau pluridisciplinaire	Centre social LE TILLEUL	WATTIGNIES	Plateau Pluridisciplinaire Sud Est Métropole	0	0	3 333 €	10 000 €
2022/01461	DTML	Booster	Dynamiser le parcours d'insertion de l'allocataire	Centre social LE TILLEUL	WATTIGNIES	Booster, pour un retour à l'emploi en douceur	20	20	1 667 €	5 000 €

N°	DT	Type de Parcours ou de Booster	Sous type de Parcours ou de Booster	Nom de l'opérateur	Commune siège de l'opérateur	Nom de l'action	Nombre de places pour 2022	Nombre de places pour 2023	Montant 2022	Montant 2023
2022/01072	DTML	Booster	Dynamiser le parcours d'insertion de l'allocataire	Centre social LINO VENTURA	LAMBERSART	PARCOURS DECOUVERTE	40	40	1 667 €	5 000 €
2022/01065	DTML	Parcours Intégré	Sans plateau pluridisciplinaire et sans accompagnement global	Centre social Mosaïque	LILLE	Solus- Accompagnement vers l'emploi	180	180	18 900 €	56 700 €
2022/01661	DTML	Parcours Intégré	Sans plateau pluridisciplinaire et sans accompagnement global	Centre social Mosaïque	LILLE	Solus Accompagnement	120	120	12 600 €	37 800 €
2022/01389	DTML	Parcours Intégré	Sans plateau pluridisciplinaire et sans accompagnement global	Centre Social PROJET	LILLE	Une redynamisation active vers l'emploi	150	150	15 750 €	47 250 €
2022/00840	DTML	Booster	Dynamiser le parcours d'insertion de l'allocataire	Centre Social Promesses	WATTIGNIES	En route vers l'emploi	40	40	1 667 €	5 000 €
2022/01225	DTML	Booster	Découvrir des métiers et des filières en tension	Chambre de Métiers et de l'Artisanat Hauts-de-France	LILLE	ESA "Emplois Solidaires de l'Artisanat"	40	40	6 893 €	20 680 €
2022/01353	DTML	Parcours Intégré	Avec plateau pluridisciplinaire	Communauté de communes Pévèle Carembault	PONT A MARCQ	Parcours spécifique de territoire Pévèle Carembault 2022 2025 Lille Douai	265	265	38 650 €	115 950 €
2022/01748	DTML	Parcours IAE	Accompagnement en ACI	Confectio	LESQUIN	Remise à l'emploi sur des activités de confection textile	35	35	24 185 €	72 555 €
2022/01512	DTML	Parcours IAE	Accompagnement en ACI	DEFI CHANTIERS D INSERTION	ARMENTIERES	atelier de repassage "Facil a fer"	4	4	2 764 €	8 292 €
2022/01124	DTML	parcours spécifiques	Actions ciblées vers un public spécifique	Ecole de la 2ème chance Grand Lille	ROUBAIX	Un accompagnement soutenu pour une insertion durable	15	15	5 500 €	16 500 €
2022/01702	DTML	Booster	Dynamiser le parcours d'insertion de l'allocataire	Emmaüs Connect	PARIS 19	Connecter Equiper Accompagner les allocataires du RSA	0	55	0 €	22 880 €
2022/01458	DTML	parcours spécifiques	Actions ciblées vers un public spécifique	Emploi & Handicap Grand Lille	MARCQ EN BAROEUL	Handy'Action	70	70	11 667 €	35 000 €



N°	DT	Type de Parcours ou de Booster	Sous type de Parcours ou de Booster	Nom de l'opérateur	Commune siège de l'opérateur	Nom de l'action	Nombre de places pour 2022	Nombre de places pour 2023	Montant 2022	Montant 2023
2022/01013	DTML	Booster	Dynamiser le parcours d'insertion de l'allocataire	EN QUETE DE SENS (anciennement ETTC LE THEATRE DE PINOCCHIO)	LILLE	ATELIERS "ESTIME DE SOI ET CONFIANCE EN SOI"	70	70	7 467 €	22 400 €
2022/01751	DTML	Parcours IAE	Accompagnement EI	Envie 2E	LESQUIN	Remise à l'emploi sur les métiers de l'économie circulaire	20	20	6 933 €	20 800 €
2022/00855	DTML	parcours spécifiques	Actions ciblées vers un public spécifique	EPDSAE - Etablissement Public Départemental pour Soutenir, Accompagner, Eduquer	LILLE	Insertion professionnelle à l'EPDSAE Accueil Parents Enfants.	80	80	8 400 €	25 200 €
2022/00871	DTML	Parcours IAE	Accompagnement en ACI	ESPAS	LILLE	ESPAS ATELIER CHANTIER D'INSERTION	25	25	17 275 €	51 825 €
2022/00948	DTML	parcours spécifiques	Actions ciblées vers un public spécifique	FCP - Association Formation Culture Prévention	MARCQ EN BAROEUL	Accompagnement Insertion des Gens du Voyage	80	0	8 400 €	0 €
2022/01648	DTML	Booster	Découvrir des métiers et des filières en tension	GEIQ à domicile des Hauts de France	PERONNE	Promotion des métiers de l'aide à domicile	45	45	2 500 €	7 500 €
2022/01193	DTML	Booster	Découvrir des métiers et des filières en tension	GEIQ PRO TP	AULNOY LEZ VALENCIENNES	2022/01193GEIQ PRO TP	60	210	4 400 €	15 400 €
2022/01640	DTML	Booster	Dynamiser le parcours d'insertion de l'allocataire	GENERATION PLUS: TON EMPLOI	PARIS 13	Formation et insertion via la réparation et maintenance de vélos	12	12	2 000 €	6 000 €
2022/01736	DTML	Booster	Dynamiser le parcours d'insertion de l'allocataire	GIE Eurasanté	LOOS	" Une Chance Pour Soigner " et " 2ASD "	20	20	1 667 €	5 000 €
2022/00986	DTML	Booster	Dynamiser le parcours d'insertion de l'allocataire	INTERM'AIDE	WATTIGNIES	En Forme pour l'Emploi	30	30	9 680 €	29 040 €
2022/01352	DTML	Parcours Intégré	Avec plateau pluridisciplinaire	INTERM'AIDE	WATTIGNIES	Plateau Pluridisciplinaire Sud Est Métropole	0	0	3 333 €	10 000 €
2022/01361	DTML	Parcours Intégré	Avec plateau pluridisciplinaire	INTERM'AIDE	WATTIGNIES	Tremplin Ressources Emploi Formation Local contre Exclusion ( TREFLE)	0	0	3 333 €	10 000 €
2022/00831	DTML	Parcours IAE	Accompagnement en ACI	INTERVAL	WATTIGNIES	ATELIER CHANTIER D INSERTION	60	60	41 460 €	124 380 €

N°	DT	Type de Parcours ou de Booster	Sous type de Parcours ou de Booster	Nom de l'opérateur	Commune siège de l'opérateur	Nom de l'action	Nombre de places pour 2022	Nombre de places pour 2023	Montant 2022	Montant 2023
2022/01753	DTML	Parcours IAE	Accompagnement EI	Inzerty	LESQUIN	Remise à l'emploi sur les métiers du numérique	5	5	1 733 €	5 200 €
2022/01559	DTML	Parcours IOD	Parcours médiation directe hors IOD	IRIS FORMATION	LILLE	DispoTalents	5	50	16 133 €	48 400 €
2022/01879	DTML	Parcours IAE	Accompagnement en ACI	La Bouquinerie	VILLENEUVE D'ASCQ	Réinsertion par l'emploi	4	4	2 764 €	8 292 €
2022/01346	DTML	Booster	Dynamiser le parcours d'insertion de l'allocataire	La Cravate Solidaire Lille	LILLE	Coup de Pouce vers l'Emploi	130	130	8 667 €	26 000 €
2022/01077	DTML	Parcours Intégré	Avec plateau pluridisciplinaire	LA PIOCHE	LILLE	Tremplin Ressources Emploi Formation Local contre Exclusion ( TREFLE)	0	0	7 333 €	22 000 €
2022/00932	DTML	Parcours IAE	Accompagnement en ACI	La Remise Enjouée	ANSTAING	La Remise Enjouée	5	5	3 455 €	10 365 €
2022/01534	DTML	parcours spécifiques	Actions ciblées vers un public spécifique	La Sauvegarde du Nord - Gens du Voyage Nord.	LILLE	Horizons nouveaux	100	0	20 000 €	0 €
2022/01527	DTML	Booster	Dynamiser le parcours d'insertion de l'allocataire	La Sauvegarde du Nord - SISAA	LILLE	Et pourquoi pas !	120	120	22 365 €	67 096 €
2022/01536	DTML	parcours spécifiques	Actions ciblées vers un public spécifique	La Sauvegarde du Nord - SISAA	LILLE	Parcours sur mesures	300	300	80 000 €	240 000 €
2022/01746	DTML	parcours spécifiques	Modalités innovantes ou nouvelles d'accompagnement	LE POLE	LA COURNEUVE	Lever les freins linguistiques	80	80	26 667 €	80 000 €
2022/01707	DTML	Booster	Dynamiser le parcours d'insertion de l'allocataire	L'Echappée	LILLE	Accompagnement des allocataires victimes de VSS	18	0	7 627 €	0 €
2022/01516	DTML	Parcours Intégré	Avec plateau pluridisciplinaire	LILLE SUD INSERTION	LILLE	FAIRE ENSEMBLE	450	450	49 834 €	359 184 €
2022/01498	DTML	Parcours IOD	Parcours IOD	LILLE SUD INSERTION	LILLE	Réseaux Entreprises	20	100	44 867 €	134 600 €

N°	DT	Type de Parcours ou de Booster	Sous type de Parcours ou de Booster	Nom de l'opérateur	Commune siège de l'opérateur	Nom de l'action	Nombre de places pour 2022	Nombre de places pour 2023	Montant 2022	Montant 2023
2022/01040	DTML	Parcours IAE	Accompagnement en ACI	LILLE SUD INSERTION	LILLE	Remobilisation professionnelle en ACI	30	30	20 730 €	62 190 €
2022/01754	DTML	Parcours IAE	Accompagnement EI	LOUVEA	LESQUIN	Service à la personne	5	5	1733	5200
2022/01404	DTML	Parcours Intégré	Sans plateau pluridisciplinaire et sans accompagnement global	M.Q.B.B. Centre Social Rosette de Mey	LILLE	Bois-Blancs Insertion	60	60	6 300 €	18 900 €
2022/00858	DTML	Parcours IAE	Accompagnement EI	Main Forte	HARNES	Encadrement en entreprise d'insertion	6	6	2 080 €	6 240 €
2022/01070	DTML	Booster	Actions ciblées vers un public spécifique	Maison de Quartier Les Moulins	LILLE	Pôle Insertion Sociale par l'Alphabétisation (PRISA)	70	70	14 000 €	42 000 €
2022/01378	DTML	parcours spécifiques	Actions ciblées vers un public spécifique	Maison de Quartier Les Moulins	LILLE	Pôle Insertion Sociale par la Santé (PRISS)	40	40	4 167 €	12 500 €
2022/01250	DTML	Parcours Intégré	Avec plateau pluridisciplinaire	Maison du grand cerf	Ronchin	Plateau Pluridisciplinaire Sud Est Métropole	0	0	3 333 €	10 000 €
2022/01191	DTML	Parcours Intégré	Avec plateau pluridisciplinaire	Mission Locale Métropole Sud	RONCHIN	Plateau Pluridisciplinaire Sud Est Métropole	0	0	5 000 €	15 000 €
2022/00795	DTML	Booster	Dynamiser le parcours d'insertion de l'allocataire	MOBILITE AVENIR	CROIX	LEVER LES FREINS A LA MOBILITE PAR L'OBTENTION DU PERMIS DE CONDUIRE	85	85	32 583 €	97 750 €
2022/01758	DTML	Parcours IAE	Accompagnement en ACI	Mon Atelier Fou de Coudre	LILLE	Réemploi textile comme un support d'inclusion, lutte contre les inégalités et accès à l'emploi durable	4	4	2 764 €	8 292 €
2022/00815	DTML	Parcours Intégré	Avec plateau pluridisciplinaire	Office intercommunal	FACHES THUMESNIL	Plateau Pluridisciplinaire Sud Est Métropole	970	970	62 635 €	206 435 €
2022/01089	DTML	Parcours IOD	Parcours IOD	Office Intercommunal	FACHES THUMESNIL	IOD - Direct Seclin	134	100	60 122 €	134 600 €
2022/01088	DTML	Parcours IOD	Parcours IOD	Office Intercommunal	FACHES THUMESNIL	IOD - Contact Entreprises	100	100	44 867 €	134 600 €

N°	DT	Type de Parcours ou de Booster	Sous type de Parcours ou de Booster	Nom de l'opérateur	Commune siège de l'opérateur	Nom de l'action	Nombre de places pour 2022	Nombre de places pour 2023	Montant 2022	Montant 2023
2022/00905	DTML	Parcours IOD	Parcours médiation directe hors IOD	Office Intercommunal	FACHES THUMESNIL	Diplôme Axe	50	50	16 133 €	48 400 €
2022/01058	DTML	Parcours IAE	Accompagnement en ACI	Prévention Culture Formation	MARCQ EN BAROEUL	ACI EDEN	8	8	5 528 €	16 584 €
2022/01282	DTML	Parcours IAE	Accompagnement en ACI	QUANTA	VILLENEUVE D'ASCQ	QUANTA ACI	3	3	2 073 €	6 219 €
2022/01300	DTML	parcours spécifiques	Actions ciblées vers un public spécifique	Réseau Alliances	MARCQ EN BAROEUL	Squad Emploi, Coaching et réseau pour les jeunes	30	30	5 000 €	15 000 €
2022/01441	DTML	Parcours IAE	Accompagnement en ACI	sas Saint André Solidarité formation	ST ANDRE LEZ LILLE	ACI SAS FORMATION	5	5	3 455 €	10 365 €
2022/01032	DTML	parcours spécifiques	Actions ciblées vers un public spécifique	Secours Populaire Français - Fédération du Nord	LILLE	Parcours spécifique 1 vers l'insertion sociale et professionnelle	200	200	17 667 €	53 000 €
2022/01757	DTML	parcours spécifiques	Actions ciblées vers un public spécifique	Société Saint Vincent de Paul - Accueil de jour Frédéric Ozanam	LILLE	Pas à pas vers l'emploi	80	80	13 333 €	40 000 €
2022/01074	DTML	Parcours IAE	Accompagnement en ACI	Solidarité Alimentaire France	Paris	ANDES 6 Le Jardin de Marianne	9	9	6 219 €	18 657 €
2022/01590	DTML	Parcours Intégré	Avec plateau pluridisciplinaire	Solidarité Emploi Weppes	FROMELLES	Tremplin Ressources Emploi Formation Local contre Exclusion ( TREFLE)	0	0	3 192 €	9 575 €
2022/01059	DTML	Booster	Dynamiser le parcours d'insertion de l'allocataire	Solidarité Informatique	LILLE	Solidarité Informatique	40	40	1 333 €	4 000 €
2022/01083	DTML	parcours spécifiques	Actions ciblées vers un public spécifique	STARTER	LILLE	PASSEPORT POUR L'EMPLOI	60	60	16 000 €	48 000 €
2022/01473	DTML	Booster	Dynamiser le parcours d'insertion de l'allocataire	UFOLEP NORD	LILLE	UFO3S	60	60	3 333 €	10 000 €
2022/01755	DTML	Parcours IAE	Accompagnement EI	Vitaservices MEL	LESQUIN	Remise à l'emploi sur les métiers de la propreté et du facility management	20	20	6 933 €	20 800 €

N°	DT	Type de Parcours ou de Booster	Sous type de Parcours ou de Booster	Nom de l'opérateur	Commune siège de l'opérateur	Nom de l'action	Nombre de places pour 2022	Nombre de places pour 2023	Montant 2022	Montant 2023
2022/01745	DTML	Parcours IAE	Accompagnement en ACI	Vit'Inser	LESQUIN	Remise à l'emploi sur des activités de recyclage et réemploi	25	25	17 275 €	51 825 €
2022/01451	DTMRT	parcours spécifiques	Actions ciblées vers un public spécifique	accompagnement et dispositifs novateurs sociaux médicaux et de prévention	LILLE	Accompagnement SAS sortants de prison	64	64	9 600 €	28 800 €
2022/01031	DTMRT	Parcours IAE	Accompagnement en ACI	Accompagnement Insertion Formation Emploi	ROUBAIX	Un tremplin vers l'emploi	15	15	10 365 €	31 095 €
2022/01749	DTMRT	Parcours IAE	Accompagnement en ACI	ACI Les Serres des Prés	LESQUIN	Remise à l'emploi sur les activités de maraîchage biologique	29	29	20 039 €	60 117 €
2022/01881	DTMRT	Booster	Découvrir des métiers et des filières en tension	AFAD CENTRE REGIONAL ROUBAIX TOURCOING VALLEE DE LA LYS	ROUBAIX	Développer ses compétences par les métiers de la relation d'aide	7	20	3 500 €	10 000 €
2022/01849	DTMRT	Parcours IAE	Accompagnement en ACI	AISE association d'insertion sociale par l'économie	HEM	Aise inclusion sociale et professionnelle par l'emploi	14	14	9 674 €	29 022 €
2022/01656	DTMRT	Parcours Intégré	Avec plateau pluridisciplinaire	AMITIE PARTAGE	ROUBAIX	Plateau des centres sociaux de Roubaix	94	94	21 667 €	65 000 €
2022/00980	DTMRT	Parcours IAE	Accompagnement en ACI	AMITIE PARTAGE	ROUBAIX	ACI CHANTIER D INSERTION	20	20	13 820 €	41 460 €
2022/01540	DTMRT	Parcours Intégré	Sans plateau pluridisciplinaire et sans accompagnement global	ANGLE INTERM'AIDE	ROUBAIX	PARCOURS DYNAMIQUES : Accompagnement Social et vers l'emploi : Parcours 2	120	120	12 600 €	37 800 €
2022/00896	DTMRT	Parcours Intégré	Sans plateau pluridisciplinaire et sans accompagnement global	ANGLE INTERM'AIDE	ROUBAIX	Accompagnement social vers l'emploi ( val de marque)	71	71	7 455 €	22 365 €
2022/01535	DTMRT	Parcours Intégré	Sans plateau pluridisciplinaire et sans accompagnement global	ANGLE INTERM'AIDE	ROUBAIX	INTER'MELT PARCOURS 2	65	65	4 725 €	14 175 €
2022/01549	DTMRT	Parcours Intégré	Avec plateau pluridisciplinaire	ANGLE INTERM'AIDE	ROUBAIX	P.E.P'Sortie Emploi +PARCOURS 3	20	20	3 436 €	10 308 €
2022/01537	DTMRT	Parcours Intégré	Avec plateau pluridisciplinaire	ANGLE INTERM'AIDE	ROUBAIX	INTER'MELT PARCOURS 3	20	20	1 333 €	4 000 €

N°	DT	Type de Parcours ou de Booster	Sous type de Parcours ou de Booster	Nom de l'opérateur	Commune siège de l'opérateur	Nom de l'action	Nombre de places pour 2022	Nombre de places pour 2023	Montant 2022	Montant 2023
2022/00856	DTMRT	Booster	Dynamiser le parcours d'insertion de l'allocataire	ARCANE - Association Régionale pour la Culture et l'Accès à une Nouvelle Economie	TOURCOING	Pratique Artistique et Emploi - Réseau Tourcoing Vallée de la Lys	20	60	10 267 €	30 800 €
2022/01112	DTMRT	Parcours IAE	Accompagnement en ACI	ASS Régionale Pour la Culture et l'Accès à Une Nouvelle Economie	TOURCOING	Remobilisation Professionnelle	19	19	13 129 €	39 387 €
2022/01861	DTMRT	Parcours IAE	Accompagnement EI	ASSAD de Lille	Lille	Proposer un parcours professionnalisant aux métiers de l'aide à domicile	10	10	3 467 €	10 400 €
2022/01501	DTMRT	Parcours intégré	Avec plateau pluridisciplinaire	Association Acet Le Nautilus	ROUBAIX	découvrir et accompagner les métiers de la logistique	38	38	8 740 €	26 220 €
2022/01047	DTMRT	Parcours Intégré	Sans plateau pluridisciplinaire et sans accompagnement global	Association Acet Le Nautilus	ROUBAIX	ACCOMPAGNEMENT SANS PLATEAU	20	20	2 100 €	6 300 €
2022/01372	DTMRT	Parcours Intégré	Avec plateau pluridisciplinaire	Association Centre Social Marlière Croix Rouge	TOURCOING	P.E.P'Sortie Emploi +PARCOURS 3	74	74	17 020 €	51 060 €
2022/01413	DTMRT	Parcours Intégré	Sans plateau pluridisciplinaire et sans accompagnement global	Association Centre Social Marlière Croix Rouge	TOURCOING	P.E.P'Sans plateau	40	40	3 885 €	12 600 €
2022/01293	DTMRT	Parcours Intégré	Avec plateau pluridisciplinaire	Association des Centres Sociaux de Wattrelos	WATTRELOS	A Wattrelos, c'est possible ! parcours intégré plateau pluridisciplinaire	177	177	40 752 €	61 128 €
2022/01607	DTMRT	Parcours Intégré	Sans plateau pluridisciplinaire et sans accompagnement global	Association des Centres Sociaux de Wattrelos	WATTRELOS	A Wattrelos, c'est possible parcours intégré sans plateau	90	90	9 450 €	14 333 €
2022/00965	DTMRT	parcours spécifiques	Actions ciblées vers un public spécifique	Association PIVOD	MARCQ EN BAROEUL	AAP " DE L'INSERTION A L'EMPLOI " 2022-2025	20	20	3 333 €	10 000 €
2022/01348	DTMRT	parcours spécifiques	Actions particulières adaptées à un territoire	Association pour le Développement de l'Education Permanente	ROUBAIX	"Prends toi en main" Emploi et Accompagnement	75	75	17 500 €	52 500 €
2022/01670	DTMRT	Parcours Intégré	Avec plateau pluridisciplinaire	Association Programmes Vitamine T	LESQUIN	DEST1 RSA - Hub de Roubaix/Tourcoing	140	140	37 333 €	56 000 €
2022/01646	DTMRT	Parcours IAE	Accompagnement en ACI	Association Roubaissienne de Coordination d'Actions de Développement d'Insertion Sociale	ROUBAIX	FIBR'&CO	10	10	6 910 €	20 730 €

N°	DT	Type de Parcours ou de Booster	Sous type de Parcours ou de Booster	Nom de l'opérateur	Commune siège de l'opérateur	Nom de l'action	Nombre de places pour 2022	Nombre de places pour 2023	Montant 2022	Montant 2023
2022/01343	DTMRT	Parcours IAE	Accompagnement en ACI	Association Roubaissienne d'Insertion	ROUBAIX	Du RSA à l'Emploi	24	24	16 584 €	49 752 €
2022/01668	DTMRT	Parcours IAE	Accompagnement en ACI	CANAL	TOURCOING	de l'insertion à l'Emploi	62	62	42 842 €	128 526 €
2022/01167	DTMRT	Parcours Intégré	Sans plateau pluridisciplinaire et sans accompagnement global	CCAS de Wasquehal	WASQUEHAL	Accompagnement individuel - CER	60	60	5 000 €	15 000 €
2022/01533	DTMRT	Parcours Intégré	Avec plateau pluridisciplinaire	CCAS de Tourcoing	TOURCOING	P.E.P'Sortie Emploi +PARCOURS 3	650	650	160 682 €	261 022 €
2022/01131	DTMRT	Parcours Intégré	Sans plateau pluridisciplinaire et sans accompagnement global	CCAS de Tourcoing	TOURCOING	PARCOURS DYNAMIQUES : Accompagnement Social et vers l'emploi : Parcours 2	470	470	24 675 €	74 025 €
2022/01135	DTMRT	Parcours IOD	Parcours IOD	CCAS de Tourcoing	TOURCOING	Référent Adossé	100	100	12 600 €	37 800 €
2022/01136	DTMRT	Booster	Dynamiser le parcours d'insertion de l'allocataire	CCAS de Tourcoing	TOURCOING	DYNAMO	18	55	9 818 €	30 000 €
2022/01134	DTMRT	Parcours Intégré	Sans plateau pluridisciplinaire et avec accompagnement global	CCAS de Tourcoing	TOURCOING	Accompagnement GLOBAL	70	70	5 833 €	17 500 €
2022/01084	DTMRT	Parcours Intégré	Sans plateau pluridisciplinaire et sans accompagnement global	CCAS de Wattrelos	WATTRELOS	Accompagnements individuels de parcours d'insertion	80	80	6 667 €	20 000 €
2022/00960	DTMRT	Parcours Intégré	Sans plateau pluridisciplinaire et sans accompagnement global	CCAS de Wervicq Sud	WERVICQ SUD	Accompagnement et Remise à l'Emploi	8	8	667 €	2 000 €
2022/01097	DTMRT	Parcours Intégré	Sans plateau pluridisciplinaire et sans accompagnement global	CCAS d'Halluin	HALLUIN	Accompagnement individuel	120	120	12 600 €	37 800 €
2022/01292	DTMRT	Parcours Intégré	Avec plateau pluridisciplinaire	Centre Social 3 Villes	HEM	Compétences partagées pour un parcours personnalisé - Ensemble pour l'emploi	40	40	9 200 €	27 600 €

N°	DT	Type de Parcours ou de Booster	Sous type de Parcours ou de Booster	Nom de l'opérateur	Commune siège de l'opérateur	Nom de l'action	Nombre de places pour 2022	Nombre de places pour 2023	Montant 2022	Montant 2023
2022/00901	DTMRT	Parcours Intégré	Sans plateau pluridisciplinaire et sans accompagnement global	Centre Social 3 Villes	HEM	Accompagnement social	40	40	4 200 €	12 600 €
2022/00862	DTMRT	Parcours Intégré	Avec plateau pluridisciplinaire	Centre Social ALMA	ROUBAIX	Plateau des centres sociaux de Roubaix	140	140	32 200 €	96 600 €
2022/	DTMRT	Parcours Intégré	Sans plateau pluridisciplinaire et avec accompagnement global	Centre Social ALMA	ROUBAIX	Accompagnement Global	70	70	5 250 €	15 750 €
2022/00942	DTMRT	Parcours Intégré	Sans plateau pluridisciplinaire et sans accompagnement global	Centre Social ALMA	ROUBAIX	Horizon 2024	70	70	3 675 €	11 025 €
2022/00943	DTMRT	Parcours IAE	Accompagnement en ACI	Centre Social ALMA	ROUBAIX	Les métiers de la petite enfance	5	5	3 455 €	10 365 €
2022/01449	DTMRT	Parcours Intégré	Avec plateau pluridisciplinaire	Centre social basse mesure	ROUBAIX	Plateau des centres sociaux de Roubaix	105	105	24 150 €	72 450 €
2022/01285	DTMRT	Parcours Intégré	Sans plateau pluridisciplinaire et sans accompagnement global	Centre social basse mesure	ROUBAIX	parcours intégré sans plateau	50	50	5 250 €	15 750 €
2022/01699	DTMRT	Parcours Intégré	Avec plateau pluridisciplinaire	Centre Social Boilly	TOURCOING	P.E.P'Sortie Emploi +PARCOURS 3	43	43	9 967 €	29 900 €
2022/01701	DTMRT	Parcours Intégré	Sans plateau pluridisciplinaire et sans accompagnement global	Centre Social Boilly	TOURCOING	P.E.P'Sans plateau	30	30	3 150 €	9 450 €
2022/01722	DTMRT	Parcours Intégré	Avec plateau pluridisciplinaire	Centre Social Bourgogne	TOURCOING	P.E.P'Sortie Emploi +PARCOURS 3	95	95	21 850 €	65 550 €
2022/01711	DTMRT	Parcours Intégré	Sans plateau pluridisciplinaire et avec accompagnement global	Centre Social Bourgogne	TOURCOING	P.E.P'Sans plateau	45	45	2 363 €	14 175 €
2022/01726	DTMRT	Booster	Dynamiser le parcours d'insertion de l'allocataire	Centre Social Bourgogne	TOURCOING	Modes de garde d'urgence	7	20	6 300 €	18 000 €
2022/01684	DTMRT	Parcours Intégré	Avec plateau pluridisciplinaire	Centre Social des 3 Quartiers	TOURCOING	P.E.P'Sortie Emploi +PARCOURS 3	43	43	9 890 €	29 670 €



N°	DT	Type de Parcours ou de Booster	Sous type de Parcours ou de Booster	Nom de l'opérateur	Commune siège de l'opérateur	Nom de l'action	Nombre de places pour 2022	Nombre de places pour 2023	Montant 2022	Montant 2023
2022/01698	DTMRT	Parcours Intégré	Sans plateau pluridisciplinaire et sans accompagnement global	Centre Social des 3 Quartiers	TOURCOING	PARCOURS DYNAMIQUES : Accompagnement Social et vers l'emploi : Parcours 2	20	20	2 100 €	6 300 €
2022/01322	DTMRT	Parcours Intégré	Avec plateau pluridisciplinaire	Centre Social Echo	ROUBAIX	Plateau des centres sociaux de Roubaix	78	78	17 982 €	53 945 €
2022/01333	DTMRT	Parcours Intégré	Sans plateau pluridisciplinaire et avec accompagnement global	Centre Social Echo	ROUBAIX	UN TREMPLIN VERS L'EMPLOI	40	40	2 100 €	12 600 €
2022/01331	DTMRT	Booster	Dynamiser le parcours d'insertion de l'allocataire	Centre Social Echo	ROUBAIX	MON IDENTITE PROFESSIONNELLE	16	47	10 894 €	32 000 €
A CRÉER	DTMRT	Parcours Intégré	Sans plateau pluridisciplinaire et avec accompagnement global	Centre Social Echo	ROUBAIX	Accompagnement Global	70	70	5 250 €	15 750 €
2022/01381	DTMRT	Parcours Intégré	Avec plateau pluridisciplinaire	Centre Social Fresnoy Mackellerie	ROUBAIX	Plateau des centres sociaux de Roubaix	60	60	13 800 €	41 400 €
2022/00866	DTMRT	Parcours Intégré	Sans plateau pluridisciplinaire et sans accompagnement global	Centre Social Fresnoy Mackellerie	ROUBAIX	DU PARCOURS A L'EMPLOI	30	30	3 150 €	9 450 €
2022/00889	DTMRT	Parcours Intégré	Avec plateau pluridisciplinaire	Centre Social Hommelet	ROUBAIX	Plateau des centres sociaux de Roubaix	70	70	16 100 €	48 300 €
2022/00891	DTMRT	Parcours Intégré	Sans plateau pluridisciplinaire et sans accompagnement global	Centre Social Hommelet	ROUBAIX	Parcours intégré sans plateau technique	35	35	3 675 €	11 025 €
2022/01060	DTMRT	Parcours Intégré	Sans plateau pluridisciplinaire et avec accompagnement global	Centre socio-culturel La Maison Nouvelle - Association ADAGIO VINAGE	WASQUEHAL	Les Facilitateurs vers l'Emploi	70	70	5 250 €	15 750 €
2022/01223	DTMRT	Booster	Découvrir des métiers et des filières en tension	Chambre de Métiers et de l'Artisanat Hauts-de-France	LILLE	ESA " Emplois Solidaires de l'Artisanat"	13	40	6 721 €	20 680 €
2022/01860	DTMRT	Parcours Intégré	Avec plateau pluridisciplinaire	CIDFF	ROUBAIX	ACCOMPAGNEMENT DES FEMMES DU VERSANT NORD EST DE LA MEL VERS L INSERTION SOCIO PROFESSIONNELLE	210	210	48 000 €	72 000 €
2022/	DTMRT	Parcours Intégré	Sans plateau pluridisciplinaire et sans accompagnement global	CIDFF	ROUBAIX	Parcours Intégré	100	100	10 500 €	15 750 €

N°	DT	Type de Parcours ou de Booster	Sous type de Parcours ou de Booster	Nom de l'opérateur	Commune siège de l'opérateur	Nom de l'action	Nombre de places pour 2022	Nombre de places pour 2023	Montant 2022	Montant 2023
2022 /	DTMRT	Parcours Intégré	Sans plateau pluridisciplinaire et avec accompagnement global	Consortium pour l'emploi - Centre Social Bourgogne	TOURCOING	Accompagnement Global	70	70	5 250 €	15 750 €
2022 /	DTMRT	Parcours Intégré	Sans plateau pluridisciplinaire et avec accompagnement global	Consortium pour l'emploi - Essteam	TOURCOING	Accompagnement Global	70	70	5 250 €	15 750 €
2022/01428	DTMRT	parcours spécifiques	Actions ciblées vers un public spécifique	Emploi & Handicap Grand Lille	MARCQ EN BAROEUL	Handy'Action	67	67	11 167 €	33 500 €
2022/01739	DTMRT	Parcours IAE	Accompagnement en ACI	Envie Nord Tourcoing	LESQUIN	Envie Nord Tourcoing - Réemploi d'appareils électroménagers	15	16	11 056 €	33 168 €
2022/01383	DTMRT	Parcours Intégré	Avec plateau pluridisciplinaire	Espace de Vie Saint Exupéry	HEM	Compétences partagées pour un parcours personnalisé - Ensemble pour l'emploi	70	70	16 135 €	48 405 €
2022/01034	DTMRT	Parcours Intégré	Sans plateau pluridisciplinaire et sans accompagnement global	Espace de Vie Saint Exupéry	HEM	Accompagnement des allocataires du RSA dans leur Parcours d'Insertion	40	40	3 990 €	12 600 €
2022/01119	DTMRT	Parcours IOD	Parcours IOD	ESSTEAM	TOURCOING	PASS'ENTREPRISES Roubaix	100	100	44 867 €	134 600 €
2022/01663	DTMRT	Parcours Intégré	Avec plateau pluridisciplinaire	ESSTEAM	TOURCOING	P.E.P'Sortie Emploi +PARCOURS 3	167	167	38 410 €	115 230 €
2022/01120	DTMRT	Parcours IOD	Parcours IOD	ESSTEAM	TOURCOING	PASS'ENTREPRISES Tourcoing	100	100	32 267 €	96 800 €
2022/01295	DTMRT	Booster	Dynamiser le parcours d'insertion de l'allocataire	ESSTEAM	TOURCOING	Fasila garder	15	45	19 000 €	57 000 €
2022/01455	DTMRT	Booster	Dynamiser le parcours d'insertion de l'allocataire	ESSTEAM	TOURCOING	Play For Work	25	75	11 304 €	33 910 €
2022/01662	DTMRT	Parcours Intégré	Sans plateau pluridisciplinaire et sans accompagnement global	ESSTEAM	TOURCOING	P.E.P'Sans plateau	85	85	8 925 €	26 775 €
2022/01068	DTMRT	Parcours IAE	Accompagnement en ACI	ESSTEAM	TOURCOING	Level Up Cluster	10	10	6 910 €	20 730 €

- 250/282 -

N°	DT	Type de Parcours ou de Booster	Sous type de Parcours ou de Booster	Nom de l'opérateur	Commune siège de l'opérateur	Nom de l'action	Nombre de places pour 2022	Nombre de places pour 2023	Montant 2022	Montant 2023
2022/01214	DTMRT	Parcours IAE	Accompagnement en ACI	ESSTEAM	TOURCOING	SILEO	6	6	4 146 €	12 438 €
2022/01420	DTMRT	parcours spécifiques	Modalités innovantes ou nouvelles d'accompagnement	Fashion Green Hub	ROUBAIX	" REINSERER GRACE AUX METIERS DE LA CONFECTION TEXTILE "	24	24	7 200 €	21 600 €
2022/01737	DTMRT	Booster	Dynamiser le parcours d'insertion de l'allocataire	GIE Eurasanté	LOOS	" Une Chance Pour Soigner " et " 2ASD "	7	20	1 750 €	5 000 €
2022/01337	DTMRT	parcours spécifiques	Modalités innovantes ou nouvelles d'accompagnement	Groupement d'Intérêt Public AGIRE Val De Marque	HEM	Un parcours aux méthodes innovantes vers et dans l'emploi pérenne des allocataires du RSA	70	70	10 500 €	31 500 €
2022/01615	DTMRT	Parcours Intégré	Avec plateau pluridisciplinaire	ICIELA	Roubaix	Plateau des centres sociaux de Roubaix	174	174	40 020 €	120 060 €
A CRÉER	DTMRT	Parcours Intégré	Sans plateau pluridisciplinaire et avec accompagnement global	ICIELA	ROUBAIX	Accompagnement Global	70	70	5 250 €	15 750 €
2022/01608	DTMRT	Parcours Intégré	Sans plateau pluridisciplinaire et sans accompagnement global	ICIELA	Roubaix	Parcours intégré sans plateau	85	85	4 463 €	13 388 €
2022/00878	DTMRT	Parcours IAE	Accompagnement en ACI	INITIATIVES JEUNESSE	WASQUEHAL	ACI "art déco" et "sécurité écoles"	10	10	6 910 €	20 730 €
2022/01851	DTMRT	Parcours IAE	Accompagnement en ACI	INTERPROPRE	TOURCOING	Réinsertion professionnelle	34	34	23 494 €	70 482 €
2022/01306	DTMRT	parcours spécifiques	Actions ciblées vers un public spécifique	La Sauvegarde du Nord - Gens du Voyage Nord.	LILLE	Horizons nouveaux - Diklimo nevo	53	0	10 600 €	0 €
2022/01515	DTMRT	Booster	Dynamiser le parcours d'insertion de l'allocataire	La Sauvegarde du Nord - SISAA	LILLE	Et pourquoi pas !	45	136	24 750 €	74 800 €
2022/01289	DTMRT	Parcours Intégré	Avec plateau pluridisciplinaire	L'UNIVERS	ROUBAIX	Emploi pour tous	65	65	15 000 €	45 000 €
2022/01067	DTMRT	Parcours Intégré	Avec plateau pluridisciplinaire	Maison de l'Initiative et de l'Emploi du Roubaix	ROUBAIX	VERS L'EMPLOI, MAIS PAS SEUL	390	390	42 250 €	295 750 €

N°	DT	Type de Parcours ou de Booster	Sous type de Parcours ou de Booster	Nom de l'opérateur	Commune siège de l'opérateur	Nom de l'action	Nombre de places pour 2022	Nombre de places pour 2023	Montant 2022	Montant 2023
2022/01588	DTMRT	Parcours Intégré	Avec plateau pluridisciplinaire	Mission Emploi Lys-Tourcoing	TOURCOING	INTER'MELT PARCOURS 3	90	90	22 667 €	68 000 €
2022/01558	DTMRT	Parcours Intégré	Avec plateau pluridisciplinaire	Mission Emploi Lys-Tourcoing	TOURCOING	P.E.P'Sortie Emploi +PARCOURS 3	82	82	18 667 €	56 000 €
2022/01445	DTMRT	Parcours IOD	Parcours médiation directe hors IOD	Mission Emploi Lys-Tourcoing	TOURCOING	Projet innovant Jeunes	55	55	17 747 €	53 240 €
2022/01373	DTMRT	Parcours Intégré	Avec plateau pluridisciplinaire	Mission Emploi Lys-Tourcoing	TOURCOING	P.E.P'Sortie Emploi +PARCOURS 3	40	40	6 060 €	18 179 €
2022/01480	DTMRT	Parcours Intégré	Sans plateau pluridisciplinaire et sans accompagnement global	Mission Emploi Lys-Tourcoing	TOURCOING	P.E.P'Sans plateau	50	50	5 250 €	15 750 €
2022/01419	DTMRT	Parcours Intégré	Sans plateau pluridisciplinaire et sans accompagnement global	Mission Emploi Lys-Tourcoing	TOURCOING	PARCOURS DYNAMIQUES : Accompagnement Social et vers l'emploi : Parcours 2	40	40	4 200 €	12 600 €
2022/01085	DTMRT	Booster	Dynamiser le parcours d'insertion de l'allocataire	MOBILITE AVENIR	CROIX	LEVER LES FREINS A LA MOBILITE PAR L'OBTENTION DU PERMIS DE CONDUIRE	38	115	43 700 €	132 250 €
2022/01578	DTMRT	Booster	Dynamiser le parcours d'insertion de l'allocataire	MOODITA	MERIGNAC	MOODITA	10	30	6 500 €	19 500 €
2022/01241	DTMRT	Parcours Intégré	Avec plateau pluridisciplinaire	OBJECTIF EMPLOI	TOURCOING	P.E.P'Sortie Emploi +PARCOURS 3	36	36	7 917 €	23 750 €
2022/00887	DTMRT	Parcours IAE	Accompagnement en ACI	RÉSIDENCE PLUS	VILLENEUVE D'ASCQ	Atelier Chantier d'Insertion Roubaix Bâtiment second oeuvre	19	19	13 129 €	39 387 €
2022/01768	DTMRT	Parcours IAE	Accompagnement en ACI	RESTAURANTS DU COEUR	WATTRELOS	ACCOMPAGNEMENT REMOBILISATION DES SALARIES ACI	27	27	18 657 €	55 971 €
2022/01258	DTMRT	Parcours Intégré	Avec plateau pluridisciplinaire	Secours Populaire Français - comité de Roubaix	ROUBAIX	Emploi pour tous	65	65	15 000 €	45 000 €
2022/01243	DTMRT	Parcours IAE	Accompagnement en ACI	SOUTIEN EMPLOI SERVICE	ROUBAIX	SUIVI INDIVIDUALISE RENFORCE POUR UNE SORTIE DYNAMIQUE	45	45	31 095 €	93 285 €

N°	DT	Type de Parcours ou de Booster	Sous type de Parcours ou de Booster	Nom de l'opérateur	Commune siège de l'opérateur	Nom de l'action	Nombre de places pour 2022	Nombre de places pour 2023	Montant 2022	Montant 2023
2022/01121	DTMRT	Parcours Intégré	Avec plateau pluridisciplinaire	STOP AU CHÔMAGE	ROUBAIX	Emploi pour tous	65	65	15 000 €	45 000 €
2022/00938	DTMRT	Parcours IAE	Accompagnement EI	TRISELEC	HALLUIN	Accompagnement vers l'emploi	20	20	6 933 €	20 800 €
2022/00850	DTMRT	Parcours IAE	Accompagnement en ACI	URBAN CLEAN	ROUBAIX	ACCOMPAGNEMENT SOCIO PROFESSIONNEL	19	19	13 129 €	39 387 €
2022/01307	DTMRT	Parcours IAE	Accompagnement en ACI	URBAN RENOV	ROUBAIX	ACCOMPAGNEMENT SOCIO PROFESSIONNEL	10	10	6 910 €	20 730 €
2022/00940	DTV	Parcours Intégré	Avec plateau pluridisciplinaire	ACSRV - Centre Socioculturel Faubourg du Chateau Denain ACSRV - Centre Socioculturel Agora Douchy les Mines CCAS de Douchy les Mines	VALENCIENNES	plateau technique du denaisis	240	240	52 000 €	78 000 €
2022/01447	DTV	Parcours Intégré	Sans plateau pluridisciplinaire et avec accompagnement global	ACSRV - MAISON DE QUARTIER ST WAAST	VALENCIENNES	Référence sociale 5 CSX Valenciennes	400	400	16 667 €	50 000 €
2022/01855	DTV	parcours spécifiques	Modalités innovantes ou nouvelles d'accompagnement	AJAR - Association pour la Justice, l'Accueil et la réinsertion	VALENCIENNES	ACCOMPAGNEMENT DU PUBLIC SANS DOMICILE STABLE OU ITINERANT	130	130	10 833 €	32 500 €
2022/01438	DTV	parcours spécifiques	Modalités innovantes ou nouvelles d'accompagnement	Association de Développement des Emplois Saisonniers	FERRIERE LA GRANDE	L'emploi saisonnier au cœur du parcours	12	35	9 600 €	28 000 €
2022/01111	DTV	Parcours IAE	Accompagnement en ACI	Association de gestion de l'environnement Valenciennois	VALENCIENNES	ATELIERS CHANTIERS D'INSERTION	163	163	112 633 €	337 899 €
2022/01341	DTV	Parcours Intégré	Avec plateau pluridisciplinaire	Association des Centres Sociaux et Socioculturels de la Région de Valenciennes	VALENCIENNES	Coopération de l'insertion du Pays de Condé	0	0	24 200 €	72 600 €
2022/00826	DTV	Booster	Dynamiser le parcours d'insertion de l'allocataire	Association des Centres Sociaux et Socioculturels de la Région de Valenciennes	VALENCIENNES	les z'elles	8	20	3 200 €	8 000 €
2022/01301	DTV	Parcours IAE	Accompagnement en ACI	ASSOCIATION LA POSE	VALENCIENNES	Atelier A 4 Epingles	12	12	8 292 €	24 876 €

N°	DT	Type de Parcours ou de Booster	Sous type de Parcours ou de Booster	Nom de l'opérateur	Commune siège de l'opérateur	Nom de l'action	Nombre de places pour 2022	Nombre de places pour 2023	Montant 2022	Montant 2023
2022/01233	DTV	Parcours IAE	Accompagnement en ACI	Association pour le Justice, l'Accueil et la Réinsertion	VALENCIENNES	Cap vers l'Autonomie	33	33	22 803 €	68 409 €
2022/01681	DTV	Parcours Intégré	Avec plateau pluridisciplinaire	Association Programmes Vitamine T	LESQUIN	DEST1 RSA - Hub de Valenciennes	70	70	18 667 €	28 000 €
2022/01116	DTV	Booster	Dynamiser le parcours d'insertion de l'allocataire	Association Trajectoire	MAUBEUGE	Auto-école sociale	15	35	21 525 €	50 575 €
2022/00933	DTV	Parcours IAE	Accompagnement en ACI	Association Travail Insertion solidaire	TRITH ST LEGER	Bâtiments de la solidarité /Réhabilitation du matériel informatique	10	10	6 910 €	20 730 €
2022/01448	DTV	Parcours Intégré	Sans plateau pluridisciplinaire et sans accompagnement global	CCAS D'Abscon	ABSCON	Accompagnement personnalisé	30	30	2 500 €	7 500 €
2022/00883	DTV	Parcours Intégré	Sans plateau pluridisciplinaire et avec accompagnement global	CCAS d'Anzin	ANZIN	de l'insertion à l'emploi	110	110	4 583 €	13 750 €
2022/00880	DTV	Parcours Intégré	Sans plateau pluridisciplinaire et avec accompagnement global	CCAS de Bruay sur L'Escaut	BRUAY SUR L'ESCAUT	Parcours sans plateau	130	130	5 417 €	16 250 €
2022/01236	DTV	Parcours Intégré	Avec plateau pluridisciplinaire	CCAS de Conde sur L'Escaut	CONDE SUR L'ESCAUT	Coopération de l'insertion du Pays de Condé	0	0	9 000 €	27 000 €
2022/01284	DTV	Parcours Intégré	Avec plateau pluridisciplinaire	CCAS de Denain	DENAIN	STARTER	100	100	21 667 €	65 000 €
2022/01308	DTV	Parcours Intégré	Sans plateau pluridisciplinaire et avec accompagnement global	CCAS de Denain	DENAIN	REFERENCE SOCIALE pour l'AUTONOMIE	300	300	25 000 €	75 000 €
2022/01508	DTV	Parcours Intégré	Sans plateau pluridisciplinaire et sans accompagnement global	CCAS de Douchy les mines	DOUCHY LES MINES	Insertion sociale	90	90	7 500 €	22 500 €
2022/01235	DTV	Parcours Intégré	Avec plateau pluridisciplinaire	CCAS de Fresnes sur Escaut	FRESNES SUR ESCAUT	Coopération de l'insertion du Pays de Condé	300	300	14 667 €	44 000 €
2022/00819	DTV	Parcours Intégré	Avec plateau pluridisciplinaire	CCAS de Marly	MARLY	Un Parcours, des Solutions et l'Insertion	100	100	21 666 €	65 000 €

N°	DT	Type de Parcours ou de Booster	Sous type de Parcours ou de Booster	Nom de l'opérateur	Commune siège de l'opérateur	Nom de l'action	Nombre de places pour 2022	Nombre de places pour 2023	Montant 2022	Montant 2023
2022/01239	DTV	Parcours Intégré	Sans plateau pluridisciplinaire et sans accompagnement global	CCAS de Quiévrechain	Quiévrechain	De l'insertion à l'Emploi	50	50	5 250 €	15 750 €
2022/01251	DTV	Parcours Intégré	Sans plateau pluridisciplinaire et sans accompagnement global	CCAS de Saint Amand les eaux	SAINT AMAND LES EAUX	accompagnement social insertion	100	100	8 333 €	25 000 €
2022/01318	DTV	Parcours Intégré	Avec plateau pluridisciplinaire	CCAS de Saint Saulve	ST SAULVE	Parcours dynamique	50	50	10 400 €	32 500 €
2022/00958	DTV	Parcours Intégré	Avec plateau pluridisciplinaire	CCAS de Valenciennes	Valenciennes	Parcours intégré avec plateau pluridisciplinaire	300	300	65 000 €	195 000 €
2022/01237	DTV	Parcours Intégré	Avec plateau pluridisciplinaire	CCAS de Vieux Conde	VIEUX CONDE	Coopération de l'insertion du Pays de Condé	0	0	12 000 €	36 000 €
2022/00970	DTV	Parcours Intégré	Sans plateau pluridisciplinaire et sans accompagnement global	CCAS d'Escaudain	ESCAUDAIN	Parcours vers l'emploi	100	100	8 333 €	25 000 €
2022/00885	DTV	parcours spécifiques	Modalités innovantes ou nouvelles d'accompagnement	CCAS d'Escaudain	ESCAUDAIN	MOBILTOJOB	0	40	0 €	6 000 €
2022/01238	DTV	Parcours Intégré	Avec plateau pluridisciplinaire	CCAS d'Escaupont	ESCAUTPONT	Coopération de l'insertion du Pays de Condé	0	0	6 556 €	19 669 €
2022/01291	DTV	Parcours Intégré	Avec plateau pluridisciplinaire	CCAS d'Onnaing	ONNAING	Favoriser l'insertion vers l'emploi	70	70	15 167 €	45 500 €
2022/01222	DTV	Booster	Dynamiser le parcours d'insertion de l'allocataire	Chambre de Métiers et de l'Artisanat Hauts-de-France	LILLE	ESA "Emplois solidaires de l'Artisanat"	15	62	18 719 €	56 159 €
2022/00801	DTV	Parcours Intégré	Avec plateau pluridisciplinaire	Comité d'Action Pour l'Education Permanente	ANZIN	Parcours d'Accompagnement Renforcé vers l'insertion- PARI	0	0	87 597 €	131 395 €
2022/00908	DTV	Parcours IOD	Parcours IOD	Comité d'Action Pour l'Education Permanente	ANZIN	RESEAU CONSEIL	100	100	44 867 €	134 600 €

N°	DT	Type de Parcours ou de Booster	Sous type de Parcours ou de Booster	Nom de l'opérateur	Commune siège de l'opérateur	Nom de l'action	Nombre de places pour 2022	Nombre de places pour 2023	Montant 2022	Montant 2023
2022/00913	DTV	Parcours IAE	Accompagnement en ACI	Comité d'Action Pour l'Education Permanente	ANZIN	CAP INSERTION	60	60	41 460 €	124 380 €
2022/00918	DTV	Parcours Intégré	Sans plateau pluridisciplinaire et sans accompagnement global	Comité d'Action Pour l'Education Permanente	ANZIN	Ré-Actifs	265	265	24 733 €	74 200 €
2022/00926	DTV	Booster	Dynamiser le parcours d'insertion de l'allocataire	Comité d'Action Pour l'Education Permanente	ANZIN	CA VA MIEUX EN LE DISANT	20	60	17 400 €	52 200 €
2022/00921	DTV	parcours spécifiques	Modalités innovantes ou nouvelles d'accompagnement	Comité d'Action Pour l'Education Permanente	ANZIN	CONNEXION	100	100	9 333 €	28 000 €
2022/01453	DTV	Parcours Intégré	Avec plateau pluridisciplinaire	Comité d'Action Pour l'Education Permanente	ANZIN	Coopération de l'insertion du Pays de Condé	0	0	7 092 €	21 275 €
2022/00920	DTV	parcours spécifiques	Modalités innovantes ou nouvelles d'accompagnement	Comité d'Action Pour l'Education Permanente	ANZIN	PERSEE	50	50	5 100 €	15 000 €
2022/00919	DTV	Parcours Intégré	Sans plateau pluridisciplinaire et avec accompagnement global	Comité d'Action Pour l'Education Permanente	ANZIN	Parcours 360	200	200	9 334 €	28 000 €
2022/00914	DTV	Parcours IAE	Accompagnement EI	Comité d'Action Pour l'Education Permanente	ANZIN	EI PADDI	3	3	1 040 €	3 120 €
2022/01155	DTV	Booster	Modalités innovantes ou nouvelles d'accompagnement	CORIF	LILLE	FAME - Femmes : Accès vers des Métiers Épanouissants	15	30	11 055 €	22 110 €
2022/01875	DTV	Booster	Modalités innovantes ou nouvelles d'accompagnement	Ecole de la Deuxième Chance (E2C) Grand Hainaut	ANZIN	Accompagner des jeunes de 16 à 25 ans	2	8	2 400 €	7 200 €
2022/01740	DTV	Parcours IAE	Accompagnement en ACI	Envie Nord Raismes	LESQUIN	Envie Nord Raismes - Réemploi d'appareils électroménagers	10	10	6 910 €	20 730 €
2022/01858	DTV	Parcours IAE	Accompagnement en ACI	ESPOIR AVENIR	ESCAUTPONT	Remobilisation professionnelle ESPOIR	38	38	26 258 €	78 774 €



N°	DT	Type de Parcours ou de Booster	Sous type de Parcours ou de Booster	Nom de l'opérateur	Commune siège de l'opérateur	Nom de l'action	Nombre de places pour 2022	Nombre de places pour 2023	Montant 2022	Montant 2023
2022/01354	DTV	parcours spécifiques	Modalités innovantes ou nouvelles d'accompagnement	GERMINAL	DENAIN	Suivi post création des travailleurs indépendants bénéficiaires du RSA	200	200	35 000 €	65 703 €
2022/01600	DTV	Parcours IOD	Parcours IOD	INSTEP Formation	Lille	Méthode IOD	100	100	44 867 €	134 600 €
2022/01853	DTV	Parcours IAE	Accompagnement en ACI	IRIS ENVIRONNEMENT	ESCAUDAIN	Accompagnement des allocataires du RSA	20	20	13 820 €	41 460 €
2022/01355	DTV	Booster	Dynamiser le parcours d'insertion de l'allocataire	LA Clef du permis	FAMARS	FEU VERT	30	100	40 050 €	133 500 €
2022/01641	DTV	Booster	Dynamiser le parcours d'insertion de l'allocataire	La Cravate Solidaire Lille	LILLE	Coup de Pouce vers l'Emploi	10	30	2 500 €	7 500 €
2022/01532	DTV	parcours spécifiques	Actions ciblées vers un public spécifique	La Sauvegarde du Nord - Gens du Voyage Nord.	LILLE	Horizons nouveaux - Dikimo nevo	180	0	18 900 €	0 €
2022/00807	DTV	Parcours IAE	Accompagnement en ACI	Le Maillon C2r Insertion	ANZIN	Inclusion active 2025	53	53	36 623 €	109 869 €
2022/01221	DTV	Parcours IAE	Accompagnement en ACI	LES RESTAURANTS DU CŒUR DU HAINAUT CAMBRESIS	RAISMES	ACI LOGISTIQUE	8	8	5 528 €	16 584 €
2022/01063	DTV	Parcours IAE	Accompagnement en ACI	Maison du vélo de Valenciennes	VALENCIENNES	Pignon sur rue	0	5	0 €	10 365 €
2022/00824	DTV	Parcours Intégré	Avec plateau pluridisciplinaire	Mission Locale Jeunes du Valenciennois	MARLY	Action d'accompagnement à destination des jeunes allocataires du RSA	250	250	54 166 €	162 500 €
2022/00931	DTV	Parcours Intégré	Avec plateau pluridisciplinaire	PLIE de la Communauté d'Agglomération Valenciennes Métropole	VALENCIENNES	Appel à projets insertion 2022-2025	250	250	49 167 €	147 500 €
2022/01234	DTV	Parcours Intégré	Avec plateau pluridisciplinaire	POINFOR - POur l'INsertion et la FORMation	VALENCIENNES	Parcours d'Accompagnement Renforcé vers l'Insertion- PARI	600	600	72 403 €	108 610 €
2022/00827	DTV	Parcours IAE	Accompagnement en ACI	POINFOR - POur l'INsertion et la FORMation	VALENCIENNES	Un Chantier pour s'insérer	70	70	48 370 €	145 110 €

N°	DT	Type de Parcours ou de Booster	Sous type de Parcours ou de Booster	Nom de l'opérateur	Commune siège de l'opérateur	Nom de l'action	Nombre de places pour 2022	Nombre de places pour 2023	Montant 2022	Montant 2023
2022/01247	DTV	Parcours Intégré	Sans plateau pluridisciplinaire et sans accompagnement global	POINFOR - POur l'INsertion et la FORMation	VALENCIENNES	Redynamisation Sociale vers l'Autonomie	200	200	18 667 €	56 000 €
2022/01244	DTV	parcours spécifiques	Modalités innovantes ou nouvelles d'accompagnement	POINFOR - POur l'INsertion et la FORMation	VALENCIENNES	ACCES AUX DROITS	100	100	9 333 €	28 000 €
2022/01866	DTV	Booster	Dynamiser le parcours d'insertion de l'allocataire	Service d'Intervention à Domicile de l'Arrondissement de Valenciennes	ST SAULVE	Garde d'enfants à domicile	0	20	0 €	25 000 €
2022/01545	DTV	Parcours IAE	Accompagnement EI	V.L.H	MARLY	Travaux second œuvre en bâtiment	2	4	1 287 €	4 160 €
2022/01759	DTV	Parcours IAE	Accompagnement EI	Vitaservices Hainaut	LESQUIN	métiers de la propreté et de l'entretien d'espaces verts	5	7	1 733 €	5 200 €
2022/01674	DTV	Booster	Dynamiser le parcours d'insertion de l'allocataire	WIMOOV	PARIS 11	Accompagner les allocataires pour lever les freins à la mobilité	67	200	12 730 €	38 000 €

2.6

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20220627-310620-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 11 juillet 2022

Affiché le 11 juillet 2022

Notifié le 4 juillet 2022

**REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 27 JUIN 2022  
SEANCE DU 27 JUIN 2022**

**Suite à la convocation en date du 10 juin 2022**

**LE CONSEIL DEPARTEMENTAL**

**Réuni à Lille, sous la présidence de Christian POIRET, Président du Conseil Départemental**

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents: Martine ARLABOSSE, Barbara BAILLEUL, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Pierre-Michel BERNARD, Stéphanie BOCQUET, Anne-Sophie BOISSEAUX, Josyane BRIDOUX, François-Xavier CADART, Yannick CAREMELLE, Loïc CATHELAIN, Marie CHAMPAULT, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC, Barbara COEVOET, Valérie CONSEIL, Sylvie DELRUE, Agnès DENYS, Claudine DEROEUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Carole DEVOS, Stéphane DIEUSAERT, Monique EVRARD, Soraya FAHEM, Marie-Laurence FAUCHILLE, Isabelle FERNANDEZ, Maël GUIZIOU, Jacques HOUSSIN, Simon JAMELIN, Sylvie LABADENS, Michel LEFEBVRE, Sébastien LEPRETRE, Didier MANIER, Françoise MARTIN, Elisabeth MASSE, Anne MIKOLAJCZAK, Luc MONNET, Laurent PERIN, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Bertrand RINGOT, Marie-Paule ROUSSELLE, Caroline SANCHEZ, Marie SANDRA, Céline SCAVENNEC, Frédérique SEELS, Sébastien SEGUIN, Nicolas SIEGLER, Marie TONNERRE-DESMET, Patrick VALOIS, Aude VAN CAUWENBERGE, Philippe WAYMEL, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s): Grégory BARTHOLOMEUS donne pouvoir à Pierre-Michel BERNARD, Benjamin CAILLIERET donne pouvoir à Soraya FAHEM, Gérald DARMANIN donne pouvoir à Doriane BECUE, Christine DECODTS donne pouvoir à Valérie CONSEIL, Jean-Luc DETAVERNIER donne pouvoir à Patrick VALOIS, Jean-Claude DULIEU donne pouvoir à Isabelle CHOAIN, Michelle GREAUME donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Nicolas LEBLANC donne pouvoir à Marie-Paule ROUSSELLE, Maryline LUCAS donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Charlotte PARMENTIER-LECOCQ donne pouvoir à Luc MONNET, Anne VANPEENE donne pouvoir à Patrick VALOIS, Roger VICOT donne pouvoir à Didier MANIER, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON donne pouvoir à Michel LEFEBVRE.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Julien GOKEL.

Absent(e)(s): Valentin BELLEVAL, Frédéric BRICOUT, Régis CAUCHE, Laurent DEGALLAIX, Frédéric DELANNOY, Mickaël HIRAUX, Vincent LEDOUX, Valérie LETARD, Eric RENAUD, Jean-Noël VERFAILLIE.

**OBJET** : Soutien du Département du Nord à la recherche scientifique sur l'enfance, la famille et la jeunesse.

Vu le rapport DGASOL/2022/255

Vu l'avis en date du 20 juin 2022 de la Commission Lutte contre les exclusions, enfance, famille, prévention santé, personnes âgées, personnes en situation de handicap, jeunesse

Vu l'article 10 de la loi N°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses mesures de vigilance sanitaire

**DECIDE à l'unanimité:**

- d'approuver et d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention entre le Département du Nord et l'Université Paris Nanterre, relative au financement de la recherche à hauteur de 4 250 € sur *la participation des enfants en accueil familial : point de vue et sentiment des assistants familiaux*, selon les termes du projet joint en annexe 1 du rapport ;
- d'approuver et d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention entre le Département du Nord, Madame Laetitia Sauvage et l'Université de la Réunion, relative au projet de recherche sur *le devenir parent d'enfants ayant bénéficié de mesures d'aide sociale à l'enfance : parcours de résilience, ressources et vulnérabilité* et d'attribuer à ce titre, une contribution forfaitaire de 6 000 € à Madame Sauvage, selon les termes du projet joint en annexe 2 du rapport ;
- de soutenir la création d'une chaire de recherche-action sur l'intervention en prévention précoce.

---

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 16 h 22.

54 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 12 pouvoirs.

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Mesdames CHOAIN (porteuse du pouvoir de Monsieur DULIEU), DENYS et ZOUGGAGH ainsi que Monsieur CHRISTOPHE.

Madame SANDRA, présente à l'appel de l'affaire, avait quitté définitivement la séance préalablement au vote et avait donné pouvoir respectivement à Madame DELRUE.

Madame DESCAMPS-MARQUILLY, présente à l'appel de l'affaire, avait quitté définitivement la séance préalablement au vote.

Messieurs CAREMELLE et WAYMEL, présents à l'appel de l'affaire, avaient quitté momentanément la salle préalablement au vote.

Monsieur MANIER (porteur du pouvoir de Monsieur VICOT), présent à l'appel de l'affaire, avait quitté momentanément la salle préalablement au vote. Il n'est donc pas tenu compte de ce pouvoir pour cette affaire.

Vote intervenu à 16 h 27.

Au moment du vote, 53 Conseillers départementaux étaient présents.

Nombre de procurations : 13

Absents sans procuration : 16

N'ont pas pris part au vote : 0

Ont pris part au vote : 66 (y compris les votants par procuration)

**Résultat du vote :**

Abstention :	0
Total des suffrages exprimés :	66
Majorité des suffrages exprimés :	34
Pour :	66 (Groupe Union Pour le Nord – Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen – Groupe Communiste et Républicain : Pour l’Humain d’Abord ! – Groupe Ecologiste Europe Ecologie Les Verts Génération.s – Mesdames BAILLEUL et DEROEUX, non inscrites)
Contre :	0

Signé électroniquement



Pour le Président du Conseil Départemental  
et par délégation,  
Le Directeur Adjoint des Affaires Juridiques  
et de l'Achat Public,

Régis RICHARD

3.1

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20220627-310617-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 11 juillet 2022

Affiché le 11 juillet 2022

**REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 27 JUIN 2022  
SEANCE DU 27 JUIN 2022**

**Suite à la convocation en date du 10 juin 2022**

**LE CONSEIL DEPARTEMENTAL**

**Réuni à Lille, sous la présidence de Christian POIRET, Président du Conseil Départemental**

Nombre de membres en exercices : 82

Étaient présents : Martine ARLABOSSE, Barbara BAILLEUL, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Valentin BELLEVAL, Pierre-Michel BERNARD, Stéphanie BOCQUET, Anne-Sophie BOISSEAUX, Josyane BRIDOUX, François-Xavier CADART, Loïc CATHELAIN, Régis CAUCHE, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC, Barbara COEVOET, Valérie CONSEIL, Sylvie DELRUE, Agnès DENYS, Claudine DEROEUX, Carole DEVOS, Stéphane DIEUSAERT, Monique EVRARD, Soraya FAHEM, Marie-Laurence FAUCHILLE, Isabelle FERNANDEZ, Mickaël HIRAUX, Jacques HOUSSIN, Simon JAMELIN, Sylvie LABADENS, Vincent LEDOUX, Michel LEFEBVRE, Sébastien LEPRETRE, Didier MANIER, Elisabeth MASSE, Anne MIKOLAJCZAK, Luc MONNET, Laurent PERIN, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Marie-Paule ROUSSELLE, Caroline SANCHEZ, Céline SCAVENNEC, Frédérique SEELS, Sébastien SEGUIN, Nicolas SIEGLER, Marie TONNERRE-DESMET, Patrick VALOIS, Aude VAN CAUWENBERGE, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Grégory BARTHOLOMEUS donne pouvoir à Pierre-Michel BERNARD, Benjamin CAILLIET donne pouvoir à Soraya FAHEM, Gérald DARMANIN donne pouvoir à Doriane BECUE, Christine DECODTS donne pouvoir à Valérie CONSEIL, Jean-Luc DETAVERNIER donne pouvoir à Patrick VALOIS, Jean-Claude DULIEU donne pouvoir à Isabelle CHOAIN, Michelle GREAUME donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Nicolas LEBLANC donne pouvoir à Marie-Paule ROUSSELLE, Maryline LUCAS donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Charlotte PARMENTIER-LECOQ donne pouvoir à Luc MONNET, Marie SANDRA donne pouvoir à Sylvie DELRUE, Anne VANPEENE donne pouvoir à Patrick VALOIS, Roger VICOT donne pouvoir à Didier MANIER, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON donne pouvoir à Michel LEFEBVRE.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Julien GOKEL.

Absent(e)(s) : Frédéric BRICOUT, Yannick CAREMELLE, Marie CHAMPAULT, Laurent DEGALLAIX, Frédéric DELANNOY, Maël GUIZIOU, Valérie LETARD, Françoise MARTIN, Jean-Noël VERFAILLIE, Philippe WAYMEL.

**OBJET** : Médiathèque départementale du Nord - Bibliothèque Numérique de Référence (BNR) - Critères et modalités d'octroi de la subvention d'informatisation initiale des bibliothèques.

Vu le rapport DSC/2022/244

Vu l'avis en date du 20 juin 2022 de la Commission Education, culture, sport, tourisme, vie associative  
Vu l'article 10 de la loi N°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses mesures de vigilance  
sanitaire

**DECIDE à l'unanimité:**

- d'approuver les critères d'octroi de la subvention d'investissement aux communes, relative à l'informatisation initiale de leur bibliothèque, tels que défini dans le rapport, dans le cadre du projet Bibliothèque Numérique de Référence ;
  - d'approuver le modèle de convention, joint au rapport, dans le cadre de l'attribution de subvention d'investissement par le Département du Nord aux communes, relative à l'informatisation initiale des bibliothèques municipales dans le cadre du projet Bibliothèque Numérique de Référence.
- 

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 16h32.

54 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 13 pouvoirs.

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Madame DELRUE (porteuse du pouvoir de Madame SANDRA), ainsi que par Monsieur HIRAUX.

Mesdames BECUE (porteuse du pouvoir de Monsieur DARMANIN) et DEROEUX, ainsi que Monsieur CATHELAIN présents à l'appel de l'affaire, avaient quitté momentanément la salle préalablement au vote.

Vote intervenu à 16h34.

Au moment du vote 53 Conseillers départementaux étaient présents.

Nombre de procurations : 13

Absents sans procuration : 16

N'ont pas pris part au vote : 0

Ont pris part au vote : 66 (y compris les votants par procuration)

**Résultat du vote :**

Abstention : 0

Total des suffrages exprimés : 66

Majorité des suffrages exprimés : 34

Pour : 66 (Groupe Union Pour le Nord ; Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain : pour l'Humain d'Abord !; Groupe Ecologiste Europe Ecologie Les Verts Génération.s ; Madame BAILLEUL et Monsieur RENAUD, non-inscrits)

Contre : 0

Signé électroniquement



Pour le Président du Conseil Départemental  
et par délégation,  
Le Directeur adjoint des Affaires Juridiques  
et de l'Achat Public,

Régis RICHARD



3.2

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20220627-310618-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 11 juillet 2022

Affiché le 11 juillet 2022

**REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 27 JUIN 2022  
SEANCE DU 27 JUIN 2022**

**Suite à la convocation en date du 10 juin 2022**

**LE CONSEIL DEPARTEMENTAL**

**Réuni à Lille, sous la présidence de Christian POIRET, Président du Conseil Départemental**

Nombre de membres en exercices : 82

Étaient présents: Martine ARLABOSSE, Barbara BAILLEUL, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Valentin BELLEVAL, Pierre-Michel BERNARD, Stéphanie BOCQUET, Anne-Sophie BOISSEAUX, Josyane BRIDOUX, François-Xavier CADART, Régis CAUCHE, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC, Barbara COEVOET, Valérie CONSEIL, Sylvie DELRUE, Agnès DENYS, Claudine DEROEUX, Carole DEVOS, Stéphane DIEUSAERT, Monique EVRARD, Soraya FAHEM, Marie-Laurence FAUCHILLE, Isabelle FERNANDEZ, Maël GUIZIOU, Mickaël HIRAUX, Jacques HOUSSIN, Simon JAMELIN, Sylvie LABADENS, Vincent LEDOUX, Michel LEFEBVRE, Sébastien LEPRETRE, Didier MANIER, Elisabeth MASSE, Anne MIKOLAJCZAK, Luc MONNET, Laurent PERIN, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Marie-Paule ROUSSELLE, Caroline SANCHEZ, Céline SCAVENNEC, Frédérique SEELS, Sébastien SEGUIN, Nicolas SIEGLER, Marie TONNERRE-DESMET, Patrick VALOIS, Aude VAN CAUWENBERGE, Jean-Noël VERFAILLIE, Philippe WAYMEL, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s): Grégory BARTHOLOMEUS donne pouvoir à Pierre-Michel BERNARD, Benjamin CAILLIERET donne pouvoir à Soraya FAHEM, Christine DECODTS donne pouvoir à Valérie CONSEIL, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY donne pouvoir à Jean-Noël VERFAILLIE, Jean-Luc DETAVERNIER donne pouvoir à Patrick VALOIS, Jean-Claude DULIEU donne pouvoir à Isabelle CHOAIN, Michelle GREAUME donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Nicolas LEBLANC donne pouvoir à Marie-Paule ROUSSELLE, Maryline LUCAS donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Charlotte PARMENTIER-LECOCQ donne pouvoir à Luc MONNET, Marie SANDRA donne pouvoir à Sylvie DELRUE, Anne VANPEENE donne pouvoir à Patrick VALOIS, Roger VICOT donne pouvoir à Didier MANIER, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON donne pouvoir à Michel LEFEBVRE.

Absent(e)(s) excusé(e)(s): Gérald DARMANIN, Julien GOKEL.

Absent(e)(s): Doriane BECUE, Frédéric BRICOUT, Yannick CAREMELLE, Loïc CATHELAIN, Marie CHAMPAULT, Laurent DEGALLAIX, Frédéric DELANNOY, Valérie LETARD, Françoise MARTIN.

**OBJET**: Programmation 2022 de travaux de gros entretien, renouvellement dans les collèges

Vu le rapport DB/2022/202

Vu l'avis en date du 20 juin 2022 de la Commission Education, culture, sport, tourisme, vie associative  
Vu l'article 10 de la loi N°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses mesures de vigilance  
sanitaire

**DECIDE à l'unanimité:**

- d'arrêter la programmation de gros entretien, renouvellement des collèges pour 2022, selon les tableaux ci-joints.
- 

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 16h34.

53 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 13 pouvoirs.

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Madame DEROEUX, ainsi que par Messieurs GUIZIOU, VERFAILLIE (porteur du pouvoir de Madame DESCAMPS) et WAYMEL.

Monsieur LEDOUX, présent à l'appel de l'affaire, avait quitté définitivement la salle préalablement au vote sans donner procuration. Il est donc compté absent pour ce vote.

Vote intervenu à 16h39.

Au moment du vote 56 Conseillers départementaux étaient présents.

Nombre de procurations : 14

Absents sans procuration : 12

N'ont pas pris part au vote : 0

Ont pris part au vote : 70 (y compris les votants par procuration)

**Résultat du vote :**

Abstention :	0
Total des suffrages exprimés :	70
Majorité des suffrages exprimés :	36
Pour :	70 (Groupe Union Pour le Nord ; Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain : pour l'Humain d'Abord !; Groupe Ecologiste Europe Ecologie Les Verts Génération.s ; Mesdames BAILLEUL et DEROEUX, ainsi que Monsieur RENAUD, non-inscrits)
Contre :	0

Signé électroniquement



Pour le Président du Conseil Départemental  
et par délégation,  
Le Directeur adjoint des Affaires Juridiques  
et de l'Achat Public,

Régis RICHARD

AVESNES	843 600,00
CAMBRAI	854 400,00
DOUAI	1 235 640,00
DUNKERQUE	2 924 400,00
FLANDRE INTERIEURE	822 480,00
LILLE EST	1 488 000,00
LILLE NORD	976 800,00
LILLE OUEST	1 842 000,00
VALENCIENNES	1 596 000,00

Item	Année construction	Année reconstruction	UT	Code site	Commune	Nom du collège	code travaux	Description des travaux	Localisations	Coût travaux en EUROS TTC	Coût opération en EUROS TTC	Année prévisionnelle de réalisation
Bien vivre au collège	2002		DO	C01	ANICHE	Théodore Monod	E7	Rénovation des sanitaires Garçons et Filles	externat	166 000,00 €	199 200,00 €	2023
Collège durable	1999		LE	C02	ANNOEULLIN	Albert Ball	B1	Réfection totale toiture 1 200m <sup>2</sup> (nombreuses fuites)	Demi pension toiture C	500 000,00 €	600 000,00 €	2023
Collège inclusif	1978	2000	DO	C05	ARLEUX	Val de la Sensée	A4	Création de 2 ascenseurs	externat	250 000,00 €	300 000,00 €	2024
Bien vivre au collège	2015		FI	C101	ARMENTIERES	Alexandre Desrousseaux	C1	Protection murale des circulations	Externat (circulations)	165 800,00 €	198 960,00 €	2024
Bien vivre au collège	2015		FI	C101	ARMENTIERES	Alexandre Desrousseaux	C4	Remplacement chaudières logements	5 logements	50 000,00 €	60 000,00 €	2023
Collège inclusif	1977		VA	C09	AULNOY LES VALENCIENNES	Madame D'Épinay	A4	Réalisation des travaux ADAP	Collège	105 000,00 €	126 000,00 €	2024
Bien vivre au collège	2004		AV	E10	AULNOY AYMERIES	Félix Del Marle		Restructuration de la vie scolaire	Externat	338 000,00 €	405 600,00 €	2023
Bien vivre au collège	2004		AV	E10	AULNOY AYMERIES	Félix Del Marle	E7	Réfection des sanitaires Filles et Garçons	Externat	85 000,00 €	102 000,00 €	2023
Collège durable	1976		FI	C14	BAILLEUL	Maxime Deyts	E8	Désamiantage et rénovation Troisième et dernière tranche Bât D R+2 : Circulation d'une surface de 100 m <sup>2</sup> (Bât D R+2 terminé)	Salles de classe, circulation et locaux	76 000,00 €	91 200,00 €	2023
Collège durable	1976		FI	C14	BAILLEUL	Maxime Deyts	E8	Désamiantage et rénovation Première tranche Bât B R+1 : Circulation d'une surface de 70 m <sup>2</sup> + 2 salle de 50 m <sup>2</sup> (Démarrage plateau et selon Evaluation périodique Amainte)	Salles de classe, circulation et locaux	122 400,00 €	146 880,00 €	2023
Bien vivre au collège	1950	2003	AV	C15	BAVAY	Jean Lemaire de Belges	E7	Réfection des sanitaires Filles et Garçons	Externat	88 000,00 €	105 600,00 €	2023
Bien vivre au collège	1976		VA	C19	BOUCHAIN	De L'Ostrevant	E7	Rénovation des sanitaires élèves	Hall	165 000,00 €	198 000,00 €	2023
Bien vivre au collège	1975		DK	C20	BOURBOURG	Jaures	E3	Rénovation de l'infirmerie	bat socio culturel	127 000,00 €	152 400,00 €	2023
Bien vivre au collège	1994		VA	C22	BRUAY SUR L'ESCAUT	Jean Macé	E7	Rénovation des sanitaires élèves	Hall	164 000,00 €	196 800,00 €	2023
Collège durable	1954	1970	CA	C23	CAMBRAI	Jules Ferry	B2	Remplacement de menuiseries et protections solaires	Externat A	350 000,00 €	420 000,00 €	2024
Collège durable	2003		CA	C24	CAMBRAI	Lamartine	B1	Réfection des chéneaux	Externat	150 000,00 €	180 000,00 €	2023
Sécurité	2003		CA	C24	CAMBRAI	Lamartine	D1	Remplacement du portail motorisé et modification entrée	accès Demi-Pension	35 000,00 €	42 000,00 €	2023
Collège inclusif	1968	1975	DK	C27	CAPPELLE LA GRANDE	Cappelle la Grande	A4	Mise aux normes accessibilités intérieures tous bâtiments y compris cages d'escalier, circulations et reconstruction du wc administration à désamianter	collège	160 000,00 €	192 000,00 €	2024
Sécurité	1996		CA	C29	CAUDRY	Jean Monnet	A3	Remplacement alarme intrusion	Ensemble Collège	44 000,00 €	52 800,00 €	2023
Collège durable	1997		VA	C32	CONDE SUR ESCAUT	Josquin des Prés	B2	Rénovation des menuiseries extérieures	Externat	112 000,00 €	134 400,00 €	2023-2024
Bien vivre au collège	1997		VA	C32	CONDE SUR ESCAUT	Josquin des Prés	D1	Installation de mobilier urbain	Extérieur	67 000,00 €	80 400,00 €	2023
Sécurité	1970		DK	C34	COUDEKERQUE BRANCHE	Boris Vian	D3	(vigipirate) remplacement des 2 portails doubles vantaux vétustes ou parking professeurs par des 2 autoportants coulissants motorisables y compris de tous les accès pour vigiprate (3 tranchées, 5 chambres de Hygiène et D.D.P.P.) Remplacement par vétusta du carrelage 5x5 en zone production et réfectoire y compris 5 portes coupe-feu hygiène et reconstruction du WC élèves en EMR Ad'Am.	accès prison sieves, professeurs, visiteurs mimitrophe à la voirie	75 000,00 €	90 000,00 €	2023
Sécurité	1970		DK	C34	COUDEKERQUE BRANCHE	Boris Vian	A5	(Hygiène et D.D.P.P.) Remplacement par vétusta du carrelage 5x5 en zone production et réfectoire y compris 5 portes coupe-feu hygiène et reconstruction du WC élèves en EMR Ad'Am.	semi-pension	160 000,00 €	192 000,00 €	2024
Sécurité	1983		DK	C37	CROCHTE	Du Looweg	A5	(Hygiène et D.D.P.P.) Réfection de la laverie y compris lave-vaisselle à condensation	semi-pension	130 000,00 €	156 000,00 €	2023
Sécurité	1983		DK	C37	CROCHTE	Du Looweg	A6	Désamiantage suite fissures et incidents chutes de fragments intérieurs avec enduit et peinture amiantés dans l'aile sur 2 niveaux externat y compris mise aux normes accessibilité cage d'escalier, plafonds suspendus et LED	externat	245 000,00 €	294 000,00 €	2024
Bien vivre au collège		1997	LN	C38	CROIX	Boris Vian	E7	Réfection complète des sanitaires garçons et filles	Bâtiment F	110 000,00 €	132 000,00 €	2023
Bien vivre au collège	1995		VA	C41	DENAIN	Villars	E7	Rénovation des sanitaires élèves	Externat	103 000,00 €	123 600,00 €	2023
Collège inclusif	1972		DK	C56	DUNKERQUE	Gaspard Malo	-	PMR cages escaliers et circulations	Externat	280 000,00 €	336 000,00 €	2023
Bien vivre au collège	1989		VA	C58	ESCAUTPONT	Jean Zay	E7	Rénovation des sanitaires élèves	Demi-pension	164 000,00 €	196 800,00 €	2024
Bien vivre au collège	1967		LE	C61	FACHES THUMESNIL	Jean Mermoz	D3	création d'un préau	cour	250 000,00 €	300 000,00 €	2024
Sécurité	1988		DO	C64	FLINES LEZ RACHES	Jean Moulin	A1	Système SSI complet du collège ADRESSABLE	tous bâtiments	84 000,00 €	100 800,00 €	2023
Sécurité	1972		CA	C70	GOUZEAUCOURT	Pharamond Savary	A3	Sécurisation des lieux de confinement	Externat	30 000,00 €	36 000,00 €	2023
Collège durable	2000		DK	C72	GRANDE SYNTHÉ	Jules Verne	B2	Remplacement des menuiseries existantes	FAÇADE SUD OUEST BAT B	350 000,00 €	420 000,00 €	2024
Collège durable	1995		AV	C81	HAUTMONT	Saint Exupéry	D4	Sécurisation du local vélo par la pose d'un bardage	Local à vélo	60 000,00 €	72 000,00 €	2023
Sécurité	1974		FI	C83	HAZEBROUCK	Fernande Benoit	A3	Remplacement du système de protection anti-effraction	Collège	49 000,00 €	58 800,00 €	2023
Bien vivre au collège	1958	1989	DK	C88	HONDSCHOOTE	Lamartine	E7	Réfection et désamiantage des 2 ensembles de wc collectifs élèves au 1er étage dans l'aile administrative y compris accessibilité PMR Ad'AP (collège avec internat)	externat	195 000,00 €	234 000,00 €	2024
Bien vivre au collège	1975		FI	C89	HOUPLINES	Roger Salengro	E2	Rénovation salle de musique	Externat bâtiment B	68 300,00 €	81 960,00 €	2024
Bien vivre au collège	1975		FI	C89	HOUPLINES	Roger Salengro	E8	Rénovation salle Ulys	Externat bâtiment B	46 700,00 €	56 040,00 €	2024
Collège inclusif	1975	2008	LO	C94	LA MADELEINE	Yvonne Abbas	E8	Aménagement de 2 ascenseurs	EXTERNAT	480 000,00 €	576 000,00 €	2023

Item	Année construction	Année reconstruction	UT	Code site	Commune	Nom du collège	code travaux	Description des travaux	Localisations	Coût travaux en EUROS TTC	Coût opération en EUROS TTC	Année prévisionnelle de réalisation
Collège durable	1982		LO	C97	LAMBERSART	Lavoisier	B2	Remplacement de châssis et stores (y compris désamiantage)	EXTERNAT	170 000,00 €	204 000,00 €	2023
Bien vivre au collège	1978		DO	C98	LAMBRES LEZ DOUAI	André Malraux	A5	Réorganisation de la laverie + rafraichissement 1/2 pension (Murs et plafonds)	1/2 pension	188 700,00 €	226 440,00 €	2024
Collège durable	1996		AV	C99	LANDRECIES	Dupleix	B2	Réfection de la verrière	Bâtiment Segpa	77 000,00 €	92 400,00 €	2024
Sécurité	1996		AV	C99	LANDRECIES	Dupleix	B1	Sécurisation des accès de la toiture du Bâtiment pour la maintenance	Bâtiment Segpa	20 000,00 €	24 000,00 €	2023
Sécurité	1999		CA	D01	LE CATEAU CAMBRESIS	Jean Rostand	B2	Remplacement des châssis de désenfumage	Hall principal	30 000,00 €	36 000,00 €	2023
Bien vivre au collège	1986		LE	D03	LEERS	Alphonse Daudet	C9	Remise en état du local plonge (FP; murs; etc) et remplacement de la plonge + hotte	Demi-pension	240 000,00 €	288 000,00 €	2024
Bien vivre au collège	1986		LE	D03	LEERS	Alphonse Daudet	E5	Rénovation de 2 salles de sciences	Externat	100 000,00 €	120 000,00 €	2023
Collège durable	1968		LN	D08	LILLE	Carnot	D4	Garage à vélo (enseignants, élèves et stockage OM)	Exterieur	55 000,00 €	66 000,00 €	2023
Bien vivre au collège	1975		LN	D13	LILLE	Martha Desrumaux (ex Henri Matisse)	E7	Agrandissement WC filles et garçons	Batiment B RDC	100 000,00 €	120 000,00 €	2023
Collège durable	1975		LN	D13	LILLE	Martha Desrumaux (ex Henri Matisse)	B2	Remplacement des châssis et traitement façades	Batiment A R+1	269 000,00 €	322 800,00 €	2024
Bien vivre au collège	2005		LO	D15	LOMME	JeanZay	E8	Remplacement des stores des salles de cours	EXTERNAT	75 000,00 €	90 000,00 €	2023
Sécurité	1999		LO	D14	LOMME	Jean Jaures	E8	Remplacement des stores des salles de cours	EXTERNAT	85 000,00 €	102 000,00 €	2023
Bien vivre au collège	1999		LO	D14	LOMME	Jean Jaures	E7	Réhabilitation des sanitaires élèves (portes intérieures extérieures, peinture, robinetteries)	EXTERNAT	40 000,00 €	48 000,00 €	2024
Collège inclusif	1970	1970	LO	D18	LOOS	Professeur Albert Debeyre	E7	Réhabilitation totale des sanitaires élèves	EXTERNAT	50 000,00 €	60 000,00 €	2023
Sécurité	1972		VA	D27	MARLY	Alphonse Terroir	A1	Réalisation d'un nouveau SSI	Collège	85 000,00 €	102 000,00 €	2023
Bien vivre au collège			VA	D27	MARLY	Alphonse Terroir	A6	Rénovation des salle 3ème étage (présence d'amiante)	Externat	350 000,00 €	420 000,00 €	2024
Bien vivre au collège	2010		DO	E50	MASNY	Robert Desnos	E7	Rénovation des sanitaires Garçons	Externat	93 500,00 €	112 200,00 €	2023
Sécurité	1950		AV	D33	MAUBEUGE	Jules Verne	E2	Aménagement de l'ancienne infirmerie en salle de réunion, local archives	Bâtiment administration	35 000,00 €	42 000,00 €	2023
Collège durable	1997		FI	D35	MERVILLE	Henri Dunant	D4	Création d'un garage à vélos pour personnels	parking professeurs	42 000,00 €	50 400,00 €	2024
Bien vivre au collège	1997		FI	D35	MERVILLE	Henri Dunant	E8	Réfection du traitement acoustique mural du réfectoire, faïences murales et éclairage	Demi-pension	46 700,00 €	56 040,00 €	2024
Bien vivre au collège	1983		LO	D41	NEUVILLE EN FERRAIN	Jules Verne	E7	Réhabilitation totale des sanitaires élèves (y compris réseau VRD*)	EXTERNAT	60 000,00 €	72 000,00 €	2023
Bien vivre au collège	2014		FI	E28	NIEPPE	De Constantinople	D3	Déplacement casiers élèves pour agrandissement préau	Cour	18 500,00 €	22 200,00 €	2023
Bien vivre au collège	2010		VA	E54	QUIEVRECHAIN	Jehan Froissart	E7	Rénovation du sanitaire PMR	Externat	15 000,00 €	18 000,00 €	2023
Sécurité	1971		LO	D54	RONCQ	Paul Eluard	E8	Remplacement du monte-charge de la demi-pension au R+1	DP	55 000,00 €	66 000,00 €	2024
Collège inclusif	1974		DK	D74	SAINT POL SUR MER	Jean Deconinck	-	Remise aux normes des blocs sanitaires élèves+ sanitaires prof	externat	130 000,00 €	156 000,00 €	2023
Bien vivre au collège	1935	1998	LO	D80	TOURCOING	Pierre mendes France	B1	Réfection de la toiture de la SEGPA (y compris verrière du HALL)	SEGPA	470 000,00 €	564 000,00 €	2023-2024
Collège inclusif	1998	1998	LO	D80	TOURCOING	Pierre mendes France	E7	Réhabilitation totale des sanitaires élèves	EXTERNAT	50 000,00 €	60 000,00 €	2024
Collège durable	1972		LE	D92	VILLENEUVE D'ASCQ	Molière	D6	Garage à vélo	Parking VL	50 000,00 €	60 000,00 €	2024
Collège durable	1975		LE		VILLENEUVE D'ASCQ	Triolo	D6	Garage à vélo	Parking VL	50 000,00 €	60 000,00 €	2024
Collège durable	2004		LE	D91	VILLENEUVE D'ASCQ	Arthur Rimbaud	D6	Garage à vélo	Parking VL	50 000,00 €	60 000,00 €	2024
Sécurité	1983		CA	D96	WAZIERS	François Villon	A1	Remplacement alarme incendie	Tous Bâtiments	73 000,00 €	87 600,00 €	2024
Collège inclusif	1970		LN	D98	WASQUEHAL	Albert Calmette	A4	Création d'un ascenseur	Espace exterieur	280 000,00 €	336 000,00 €	2024
Sécurité	1995		DO	E07	WAZIERS	Romain Rolland	A1	Système SSI complet du collège	tous bâtiments	81 500,00 €	97 800,00 €	2023
Bien vivre au collège	1995		DO	E07	WAZIERS	Romain Rolland	E7	Rénovation des sanitaires élèves mise aux normes accessibilité avec ascenseur, cages d'escalier, circulations, wc et mise aux normes électriques et incendies (essentiel	Externat	166 000,00 €	199 200,00 €	2024
Collège inclusif	1967		DK	E08	WORMHOUT	Du Houtland	A4		externat	585 000,00 €	702 000,00 €	2023

3.3

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20220627-310628-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 11 juillet 2022

Affiché le 11 juillet 2022

Notifié le 7 juillet 2022

**REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 27 JUIN 2022  
SEANCE DU 27 JUIN 2022**

**Suite à la convocation en date du 10 juin 2022**

**LE CONSEIL DEPARTEMENTAL**

**Réuni à Lille, sous la présidence de Christian POIRET, Président du Conseil Départemental**

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents : Martine ARLABOSSE, Barbara BAILLEUL, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Valentin BELLEVAL, Pierre-Michel BERNARD, Stéphanie BOCQUET, Anne-Sophie BOISSEAUX, Josyane BRIDOUX, François-Xavier CADART, Régis CAUCHE, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC, Barbara COEVOET, Valérie CONSEIL, Sylvie DELRUE, Agnès DENYS, Claudine DEROEUX, Carole DEVOS, Stéphane DIEUSAERT, Monique EVRARD, Soraya FAHEM, Marie-Laurence FAUCHILLE, Isabelle FERNANDEZ, Maël GUIZIOU, Mickaël HIRAUX, Jacques HOUSSIN, Simon JAMELIN, Sylvie LABADENS, Michel LEFEBVRE, Sébastien LEPRETRE, Didier MANIER, Elisabeth MASSE, Anne MIKOLAJCZAK, Luc MONNET, Laurent PERIN, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Marie-Paule ROUSSELLE, Caroline SANCHEZ, Céline SCAVENNEC, Frédérique SEELS, Sébastien SEGUIN, Nicolas SIEGLER, Marie TONNERRE-DESMET, Patrick VALOIS, Aude VAN CAUWENBERGE, Jean-Noël VERFAILLIE, Philippe WAYMEL, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Grégory BARTHOLOMEUS donne pouvoir à Pierre-Michel BERNARD, Benjamin CAILLIERET donne pouvoir à Soraya FAHEM, Christine DECODTS donne pouvoir à Valérie CONSEIL, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY donne pouvoir à Jean-Noël VERFAILLIE, Jean-Luc DETAVERNIER donne pouvoir à Patrick VALOIS, Jean-Claude DULIEU donne pouvoir à Isabelle CHOAIN, Michelle GREAUME donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Nicolas LEBLANC donne pouvoir à Marie-Paule ROUSSELLE, Maryline LUCAS donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Charlotte PARMENTIER-LECOCQ donne pouvoir à Luc MONNET, Marie SANDRA donne pouvoir à Sylvie DELRUE, Anne VANPEENE donne pouvoir à Patrick VALOIS, Roger VICOT donne pouvoir à Didier MANIER, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON donne pouvoir à Michel LEFEBVRE.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Gérald DARMANIN, Julien GOKEL.

Absent(e)(s) : Doriane BECUE, Frédéric BRICOUT, Yannick CAREMELLE, Loïc CATHELAIN, Marie CHAMPAULT, Laurent DEGALLAIX, Frédéric DELANNOY, Vincent LEDOUX, Valérie LETARD, Françoise MARTIN.

**OBJET** : Subventions d'investissement pour travaux dans les collèges privés 2022 - caducité des conventions de financement 2017, 2018 et 2019

Vu le rapport DE/2022/230

Vu l'avis en date du 20 juin 2022 de la Commission Education, culture, sport, tourisme, vie associative

Vu l'avis du Conseil Académique de l'Education Nationale (CAEN)

### **DECIDE à l'unanimité:**

- d'attribuer, au titre de l'année 2022, des subventions aux collèges privés sous contrat pour la réalisation de travaux destinés en priorité à l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite et à la mise en sécurité des locaux affectés à l'enseignement dans la limite d'un million d'euros, selon la proposition de répartition de l'Union Diocésaine des Organismes de Gestion des Etablissements Catholiques (UDOGEC), jointe dans le tableau ci-joint en annexe 1 ;
  - d'autoriser Monsieur le Président à signer les conventions 2022 de financement des investissements immobiliers entre le Département du Nord et les établissements d'enseignement privé sous contrat, dans les termes du projet joint en annexe 2 du rapport ;
  - d'autoriser le paiement de 71 520 € correspondant aux reliquats de subventions aux collèges privés concernés par la caducité de leurs conventions de financement pour les années 2017, 2018 et 2019, selon le tableau ci-joint en annexe 3, sous réserve de la fourniture des justificatifs de réalisation des travaux ;
  - d'autoriser Monsieur le Président à signer les conventions entre le Département du Nord et les collèges privés, concernés par la caducité de leurs conventions signées en 2017, 2018 et 2019, selon le modèle joint en annexe 4 du rapport ;
  - d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents permettant de mettre en œuvre ces décisions ;
  - d'autoriser la dépense d'investissement pour travaux dans les collèges privés, d'un montant de 1 071 520 € sur le programme 16003.
- 

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 16h39.

56 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 14 pouvoirs.

Monsieur LEFEBVRE (porteur du pouvoir de Madame ZAWIEJA), présent à l'appel de l'affaire, avait quitté momentanément la salle préalablement au vote. Il n'est donc pas tenu compte de ce pouvoir pour cette affaire.

Vote intervenu à 16h40.

Au moment du vote 55 Conseillers départementaux étaient présents.

Nombre de procurations : 13

Absents sans procuration : 14

N'ont pas pris part au vote : 0

Ont pris part au vote : 68 (y compris les votants par procuration)

**Résultat du vote :**

Abstentions : 0

Total des suffrages exprimés : 68

Majorité des suffrages exprimés : 35

Pour : 68 (Groupe Union Pour le Nord ; Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain : pour l'Humain d'Abord !; Groupe Ecologiste Europe Ecologie Les Verts Génération.s ; Mesdames BAILLEUL et DEROEUX ainsi que Monsieur RENAUD, non-inscrits)

Contre : 0

Signé électroniquement



Pour le Président du Conseil Départemental  
et par délégation,  
Le Directeur adjoint des Affaires Juridiques  
et de l'Achat Public,

Régis RICHARD



ANNEXE 1

**AIDE A L'INVESTISSEMENT DU DEPARTEMENT DU NORD**

**AUX COLLEGES PRIVES – CAMPAGNE 2022**

**Proposition finale de répartition de la subvention**

**Transmis au département – En attente de validation par le CAEN**

Etablissements		Total des travaux	PLAFOND FALLOUX	Proposition subvention	taux de subvention	% enveloppe globale
Ville	Collège					
ARMENTIERES	St Charles	50 444,98 €	48 755,29 €	45 400 €	90,0%	4,5%
ARMENTIERES	St Jude	49 726,22 €	115 980,68 €	44 754 €	90,0%	4,5%
AVESNES SUR HELPE	Ste Thérèse	25 344,00 €	48 808,72 €	22 810 €	90,0%	2,3%
BEAUCAMPS LIGNY	Ste Marie	275 266,80 €	224 792,68 €	27 527 €	10,0%	2,8%
BERGUES	St Winoc	63 535,20 €	54 025,70 €	44 475 €	70,0%	4,4%
BOURBOURG	Notre Dame	20 683,43 €	104 171,30 €	18 615 €	90,0%	1,9%
CAMBRAI	St Luc	120 292,02 €	92 308,80 €	24 058 €	20,0%	2,4%
COMINES	St Joseph	82 412,74 €	50 113,30 €	50 113 €	60,8%	5,0%
COUDEKERQUE BRANCHE	La Salle	48 678,48 €	64 980,20 €	43 811 €	90,0%	4,4%
DENAIN	Jean Paul II	70 393,31 €	13 478,10 €	13 478 €	19,1%	1,3%
DUNKERQUE	Notre Dame des dunes	225 359,75 €	85 741,77 €	22 536 €	10,0%	2,3%
DUNKERQUE	Fenelon	658 152,00 €	80 750,00 €	65 815 €	10,0%	6,6%
ESTAIRES	Sacré Cœur	23 315,28 €	84 770,30 €	23 000 €	98,6%	2,3%
FOURMIES	St Pierre	34 247,16 €	21 388,00 €	21 388 €	62,5%	2,1%
GRANDE SYNTHÉ	Rene Bonpain	53 468,65 €	23 912,56 €	23 912 €	44,7%	2,4%
HAUBOURDIN	La Sagesse	50 017,20 €	46 428,70 €	46 428 €	92,8%	4,6%
HAZEBROUCK	St Jacques	96 740,66 €	82 789,60 €	67 718 €	70,0%	6,8%
HONDSCOOTE	St Joseph	70 619,74 €	33 580,10 €	33 580 €	47,6%	3,4%
LAMBERSART	Dominique Savio	70 118,00 €	279 214,13 €	49 083 €	70,0%	4,9%
LILLE	St Joseph	37 017,77 €	28 380,00 €	28 380 €	76,7%	2,8%
MARQ EN BAROEUL	Marcq Institution	139 057,85 €	294 649,60 €	27 812 €	20,0%	2,8%
ROUBAIX	St Michel	15 581,00 €	39 841,90 €	14 023 €	90,0%	1,4%
SAINT ANDRE LEZ LILLE	Saint Joseph	16 392,91 €	28 747,30 €	14 754 €	90,0%	1,5%
SAINT POL SUR MER	Sacré Cœur	19 869,68 €	19 889,10 €	18 736 €	94,3%	1,9%
SOLESMES	St Michel	43 991,41 €	119 856,80 €	39 592 €	90,0%	4,0%
TOURCOING	Cardinal Lienart	12 798,65 €	17 890,44 €	11 519 €	90,0%	1,2%
TOURCOING	Saint Gabriel	16 599,60 €	10 565,60 €	10 565 €	63,6%	1,1%
TOURCOING	Charles de Foucauld	49 518,39 €	38 941,09 €	38 941 €	78,6%	3,9%
TOURCOING	Charles Peguy	148 947,59 €	75 443,60 €	29 790 €	20,0%	3,0%
TOURCOING	Notre Dame Immaculé	60 215,58 €	70 486,06 €	42 151 €	70,0%	4,2%
TOURCOING	Sacré Cœur	21 373,35 €	96 419,92 €	19 236 €	90,0%	1,9%
VILLERS OUTREAUX	St Joseph	16 440,00 €	16 010,70 €	16 000 €	97,3%	1,6%
<b>Total</b>		<b>2 686 619,40 €</b>	<b>2 413 112 €</b>	<b>1 000 000 €</b>	<b>37,2%</b>	<b>100,0%</b>

Aymeric Blanchet  
Secrétaire Général UDOGEC



Hubert Antoine  
Directeur Diocésain



3.4

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20220627-310619-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 11 juillet 2022

Affiché le 11 juillet 2022

**REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 27 JUIN 2022  
SEANCE DU 27 JUIN 2022**

**Suite à la convocation en date du 10 juin 2022**

**LE CONSEIL DEPARTEMENTAL**

**Réuni à Lille, sous la présidence de Christian POIRET, Président du Conseil Départemental**

Nombre de membres en exercices : 82

Étaient présents: Martine ARLABOSSE, Barbara BAILLEUL, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Valentin BELLEVAL, Pierre-Michel BERNARD, Stéphanie BOCQUET, Anne-Sophie BOISSEAUX, Josyane BRIDOUX, François-Xavier CADART, Yannick CAREMELLE, Régis CAUCHE, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC, Barbara COEVOET, Valérie CONSEIL, Sylvie DELRUE, Agnès DENYS, Claudine DEROEUX, Carole DEVOS, Stéphane DIEUSAERT, Monique EVRARD, Soraya FAHEM, Marie-Laurence FAUCHILLE, Isabelle FERNANDEZ, Maël GUIZIOU, Mickaël HIRAUX, Jacques HOUSSIN, Simon JAMELIN, Sylvie LABADENS, Sébastien LEPRETRE, Didier MANIER, Elisabeth MASSE, Anne MIKOLAJCZAK, Luc MONNET, Laurent PERIN, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Marie-Paule ROUSSELLE, Caroline SANCHEZ, Céline SCAVENNEC, Frédérique SEELS, Sébastien SEGUIN, Nicolas SIEGLER, Marie TONNERRE-DESMET, Patrick VALOIS, Aude VAN CAUWENBERGE, Jean-Noël VERFAILLIE, Philippe WAYMEL, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s): Grégory BARTHOLOMEUS donne pouvoir à Pierre-Michel BERNARD, Benjamin CAILLIERET donne pouvoir à Soraya FAHEM, Christine DECODTS donne pouvoir à Valérie CONSEIL, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY donne pouvoir à Jean-Noël VERFAILLIE, Jean-Luc DETAVERNIER donne pouvoir à Patrick VALOIS, Jean-Claude DULIEU donne pouvoir à Isabelle CHOAIN, Michelle GREAUME donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Nicolas LEBLANC donne pouvoir à Marie-Paule ROUSSELLE, Maryline LUCAS donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Charlotte PARMENTIER-LECOCQ donne pouvoir à Luc MONNET, Marie SANDRA donne pouvoir à Sylvie DELRUE, Anne VANPEENE donne pouvoir à Patrick VALOIS, Roger VICOT donne pouvoir à Didier MANIER.

Absent(e)(s) excusé(e)(s): Gérald DARMANIN, Julien GOKEL, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON.

Absent(e)(s): Doriane BECUE, Frédéric BRICOUT, Loïc CATHELAIN, Marie CHAMPAULT, Laurent DEGALLAIX, Frédéric DELANNOY, Vincent LEDOUX, Michel LEFEBVRE, Valérie LETARD, Françoise MARTIN.

**OBJET**: Délégation de Service Public pour la gestion de la station touristique du ValJoly - Avenant 3 au contrat

Vu le rapport DGAST/SG/2022/223

Vu l'avis en date du 20 juin 2022 de la Commission Education, culture, sport, tourisme, vie associative  
Vu l'article 10 de la loi N°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses mesures de vigilance  
sanitaire

**DECIDE à l'unanimité:**

- d'approuver l'avenant n°3 au contrat de Délégation de Service Public (DSP) relatif à la gestion de la station touristique – base de loisirs du ValJoly et ses annexes ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant précité, entre le Département du Nord et la société VM59132, société dédiée filiale de Vert Marine, dans les termes du projet joint en annexe du rapport, ainsi que toutes les pièces et actes s'y rapportant.

---

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 16h40.

55 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 13 pouvoirs.

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Monsieur CAREMELLE.

Vote intervenu à 16h41.

Au moment du vote 56 Conseillers départementaux étaient présents.

Nombre de procurations : 13  
Absents sans procuration : 13  
N'ont pas pris part au vote : 0  
Ont pris part au vote : 69 (y compris les votants par procuration)

**Résultat du vote :**

Abstention : 0  
Total des suffrages exprimés : 69  
Majorité des suffrages exprimés : 35  
Pour : 69 (Groupe Union Pour le Nord ; Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain : pour l'Humain d'Abord !; Groupe Ecologiste Europe Ecologie Les Verts Génération.s ; Mesdames BAILLEUL et DEROEUX ainsi que Monsieur RENAUD, non-inscrits)  
Contre : 0

Signé électroniquement



Pour le Président du Conseil Départemental  
et par délégation,  
Le Directeur adjoint des Affaires Juridiques  
et de l'Achat Public,

Régis RICHARD

3.5

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20220627-310938-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 11 juillet 2022

Affiché le 11 juillet 2022

**REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 27 JUIN 2022  
SEANCE DU 27 JUIN 2022**

**Suite à la convocation en date du 10 juin 2022**

**LE CONSEIL DEPARTEMENTAL**

**Réuni à Lille, sous la présidence de Christian POIRET, Président du Conseil Départemental**

Nombre de membres en exercices : 82

Étaient présents: Martine ARLABOSSE, Barbara BAILLEUL, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Valentin BELLEVAL, Pierre-Michel BERNARD, Stéphanie BOCQUET, Anne-Sophie BOISSEAUX, Josyane BRIDOUX, François-Xavier CADART, Yannick CAREMELLE, Loïc CATHELAIN, Régis CAUCHE, Marie CHAMPAULT, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC, Barbara COEVOET, Valérie CONSEIL, Frédéric DELANNOY, Sylvie DELRUE, Agnès DENYS, Claudine DEROEUX, Carole DEVOS, Stéphane DIEUSAERT, Monique EVRARD, Soraya FAHEM, Marie-Laurence FAUCHILLE, Isabelle FERNANDEZ, Maël GUIZIOU, Mickaël HIRAUX, Jacques HOUSSIN, Simon JAMELIN, Sylvie LABADENS, Michel LEFEBVRE, Sébastien LEPRETRE, Didier MANIER, Françoise MARTIN, Elisabeth MASSE, Anne MIKOLAJCZAK, Luc MONNET, Laurent PERIN, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Marie-Paule ROUSSELLE, Caroline SANCHEZ, Céline SCAVENNEC, Frédérique SEELS, Sébastien SEGUIN, Nicolas SIEGLER, Marie TONNERRE-DESMET, Patrick VALOIS, Aude VAN CAUWENBERGE, Jean-Noël VERFAILLIE, Philippe WAYMEL, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s): Grégory BARTHOLOMEUS donne pouvoir à Pierre-Michel BERNARD, Benjamin CAILLIERET donne pouvoir à Soraya FAHEM, Gérald DARMANIN donne pouvoir à Doriane BECUE, Christine DECODTS donne pouvoir à Valérie CONSEIL, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY donne pouvoir à Jean-Noël VERFAILLIE, Jean-Luc DETAVERNIER donne pouvoir à Patrick VALOIS, Jean-Claude DULIEU donne pouvoir à Isabelle CHOAIN, Julien GOKEL donne pouvoir à Frédéric DELANNOY, Michelle GREAUME donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Nicolas LEBLANC donne pouvoir à Marie-Paule ROUSSELLE, Maryline LUCAS donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Charlotte PARMENTIER-LECOCQ donne pouvoir à Luc MONNET, Marie SANDRA donne pouvoir à Sylvie DELRUE, Anne VANPEENE donne pouvoir à Patrick VALOIS, Roger VICOT donne pouvoir à Didier MANIER, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON donne pouvoir à Michel LEFEBVRE.

Absent(e)(s): Frédéric BRICOUT, Laurent DEGALLAIX, Vincent LEDOUX, Valérie LETARD.

**OBJET** : Délibération cadre relative à l'évolution de la politique touristique départementale

Vu le rapport DAT/2022/267

Vu l'avis en date du 20 juin 2022 de la Commission Education, culture, sport, tourisme, vie associative

Vu l'article 10 de la loi N°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses mesures de vigilance sanitaire

## **DECIDE à l'unanimité:**

- d'approuver le principe de ré-internalisation complète de la compétence « Tourisme » conformément au rapport ;
  - d'approuver le principe de création d'un service « Tourisme », dont le périmètre exact sera présenté à l'assemblée délibérante lors d'une prochaine réunion.
- 

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 16h41.

56 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 13 pouvoirs.

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Mesdames BECUE (porteuse du pouvoir de Monsieur DARMANIN), CHAMPAULT, MARTIN, ainsi que par Messieurs CATHELAIN, DELANNOY (porteur du pouvoir de Monsieur GOKEL) et LEFEBVRE (porteur du pouvoir de Madame ZAWIEJA).

Mesdames BRIDOUX, COEVOET et SEELS, ainsi que Messieurs CADART et HIRAUX présents à l'appel de l'affaire, avaient quitté momentanément la salle préalablement au vote.

Vote intervenu à 17h03.

Au moment du vote 57 Conseillers départementaux étaient présents.

Nombre de procurations : 16

Absents sans procuration : 9

N'ont pas pris part au vote : 0

Ont pris part au vote : 73 (y compris les votants par procuration)

**Résultat du vote :**

Abstentions : 28 (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain : pour l'Humain d'Abord !; Groupe Ecologiste Europe Ecologie Les Verts Génération.s)

Total des suffrages exprimés : 45

Majorité des suffrages exprimés : 23

Pour : 45 (Groupe Union Pour le Nord ; Mesdames BAILLEUL et DEROEUX ainsi que Monsieur RENAUD, non-inscrits)

Contre : 0

Signé électroniquement



Pour le Président du Conseil Départemental  
et par délégation,  
Le Directeur adjoint des Affaires Juridiques  
et de l'Achat Public,

Régis RICHARD

5.1

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20220627-310616-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 11 juillet 2022

Affiché le 11 juillet 2022

Notifié le 29 juillet 2022

**REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 27 JUIN 2022  
SEANCE DU 27 JUIN 2022**

**Suite à la convocation en date du 10 juin 2022**

**LE CONSEIL DEPARTEMENTAL**

**Réuni à Lille, sous la présidence de Christian POIRET, Président du Conseil Départemental**

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents: Martine ARLABOSSE, Barbara BAILLEUL, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Valentin BELLEVAL, Pierre-Michel BERNARD, Stéphanie BOCQUET, Anne-Sophie BOISSEAUX, Yannick CAREMELLE, Loïc CATHELAIN, Régis CAUCHE, Marie CHAMPAULT, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC, Valérie CONSEIL, Frédéric DELANNOY, Sylvie DELRUE, Agnès DENYS, Claudine DEROEUX, Carole DEVOS, Stéphane DIEUSAERT, Monique EVRARD, Soraya FAHEM, Marie-Laurence FAUCHILLE, Isabelle FERNANDEZ, Maël GUIZIOU, Jacques HOUSSIN, Simon JAMELIN, Sylvie LABADENS, Michel LEFEBVRE, Sébastien LEPRETRE, Didier MANIER, Françoise MARTIN, Elisabeth MASSE, Anne MIKOLAJCZAK, Luc MONNET, Laurent PERIN, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Marie-Paule ROUSSELLE, Caroline SANCHEZ, Céline SCAVENNEC, Sébastien SEGUIN, Nicolas SIEGLER, Marie TONNERRE-DESMET, Patrick VALOIS, Aude VAN CAUWENBERGE, Jean-Noël VERFAILLIE, Philippe WAYMEL, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s): Grégory BARTHOLOMEUS donne pouvoir à Pierre-Michel BERNARD, Benjamin CAILLIERET donne pouvoir à Soraya FAHEM, Gérald DARMANIN donne pouvoir à Doriane BECUE, Christine DECODTS donne pouvoir à Valérie CONSEIL, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY donne pouvoir à Jean-Noël VERFAILLIE, Jean-Luc DETAVERNIER donne pouvoir à Patrick VALOIS, Jean-Claude DULIEU donne pouvoir à Isabelle CHOAIN, Julien GOKEL donne pouvoir à Frédéric DELANNOY, Michelle GREAUME donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Nicolas LEBLANC donne pouvoir à Marie-Paule ROUSSELLE, Maryline LUCAS donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Charlotte PARMENTIER-LECOCQ donne pouvoir à Luc MONNET, Marie SANDRA donne pouvoir à Sylvie DELRUE, Anne VANPEENE donne pouvoir à Patrick VALOIS, Roger VICOT donne pouvoir à Didier MANIER, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON donne pouvoir à Michel LEFEBVRE.

Absent(e)(s): Frédéric BRICOUT, Josyane BRIDOUX, François-Xavier CADART, Barbara COEVOET, Laurent DEGALLAIX, Mickaël HIRAUX, Vincent LEDOUX, Valérie LETARD, Frédérique SEELS.

**OBJET** : Mise en place d'un avenant à la convention de partenariat entre le Département du Nord et la Région Hauts-de-France en matière d'intervention dans le domaine agricole pour une aide exceptionnelle aux maraîchers touchés par la tempête Eunice.

Vu le rapport DRE/2022/276

Vu l'avis en date du 20 juin 2022 de la Commission Développement de l'espace rural, environnement, politique de l'eau

Vu l'article 10 de la loi N°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses mesures de vigilance sanitaire

**DECIDE à l'unanimité:**

- d'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant à la convention de partenariat entre le Département du Nord et la Région Hauts-de-France en matière d'intervention dans le domaine agricole, afin d'apporter une aide exceptionnelle aux maraîchers touchés par la tempête Eunice en février 2022, dans les termes du projet joint en annexe 2 du rapport ;
  - d'imputer la dépense d'investissement correspondante, soit 35 000 € sur l'opération 23003OP003 du budget départemental 2022.
- 

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 17 h 04.

57 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 16 pouvoirs.

Monsieur JAMELIN, présent à l'appel de l'affaire, avait quitté définitivement la séance préalablement au vote et avait donné pouvoir à Madame SCAVENNEC.

Mesdames BOISSEAUX et CIETERS, ainsi que Monsieur BAUDOUX, présents à l'appel de l'affaire, avaient quitté momentanément la salle préalablement au vote.

Vote intervenu à 17 h 10.

Au moment du vote, 53 Conseillers départementaux étaient présents.

Nombre de procurations : 17

Absents sans procuration : 12

N'ont pas pris part au vote : 0

Ont pris part au vote : 70 (y compris les votants par procuration)



**Résultat du vote :**

Abstention :	0
Total des suffrages exprimés :	70
Majorité des suffrages exprimés :	36
Pour :	70 (Groupe Union Pour le Nord - Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen - Groupe Communiste et Républicain : Pour l'Humain d'Abord ! - Groupe Ecologiste Europe Ecologie Les Verts Génération.s - Mesdames BAILLEUL et DEROEUX, ainsi que Monsieur RENAUD, non inscrits)
Contre :	0

Signé électroniquement



Pour le Président du Conseil Départemental  
et par délégation,  
Le Directeur Adjoint des Affaires Juridiques  
et de l'Achat Public,

Régis RICHARD

**SIGNATURES DU PROCES-VERBAL  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 27 JUIN 2022**

SOUMIS A L'APPROBATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 26 SEPTEMBRE 2022

**Maël GUIZIOU,**  
**Secrétaire de séance**

**Christian POIRET,**  
**Président du Département du Nord**